
3 1761 00394822 1







ANALYSE
DE
BAYLE.

TOME PREMIER.

ANALYSE
RAISONNÉE
DE
BAYLE,

OU

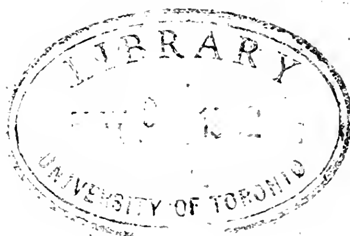
ABRÉGÉ MÉTHODIQUE de ſes Ouvrages, particuliérement de ſon DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE, *dont les Remarques ont été fondues dans le Texte, pour former un corps inſtructif & agréable de lectures ſuivies.*

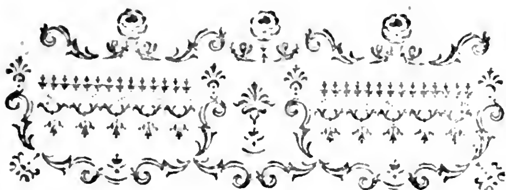
TOME PREMIER.



A LONDRES.

M. DCC. LXXIII.


LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO



AVERTISSEMENT.

ON jugeroit peu équitablement de l'Ouvrage que je presente au Public, si on le confondoit avec certaines Compilations modernes, où sous promesse de nous faire connoitre l'ESPRIT, & le véritable caractere de quelques Ecrivains, on ne nous offre en effet que leur squelette décharné, & la triste anatomie de leurs pensées. Il suffit d'exposer le Plan de cette ANALYSE, pour la mettre à l'abri d'un parallele aussi injuste. Mais avant que d'expliquer en quoi elle consiste, & ce qui la distingue des autres Collections de ce genre, il est à propos de donner une notion exacte du fameux Dictionnaire qui en est le principal objet. Sans cet éclaircissement préliminaire, il seroit difficile de se former une juste idée de mon entreprise.

Le *Dictionnaire Historique & Critique* de Bayle eſt l'Ouvrage le plus agréable, le plus ſavant, & ſans contredit le plus célebre de notre ſiecle. Sa réputation eſt ſi ſolidement établie, qu'un éloge de plus n'ajouteroit rien à ſa gloire. D'ailleurs ce que j'entreprens aujourd'hui pour ſon illuſtre Auteur, prouve aſſez mon zele, & me diſpenſe de tout autre hommage.

Mais mon admiration pour Bayle ne m'a point fermé les yeux ſur les imperfections qui ſe rencontrent dans ſon Ouvrage. J'ai le droit de les faire connoître, & j'y ſuis même forcé. S'il n'y a aucun défaut dans la conſtitution de ſon Dictionnaire, j'ai eu tort d'en changer la forme : ſi je prouve que le plan de Bayle eſt défectueux, je juſtifie le mien, & je diſpoſe favorablement mes Lecteurs. Entrons dans cet examen, dont la matiere eſt neuve & très - intéreſſante.

C'eſt une choſe aſſez particuliere qu'un homme auſſi éclairé que l'étoit Bayle, ait conçu le triſte projet de compoſer un Dictionnaire, & que les inconvéniens, attachés à ces entrepriſes volumineuſes, ne l'ayent point effrayé. Il me ſemble qu'une occupation de cette nature n'étoit nullement digne d'un

Ecrivain, dont le goût & le discernement ont passé pour exquis.

Premierement de toutes les entreprises que peut former un Savant, je n'en connois point de plus pénible, ni de plus ingrate, que la composition d'un Dictionnaire. Un homme d'esprit trouvoit cette corvée si rude, qu'il étoit d'avis qu'on n'infligeât point d'autre peine à certains Malfaiteurs. *Ne les mettez point à la chaîne*, disoit-il, *ne les condamnez point aux travaux des mines; faites-leur faire des Dictionnaires* (*a*).

En second lieu c'est une occasion prochaine, & presque inévitable, d'être Compilateur. Un Ouvrage d'aussi longue haleine épuise nécessairement le génie le plus fécond; cet épuisement conduit à chercher des secours étrangers; on emprunte de toutes parts: on met à contribution les Anciens & les Modernes,

(*a*) *Si quem dura manet sententia Judicis, olim*
Damnatum ærumnis, suppliciisque caput
Hunc neque fabrili lassent ergastula massa,
Nec rigidas vexent fossa metalla manus.
Lexica contexat; nam cætera quid moror? omnes
Pœnarum facies hic labor unus habet.
Jos. Scaliger.

les Vivans, & les Morts: & l'on imite ces Dissipateurs, qui après avoir prodigué leur bien, sont réduits à subsister des libéralités d'autrui.

Enfin les Ouvrages Lexiques sont sujets à un troisiéme inconvénient, qui est seul capable de dégoûter de ces sortes d'entreprises. L'ordre alphabétique, qu'on est obligé de suivre, coupe à tout moment le fil des matieres, & ne permet pas de lier entre-elles les différentes parties d'une composition. Ce méchanisme est bon dans les Dictionnaires des Langues, ou dans les Collections de même nature, qui traitent des termes d'un Art, d'une Science, & qui ne sont proprement que des Recueils de mots. Mais c'est abuser de cette méthode que de l'appliquer indistinctement à toute sorte d'objets, sur-tout à des Ouvrages de raisonnement. De-là naît le dégoût si essenticllement attaché à la lecture des Auteurs Lexiques. Leur destinée est d'être tristement relégués dans les Bibliotheques; on les consulte quelquefois, mais on les quitte après un moment d'entretien, & personne ne s'est jamais avisé de lier avec eux un commerce intime, ni une conversation suivie.

Pour ne parler ici que du Diction-

raire de Bayle, quel désordre ne trouve-t-on pas dans cette Collection ? Tous les objets y sont confondus; l'Auteur ne distingue ni les temps, ni les lieux, il mêle indifféremment l'Histoire & la Fable, les Anecdotes sacrées & les événements prophanes. On rencontre dans la même page la vie d'un Guerrier & l'éloge d'un Savant, un systême de Religion & une Historiette galante, l'article d'un Patriarche & celui d'une Courtisanne. Quel mélange ? Quel cahos ?

L'Ouvrage de Bayle a un autre inconvénient, qui lui est particulier. Chaque Article est divisé en deux Parties, j'ai pensé dire en deux Articles. L'une comprend l'exposition du sujet: l'autre contient un Commentaire de cette exposition. Quelque jugement qu'on porte de cette méthode, il est certain que la plupart des Lecteurs ne s'en accommodent point. Les Renvois fréquents, qui établissent la communication du Texte & des Remarques, piquent d'abord la curiosité; mais cela fatigue à la longue: on ne se plaît point à une lecture continuellement interrompue, & l'expérience apprend que très-peu de gens sont capables de cette patience.

Je ne parle point des nouveaux désordres, qui regnent dans ce Commentaire; de la transposition inutile de plusieurs faits historiques, qui eussent été beaucoup mieux placés dans le corps du Texte; de la multiplicité confuse des recherches; des digressions inutiles, ou trop fréquentes, ou amenées trop brusquement; de la multitude & de l'embarras des citations; de cette foule d'autorités contradictoires, & de cette nuée confuse de Témoins, dont les dépositions se coupent, & qu'il faut tous entendre les uns après les autres; enfin de ces longs passages Grecs, Latins, Gaulois (*b*), &c. dont le Commentaire original est offusqué: triste ressource des Auteurs Lexiques! Honteux secours qu'ils sont forcés de mendier! Malheureux écueils de cette dangereuse profession!

Voilà une légére idée des défauts les plus remarquables de ce Dictionnaire fameux. Si jamais Ouvrage fut susceptible de remaniement, c'est celui-là; & je ne crois pas qu'en parcourant la liste des Ecrivains diffus & volumineux, on en trouve un seul, qui ait plus besoin

(*b*) Bayle a copié une infinité de passages d'Amyot, de Vigénére, de Coëffeteau, &c.

que Bayle des bons offices d'un Abbréviateur. Je me charge aujourd'hui de cet emploi. Je rassemblerai dans une courte *Analyse* les beautés répandues & noyées dans une vaste compilation : je les rendrai plus sensibles, plus familieres, &, s'il est possible, plus touchantes ; je réduirai Bayle à ses propres richesses ; je lui ôterai tous les ornements d'emprunt, & le vain attirail d'une parure étrangere ; j'écarterai les nuages qui environnent le Savant, & je ne ferai voir que l'homme d'esprit.

Pour exécuter avec succès un tel projet, jai été forcé de changer l'ancienne distribution du *Dictionnaire*, & de former un nouveau plan, dont il est temps de rendre compte.

I. J'ai rangé sous un petit nombre de divisions particulieres, ce que Bayle avoit rassemblé sous un titre vague ; & plaçant chaque matiere dans une classe distincte, j'ai donné quelque suite & quelque liaison aux pensées de mon Auteur.

II. Parmi un si grand nombre d'Articles, j'ai été obligé de faire un choix. Je n'ai point recueilli tout, parce que tout n'est pas également bon. L'abondance ne regne point au même dégré

dans les contrées les plus belles ; on ne trouve point partout des fruits & des fleurs : je n'ai moissonné que dans les endroits les plus riants & les plus fertiles.

III. Pour épargner à mes Lecteurs l'embarras de consulter un Commentaire, toujours trop éloigné du Texte, & prévenir les dégoûts d'une lecture interrompue, j'ai pris le parti de fondre ensemble le Texte & les Remarques, en suppléant les liaisons & les transitions nécessaires. J'ai réuni, autant qu'il m'a été possible, au corps de chaque Article les observations qui lui appartenoient ; & lorsqu'elles n'avoient pas une liaison assez directe avec le sujet principal, ou que leur longueur excédoit les bornes étroites que je me suis prescrites, j'en ai fait des Articles particuliers, que j'ai répandus dans les différentes classes, qui formeront la division de cette *Analyse*.

IV. J'ai suppprimé, ou abregé les Notes de pure érudition : j'en ai usé de même à l'égard des citations. Cet étalage, à peine supportable dans une compilation vaste, seroit bien autrement déplacé dans une courte Analyse, où l'on se propose de faire connoître l'esprit, &

non le ſavoir d'un Ecrivain ; ſes penſées, & non ſes réminiſcences, ſes richeſſes, & non ſes emprunts.

J'ai héſité long-temps ſi je toucherois au ſtyle de Bayle. Sa maniere d'écrire eſt très-négligée, principalement dans ſon Dictionnaire. Ce grand homme avoit ſur ce ſujet des principes fort relâchés : Voici l'aveu qu'il fait dans une de ſes Préfaces. *Mon ſtyle eſt aſſez négligé ; il n'eſt pas exempt de termes impropres, & qui vieilliſſent, ni peut-être même de barbariſmes : je l'avoue, je ſuis là-deſſus preſque ſans ſcrupules* (c). J'étois tout réſolu à n'être pas plus ſcrupuleux que Bayle, & pluſieurs conſidérations ſembloient m'y porter. Mais une raiſon puiſſante a prévalu : la voici. On pardonne aiſément les fautes de ſtyle à l'Auteur d'un gros livre, & d'ailleurs on les remarque à peine dans un ouvrage de longue haleine : c'eſt une perſpective, où les rudeſſes du pinceau s'adouciſſent, & s'effacent. La même choſe n'arrive pas dans un Ouvrage moins étendu : c'eſt un tableau racourci, d'où les objets ſortent ; leurs défauts s'y préſentent dans un jour moins favorable. J'ai

[c] Bayle, Préface de la premiere Edit. du Dict.

éprouvé la différence de ces effets dans le cours de mon travail. Quand je lisois Bayle, je m'appercevois à peine des irrégularités de son style : j'éprouvois le contraire, quand je le transcrivois ; les mêmes négligences devenoient sous ma plume des objets très-sensibles, & me paroissoient choquantes dans mes extraits. Elles eussent infailliblement défiguré cette Analyse, & il se seroit même trouvé des Lecteurs assez injustes, pour les mettre sur le compte de l'Abréviateur. Il a donc fallu rectifier un peu les choses à cet égard. Mais j'avois de grands ménagements à observer. Abandonner Bayle à toutes ses négligences, c'étoit exposer sa réputation & la mienne ; prétendre l'orner, l'embellir, lui prêter le fard, l'enluminure, les clinquans, & les Pompons modernes, c'étoit une entreprise ridicule ; se borner aux changemens indispensables, lui ôter ses rudesses, lui conserver sa candeur, sa simplicité noble, son air libre & facile ; éviter sur-tout la bigarrure des styles, & suivre avec exactitude les loix de l'assortiment, c'étoit ce me semble, le seul parti raisonnable, & c'est sur cette idée que j'ai réglé mes corrections.

VI. Ceux qui examineront toute l'étendue de ce plan, comprendront ſans peine ce qu'il m'en a coûté pour remplir les divers objets qu'il embraſſe, pour raſſembler tant de pieces détachées, pour les mettre en œuvre, & pour en compoſer un corps régulier. Le choix ſeul, & l'aſſortiment des liaiſons & des tranſitions, a exigé des ſoins & des ménagements infinis. Si ces liaiſons ne ſont point par-tout auſſi naturelles, qu'on pouroit le déſirer, & ſi l'on trouve de tems en tems quelques irrégularités dans l'éxécution, il ne faut pas s'en prendre uniquement à l'Auteur de cette *Analyſe*, mais ſonger un peu aux difficultés qu'il a eu à ſurmonter, & ſurtout à la nature de l'Ouvrage qu'il a entrepris. S'il eſt difficile de mettre un certain ordre dans ſes productions, & de regler la marche de ſes propres penſées, combien n'en coute-t-il pas davantage pour arranger & pour rectifier celles des autres!

VII. Quoique le *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* ſoit l'objet principal de cette collection, elle ne laiſſera pas de s'étendre ſur les *Œuvres diverſes* de Bayle, ſi je vois jour à pouvoir m'én ſervir, ſans multiplier extraordinaire-

ment les volumes. J'en public quatre aujourd'hui, & je les annonce avec la confiance que doivent m'inspirer le sujet neuf & intéressant de cette *Analyse*, l'utilité de son objet, le soin que j'ai pris pour la rendre digne de l'attention & des suffrages de toutes sortes de Lecteurs, & sur tout l'autorité du grand nom qu'elle porte.

VIII. Les Tables, qu'on trouvera à la tête de ces quatre volumes, contiennent une exposition si détaillée des matieres, qu'un plus long éclaircissement sur ce sujet seroit ici très-superflu. Il suffit de dire un mot de leur division générale. Les deux premiers offrent un mélange de *Considerations* & de *Recherches*. J'avois d'abord résolu de séparer ces deux objets, & peut-être que mon *Analyse* en eût été plus réguliere. Mais je me suis apperçu qu'un volume de réflexions, la plupart sérieuses, paroitroit trop uniforme aux Lecteurs qui aiment la variété, & qu'un autre volume de recherches, souvent très-badines, paroîtroit superficiel aux Lecteurs graves; qu'après tout l'association de ces matieres n'étoit pas absolument incompatible; qu'il en résulteroit une plus grande variété, & qu'on regagneroit avec

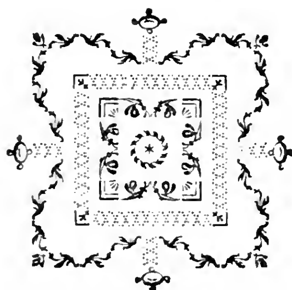
uſure du côté de l'agrément, ce qu'on pourroit perdre du côté de la ſymétrie. Ces raiſons m'ont déterminé à raſſembler, & à préſenter ſous un même point de vue ces divers objets. Le troiſieme & le quatrieme volumes ont plus d'uniformité ſous le titre d'*Hiſtoire des Dogmes & des Opinions*, ils contiennent l'expoſition d'un grand nombre de ſyſtêmes, en matiere de Philoſophie & de Religion; l'*Anatomie*, le *Cyniſme*, le *Pyrrhoniſme*, l'*Epicuriſme*, & tant d'autres Dogmes moraux & Phyſiques des anciens Philoſophes; avec les *Opinions* de quelques Modernes, & des particularités très-intéreſſantes concernant la vie, le caractere, & les mœurs des uns & des autres. Les ſyſtêmes de Religion ſuivent immédiatement: ils comprennent non-ſeulement les dogmes de ces hardis Légiſtateurs, qui ont introduit dans le monde de nouveaux cultes, ou altéré les cultes dominants, tels qu'Arius, Manès, Mahomet, &c; mais une infinité de détails ſur d'autres Sectes moins connues, ſur les Religions étrangeres, ſur les ſentiments hétérodoxes, & les viſions fantaſtiques de quelques Entheuſiaſtes. Ces matieres rempliront une partie du quatriéme Volume, & l'on

en trouvera la ſuite dans le cinquieme.

IX. Si certains eſprits, gâtés par les bagatelles, dont on ne ceſſe de repaître notre ſiecle, trouvoient quelque choſe de trop ſérieux dans la diſcuſſion de ces différents ſyſtêmes, je commencerois par plaindre leur inſenſibilité, & leurs dégouts. Je leur dirois enſuite, liſez toujours : ſi c'eſt l'amuſement que vous cherchez, vous en trouverez dans les Articles même qui vous paroîtront d'abord les plus triſtes. Tel eſt le génie de Bayle : il ſait répandre l'agrément ſur les recherches les plus ſombres, comme il mêle toujours de la ſolidité dans les matieres de pur enjouement. Enfin je les renverrois à l'Auteur du Dictionnaire, qui leur donneroit ce petit avis. *Je n'ai rien à répondre à eux qui ſe plaignent de ce que mon Ouvrage ne leur fournit pas en aſſez grande quantité les choſes qui ſont de leur gout. C'eſt le deſtin inévitable des Ecrits miſcellanés. Chaque Lecteur y trouve trop de ceci : trop peu de cela...... Ceux qui ſe plaiſent aux raiſonnements Philoſophiques, y en voudroient davantage : ceux qui ne les aiment pas, y en voudroient beaucoup moins............ Je les prie tous de ſe ſou-*

venir de ce bon mot de Pline, pardonnons aux autres leurs inclinations, afin qu'ils nous pardonnent les nôtres.....,... Demus alienis oblectationibus veniam, ut nostris impetremus (*b*)

[*d*] Bayle, *Avertissement sur la seconde Edition* de son Dictionnaires.



J'aurois voulu mettre à la ſuite de cette introduction une Vie de Bayle ; & c'étoit ici ſa véritable place. Mais la diſtribution de ce Volume, & des trois autres, ne m'a pas laiſſé aſſez d'eſpace. Je verrai à la placer dans un des Tomes qui ſuivront.

TABLE
DES ARTICLES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

CONSIDERATIONS ET RECHERCHES VARIÉES.

SUR L'HISTOIRE.

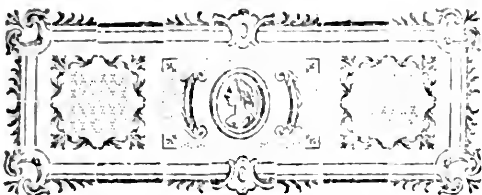
SUR LA RELIGION.

SUR LA POLITIQUE

SUR LES GENS DE LETTRES.

SUR DES SUJETS DETACHÉS.

ANALYSE



ANALYSE DE BAYLE.

SECTION PREMIERE.

CONSIDERATIONS ET RECHERCHES VARIÉES.

SUR L'HISTOIRE.

C'EST une chose bien étrange, qu'un Ecrivain qui veut suivre religieusement les regles de l'Histoire, soit exposé à passer pour un faiseur de satyres. La corruption des mœurs a été

Triste condition d'un Historien qui veut etre sincere.

ſi grande, tant parmi les perſonnes qui ont vécu dans le monde, que parmi celles qui ont paſſé leur vie dans les Cloîtres & dans d'autres aſyles ſacrés, que plus on s'attache à donner des relations fidelles & véritables, plus on court riſque de ne compoſer que des libelles diffamatoires. Il y a, ſans doute, une grande oppoſition entre l'Hiſtoire & la Satyre; mais il faudroit peu de choſe pour métamorphoſer l'une en l'autre. Si d'un côté vous ôtiez à la Satyre cet eſprit d'aigreur, cet air de colere, qui fait juger que la paſſion a plus de part aux médiſances qu'on raconte, que l'amour de la vertu; & ſi vous joigniez de l'autre l'obligation de narrer indifféremment le bien & le mal, ce ne ſeroit plus une Satyre, ce ſeroit une Hiſtoire. Engagez d'autre part les Hiſtoriens à raconter fidélement tous les crimes, toutes les foibleſſes, tous les déſordres de l'homme; leur ouvrage ſera plutôt une Satyre qu'une Hiſtoire, pour peu qu'ils témoignent d'émotion à la vûe de tant de faits condamnables, dont ils feront rapport au Public. Je ne crois pas qu'on doive exiger d'un Hiſtorien tout le ſang-froid avec lequel les Juges

prononcent une Sentence de condamnation contre les voleurs & les homicides. Quelques réflexions un peu animées ne lui messéyent pas. *

Pourquoi les récits de batailles intéressent davantage la plûpart des Lecteurs que la description des événemens pacifiques.

Un des plus célebres Orateurs d'Athenes (*a*) observe que les Ecrivains de son Pays s'attachoient extrêmement à célébrer les combats & le courage d'Hercule, & ne faisoient aucune mention de ses autres qualités, comme de sa prudence, de sa justice, de son sçavoir : vertus infiniment plus estimables que la force de ses bras. Cette remarque peut faire songer au mauvais goût de l'esprit de l'homme. Les Orateurs en usoient de la sorte, tant parce qu'ils étoient plus frappés eux-mêmes du brillant que du solide, que parce qu'ils croyoient que leurs Auditeurs & leurs Lecteurs applaudiroient plus volontiers à des récits de combats, qu'à la description des vertus que l'on exerce dans un temps de paix. Horace a fort bien marqué cela, en supofant que les Ombres écoutoient avec admiration les chants de Sapho,

* Dictionnaire Hist. & Crit. art. *Bruchius* remarque D.
[*a*] Isocrate.

& les vers d'Alcée ; mais qu'elles admiroient davantage ce dernier, parce qu'il ne parloit que de guerres, que de révolutions d'Etat, que d'exils (*b*).

On doit remarquer outre cela que des Tyrans renversés, que des monstres domptés, qu'en un mot un temps de désordre & de carnage, sont des matieres plus propres à faire paroître l'esprit & l'éloquence d'un Ecrivain, que ne l'est un train de vie uniforme, & compassé. Un Historien qui n'a pas de grands événemens à écrire, s'endort sur son ouvrage, & fait bâiller ses Lecteurs. Mais une guerre civile, deux ou trois conspirations, autant de batailles, les même Chefs tantôt abbatus tantôt relevés, aiguisent sa plume, échauffent son imagination, & tiennent ses Lecteurs en haleine. Je crois franchement que si on lui commandoit de faire l'Histoire d'un Régne pacifique & tout d'une piéce, il se plaindroit de son sort ; à peu-près com-

[b] *Utrumque sacro digna silentio*
Mirantur Umbræ dicere, sed magis
Pugnas & exactos tyrannos
Densum humeris bibit aure Vulgus.

me Caligula se plaignit de ce que sous son Empire il n'arrivoit pas de grands malheurs : *Queri etiam palàm de conditione temporum suorum solebat, quòd nullis calamitatibus publicis insignirentur* (c). Les désolations, les calamités publiques sont un avantage pour l'Historien, & donnent du lustre à ses Ecrits. Il plaint, s'il est honnête homme, la grande Vestale qui fut enterrée toute vive, sous Domitien ; il abhorre le Tyran, qui, pour donner quelque relief à son régne (*b*), opprima cette malheureuse : mais néanmoins c'est un endroit favorable & très-commode à sa plume ; c'est un ornement à son Livre. Son ouvrage est un vaisseau qui ne vogue jamais mieux qu'en temps de tourmente : la tempête est son bon vent : le calme lui est funeste ; & quand un Historien peut débuter comme Tacite, par *Opus aggredior opimum casibus, atrox prœliis, discors seditionibus, ipsâ etiam pace sævum. Quatuor Principes ferro interempti : tria bella civilia, plura externa, ac plerumque permixta* (*e*) &c.

[*c*] Sueton. In Caligulâ *cap.* 31.
[*d*] *Ut qui illustrari sæculum suum tali exemplo arbitraretur.* Plin. *Ep.* XI. *lib.* IV.
[*e*] Tacit. Histor. *lib. I. cap.* 11.

il prévient avantageusement ses Lecteurs, & il sait fort-bien qu'il travaille sur un sujet heureux.

Quoi qu'il en soit, c'est une preuve de dépravation de goût que de préférer le récit des actions guerrieres, au récit des actions équitables ; & d'admirer plus dans un homme la force des bras qui lui fait vaincre un sanglier ou un taureau, que la vertu qui le rend maître de ses passions, & qui le porte à servir utilement sa Patrie. Cette vertu, moins éclatante que l'autre, participe beaucoup plus à la véritable grandeur. Il y a plus de réalité dans les qualités d'Hercule, que les Beaux-Esprits d'Athenes passerent sous silence, que dans celles qu'ils prônerent si pompeusement. Mais que voulez-vous ? Ils suivirent le goût du Public.

Notez que les jeunes gens prennent beaucoup plus de plaisir aux Histoires Romanesques, qu'aux Histoires véritables ; mais lorsque l'âge nous a meuri & rectifié le jugement, nous aimons mieux lire un de Thou & un Mézerai, qu'un la Calprenede & un Scudéri. Mais il arrive à très-peu de gens de perdre le goût de l'enfance par rapport à la description d'un Regne

tranquille, & à l'Hiſtoire d'un Regne rempli de troubles & de grands événemens. *

Inconvénients des Dédicaces aux Princesx.

CAPRIATA, Hiſtorien célebre, ne voulut point dédier ſes Ouvrages à aucun Prince : il aima mieux les adreſſer à des particuliers. Il eut peur qu'une Epître dédicatoire à quelque Puiſſance, ne donnât lieu d'imaginer qu'il n'avoit pas bien ſuivi les régles de l'Art Hiſtorique. *Il n'y a point de Prince*, diſoit-il, *qui ne ſoit intéreſſé aux choſes que je rapporte ; on pourroit donc ſe perſuader que ce que j'ai dit à l'avantage de celui à qui je dédierois mon Livre, ſeroit une flatterie, ou que je lui ferois un affront par les récits qui ne lui ſont pas avantageux. On pourroit auſſi ſoupçonner que le deſir de me procurer les bonnes graces d'un Monarque, m'a ſervi de frein pour me faire taire, ou d'éperon, pour aller au-delà de la Vérité* (*a*). Rien de plus judicieux que cela ; car autant que ſeroit louable la ſincérité d'un Hiſtorien qui auroit blâmé juſtement la conduite d'un

* Art. *Hercule*, rem. R.

[*a*] Capriata, Epitre Dédic. de la I. Part. de ſon Hiſt.

Prince, autant devroit-on censurer son imprudence, s'il dédioit son Livre au même Prince qu'il n'auroit point épargné. C'est d'ailleurs la coutume de piper aux Souverains à qui l'on adresse un Ouvrage. On aspire à quelque pension, ou à quelque gratification. On sait donc ce qu'il faut dire & ce qu'il faut faire. On s'est réglé là-dessus dans tout le cours de l'ourage où l'on a parlé de leurs actions. Leur dédier une telle Histoire, qu'est-ce autre chose que notifier d'entrée de jeu, qu'on a renoncé à sa liberté, & qu'on cherche maître ? N'est-ce pas pour le moins faire soupçonner cela ? *

Quels sont les devoirs & les droits d'un Historien.

Tous ceux qui savent les Loix de l'Histoire, tombent d'accord qu'un Ecrivain qui veut remplir fidélement ses devoirs, doit se dépouiller de l'esprit de flatterie & de l'esprit de médisance, & se mettre, autant qu'il est possible, dans l'état d'un Stoïcien, qui n'est agité d'aucune passion. Insensible à tout le reste, il ne doit être attentif qu'aux intérêts de la vérité, & sacrifier à cela le ressentiment d'une injure, le souve-

* Art. *Capriata*, Rem. E.

nir d'un bienfait, l'amour même de la Patrie. Il doit oublier qu'il eſt d'un certain Pays, qu'il a été élevé dans une certaine communion, qu'il eſt redevable de ſa fortune à tels & à tels : il doit méconnoître jusqu'à ſes Parens & ſes amis. Un Hiſtorien, en tant que tel, eſt comme Melchiſedech, ſans pere, ſans mere, ſans généalogie. Si on lui demande : *D'où êtes-vous ?* Il faut qu'il réponde : *Je ne ſuis ni François, ni Allemand, ni Anglois, ni Eſpagnol*, &c. *je ſuis Citoyen du Monde : je ne ſers ni l'Empereur, ni le Roi de France ; mais je ſuis au ſervice de la Vérité : C'eſt ma ſeule Reine ; je n'ai prêté qu'à elle le ſerment d'obéiſſance : je ſuis ſon Chevalier ; j'ai fait vœu de la défendre envers tous & contre tous, & je porte pour collier de l'Ordre le même ornement, que le Chef de la Juſtice & du Sacerdoce des Egyptiens* (*a*). Tout ce qu'il donne à l'amour de la Patrie eſt autant de pris ſur les attributs de l'Hiſtoire, & il devient un mauvais Hiſtorien à proportion qu'il ſe montre bon ſujet :

[a] *Circà collum imaginem ex ſapphiro gemmâ confectam geſtabat, quæ vocabatur* VERITAS. Ælian. var. Hiſtor. *libr.* XIV. *cap.* XXXIV.

Dum Patriam laudat, damnat dum Poggius hostem ;

Nec malus est civis, nec bonus Historicus.

Sanazar

Le Maréchal de Baſſompierre, dans un Ecrit intitulé, *Obſervations contre du Pleix*, fait à cet Hiſtorien de cruels reproches, pour s'être explique très-librement ſur les galanteries de Marguerite de Navarre, premiere femme de Henri IV. Il le blâme ſur-tout d'avoir dit que Marguerite avoit eu deux bâtards. Du Pleix avoit été Officier & Penſionnaire de cette Reine ; & c'eſt là-deſſus que M. de Baſſompierre fonde principalement ſes déclamations & ſes invectives. *Infâme vipère*, dit-il, *qui... déchire les entrailles de celle qui t'a donné la vie ! Ver qui mange la même chair qui t'a procréé ! Chien enragé qui mords ton propre maître*, &c. Au fond cette querelle eſt très-injuſte : car ce n'étoit point à du Pleix l'Hiſtoriographe à s'acquitter des obligations de du Pleix le domeſtique de la Reine Marguerite. Il n'a dû, en tant qu'Hiſtoriographe, ni reconnoître un bon office, ni ſe venger d'u-

ne injure. Son obligation unique a été de repréſenter les choſes comme elles étoient, ſans les déguiſer, ou en faveur de ſes amis, ou au préjudice de ſes ennemis. Il avoit, à l'égard de la Vérité, les mêmes engagements que les Magiſtrats ont à l'égard de la Juſtice. Puis donc qu'on ſeroit déraiſonnable de reprocher comme une noire ingratitude à un Juge d'avoir fait perdre un méchant procès à ſon bienfaiteur, on n'eſt point en droit de ſe plaindre de du Pleix, ſous prétexte qu'il a débité des vérités diffamantes au ſujet d'une Princeſſe chez qui il avoit eu de l'emploi. C'eſt ignorer les bornes des choſes, que de ſoutenir que la gratitude doit s'étendre juſque ſur les biens qui ne nous appartiennent pas; & que pour s'acquiter des obligations que l'on a aux gens, on peut ſe ſervir du bien d'autrui. Si vous voulez reconnoître les bons offices qu'on vous a rendus, faites-le à vos dépens: ne le faites pas aux dépens de votre prochain. Un tel eſt cauſe que vous êtes riche, que vous poſſédez la Charge ou de Maître des Requêtes, ou de Préſident, &c. Aſſiſtez-le de votre bourſe, s'il en a beſoin; mais ne lui faites pas gagner un procès injuſte. Car

si vous lui donniez gain de cause, votre gratitude seroit un larcin, & une infraction de vos devoirs les plus essentiels. Vous êtes le Ministre de la Justice : rien ne vous permet de la violer ; ce n'est point à vous, en tant que Juge, à reconnoître les bienfaits que vous reçutes autrefois, en tant que Maître d'Hôtel, ou que Précepteur. L'application de tout ceci à un Historiographe, Ministre public de la Vérité, n'est pas mal-aisée.

Si pendant le cours d'une procédure criminelle, du Pleix eût refusé d'être témoin contre Marguerite de Valois, & s'il eût souffert la question plutôt que de révéler les adultères de cette Dame, dont il étoit le domestique, il eût mérité des éloges. Son silence en ce cas-la eût été cent fois plus louable qu'une confession ingénue. Mais en composant l'Histoire de France, il a été dégagé de tous les devoirs de Domestique, & il a pû déclarer publiquement ce qu'il n'auroit pû dire à des Commissaires qui auroient instruit un Procès. J'avoue qu'il a diffamé une Princesse de sang Royal ; mais si pour ménager l'honneur de l'auguste Famille dont

elle sortoit, il eût été obligé de se taire, il faudroit conclure qu'un Historien doit garder le silence sur toutes les conspirations des Princes du Sang : que, par exemple, les Historiens Espagnols n'auroient jamais dû parler, ni des complots de Dom Carlos, ni de la peine qui les suivit. Or, comme cela est absurde, il s'ensuit que M. de Bassompierre n'a point critiqué justement la conduite de du Pleix.

Si l'on me répond que les rebellions des Princes sont des faits publics, & par conséquent qu'un Historien ne les peut passer sous silence, je répliquerai que les amourettes de la Reine Maguerite étoient en leur espéce aussi connues que les fréquentes rechutes du Duc d'Orléans, frere de Louis XIII. Toute la Cour étoit bien instruite de la réprimande que cette Reine reçut du Roi son frere, qui lui reprocha, entre autres choses, d'avoir accouché d'un bâtard. Tous les Ambassadeurs furent informés de cela, & sans doute ils l'écrivirent à leurs Maîtres, aussi-bien que le Ministre (*b*) de l'Empereur. Toute

(*q*) Voici ce que Busbecq raconte dans une Lettre qu'il écrivit de Paris à Sa Majesté Impériale,

la France sçut l'affront que le même Roi (*c*) fit faire à Marguerite, dans un chemin public (*d*). Les suites de cette injure éclaterent par les plaintes du Roi de Navarre. En un mot, ce n'étoit point révéler des anecdotes, que de dire, dans une Histoire, ce que du Pleix a publié touchant les galanteries de la Reine de Navarre. Et vous noterez, s'il vous plaît, que certaines raison d'Etat, qu'il a marquées, l'obligerent à parler. *Je n'écris pas ici*, dit du Pleix, *des Panégyrique pour les Princes & les Princesses, mais une vrai Histoire qui doit exprimer leurs vertus, & ne supprimer pas leus vices; afin que leurs Successeurs, craignant une pareille flétrissure en leur mémoire, imitent leurs louables actions, & s'éloignent des mauvaises. D'ailleurs, par considération*

le 27 Août 1583 : *Rex Sororem suam, Reginam Navarræ, palam multis audientibus graviter increpuit, quòd vitam degeret turpem, & flagniis contaminatam. Com memoravit memoriter mæchorum introductiones, quibus illa consuevisset; etiam* puerum sine mariti operâ natum *objectavit.* (Busbecquius, Ep. XIII. ad Rudolph. II. Imperatorem.)

(*c*) Henri III.

(*d*) Par-delà Palaiseau : on fouilla la litiere de Marguerite, on lui fit ôter son masque, on lui enleva son Apothicaire, son Médecin, & plusieurs autres Domestiques.

d'Etat, il importoit de marquer que ces bâtards étoient nés d'elles, durant son divorce & éloignement du Roi : car autrement ils pouvoient passer pour légitimes : vû même qu'on n'a jamais voulu punir comme imposteur ce Religieux, qui s'est si longuement produit (ainsi qu'il fait encore) *pour fils de la Reine Marguerite* (e). Voilà une excellente justification. Notez aussi qu'il y a eu bien des gens qui ont censuré du Pleix d'avoir mis ces choses dans son Ouvrage ; mais qu'il ne s'en est point trouvé qui ayent soutenu que c'étoient des calomnies. Les Censeurs se sont bornés à dire qu'il falloit cacher cela sous le voile de la discrétion. Or, puisque notre Historien n'a eu besoin que de se justifier de la liberté qu'il s'étoit donnée de publier de semblables vérités, & puisqu'après cette justification il a laissé dans son ouvrage tous ces endroits-là, ensorte qu'ils ont été imprimés & réimprimés avec privilége, nous pouvons conclure que ce sont des faits qui doivent passer pour constans : &, sous ce point de vûe, du Pleix mérite des éloges. Car on peut dire qu'il

(e) Dupleix, Histoire de Louis XII.

a contribué plus que tout autre, à fixer la certitude de ces faits. Les Satyres du ſieur d'Aubigné ne ſeroient pas d'un témoignage aſſez autentique : mais quand on les voit confirmées par l'aveu public d'un Hiſtorien, qui a été Commenſal de la Maiſon de cette Reine, on ne peut plus en douter. Que leur manque-t-il ? L'Hiſtorien a vécu dans ce tems-là : il a été domeſtique de cette Princeſſe : il lui a donné toute la gloire qu'elle meritoit par d'autres endroits ; il a été blâmé, non pas de l'avoir calomniée ſur celui-là, mais de ne l'avoir point épargnée : il ne s'eſt point rétracté ; il n'a point ſupprimé, dans une nouvelle Edition, ce qu'il avoit dit dans la premiere. Qu'on allégue tant qu'on voudra le ſilence de mille & mille Ecrivains, & les éloges qu'ils ont répandus ſur la mémoire de Marguerite, on n'affoiblira jamais cette vérité de fait. Car il faut bien prendre garde que les flatteurs n'ont pas oſé ſoutenir qu'elle a été un exemplaire de pudicité : ils ſe contentent de ne rien dire ſur ce chapitre. S'ils avoient ſoutenu qu'elle fût toujours très-chaſte, ils formeroient une faction, une eſpéce

de ſchiſme dans le Monde de l'Hiſtoire, & fomenteroient le Pyrrhoniſme qui n'y eſt déja que trop étendu à d'autres égards *.

IL Y A long-temps que j'ai conçu de l'indignation contre l'Hiſtorien Joſeph. Un homme qui faiſoit profeſſion ouverte du Judaïſme, dont la foi étoit fondée ſur la Divinité de l'Ecriture, oſe raconter les faits autrement qu'il ne les lit dans l'Hiſtoire Sainte : il change, il ajoute, il ſupprime des circonſtances ; il trouble l'ordre de pluſieurs événements ; en un mot, il a quelquefois l'audace de démentir les Saints Livres, comme s'il avoit eu de meilleurs mémoires que Moyſe, & les autres Ecrivains inſpirés. Cela eſt-il ſupportable ? Et n'en faut-il pas conclure, ou que Joſeph ne s'eſt guère ſoucié de ſcandaliſer ſa Nation, ou qu'il a crû que ſon ſentiment ſur la faillibilité, & par conſéquent ſur la non-inſpiration des Auteurs Sacrés, étoit commun parmi les Juifs ? Il méritoit bien que Théodore de Beze lui donnât ce coup : *Hoc ego ſemel pronuncio, ... ſi verus eſt*

(*) Art. *Uſſon*, rem. F.

multis locis Joſephus , mentitum eſſe multis locis Moſèm , & Sacros omnes Scriptores. Sed non potiùs iſtos pro veris ipſius Dei interpretibus , illum verò pro Sacerdote rerum Sacrarum valdè imperito , atque etiam negligente & prophano ſcriptore habebimus (*a*) ? Je crois que tous les anciens Hiſtoriens ont pris la même licence à l'égard des vieux Mémoires qu'ils conſultoient. Ils y ont couſu des ſuppléments ; & n'y trouvant pas les faits développés & embellis à leur fantaiſie , ils les ont étendus & habillés comme il leur a plû : & aujourd'hui nous prenons cela pour Hiſtoire *.

Que les digreſſions ſont quelquefois néceſſaires dans l'Hiſtoire

C'EST un défaut dans un Hiſtorien , que de s'écarter trop ſouvent de ſon ſujet , pour ſe jetter dans des digreſſions étrangères : mais il ne s'enſuit pas que ce ſoit une vertu que de ſe plaire à ne quitter jamais ſa matiere principale. C'eſt outrer une bonne choſe, c'eſt la gâter. Il y a un milieu entre ces deux extrêmités , comme un ancien Critique (*a*) l'a judicieuſement obſervé. Il blâme

(*a*) Theod. Beza , *Reſponſ. ad Baldium* , oper. Tom. II.

(*) Art. *Abimelech* , rem.
(*a*) *Théon*.

Philiſtus, Hiſtorien Grec, de ne point faire de digreſſions. Il dit qu'il en faut faire quelquefois, & qu'elles ſervent de repoſoir. Il a raiſon. Un peu de variété eſt néceſſaire dans tous les ouvrages d'eſprit; & l'on remarque que les Ecrivains les plus réguliers ne ſont pas ceux qui ſe font lire le plus agréablement. Je pourrois indiquer des Hiſtoires qui font bâiller les Lecteurs, quoiqu'elles ſoient écrites avec une obſervation exacte des régles: un ſtile grave, ſerré, correct, ſentencieux: une narration déchargée d'incidents & de minuties, aucun détail, aucun écart, toujours ſur la ligne droite, parce qu'elle eſt la plus courte. D'autres Ecrivains, ſortant quelquefois de la gravité, ſoit à l'égard du langage, ſoit à l'égard des matieres, & ne faiſant point ſcrupule de s'écarter de leur chemin, pour donner place à un épiſode, font une hiſtoire qui tient perpétuellement en haleine le Lecteur. Il ſe trouve à la fin, avant qu'il ait eu le temps de s'ennuier.

Je n'examine point ſi c'eſt une preuve de l'une de ces deux choſes, ou que les régles ſont fauſſes, ou que l'eſprit des Lecteurs eſt faux. Je m'arrête au fait, & je m'en rapporte à la remarque d'un

homme de très-bon goût (*b*). *Quelle prodigieuſe diſtance*, dit-il, *entre un bel ouvrage & un ouvrage parfait ou régulier ; je ne ſais s'il s'en eſt encore trouvé de ce dernier genre. Il eſt peut-être moins difficile aux rares génies de rencontrer le grand & le ſublime, que d'éviter toutes ſortes de fautes. Le Cid n'a eu qu'une voix pour lui à ſa naiſſance, qui a été celle de l'admiration : il s'eſt vû plus fort que l'autorité & la politique, qui ont tenté vainement de le détruire ; il a réuni en ſa faveur des eſprits toujours partagés d'opinions & de ſentiments, les Grands & le Peuple ; ils s'accordent tous à le ſavoir de mémoire, & à prévenir au Théâtre les Acteurs qui le récitent. Le Cid enfin eſt un des plus beaux Poëmes que l'on puiſſe faire ; & l'une des meilleures critiques qui ait été faite ſur aucun ſujet, eſt celle du Cid.*

Voilà le plus bel exemple que l'on puiſſe citer de l'inſuffiſance des régles. L'Auteur du Cid n'en obſerva preſque aucune. L'Académie Françoiſe l'en déclara infracteur, & cependant il char-

(*b*) La Bruyere, *Caracteres de ce Siécle*, au Chap. *Des Ouvrages d'Eſprit.*

ma, & il charme encore le Public. Il perdit sa cause devant les Maîtres, & il gagna par-tout ailleurs. Il en appella au Peuple, comme l'Horace qui avoit tué sa Sœur, & qui fit casser à ce Tribunal la Sentence des Juges d'office. Les *Essais des Montagne* sont une autre exemple de l'irrégularité heureuse. Si l'on mettoit dans ce Livre-là beaucoup de méthode, l'on en ôteroit les principaux agrémens.

Combien il est difficile de faire de bons Abrégés.

C'EST peut-être le plus mal-aisé de tous les ouvrages de plume, que celui de bien abréger. Il faut un discernement peu commun, pour juger quelles sont les circonstances dont la suppression obscurcit, ou n'obscurcit pas la narration. Justin est un Abréviateur de petit jugement, & je suis sûr que Trogue Pompée pesteroit cent fois le jour contre lui, s'il pouvoit connoître le mauvais état où son ouvrage a été réduit par ce faiseur d'Abrégés. Il se perdroit lui-même dans les ténebres de son Abréviateur. Justin & ses semblables, ont ignoré qu'un Abrégé doit ressembler aux Pigmées qui ont toutes les parties du corps humain, mais chacune à proportion

(*) Art. *Philistus* rem. E.

plus petite que celles d'un homme du belle taille. Appétissez dans un Abrégé les parties d une narration, tant qu'il vous plaira : mais ne les retranchez pas entierement *.

Insuffisance des Dictionnaires Historiques.

La plûpart des Généraux d'Armée, Anciens & modernes, se trouvent dans le Dictionnaire Historique de Moréri. On y trouve sur-tout les Connétables, les Amiraux, & les Maréchaux de France. Ces derniers articles ne contoient que la peine de copier le P. Anselme. Mais tout ce qu'on lit à ce sujet, soit dans Moréri, soit même dans le P. Anselme, ne sauroit satisfaire la curiosité des Lecteurs. Ce n'est rien que d'apprendre qu'une telle année un Général prit ou secourut une ville, qu'il gagna une bataille, &c. On veut savoir outre cela quel étoit son caractere; s'il excelloit en courage ou en prudence; s'il étoit plus propre à conquérir qu'à conserver; si par trop de feu il s'éblouissoit un jour de combat, ou s'il demeuroit tranquille dans le plus fort du péril; par quels coups de tête il gagna une bataille qui étoit déjà presque perdue; par quelle faute

* Art. *Achille*, rem. C; & Art. *Arsinoë*, rem. C.

il fut vaincu dans une autre occasion. On souhaite encore de savoir, si en effet il remporta la victoire, comme l'assurent les Ecrivains de son parti, ou s'il la perdit comme l'assurent les Ecrivains du parti contraire. Ces disputes-là sont innombrables. Cela vient très-souvent de ce que par des raisons de politique, on se sert du nom de victoire dans les premieres Relations du combat, qui se vendent publiquement. Ce titre qui ne devroit être que passager, devient primordial : c'est comme un nom de Baptême qu'on porte toujours. Pour moi, si j'avois à écrire sur de semblables matieres, je me croirois obligé de discuter toutes ces choses, & de mettre en parallele les Relations des deux partis ; afin qu'en établissant pour principes les faits dont elles conviennent, soit à l'égard du combat, soit à l'égard de ses suites, on pût parvenir par la voie des conséquences à quelque sorte de certitude.

Comment on devroit traiter l'Article des Généraux.

Par exemple, si je parlois du Maréchal de Luxembourg, je voudrois marquer le caractere qui le distinguoit des autres guerriers ; donner quelque détail sur les occasions où il montra en

quoi ſes talens étoient d'un ordre inférieur. J'éviterois les péchés de commiſſion & d'omiſſion, que je trouve ſur ſon Chapitre dans le Dictionnaire de Moreri. Je ne dirois pas qu'il *défit les Armées* de Hollande *près de Bodegrave* l'an 1672 : qu'il prit Bodegrave (*a*) l'an 1673 : qu'il fit lever le ſiege de Charleroi l'an 1674 : car le premier de ces trois faits eſt une hyperbole inexcuſable, & les deux autres ſont abſolument chimériques. Je ne dirois pas qu'en 1673 *il paſſa au travers de l'armée ennemie au nombre de ſoixante & dix mille hommes, quoiqu'il n'en eût que vingt mille.* C'eſt une hyperbole qu'on ne pardonneroit point aux Poëtes. Je ne dirois pas qu'en 1678 *il battit l'Armée des Hollandois à St. Denys proche de Mons*; mais j'examinerois le Problême du gain de cette bataille. Je ne dirois pas qu'en 1692 il prit à Steinkerke *le Canon, le Bagage*, &c. des Ennemis ; car c'eſt un fait manifeſtement réfuté par la propre Relation qu'il fit lui-même de ce combat, & qui fût imprimée en France tout auſſi-tôt.

Je n'omettrois point la rebellion où

(*a*) Notez que Bodegrave n'eſt qu'un Village.

il

il s'obſtina depuis l'an mil ſix cent quarante-neuf juſqu'à la paix des Pyrenées; je n'omettrois point ſa campagne de Philisbourg, ſous prétexte qu'il en fut mortifié. Je n'omettrois point ſa priſon de la Baſtille, & je tâcherois de percer le voile épais ſur lequel on tient couvertes les procédures de la chambre de l'Arſenal contre lui. Cela eſt d'autant plus à propos pour l'honneur de ſa mémoire, qu'il a couru d'étranges bruits touchant ce procès. J'examinerois ce que tant de gens s'imaginent, ſans beaucoup de raiſon peut-être, qu'il auroit rendu de plus grands ſervices à la France pendant ſes dernieres campagnes, s'il n'eût préféré au bien public ſes intérêts particuliers, qui étoient de faire durer la guerre, ou s'il n'eût pas eu des ordres trop limités. Ces gens là prétendent qu'il n'étoit à la tête de l'Armée que comme les Légats du Pape à la tête du Concile de Trente, c'eſt-à-dire, qu'il falloit qu'il attendît par la poſte un renouvellement continuel d'inſpiration. Enfin, je tâcherois de trouver le véritable milieu, quant à ſes Mœurs, entre ſon Oraiſon funebre, & certains Ecrits qui ont été imprimés. On ne

parle pas de tous : car la plûpart font des ſatyres ſi fades, ſi impertinentes, & ſi manifeſtement ſuſpectes de calomnie, qu'on ne devroit y avoir aucun égard. (*)

(*) Tiré des *Avertiſſemens ſur la ſeconde Edition du Dictionn. Hiſtor. & Crit.*





SUR LA RELIGION.

ON ne peut lire ſans horreur l'Hiſtoire de nos guerres Sacrées du XVIe. Siécle : Siécle abominable, & auprès duquel la génération préſente pourroit paſſer pour un ſiécle d'or, quelque éloignée qu'elle ſoit de la véritable vertu. Pour l'honneur du nom François & du nom Chrétien, il ſeroit à ſouhaiter que la mémoire de toutes ces inhumanités eût été d'abord abolie, & qu'on eût jetté au feu tous les Livres qui en parlent. Ceux qui ſemblent trouver mauvais que l'on faſſe des Hiſtoires, parce qu'elles ne ſervent, diſent-ils (*a*), qu'à apprendre aux Lecteurs toutes ſortes de crimes, ont raiſon en quelque maniere par rapport aux annales qui traitent des guerres de Religion. On n'y voit que ſaccagemens, que profanations, que maſſacres, qu'Autels renverſés, qu'Aſſaſſinats, que parjures, que fureur. Mais comme tou-

Réflexions ſur les Guerres ſacrées du XVI. ſiécle.

(*a*) Voyez Maſcardi, *Diſcours ſur l'Hiſtoire.*

tes choſes ont deux faces, on peut à certains égards ſe conſoler de ce que la mémoire de ces effroyables déſordres s'eſt conſervée. Trois ſortes de gens auroient beſoin de conſulter chaque jour ces monumens hiſtoriques, & de s'en faire un ſujet ordinaire de méditation. Ceux qui gouvernent ſe devroient faire dire tous les matins par un Page : *Ne tourmentez perſonne ſur ſes opinions de Religion, & n'étendez pas le droit du glaive ſur la conſcience. Voyez ce que Charles IX & ſon ſucceſſeur y gagnerent ; c'eſt un vrai miracle que la Monarchie Françoiſe n'ait pas péri par leur Catholicité. Il n'arrivera pas tous les jours de tels miracles : ne vous y fiez point. On ne voulut pas laiſſer en repos l'Edit de Janvier, & il fallut, après plus de trente ans de déſolation, après mille & mille torrents de ſang répandus, après mille trahiſons, mille incendies, accorder un Edit plus favorable.*

Ceux qui conduiſent les affaires Ecléſiaſtiques, ſont la ſeconde eſpece de gens qui doivent méditer profondément ſur les déſordres du XVI ſiécle. Quand on leur parle de *Tolé-*

lérance, ils croyent entendre le plus affreux & le plus monstrueux de tous les dogmes ; & afin d'intéresser dans leurs passions le bras séculier, ils crient que c'est ôter aux Magistrats le plus beau fleuron de leur Couronne, que de ne leur pas permettre pour le moins d'emprisonner & de bannir les Hérétiques. Mais s'ils examinoient bien ce qu'on peut craindre d'une guerre de Religion, ils seroient plus modérés. *Vous ne voulez pas*, peut-on leur dire, *que cette Secte prie Dieu à sa mode, ni qu'elle prêche ses sentimens : mais prenez garde, si l'on en vient aux épées tirées, qu'au lieu de parler & d'écrire contre vos dogmes, elle ne renverse vos Temples, & ne mette vos propres personnes en danger. Que gagnâtes-vous en France & en Hollande en conseillant la persécution? Ne vous fiez point à votre grand nombre : vos Souverains ont des Voisins ; & par conséquent vos Sectaires ne manqueront ni de Protecteurs, ni d'assistance, fussent-ils Turcs.*

Enfin que ces Théologiens remuans, qui prennent tant de plaisir à innover, jettent continuellement la vue sur nos guerres Sacrées. Les Réformateurs en

furent la cause : on doit les excuser s'ils étoient bien persuadés de l'indispensable nécessité de cette réforme, & s'il n'y avoit point de milieu entre laisser damner tous les hommes, ou les convertir au Protestantisme. Dans ce principe nulle considération ne devoit les arrêter. Mais que des gens qui sont persuadés qu'une erreur ne damne pas, ne respectent point la possession, & qu'ils aiment mieux troubler le repos public que supprimer leurs idées particulieres, c'est ce qu'on ne peut assez détester. Qu'ils considerent donc les suites de leurs innovations, & s'ils peuvent s'y embarquer sans une absolue nécessité, il faut qu'ils ayent une ame de tigre, & plus de bronze autour du cœur, que celui qui hazarda le premier sa vie sur un frêle vaisseau. *Illi robur, & æs triplex circà pectus erat &c.*

Il n'y a point d'apparence qu'il s'éleve jamais dans le sein des Protestans aucun parti qui entreprenne de réformer leur Religion, de la maniere qu'ils ont réformé l'Eglise Romaine, c'est-à-dire sur le pied d'une Religion d'où il faut nécessairement sortir, si l'on n'aime mieux être damné

(1). Ainſi les déſordres qu'ils auroient à craindre d'un parti innovateur ſe-

(1) N. B. Pourquoi un tel parti ne s'éleveroit-il pas parmi les Proteſtans? Les Luthériens ne damnent-ils pas les Calviniſtes? A quoi a-t-il tenu que l'Arminianiſme, né dans le ſein de la Réforme, n'ait mis la Hollande en combuſtion? Que Bayle ne diſe pas que les démêlés de Proteſtant à Proteſtant ſeroient moins vifs, parce que les différences du culte matériel ne ſeroient jamais fort conſidérables; c'eſt un autre ſophiſme. Faut-il de ſi grandes différences dans le culte extérieur, pour ſe déchirer avec la derniere animoſité? l'Hiſtoire des guerres Théologiques fournit des preuves du contraire, & ces preuves ne ſont pas loin de nous. Quelques diſputes de mots entre les Prêtres, un homme hardi & puiſſant pour chef, voilà la matiere des grandes révolutions dans le ſyſtême préſent du monde. Ainſi la conjecture de Bayle eſt très-fauſſe: mais il ne l'a pas hazardée ſans deſſein. Il venoit d'attaquer indirectement les Auteurs de la funeſte Réforme qui cauſa les malheurs du XVI. ſiécle: les Proteſtans pouvoient prendre en mauvaiſe part cette hardieſſe: Bayle s'enveloppe, & affecte de tomber ſur les Catholiques pour donner le change aux Religionnaires. Mais prenez garde à la concluſion, & vous verrez qu'il dirige ſes principales attaques ſur les Réformateurs inquiets & turbulens, qui bouleverſérent l'Europe il y a deux ſiécles.

roient moins terribles, que ceux du ſiécle paſſé. Les animoſités pourroient être moins échauffées qu'en ce temps-là, vû principalement qu'aucun des partis ne trouveroit à détruire dans l'autre aucun objet ſenſuel de ſuperſtition : point de divinités topiques, ni de Saints tutélaires à briſer ou à monnoier; point de Reliques à jetter au vent, point de Ciboires, point d'Autels à renverſer. On pourroit donc être en guerre de Proteſtant à Proteſtant, ſans avoir à craindre toutes les fureurs qui parurent dans les démêlés du Proteſtant & du Catholique. Mais le mal ſeroit toujours aſſez funeſte, pour mériter qu'on tâche de le prévenir, en appliquant ceux qui aiment trop les diſputes à la conſidération des maux horribles qu'elles ont cauſés, & en leur repréſentant avec quelque force, que la plus funeſte intolérance n'eſt pas celle des Souverains, qui uſent du droit du glaive contre les Sectes : c'eſt celle des Docteurs particuliers, qui, hors des cas d'une très-urgente néceſſité, s'élevent contre des erreurs, protégées par la prévention des peuples & par l'uſage, & qui s'obſtinent à les combattre, lors même qu'ils voient que tout eſt déja en feu. (*)

(*) Art. *Macon*, rem. C.

LE CAVALIER Guarini a touché dans son *Pastor fido* un des plus incompréhensibles Mystéres de la nature. Il introduit une fille, qui se sentant livrée à la discrétion de deux Tyrans ennemis, l'amour & l'honneur, porte envie au bonheur des bêtes, qui dans leurs amours n ont point d'autre régle que l'amour même. Elle ne peut comprendre l'opposition qu'elle trouve entre la nature & la loi. L'une attache un plaisir extrême à certaines choses, & l'autre y attache la rigueur du châtiment. Sa conclusion est celle-ci :

Contrariétés entre les mouvemens de la Nature & les Loix de Dieu.

Sans doute ou la Nature est imparfaite en soi,
Qui nous donne un penchant que condamne la Loi;
Ou la Loi doit passer pour une Loi trop dure,
Qui condamne un penchant que donne la Nature.

Sans la révélation de Moyse il n'est pas possible de rien comprendre à cela ; & je me suis cent fois étonné que les anciens Philosophes ayent si peu réfléchi sur une telle matiere. Je ne parle que des Philosophes qui ont connu l'unité de Dieu ; car ceux qui admettoient la pluralité des Dieux, n'ont dû trouver là aucune difficulté. Ils n'avoient qu'à supposer qu'un Dieu étoit

cause du penchant de la nature, & que d'autres divinités nous imprimoient les instincts de la conscience, & les idées de l'honneur. La difficulté ne regardoit que ceux qui étoient persuadés que l'univers est l'ouvrage d'un Dieu infiniment saint. Comment se peut-il faire que, sous un principe de cette nature, le genre humain soit attiré vers le mal par une amorce presque invincible, je veux dire par le sentiment du plaisir, & qu'il en soit détourné par la crainte des remords, ou par celle de l'infamie, & de plusieurs autres peines; qu'enfin il passe toute sa vie dans ce contraste de passions, tiraillé tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; tantôt vaincu par le plaisir, tantôt par la crainte des suites. Le Manichéisme est apparemment sorti d'une forte méditation sur ce déplorable état de l'homme *.

Pourquoi les Missionnaires du seiziéme

L'AUTEUR qui a composé l'histoire de l'Eglise du Japon (*a*) *admire la profondeur des jugemens de Dieu*,

* Article *Guarini*, remarque E.

(*a*) Cette Histoire fut imprimée à Paris en 2 volumes in 4°, l'an 1689, sous le nom de l'Abbé de T.... (c'est le P. Crasset, Jésuite, qui a ainsi déguisé son nom.)

& s'étonne qu'il ait permis que le sang de tant de Martyrs ait été répandu dans ces isles, *sans qu'il ait servi, comme dans les premiers siecles de l'Eglise, d'une semence féconde pour produire de nouveaux Chrétiens* (b). Sans prendre la liberté de rechercher les raisons que la sagesse de Dieu peut avoir de permettre dans un temps ce qu'elle ne permet pas dans un autre, l'on peut dire que le Christianisme du XVI siecle n'a pas eu droit d'espérer la même faveur & la même protection de Dieu, que le Christianisme des trois premiers siecles. Celui-ci étoit une Religion bénigne, humble, patiente, qui recommandoit aux sujets de se soumettre à leurs Souverains, & n'aspiroit pas à s'élever sur les trônes par la voie des rebellions. Mais le Christianisme, qui fut annoncé aux infidéles au XVI siecle, n'étoit plus cela. C'étoit une Religion ambitieuse, sanguinaire, accoutumée au carnage depuis cinq ou six cens ans. Elle avoit contracté une très-longue habitude de se maintenir & de s'agrandir, en faisant passer au fil de l'épée tout ce qui lui résistoit. Les buchers, les bourreaux, le

me siécle n'ont pas eu les mêmes succès que les Apôtres des premiers temps.

(b) Tiré du Journal des Sçavans, Juillet 1689.

tribunal effroyable de l'Inquisition, les Croisades, les Bulles qui excitoient les sujets à la révolte, les Prédicateurs séditieux, les conspirations, les assassinats des Princes étoient les moyens ordinaires qu'elle employoit contre ceux qui ne se soumettoient pas à ses ordres. Devoit-elle se promettre la bénédiction que le Ciel avoit accordée à l'Eglise primitive, à l'Evangile de paix, de patience & de douceur? le meilleur parti que les Japonnois eussent à prendre, étoit de se convertir au vrai Dieu; mais n'ayant pas assez de lumieres pour renoncer à leur fausse Religion, il ne leur restoit que de choisir entre la persécution active & la persécution passive. Ils ne pouvoient conserver leur ancien gouvernement, ni leur ancien culte, qu'en exterminant les Chrétiens. Ceux-ci tôt ou tard eussent ruiné l'un aussi-bien que l'autre: ils auroient armé tous leurs Néophytes: ils auroient introduit dans le Pays les secours & les cruelles maximes des Espagnols; & à force de supplices & de massacres ils auroient mis sous leur joug tout le Japon. C'est par de tels moyens que le Christianisme s'est introduit dans l'Amérique. Ainsi quand

on ne considere les choses que selon les vues de la Politique, on doit convenir que la persécution suscitée aux Chrétiens dans les Isles Japonnoises, a été dans l'ordre des moyens que la prudence fait prendre pour prévenir le renversement de la Monarchie, & le saccagement d'un Etat. L'ingénuité d'un Espagnol justifie les précautions de ces infidéles. » Elle donna un pré-
» texte spécieux aux Bonzes d'exer-
» cer leur haine, & de solliciter l'ex-
» tirpation des Chrétiens. Interrogé
» par le Roi de Tossa, comment le
» Roi d'Espagne étoit devenu maître
» d'une si grande étendue de Pays
» dans l'un & l'autre hémisphère, il
» répondit trop naïvement, qu'il en-
» voyoit des Religieux prêcher l'Evan-
» gile aux Nations étrangeres, & qu'a-
» prés avoir converti bon nombre de
» Payens, il envoyoit ses troupes,
» qui, se joignant aux nouveaux
» Chrétiens, subjuguoient le Pays.
» Cette indiscrétion couta cher aux
» Chrétiens (c). *

(c) Journal des Sçavans, *ubi suprà.*

* Art. *Japon*, rem. E.

Igno-ance es an-iens ayens ir la Di-inité.

LES anciens Payens ne connoiſſoient de Dieu que le nom. L'idée qu'ils attachoient au mot *Dieu* ne reſſembloit nullement à la nature divine, elle en étoit même infiniment éloignée, de ſorte que les Athéniens n'étoient pas les ſeuls à qui St. Paul eût pu dire qu'ils avoient dreſſé un Autel *au Dieu inconnu*. Tous leurs Autels méritoient cette inſcription; & je ne ſçaurois penſer à la diſtinction qu'on fit à Athènes entre les Dieux inconnus & les Dieux connus, ſans me ſouvenir de la diſtinction qu'on fait dans les Ecoles d'Ariſtote, entre les qualités occultes & les qualités manifeſtes. Il n'y a point d'autre différence parmi les Péripatéticiens entre les qualités manifeſtes & les qualités occultes, ſi ce n'eſt qu'ils ont un mot pour déſigner les qualités manifeſtes, *calor*, *frigus*, *humiditas*, *ſiccitas*, &c. & qu'ils n'en ont point pour déſigner les qualités de l'aiman. Diſons de même que, parmi les Athéniens, il n'y avoit point d'autre différence entre les Dieux inconnus & les Dieux connus, ſi ce n'eſt qu'on avoit un nom à donner aux uns, *Jupiter*, *Mars*, *Mercure*, *Venus*, &c. & qu'on

ne sçavoit comment appeller les autres. Si la nature divine qu'ils adoroient n'étoit point comme la *quintessence* d'Aristote, aussi dépourvue de nom qu'ignorée (a), elle étoit pour le moins aussi peu connue. Les habitans de Marseille faisoient profession d'adorer des Dieux inconnus, & ils trouvoient que cela leur inspiroit plus de crainte pour leurs divinités. Ils les adoroient de loin, & ne s'approchoient point du lieu où elles avoient leurs statues. Le Prêtre même n'y arrivoit qu'en tremblant, & il craignoit que ces Dieux ne lui apparussent, c'est-à-dire qu'il craignoit de les connoître. Lucain s'imagine que parce que les Dieux étoient adorés ailleurs sous des figures exposées aux yeux du public, il y avoit une grande différence entre les Massiliens & les autres peuples; car, dit-il, les Massiliens redoutent d'autant plus leurs Dieux qu'ils ne les connoissent pas : il s'imaginoit donc

. . . . *Tantum terroribus addit*
Quos timeant non nosse Deos (q);

(a) *Quinta illa non nominata magis quàm non intellecta natura.* Cic. Tuscul. 1. cap. XVII.

(b) Lucain, *Pharsal. Lib. III.*

que dans la Grèce & dans l'Italie on connoissoit mieux la Divinité qu'à Marseille. Il s'abusoit bien : il devoit seulement dire que l'on y connoissoit mieux sous quelle figure les Statuaires & les Peintres la représentoient.

Les Payens ne pourroient pas rétorquer ces réflexions sur le Christianisme, sous prétexte qu'on y recommande de captiver son entendement sous l'obéissance de la foi, & qu'on y dit que la foi se définit mieux par l'ignorance que par la connoissance ; de maniere qu'il faut se conduire, non par la voie de l'examen, mais par la voie de l'autorité, & adorer les mystères sans les comprendre. Cette rétorsion, dis-je, seroit injuste, si on la faisoit sur le Christianisme en général, car plusieurs Communions ne rejettent point la voie de l'examen, & ne craignent pas, comme le Prêtre de Marseille, que les objets de leur foi se manifestent. *

'oliti- e elle Espa- ols & Por-

A CONSIDERER la conduite des Espagnols & des Portugais envers les Juifs, on peut dire que les uns

* Art. *Dioscorides*, rem. B.

& les autres n'ont rien oublié de tout ce que la Politique la plus fine & la plus févére peut inventer pour détruire une fecte, & maintenir le parti dominant. On auroit grand tort de les accuser d'avoir mis l'Eglife fous la protection céleste, avec les difpofitions de ceux qui attendent tout tranquillement de l'efficace de leurs prieres. On diroit plutôt qu'ils ont fuivi les confeils qu'un Poëte Payen a donnés fur une affaire d'agriculture (a) tugais envers les Juifs.

On diroit encore qu'ils fe font réglés fur les reproches que Caton fait aux Romains dans la conjuration de Salluste : *votre pareffe & votre nonchalance*, leur dit-il, *fait que vous vous repofez les uns fur les autres, & nourrit votre irréfolution : c'eft-à-dire que vous vous confiez en l'affiftance des Dieux immortels, qui ont fauvé plus d'une fois notre République dans les grands dangers. Mais quoi? ce n'eft point par des vœux, ni par des Sacrifices timides qu'on fe con-*

(a) *Non tamen ulla magis præfens fortuna laborum eft,*
Quam fi quis ferro potuit refcindere fummum
Ulceris os : alitur vitium, vivitque tegendo,
Dum medicas adhibere manus ad vulnera Paftor
Abnegat, & meliora deos fedet omnia pofcens.
Virgil. Georg. Lib. III.

cilie les Dieux : c'est en veillant, en agissant, en se décidant à propos, qu'on peut se procurer un heureux destin. Si vous vous jettez entre les bras de la timidité, envain implorerez-vous l'assistance des Dieux : attendez-vous à leur colere & à leur inimitié (b). Enfin on diroit que la leçon pour laquelle ils ont le plus de docilité, est la derniere partie de l'axiome qu'un Auteur moderne a rapporté de cette façon : » Il faut, pour ainsi dire, s'abandonner à la Providence de Dieu, » comme si toute la prudence humaine étoit inutile ; il faut se gouverner par les regles de la prudence » humaine, comme s'il n'y avoit point » de Providence (*c*) « Ils se moqueroient sans doute de tout Auteur qui les blâmeroit de traiter le Christianisme comme un vieux Palais qui a besoin d'étançons de toutes parts, & le Judaïsme comme une forteresse qu'il faut canonner & bombarder incessamment. On peut justement condamner certaines manieres de maintenir la bonne cause ; mais enfin elle a besoin d'ai-

(*b*) Sallust *in* bello Catilin.
(*c*) Cotin, Œuvres Gal. T. 1. Discours sur la vérité des Songes.

de, & la défiance est la mere de la sûreté. *

Comment les abus & les superstitions se perpétuent.

Il est très-facile de tromper l'homme en matiere de Religion, & très-difficile de le détromper. Il aime ses préjugés, il se plait à trouver des guides qui le fortifient dans ses erreurs, & qui disent dans leur ame : puisque le peuple veut être trompé, qu'il le soit; *quandoquidem populus vult decipi, decipiatur.* Ces guides y trouvent eux-mêmes leur compte, & quant à l'autorité, & quant au profit. Les plus désintéressés appréhendent, lorsque la maladie est invétérée, que le remede ne fût pire que le mal. Ceux-ci n'osent guérir la playe: les autres ne la voudroient pas guérir. C'est ainsi que l'abus se perpétue: les malhonnêtes gens le protegent, les honnêtes gens le tolérent **.

Sur les Esprits forts.

Il est assez apparent que ceux qui affectent dans les compagnies de combattre les vérités les plus communes de la Religion, en disent plus qu'ils n'en pensent. La vanité a plus de part à leurs disputes que la conscience. Ils

* Art. *Acosta*, rem. B.
** Art. *Agar*, rem. K.

s'imaginent que la ſingularité & la hardieſſe des ſentimens leur procurera la réputation de grands eſprits. Les voilà tentés d'étaler, contre leur propre perſuaſion, les difficultés à quoi ſont ſujettes les doctrines de la Providence, & celles de l'Evangile. Ils ſe font donc peu à peu une habitude de tenir des diſcours impies, & ſi la vie voluptueuſe ſe joint à leur vanité, ils marchent encore plus vîte dans ce chemin. Cette mauvaiſe habitude, contractée d'un côté ſous les auſpices de l'orgueil, & de l'autre ſous les auſpices de la ſenſualité, émouſſe la pointe des impreſſions de l'éducation ; je veux dire qu'elle aſſoupit le ſentiment des vérités qu'ils ont appriſes dans leur enfance touchant la Divinité, le Paradis & l'Enfer. Mais ce n'eſt pas une foi entiérement éteinte, ce n'eſt qu'un feu caché ſous les cendres. Ils en reſſentent l'activité dès qu'ils ſe conſultent, & principalement à la vue de quelque péril. On les voit alors plus tremblans que les autres hommes. J'ai oui dire à un Gentilhomme, qui avoit été à M. le Comte de Soiſſons, que *Sainthibal*, fameux eſprit fort, ſe plaignoit de ce qu'aucun homme de leur ſecte n'avoit le

Libertins Chancelans.

don de persévérance. *Ils ne nous font point d'honneur*, disoit-il, *quand ils se voient au lit de la mort, ils se deshonorent, ils se démentent, ils meurent tous comme les autres.* Sainthibal pouvoit ajouter, qu'ordinairement ils passent jusqu'aux minuties de la superstition. L'exemple de Tullus Hostilius est admirable sur ce sujet. Une longue maladie terrassa tellement ce Prince, qu'il passa de l'esprit fort à l'esprit superstitieux, & propagateur des superstitions. *Tunc adeò fracti simul cum corpore sunt spiritus illi feroces, ut qui nihil ante ratus esset minus regium quàm sacris dedere animum, repente omnibus magnis parvisque superstitionibus obnoxius degeret, religionibusque etiam populum impleret* (*a*). Tout le monde a admiré cette pensée de M. Despreaux :

Qui fait l'homme intrépide, & tremblant de foiblesse
Attend pour croire en Dieu que la fievre le presse ;
Et toujours dans l'orage au Ciel levant les mains,
Dès que l'air est calmé, rit des foibles humains.

On n'a presque jamais vu qu'un homme grave, éloigné des voluptés Athées de Systême.

(*a*) Tite-Live, Decad. I. *Lib.* I. *Cap.* XXXI.

& des vanités de la terre, se soit amusé à dogmatiser tout haut pour l'impiété, encore qu'une longue suite de méditations profondes, mais mal conduites, l'eût précipité dans la réjection intérieure de toute Religion. Bien-loin qu'un tel homme voulût ôter de l'esprit des jeunes gens les doctrines qui les peuvent préserver de la débauche : bien-loin qu'il voulût inspirer ses opinions à ceux qui en pourroient abuser, ou à qui elles pourroient faire perdre les consolations que l'espérance d'une éternité heureuse leur fait sentir ; il les fortifieroit là-dessus par un esprit de charité & de générosité. Il garde ses sentimens ; ou pour lui seul, ou pour des personnes qu'il suppose très-capables de n'en faire pas un mauvais usage. Voilà ce que font les Athées de systême, ceux que la débauche ni l'esprit hableur n'ont point gâtés. Le malheur d'avoir été frappés d'un certain Principe, & de l'avoir suivi avec trop de gradation de conséquences, les a menés à une espece de persuasion. La grace de Dieu peut les éclairer à la vue de la mort : mais sans cela ils persistent dans leur indolen-

ce au milieu des maladies & des tempêtes; & s'ils se conforment aux cérémonies mortuaires de l'Eglise, c'est pour épargner à leurs parens les suites fâcheuses de la réjection du rituel.

Ces réflexions me portent à croire que la premiere classe d'incrédules dont j'ai parlé, ces Athées prétendus qui parlent si haut, ne sont point intérieurement persuadés de ce qu'ils disent. Ils n'ont guere examiné : ils ont appris quelques objections : ils en étourdissent le monde; ils parlent par un principe de fanfaronnerie, & ils se démentent dans le péril. Le célebre *des-Barreaux* étoit un Athée de cette classe. En santé, c'étoit un homme d'un libertinage outré : malade, il faisoit des sonnets dévots. C'est ce que M. Boursaut lui reprocha dans une Lettre, dont la suscription étoit conçue en ces termes : *A Monsieur des Barreaux qui ne croit en Dieu que lorsqu'il est malade.* M. Boursaut en lui envoyant cette Lettre y joignit la fable du *Faucon malade*, qui prie sa mere d'intercéder pour lui auprès des Dieux. La fable se terminoit par ce trait de Morale, que *s'il y a quelque chose de plus extravagant que*

de ne pas croire en Dieu, c'eſt d'avoir la foibleſſe de l'invoquer ſans y croire. On ſuppoſe que ce fut la réponſe de la mere du Faucon. Bourſaut a raiſon de dire que c'eſt une extravagance outrée, d'adreſſer des prieres une à divinité qu'on ne croit pas : mais il a tort d'imputer cette folie à des Barreaux. Saint Paul ſemble ſuppoſer qu'une telle bizarrerie ne ſe trouve point parmi les hommes : *comment invoqueroient-ils*, dit l'Apôtre, *celui auquel ils n'ont pas cru ?* Qu'on ſe rappelle les principes que j'ai établis ci-deſſus. Il arrive tous les jours, je le répéte, que ceux qui n'ont rien déterminé poſitivement, ni ſur l'exiſtence, ni ſur la non-exiſtence de Dieu, lui font des vœux & des prieres à la vue d'un grand péril. Tel eſt l'état de preſque tous les incrédules. Ils ne connoiſſent pas clairement l'exiſtence d'une Divinité ; mais auſſi ils ne connoiſſent pas clairement qu'elle n'exiſte point. Il eſt naturel que de telles gens, aux approches de la mort, prennent le parti le plus sûr, & que, *ad majorem cautelam*, ils ſe recommandent à la grace & à la miſéricorde divine. Ils eſpérent quelque choſe

de

de leurs prieres, en cas qu'il y ait un Etre qui les entende, qui les puiſſe exaucer : ils n'ont rien à craindre en cas que cet Etre n'exiſte pas. Mais ſi quelqu'un étoit parvenu à un tel dégré de mécréance, qu'il ſe fût fermement perſuadé le pur Athéiſme, & qu'il demeurât dans cette perſuaſion pendant qu'il ſeroit malade dangereuſement, je ne conçois pas qu'il ſoit poſſible qu'il invoquât Dieu au fond de ſon cœur. N'allons donc pas nous imaginer que des-Barreaux tombât dans l'extravagance qu'on lui impute, d'invoquer Dieu ſans croire qu'il y eût un Dieu : diſons plutôt que ſa coutume de l'invoquer dans ſes maladies eſt une marque, ou qu'au temps de ſa ſanté il ne doutoit point de l'exiſtence de Dieu (*a*), ou que tout au plus il mettoit cela en problême, mais en problême dont il embraſſoit l'affirmative quand il craignoit de mourir. L'inclination à la volupté lui faiſoit reprendre ſon premier train, ſon premier langage, lorſque ſa ſanté étoit revenue. Cela ne prouve point qu'en effet il fût Athée : cela prouve ſeu-

(*a*) C'eſt ce que quelqu'un m'a aſſuré dans un Mémoire particulier qu'il m'a communiqué.

lement, ou qu'il rejettoit presque tous les dogmes particuliers des religions positives, ou que par un principe d'orgueil il craignoit qu'on ne le raillât d'être déchu de sa qualité d'esprit fort, s'il ne continuoit pas à parler en libertin. *

S'en matiere de Religion il faut recourir à la voie de l'examen, & si dans la pratique on se sert de cette voie.

QUELQUES gens se persuadent que la voix d'autorité est la seule qui conduise à la vraie Religion; qu'au moins c'est l'unique chemin que Dieu a marqué aux simples. D'autres s'imaginent que cette voye n'est qu'une chimere, & qu'il faut nécessairement recourir à la voye de l'examen. Il est à craindre qu'il ne s'éleve un tiers parti, qui enseignera que les hommes ne sont conduits à la vraie Religion, ni par la voye de l'autorité, ni par la voye de l'examen, mais les uns par l'éducation, & les autres par la grace. L'éducation sans la grace & sans examen persuade simplement. La grace avec l'éducation, & quelquefois sans éducation & sans examen, ou avec un examen superficiel persuade salutairement. *Gratiâ Dei*

* Art. *des Barreaux*, rem. F; & Art. *Bien*, (Borysthenite) rem. E.

ſum quod ſum, doit dire chaque orthodoxe : par la grace de Dieu je ſuis ce que je ſuis. Je ſuis Orthodoxe *par grace, & cela non pas de moi, c'eſt le don de Dieu : non pas par mes œuvres*, par des recherches, par des diſcuſſions, *afin que nul ne ſe glorifie* (*a*).

Que l'examen ſoit facile, ou du moins poſſible : qu'il ſoit mal-aiſé ou même impoſſible ; une choſe eſt très certaine, c'eſt que preſque perſonne ne s'en ſert (*b*). La plûpart des gens ne ſavent pas lire : parmi ceux qui ſavent lire, le plus grand nombre ne lit jamais les ouvrages des adverſaires. Ils ne connoiſſent les raiſons de l'autre parti, que par les fragments qu'ils en trouvent dans les Ecrits de leurs Auteurs. Ces morceaux ne repréſentent qu'imparfaitement & très-foiblement les droits du parti contraire. Pour connoître la force des objections, il faut les conſidérer placées dans leur ſyſtême, liées avec leurs principes généraux, avec leurs conſéquences & leurs dépendances. Ce

(*a*) S. Paul, Epit. aux Epheſ. *Chap. II.*

(*b*) Notez que c'eſt le diſcours, non de l'Auteur de ce Livre, mais de ce tiers parti qu'on pourroit craindre. Il faut noter cela en pluſieurs autres endroits.

n'eſt donc point examiner les ſentiments de ſon adverſaire, que de comparer ſimplement la réponſe de nos Auteurs avec l'objection qu'ils rapportent : ce ſeroit juger de la force d'une roue par les ſeuls effets qu'elle peut produire étant détachée de ſa machine. On ne peut donner à cela le nom d'examen qu'abuſivement. Pour ce qui eſt des Docteurs qui jettent les yeux ſur les ouvrages de l'adverſaire, ils employent toutes les forces de leur eſprit, non pas à chercher s'il a raiſon, mais à trouver qu'il a tort, & à inventer des réponſes. Toutes celles qui ſe préſentent leur paroiſſent bonnes, parce qu'ils ſont toujours préoccupés de la forte perſuaſion qu'il eſt Hérétique : cela non plus ne ſauroit être nommé examen qu'abuſivement.

La premiere choſe qu'il faudroit faire, ſi l'on vouloit bien examiner, ſeroit de douter pour un temps de ſa Religion. Mais on croiroit offenſer Dieu, ſi l'on formoit là-deſſus le moindre doute. On regarderoit ce doute comme une funeſte ſuggeſtion de l'eſprit malin. Ainſi l'on n'eſt jamais dans l'état où S. Auguſtin remarque qu'il

faut être, quand on veut discerner avec connoissance de cause l'Orthodoxie d'avec l'Hétérodoxie. Il faut, selon lui, se dépouiller de la pensée que l'on tient déja la vérité (*a*). Ceux qui disent, que la corruption du cœur empéche l'homme Hérétique de trouver la vérité, se trompent souvent, s'ils entendent que l'inclination à l'ivrognerie, à la jouissance des femmes, & aux autres plaisirs du corps; ou que l'orgueil, l'avarice, & d'autres passions semblables séduisent son jugement. Mais ils ne se trompent pas s'ils entendent que la préoccupation l'empêche de découvrir les bonnes preuves. Il examine les raisons des Orthodoxes tout rempli de la persuasion qu'il posséde la vérité, & qu'il offenseroit Dieu s'il s'imaginoit que les preuves du parti contraire sont solides. Il croit agir chrétiennement s'il regarde ces raisons comme des sophismes, & s'il employe toute l'attention de son ame à inven-

(*a*) *Nemo nostrûm dicat jam se invenisse veritatem; sic eam quæramus, quasi ab utrisque nesciatur; ità enim diligenter & concorditer quæri poterit, si nullâ temerariâ præsumptione inventa & cognita esse credatur.* Augustin. contra Epist. fundam. *Cap. III.*

tes des réponses. Il ne sauroit croire que ces réponses soient mauvaises, puisque, selon lui, elles combattent l'erreur, & sont destinées au maintien de la vérité. Mais dites-moi, je vous prie, les Orthodoxes n'ont-ils pas une semblable persuasion, quand ils examinent la cause des Hérétiques?

'réjugés e Religioncomparés aux préventions des laideurs

Les uns & les autres sont semblables aux plaideurs: ceux-ci ne trouvent jamais solides les raisons de la partie adverse: ils ont beau lire & relire les écrits solides qu'elle produit, ils croyent que ce ne sont que des chicanes; & après même que les Juges subalternes & souverains les ont condamnés, ils s'imaginent avoir raison: ils appelleroient à un autre Tribunal s'il y en avoit. D'où vient cela? N'est-ce pas de ce qu'ils examinent tout avec une forte prévention d'avoir la justice de leur côté?

Et à celles des Nouvellistes.

Rien n'est plus capable de convaincre de l'inutilité de tout examen, qui ne se fait pas sans prévention, que ce qui arrive tous les jours aux Nouvellistes. Ils se persuadent que le parti qu'ils épousent a la justice de son côté, & ils souhaitent passionnément qu'il triomphe. Ils sentiroient un cha-

grin mortel, si quelque lumiere vive se présentoit à leurs yeux, & leur faisoit voir d'une maniere démonstrative le bon droit & la bonne fortune du parti contraire. Voici l'effet que produit en eux la passion. Ils ne lisent les manifestes & les Relations de l'ennemi, que comme des Ecrits dictés par le mensonge, & remplis d'impostures : quelque probables que soient ses raisons, ils les rejettent ; ils appliquent tout leur esprit à considérer ce que l'on y peut répondre. Or pendant qu'ils sont attentifs aux apparences spécieuses de la réponse, & nullement attentifs aux beaux côtés de l'objection, ils n'acquiérent jamais d'autre connoissance que celle qui flatte leurs préjugés. S'il court une fâcheuse nouvelle, ils sont incrédules, ils inventent cent raisons pour la combattre. Si c'est une bonne nouvelle, leur crédulité n'a point de bornes. Les apparences les plus foibles leur tiennent lieu de forte preuve ; ils éloignent de leur imagination tous les objets déplaisants, & ils ne donnent accès qu'aux beaux songes, & aux fantômes agréables. Il n'y a qu'une évidence incontestable qui les puisse

détromper ; & s'ils s'examinent profondément, ils trouveront qu'ils se payent des mêmes raisons, pour se flatter, dont ils ne feroient aucun compte si elles étoient alléguées en faveur de l'ennemi.

N'est-il pas vrai que si l'on n'examine pas mieux le pour & le contre dans les matieres de Religion, que dans les affaires du temps, cela ne mérite pas le nom d'examen ? Or ne voyons-nous pas que le même esprit qui regne ordinairement dans les Nouvellistes, ardemment affectionnés à un parti, regne aussi dans la plûpart des personnes passionnées pour leur Religion ? Une bataille perdue afflige le Nouvelliste, une bataille gagnée le transporte de joie : c'est pour cela qu'il épuise toutes les forces de son esprit à se convaincre que la bataille est gagnée. On n'a pas moins de plaisir dans une dispute de Religion, lorsqu'on croit que l'adversaire est battu : on n'auroit pas moins de chagrin, si l'on voyoit son triomphe. Ainsi, de part & d'autre, la crainte de l'affliction, & l'attrait du plaisir, empêchent d'examiner avec équité, & font employer double poids & double mesure.

Voilà ce qu'on pourroit craindre qu'un tiers parti n'alléguât, convenant du droit & niant le fait; convenant qu'il faut se conduire par la voye de l'examen, & niant que dans la pratique on se serve de cette voye. Quoi qu'il en soit, il pourroit arriver ici une différence fort grande: car au lieu que ceux qui errent deviendroient peut-être Orthodoxes, s'ils n'étoient persuadés qu'ils le sont déja, les Orthodoxes se garantissent peut-être de l'héréfie, parce qu'ils retiennent fermement la prévention qu'ils sont Orthodoxes.

L'exemple des plaideurs & des Nouvellistes, que je viens d'alleguer, prouve d'une maniere presque démonstrative, que les difficultés d'un bon examen ne viennent pas tant de ce que l'esprit est vuide de science, que de ce qu'il est plein de préjugés. Deux fortes raisons ont établi dans la jurisprudence humaine qu'il soit défendu d'être juge & partie dans un procès. L'une est prise du danger qu'il y auroit qu'un homme revêtu de ces deux personnages ne crût avoir raison, lorsqu'il auroit tort; l'autre, qu'il ne prononçât en sa fa-

D'où viennent les difficultés d'un bon examen.

veur, lors même qu'il connoîtroit l'injuſtice de ſa cauſe. Dans les diſputes de Religion chacun eſt juge & partie. On n'examine point les raiſons de ſon adverſaire après s'être revêtu d'un eſprit Sceptique & Pyrrhonien : on croiroit, comme je l'ai dit, commetre un crime ſi l'on ſe mettoit en cet état. On examine après s'être bien perſuadé que la Religion que l'on profeſſe eſt la ſeule véritable : & nous voilà preſque dans les paſſions des Nouvelliſtes & des plaideurs. Trois probabilités du côté de notre préoccupation prévalent ſur dix ou douze de l'autre côté, & cela parce que l'attention de notre eſprit ſe porte infiniment plus vers les probabilités qui plaiſent, que vers celles qui chagrinent. M. Nicole confirme cette penſée. *L'eſprit*, dit-il, *ſe laiſſe emporter par les plus vaines lueurs, & les plus mauvaiſes raiſons. Il n'a pour cela qu'à s'y appliquer fortement : car cette application fait qu'il ne voit que celles-là, & qu'il s'en remplit tellement, que toutes les autres raiſons n'y peuvent trouver d'entrée. La plûpart des queſtions ne ſe doivent décider que par la comparaiſon des raiſons*

de part & d'autre ; & c'est presque toujours être téméraire, que de se déterminer sur celles d'un seul parti. Mais qu'il est aisé de s'égarer dans cette comparaison, ou de n'y procéder pas de bonne foi ! Combien y en a-t-il qui n'ont pas assez d'étendue d'esprit, pour comprendre tant de choses tout à la fois ? & ainsi ils ne les comparent pas véritablement. C'est leur application présente qui les détermine, & c'est leur passion qui les applique ; & par conséquent c'est leur inclination & non leur lumiere qui est le principe de leur persuasion. Ce qu'il y a de plus terrible en cela, est qu'étant si facile d'une part que les hommes tombent dans l'erreur & l'illusion, il est très-difficile de l'autre qu'ils s'en retirent, parce qu'ils ne connoissent point les défauts qui les y ont engagés ; & que n'ayant point d'autres yeux spirituels pour les discerner, ils jugent d'eux-mêmes & des autres par ces yeux mêmes qui sont malades. Ita fit ut animus de seipsorum judicet, cùm idipsum quo judicat ægrotet (*a*). Prenez bien garde, 1°. qu'en certains cas la vérité qui

(*a*) Nicolle, dans la Préface des *Préjugés légitimes.*

nous fâche est si manifeste, que l'on ne sçauroit venir à bout de la méconnoître : 2°. qu'il y a des procès civils, & des controverses, où la vérité est si difficile à démêler de la fausseté, que les Juges les plus désintéressés & les plus habiles ne savent de quel côté se tourner. Il est donc vrai que les préjugés & les passions n'aveuglent pas en toutes rencontres, & que les difficultés de l'examen sont quelquefois dans les objets *.

Si les médisances publiées contre ceux qui changent de Religion, sont utiles au parti qui les débite.

IL REGNE de part & d'autre, il faut l'avouer, entre les Protestants & les Catholiques Romains une coutume bien cruelle. C'est d'attaquer par toutes sortes d'injures, & de tâcher par toutes sortes de moyens, de couvrir d'ignominie ceux qui changent de Religion. On épluche toute leur vie, jusqu'aux recoins de l'enfance : on ramasse tous les péchés de leur jeunesse, on les suit à la piste dans tous leurs déportements : On accumule pêle-mêle & les bruits vagues, & les faits qui peuvent avoir quelque certitude, & ceux qui peuvent recevoir une mauvaise interprétation, lorf-

(*) Art. *Pelisson*, rem. D. E.

que des esprits pleins de soupçons & de défiances les examinent sans miséricorde ; & l'on fait courir le monde à une infinité de Satyres composées de cette façon. Il n'en faut pas demander le *cui bono*, car il est assez manifeste que l'on prétend tirer de là deux ou trois utilités considérables. On espere que personne ne sera scandalisé de l'inconstance des Déserteurs, pourvû qu'on les représente comme des hommes vendus à l'iniquité, également dépourvus d'honneur & de conscience. On veut empêcher de croire que l'incertitude des dogmes de son parti, & la certitude des dogmes du parti contraire, ayent influé dans l'abjuration de ces Apostats. On veut aussi rabatre le triomphe des adversaires, en leur objectant, qu'ils n'ont gagné que des Prosélytes flétris & diffamés. Enfin on prétend inspirer plus d'horreur pour la révolte, en exposant à l'ignominie la personne des révoltés, & l'on veut intimider quiconque osera songer à l'apostasie. Quelle apparence en effet que des gens sensibles à la Satyre s'exposent à l'éclat d'une défection, lorsque tant d'exemples formidables apprennent que le parti

qu'ils voudroient quitter s'eſt mis en poſſeſſion de cette menace bien exécutee.

Qui me commovit (melius non tangere clamo)
flebit, & inſignis totâ cantabitur urbe.

Mais ſi le profit eſt viſible de ce côté-là, le dommage ne l'eſt pas moins par d'autres endroits, & peut-être qu'il y a lieu de s'étonner que la conſidération des mauvaiſes ſuites ne modére pas les mouvements impétueux de cette colere. Il n'y a rien de plus propre à endurcir les adverſaires dans leur erreur, que le fiel de ces Satyres perſonnelles. Chaque parti s'imagine que les Sectateurs de l'autre ſont eſclaves d'une prévention aveugle, & d'une opiniâtreté paſſionnée. N'eſt-ce pas les confirmer dans ce jugement, que de déchirer la réputation d'un homme qui nous a quittés, & d'employer contre lui, non pas une plainte modeſte & charitable, mais une déclamation violente, & des invectives diffamatoires. Ajoutez que les médiſances publiées contre un Apoſtat ne trouvent guere de créance dans l'eſprit de ſes nouveaux freres, & ne ſervent d'ailleurs qu'à aliéner de plus

en plus ce sujet rebelle. Il seroit peut-être rentré dans le bercail, si on lui eût fait connoître sa faute doucement & honnêtement Son retour seroit un triomphe que l'on opposeroit avec avantage à la victoire dont l'ennemi s'étoit vanté. On se prive de cela si l'on irrite le transfuge. Il n'est presque pas possible que les Satyres aincres qui le déchirent ne contiennent plusieurs calomnies : cela lui donne une très-mauvaise opinion de ses anciens freres. Si les vétités qu'ils ont divulguées le fâchent, les impostures ne servent pas peu à augmenter son chagrin : il conçoit contre eux une haine personnelle, qui le dispose à haïr leurs sentiments : de sorte que n'ayant été d'abord qu'un Proselyte apparent, il devient Proselyte de cœur. La colere produit cet effet.

Qu'on m'objecte tant qu'on voudra ces paroles du Psalmiste, *imple faciem eorum ignominiâ, quærent nomen tuum, Domine*; Seigneur couvrez-les d'ignominie, & ils chercheront votre nom; je répondrai que quand on fait cette priere il en faut laisser l'exécution à Dieu, & non pas recourir aux plumes des Ecrivains Satyriques.

Ces gens-là ne sont guere propres à faire rentrer dans le bon chemin ceux qui s'en écartent. L'esprit Evangélique est un feu qui doit éclairer, échauffer ; mais non pas brûler, calciner, stigmatiser.

Je ne nie pas que des gens qui savent qu'on supportera leurs fautes, tant qu'ils paroîtront attachés à leur Religion, & que s'ils la quittent elles serviront de fondement à des Libelles diffamatoires ; je ne nie pas, dis-je, que de telles gens ne puissent être détournés de l'apostasie par la crainte des médisances. Mais enfin est-ce un profit bien considérable que de retenir des brebis gâtées dans le bercail : & d'ailleurs la peur des Satyres est-elle une Barriere bien forte pour des gens que d'autres passions animent à la révolte ? Les Apostats ne savent-ils pas qu'on les recevra à bras ouverts dans l'autre parti, & qu'on les regardera comme des personnes vertueuses, indignement calomniées. Le changement de Religion est une lessive merveilleuse auprès des convertisseurs : on diroit qu'ils s'attribuent le droit de faire ce que Dieu promet dans l'Ecriture :

quand vos péchés seroient rouges comme vermillon, ils deviendront blancs comme neige (a). Il y a une chose bizarre en cette matiere ; car avant qu'un homme abjuràt, on lui donnoit des marques d'estime dans son parti, & on le diffamoit dans l'autre : mais depuis son abjuration, les choses changent de face : il est satyrisé par les anciens freres, & préconisé par les nouveaux *.

Sur l'opinion où l'on est que les études des Philosophiques nuisent à la Religion.

TAKIDDIN, Auteur Mahométan, disoit que le Caliphe Almamon seroit infailliblement puni de Dieu, pour avoir troublé la dévotion des Musulmans, par l'introduction des études Philosophiques. Cette pensée n'a rien de particulier : elle a paru dans tous les pays du monde, & dans tous les siecles. Aujourd'hui même, il y a encore une infinité de gens qui se plaignent de M. Descartes & des autres grands Philosophes modernes, comme de la cause du mépris que tant de personnes témoignent pour la dévotion & pour les Mysteres des Chrétiens. Cela pourroit donner lieu à une ample

(a) Isaie, *Cap. I. Vers.* 18.
* Art. *Sponde*, rem. C.

dissertation : je me bornerai à quelques courtes remarques.

J'observerai d'abord qu'on a toujours soupçonné les Philosophes de n'avoir guere de Religion. Les anciens Rhéteurs, après avoir dit qu'entre les propositions probables les unes étoient fondées sur ce qui arrivoit presque toujours, & les autres sur l'opinion commune, alléguoient d'abord ces deux exemples : *les meres aiment leurs enfans, les Philosophes ne croient point qu'il y ait des Dieux* (a). Notre Takiddin n'eût pas livré à la justice divine le grand Almamon, ce Protecteur des sciences, cet introducteur des études Philosophiques, s'il n'eût réfléchi sur les dangereux effets de ces connoissances. Elles avoient jetté des doutes dans les esprits : bien des gens commençoient à ouvrir les yeux sur l'extravagance du Mahométisme ; & dès là le culte, la piété, la dévotion avoient souffert un prodigieux affoiblissement. Vous ne sauriez ôter de l'esprit d'une infinité de gens que Descartes & Gassendi croyoient aussi peu la Réalité que les fables de

(a) Voyez Ciceron, *de Inventione*, *Lib.* 1 *fol. m.* 29.

la Grece. Vous n'auriez guere moins de peine à persuader aux Dévots de la Communion Romaine que les Sectateurs de ces deux grands Philosophes soient bons Catholiques. Les Protestants eux-mêmes n'ont pas une meilleure opinion des dogmes du Cartésianisme. Généralement parlant on soupçonne d'irréligion les Partisans de cette Philosophie, & l'on croit que ses principes ont ouvert la porte au Pyrrhonisme & à l'impiété.

Mais ce n'est pas seulement aux études de le Philosophie qu'on imputé l'irréligion : on attribue le même désordre à la culture des Belles-Lettres. On prétend que l'Athéisme n'a commencé à se faire voir en France que sous le Régne de François I. & qu'il ne parut en Italie que quand les humanités y reflèurirent. Telle est la destinée malheureuse de la condition de l'homme, que les lumieres qui le délivrent d'un mal le précipitent dans un autre. Chassez l'ignorance & la barbarie, vous faites tomber les superstitions, & la sotte crédulité du peuple, si avantageuses à ses conducteurs, qui abusent de ses libéralités pour se plonger dans l'oi-

ſiveté & dans la débauche. Mais en éclairant les hommes ſur ces déſordres, vous leur inſpirez l'envie d'examiner bien d'autres choſes : Ils épluchent tout, & ils ſubtiliſent tant qu'ils ne trouvent rien qui contente l ur miſérable raiſon.

Quoi qu'il en ſoit de la vérité de ces imputations, il n'y a point de prudence dans l'affectation qui regne un peu trop généralement, de rendre ſuſpects d'impiété les Philoſophes. Car quel ſcandale ne ſeroit-ce pas, ſi ce que diſent quantité de Docteurs étoit vrai, que la foi ne ſe trouve guere parmi les grands Philoſophes, que la dévotion eſt principalement le partage du menu peuple, & *que ceux qui ont le plus examiné les caracteres de divinité de l'Ecriture Sainte, ſont ordinairement les moins pieux & les moins dévots* (*a*). Il ſeroit bien plus édifiant d'enſeigner avec Plutarque (*b*) *que la Philoſophie eſt le remede de l'impiété & de la ſuperſtition*, & avec Origene, que ſans la Philoſophie perſonne ne ſauroit être véritablement pieux : *omnino nec pium erga communem om-*

(*a*) Jurieu, cité par Saurin, *Examen de la Théologie*, &c. pag. 98.

(*b*) Voyez ſon Traité *De Iſide & Oſiride*, p. m. 378.

nium Dominum esse absque Philosophia quemquam censebat (*a*). Le mélange de bien & de mal qui se rencontre dans toutes les choses humaines, se voit ici d'une façon particulière. Ainsi le même principe qui sert quelquefois contre le mensonge, rend aussi quelquefois de mauvais offices à la vérité *.

Il n'y a point de gens qui puissent se donner plus de carriere, en fait de maximes impies & libertines, que ceux qui composent des pieces de Théâtre. Car si l'on vouloit leur faire un crime de certaines licences qu'ils prennent, ils peuvent répondre qu'ils ne font que prêter à des profanes, ou à des personnes dépitées contre leur fortune, les discours que le vraisemblable exige. Il est bien certain qu'il feroit injuste d'imputer à l'Auteur d'une Tragédie tous les sentiments qu'il étale: mais il y a des affectations qui découvrent ce qu'on doit mettre sur son compte; &, quelque chose qu'on allegue en faveur des Poëtes, on peut justement inter-

(*a*) S. Greg. de Neocesarée, *in Panegyr.*
* Art. *Takiddim*, rem A.

dire le Théâtre à certaines pieces, ſoit que l'Auteur y débite, ſoit qu'il n'y débite pas ſes ſentimens. Cyrano de Bergerac répandit dans ſon Agrippine quelques impiétés qui la firent proſcrire *.

CE QUE l'on dit de l'Artillerie, qu'elle eſt la derniere raiſon des Rois, *ratio ultima Regum*, ſe peut appliquer aux ſupplices dont on punit les Hérétiques. Le feu, les gibets ſont la derniere raiſon des Théologiens, leur plus puiſſant argument, leur *Achille* (*a*). On ne peut nier que la crainte de ces ſupplices n'ait beaucoup de force pour impoſer ſilence aux Novateurs, & pour maintenir extérieurement l'unité de Communion. Mais il en va du dogme qui autoriſe cette pratique, comme de l'invention des bombes, des carcaſſes, & des autres machines de guerre. Ceux qui s'en ſervent les premiers en tirent de grands avantages, & pendant qu'ils ſont les plus forts, cela va le mieux du monde : Mais bien-tôt

* Art. Eſchyler. m. F.

(*a*) C'eſt le nom qu'on a donné dans les Ecoles aux Arguments qu'on croit ſans replique.

après on tourne contre eux les mêmes machines, & quand ils sont les plus foibles, on les accable de leurs propres inventions. *

C'EST une plainte presque générale que la Philosophie fait tort à la Théologie : mais d'une autre part il est certain que la Théologie incommode souvent la Philosophie. Ce sont deux facultés qui ne s'accorderoient guere sur le reglement des limites, si la voye de l'autorité, toujours dans les intérêts de la premiere, n'y mettoit bon ordre **.

Projet de réforme dans les Troupes Céleſtes.

IL SEROIT à souhaiter qu'on laissât faire à plusieurs habiles gens ce que le Docteur Launoi entreprit dans le dernier siecle; c'est-à-dire qu'on leur permît de chasser du Calendrier tous les Saints intrus. Les faux Saints ne se sont pas moins multipliés que les faux Nobles : de sorte que, comme les Princes font faire de temps en temps des recherches contre ceux qui usurpent la qualité de Gentilhomme, afin de les remettre à la condition rotu-

* Art. *Beze*, rem. F.
** Art *Aristote*, rem. X.

riere, il faudroit aussi que le Clergé nommât des Commissaires aussi rigides que Boisseau (a), pour examiner les Titres & les Lettres de Sainteté. Si les troupes de l'Eglise triomphante passoient en revue devant de bons Commissaires, on y trouveroit beaucoup de passe-volants, non pas, parmi les Soldats, mais parmi les Hauts-Officiers, je veux dire parmi les Saints qu'on invoque. Le Calendrier a plus besoin de réforme à cet égard, que par rapport à la précession des équinoxes; & au lieu qu'un simple retranchement de dix jours a suffi pour cette derniere réformation, il faudroit pour faire l'autre, retrancher par centaines & par milliers. Il y a long-temps que l'année ne peut plus fournir un jour à chaque canonisé : il faut entasser plusieurs Saints les uns sur les autres dans les mêmes places, & c'est à présent qu'on peut dire avec Juvenal :

Nec turba deorum
Talis ut est hodie, contentaque sydera paucis
Numinibus, miserum urgebant Athlanta minori
Pondere.

Combien trouveroit-on de Sénateurs

(a) Boisseau fut chargé de la recherche des faux Nobles, & s'en acquitta avec sévérité.

teurs *vitio creati* dans la Cour céleste, si l'on y procédoit rigoureusement? Voyez à combien de Volumes montent déja les *Acta Sanctorum?* On peut leur appliquer un distique Latin très-connu (*b*): ce qui soit dit sans préjudice de l'estime que l'on a pour leurs doctes Compilateurs. Il faut même dire en leur honneur qu'ils rejettent beaucoup de fables, & que leur sincérité les expose tous les jours aux plaintes des Bigots, & même aux disgraces de l'Inquisition. Voyez la Réponse du P. Papebroch à l'*Exhibitio errorum* d'un Carme qui se nomme Sébastien de Saint Paul. Vous y trouverez que ce Jésuite a chassé du Calendrier plusieurs intrus, & qu'il l'a fait par des raisons très-solides. Ces intrus ne sont pas des Saints modernes: ilsfont de très-vieille date. Le Cardinal Bessarion, voyant faire à Rome l'Apothéose de certaines gens dont la vie lui avoit paru mauvaise, s'écria que *les nouveaux Saints le faisoient douter des vieux*; mai on peut dire qu'il y a infiniment plus de certitude dans les Saints modernes que dans plusieurs des anciens. On ne peut dou-

(*b*) *Scripta gigantex æquorum sub pondere molis*
Tristior encelado Bibliopola gemit,

ter que les Saints de nouvelle création n'ayent vécu ſur la terre, & l'on a preſque des preuves démonſtratives que beaucoup d'anciens canoniſés n'ont jamais exiſté. Un homme d'eſprit diſoit l'autre jour dans une bonne compagnie, que s'il falloit recourir à l'interceſſion des Saints, il choiſiroit plutôt les nouveaux venus, un Capiſtron par exemple, ou un Thomas de Villeneuve, qu'une ſainte Catherine, ou un ſaint Alexis.

Un Chanoine de Paſſau, bon Prédicateur, & Profeſſeur en Théologie au XVe. Siécle, a dit dans l'un de ſes Sermons, que quand même il y auroit autant de Fêtes que de minutes dans l'année, elles ne ſuffiroient pas à donner à chaque Saint une place. Durand, Evêque de Mande, a obſervé que plus de cinq mille Saints concourent à chaque jour. L'Auteur Proteſtant (c), qui m'apprend ces deux particularités, remarque que la Fête de tous les Saints ne fut établie que pour ſuppléer au trop petit nombre des jours de l'année, & pour prévenir le reſſentiment des Saints qui n'auroient reçu aucun honneur.

(c) Michaël Renigerus *de Pii V. & Greg. X. furoribus.... Cap.* XIII.

Ceux qui aiment à faire des paralleles fatyriques, pourront fe fouvenir ici de la précaution des Athéniens, qui consacrerent un Autel aux Dieux inconnus, parce qu'ils craignirent de tomber dans la difgrace de quelque Divinité vindicative dont on auroit négligé le culte. Ils croyoient y avoir été attrapés tout fraîchement: de forte que, pour jouer au plus fûr, ils voulurent rendre leurs hommages aux Divinités mêmes qui leur étoient inconnues. C'étoit le moyen de n'oublier aucun Dieu *.

CEUX qui font fur le Trône ont plus befoin que les autres du fecours du tempérament pour devenir Saints. S'ils n'ont point reçu de la nature un efprit fimple, doux, benin, humble, ils conçoivent des paffions qui les engagent à une conduite peu conforme à la perfection Chrétienne. Mais avec les qualités que j'ai marquées, ils fe laiffent conduire comme des Moutons par leurs Directeurs fpirituels; & ce font de grandes avances pour leur obtenir un jour à la Cour de Rome la Béatification, & ce qui s'enfuit. Je ne prétens pas exclure les ex-

* Art. *Launoi* (Jean de) rem. G.

ceptions que l'on trouvera néceſſaires*.

Mauvaiſe foi des Thomiſtes, des Janſéniſtes, & des Moliniſtes.

TOUS ceux qui ont un peu de pénétration, voyent clairement que ſur la matiere de la liberté il n'y a que ces deux partis à prendre : l'un eſt de dire que toutes les cauſes diſtinctes de l'ame, qui concourent avec elle, lui laiſſent la force d'agir ou de n'agir pas ; l'autre eſt de ſoutenir qu'elles la déterminent de telle ſorte à agir, qu'elle ne ſauroit réſiſter à cette impulſion. Le premier parti eſt celui des Moliniſtes : l'autre eſt celui des Thomiſtes, des Janſéniſtes, & des Protecteurs de la Confeſſion de Geneve. Voilà trois ſortes de gens qui combattent le Moliniſme, & qui dans le fond n'ont ſur la liberté que le même Dogme. Cependant les Thomiſtes ſoutiennent avec chaleur qu'ils ne ſont pas Janſéniſtes, & ceux-ci diſent hautement qu'ils ne penſent pas ſur cet article comme les Diſciples de Calvin. Il n'y a point d'artifices, ou de diſtinctions frivoles, qu'on n'ait employés de part & d'autre, pour colorer ces prétentions ; & tout cela afin d'éviter les fâcheuſes ſuites que l'on prévoyoit, ſi l'on demeu-

* Art. *Emma*, rem. A.

roit d'accord de quelque conformité avec des gens qu'on regardoit comme Hérétiques. D'autre part, il n'y a point de sophismes dont les Molinistes ne se soient servis, pour faire voir que Saint Augustin n'a pas enseigné la Grace nécessitante : c'est qu'ils n'osoient pas convenir que leur Doctrine fût contraire à celle de ce grand Saint. Ainsi les uns ne voulant pas avouer qu'ils fussent conformes à des gens qui passoient pour Hérétiques, & les autres craignant qu'on ne les accusât de penser autrement qu'un Saint Docteur, dont les sentiments ont toujours été regardés comme très-Orthodoxes, ont joué cent tours de souplesse, entierement opposés à la bonne foi *.

On ne sauroit se scandaliser assez de voir que les disputes de la Grace produisent une division si envenimée dans les esprits. Chaque Secte impute à l'autre d'enseigner des impiétés & des blasphêmes horribles, & pousse l'animosité jusqu'aux dernieres bornes : & néanmoins c'est sur de telles Doctrines que l'on devroit pratiquer le plus promptement une tolérance mutuelle.

Intolérance blâmable des Docteurs qui disputent sur la Grace.

* Art. *Jansénius*, rem. H.

On pardonneroit l'intolérance à un parti qui prouveroit clairement ses opinions, & qui répondroit aux difficultés nettement, cathégoriquement, & d'une maniere convaincante : mais que des gens qui sont obligés de dire qu'ils n'ont point de meilleure solution à donner que *des secrets impénétrables à l'esprit humain, & cachés dans les trésors infinis de l'immensité incompréhensible de Dieu* ; que de telles gens, dis-je, fassent les fiers, lancent la foudre de l'anathême, bannissent, envoyent au gibet, c'est ce qui paroît inexcusable.

Principe de cette obstination. L'obstination & l'orgueil sont les principales causes de ces animosités scandaleuses. Un Docteur fier & bilieux s'entête de ses sentiments avec une préoccupation si excessive, qu'il ne croit pas qu'on puisse les attaquer sans combattre les lumieres du sens commun, ou celles de la conscience. Il s'endurcit, & il s'enfonce dans ses préjugés de plus en plus, à mesure que l'on s'applique plus fortement à disputer contre lui. Mais un Docteur modéré, modeste, humble, & d'un tempérament flegmatique, ne se conduit pas de cette maniere. S'il rejette une opinion

comme fausse & dangereuse, il ne laisse pas d'être équitable envers ceux qui la soutiennent : il convient non-seulement de leurs excellentes qualités, & il les en loue ; mais il reconnoit aussi que des raisons fort spécieuses les engagent à soutenir leurs erreurs. Il n'a donc garde de rompre avec eux, ni de relâcher même les liens de fraternité, pendant que la dissension est renfermée dans certaines bornes.

Melanchton nous a donné un exemple admirable de cette modération, & de cet esprit d'équité. Il est certain que ce Docteur ne pouvoit s'accommoder de la méthode rigide de Luther & de Calvin sur les matieres de la Grace, & l'on alléguéroit en vain comme une preuve de son accord avec eux quant à cet article, les louanges infinies qu'il donnoit à ces deux Chefs de la Réforme, principalement au dernier. Mais Mélanchton étoit un homme sage, charitable, qui croyoit qu'on pouvoit errer par des bons motifs, & qui savoit éviter les mauvaises suites de la préoccupation. Il n'étoit point d'accord avec Calvin sur le Dogme du franc arbitre : mais il étoit assez équitable pour distinguer l'une de ces deux choses ; la

Caractére modéré de Melancthon.

Doctrine de Calvin telle que lui Mélanchton l'envisageoit, & cette même Doctrine telle que l'envisageoit son adversaire. Mélanchton croyoit que selon cette Doctrine Dieu étoit l'auteur du péché ; mais il savoit bien que Calvin ne l'enseignoit pas sous cette notion, & qu'entant que telle, Calvin l'eût jugée abominable. Il n'ignoroit pas sous quelle forme elle se montroit à Calvin, & que c'étoit sous l'apparence d'un systême appuyé sur divers Passages de l'Ecriture, & tendant à soutenir les droits de la Providence, & ceux de l'œconomie de la nouvelle Loi. Il n'ignoroit pas que le systême du franc arbitre ne se montroit aux yeux de Calvin que sous une forme hideuse, qui le lui faisoit paroître comme destructif de la Providence, & formellement opposé aux Epîtres de Saint Paul, & à la gloire que Dieu tire du Salut de l'homme. Ainsi Mélanchton, en n'approuvant pas les sentiments de Calvin, ne laissoit pas de reconnoître qu'ils pouvoient être fondés sur des motifs très-dignes d'un homme de bien, & d'un zélé serviteur de Dieu : il ne laissoit pas de se trouver réuni avec le Docteur de Geneve dans cette maxime, qu'entre deux

opinions il faut toujours faire choix de celle qui est plus conforme à l'Ecriture, & aux intérêts du Créateur. Le parfait accord qui étoit entr'eux à l'égard de cette Thèse, fut cause de leur discorde; car en conséquence de cette maxime, Calvin embrassa l'Hypothèse de la Nécessité, & Mélanchton celle de la Liberté. L'un crut que le souverain empire de Dieu sur toutes choses, & les droits d'une Providence digne de l'Etre infini, demandoient une Prédestination absolue. L'autre crut que la bonté, la sainteté, & la justice de l'Etre suprême, demandoient quelque contingence dans nos actions.

Hypothèses de Calvin & Melanchthon sur la Grace.

Voilà le principe de l'un & de l'autre. Ils tendoient au même but, sçavoir à sauver les Attributs de Dieu: mais ils y tendoient par des chemins différens. Devoient-ils cesser pour cela de se reconnoître pour freres (*a*)? Mais, dira-t-on, la différence des routes a dû obliger Mélanchton à dire Anathême à Calvin, vû que Mélanchton a dû croire que sous prétexte de maintenir les droits de l'autorité divine, Cal-

(*a*) Notez qu'on ne prétend point étendre cette notion sur toutes les Sectes qui se trouveroient réunies dans la maxime générale de tendre à l'honneur de Dieu.

vin anéantissoit la bonté, la sainteté & la justice de Dieu, en le faisant auteur du péché & des enfers. Je réponds à cela : si Calvin eût dogmatisé de cette maniere, *ne pouvant sauver tous les Attributs de Dieu, j'en abandonne une partie afin de conserver l'autre ; j'aime mieux sacrifier les vertus Morales aux vertus Physiques, que celles-ci à celles-là, j'aime mieux le faire un Maître puissant, qu'un bon Maître* ; il eût mérité que tous les hommes l'anathématisassent. Mais il soutenoit en toutes rencontres qu'en maintenant la suprême autorité de Dieu, il ne prétendoit donner aucune atteinte aux perfections morales de l'Etre infini, à la bonté, à la sainteté, à la justice. Mélanchton auroit donc été fort injuste de le chicaner là-dessus personnellement, je veux dire de lui imputer des conséquences, qui au pis aller ne pouvoient être que du Dogme, puisque le Docteur les désavouoit. (*b*) Des esprits ardens & emportés ne se fussent pas payés d'un tel désaveu : mais Mélanchton qui aimoit la paix, & qui par un fond d'équité & de modestie,

Calvin n'a pas prétendu donner atteinte à la bonté de Dieu.

(*b*) Voyez ce désaveu dans le Traité intitulé: *Brevis Responsio ad diluendas*, &c. Cette Piéce est insérée parmi les autres Traités Théologiques de Calvin, p. m. 750.

conservoit la pureté de ses lumieres, jusqu'au point de découvrir nettement ce qu'il y avoit de fort & de foible dans les opinions qu'il admettoit & dans celles qu'il rejettoit, Mélanchton, dis-je, avec un tel caractere d'ame se trouvoit toujours disposé à rendre justice aux intentions de Calvin.

Voilà ce que tout le monde devroit imiter. Quand même vous prouveriez invinciblement à un Prédestinateur, que son systême est lié nécessairement & inévitablement avec cette conséquence, *donc Dieu est l'auteur du péché*, vous devriez vous contenter de cette réponse à l'égard de sa personne : *Je vois aussi-bien que vous la liaison de mon principe avec cette conséquence, & ma raison qui la voit ne me fournit point assez de lumiere, pour me faire comprendre comment je me trompe en voyant cela ; mais je ne laisse pas d'être fortement persuadé, que Dieu trouve dans les trésors infinis de sa Sagesse un moyen certain de rompre cette liaison,* un *moyen, dis-je, certain & très-infaillible, quoiqu'il me soit inconnu, & qu'il surpasse toute la portée de mes lumieres. Un Chrétien se doit piquer principalement de soumission à l'autorité de*

Dieu. Ne pas croire ce qu'on voit, doit être souvent sa devise, aussi-bien que de croire ce qu'on ne voit pas. Voilà dans le fond le sens du Passage de Calvin que j'ai indiqué. Mélanchton, & tout autre Théologien fauteur de la liberté, auroient d'autant plus mauvaise grace de ne pas acquiescer à cette réponse, qu'ils sont contraints de recourir à un semblable dénouement, car dès qu'ils ont tant soit peu de bonne foi, ils reconnoissent que la maniere dont la providence de Dieu, & sa prescience sont liées avec la liberté de la Créature, leur est incompréhensible. On les pousse donc dans les mêmes précipices où ils ont poussé les autres ; ils se sauvent à leur tour dans l'asyle de l'incompréhensibilité de la nature de Dieu à l'égard de notre petite raison.

Qu'il peut y avoir différens systêmes sur la Grace, tous également dignes de la sainteté du Chrétien

Une des choses qui pourroient le plus contribuer à inspirer aux controversistes un esprit de paix & de tolérance en cette matiere, seroit de considérer que la maniere dont Dieu a voulu agir dans le Mystere de la Grace, & dans ses autres opérations, a été choisie entre une infinité de différentes manieres également dignes de l'Etre souverainement parfait. Or voici la conséquence

de cette pensée, c'est qu'on peut se tromper dans l'explication des matieres Théologiques, sans attribuer à Dieu aucune chose qui fasse tort à ses perfections. Car ceux-là se trompent qui se servent d'une Hypothèse qui n'est point conforme à ce que Dieu a fait actuellement; mais si elle est conforme à l'une de ces autres manieres qu'il eût pû choisir, elle donne à Dieu une conduite parfaitement digne de lui. Qu'arrive-t-il donc lorsque la révélation est douteuse sur quelque point? C'est que les uns l'expliquent par un systême, & les autres par un autre. Je veux que le systême des uns soit conforme à ce que Dieu a réellement choisi, cela n'empêche pas que celui des autres ne soit conforme à ce qu'il auroit pû faire aussi dignement & aussi glorieusement d'une autre maniere: car nous concevons que Dieu auroit pû faire les choses autrement qu'il ne les a faites, & cela de cent manieres différentes toutes dignes de sa perfection infinie. Autrement il n'auroit point de liberté, & ne différeroit point du Dieu des Stoïques, enchaîné par une destinée inévitable; Dogme qui n'est guere meilleur que le Spinosisme. Par conséquent il ne peut

y avoir de crime dans les faux systêmes, que lorsqu'un Théologien les bâtit sur une idée qu'il croit contraire à ce que Dieu même en a dit, & dérogeante à sa Majesté. Or je ne crois pas qu'il se trouve au monde de semblables Théologiens.

Achevons d'éclaircir ceci par un exemple. Supposons que Salomon, qui entretenoit un commerce d'Enigmes avec le Roi de Tyr (c), lui écrivît une Lettre en chiffre où il raisonnoit sur une affaire d'Etat. Supposons que Titius & Mevius, chargés de déchiffrer cette Lettre, ne se servirent pas de la même clef: l'un prit pour un A ce que l'autre prit pour un O, & ainsi des autres figures. Titius devina juste l'intention de Salomon, & par conséquent Mevius s'en écarta. Mais néanmoins Mevius trouva un sens si raisonnable & si bien suivi, qu'il faisoit autant d'honneur à la Sagesse de Salomon que celui de Titius. On pouvoit objecter à Mevius qu'il attribuoit à Salomon certaines choses qui n'étoient pas du train ordinaire de la prudence; mais il pou-

(c) C'est l'Historien Josephe qui nous apprend cette Anecdote, au huitiéme Livre de ses *Antiquités Judaïques*, Chap. II.

voit répondre qu'un génie auſſi vaſte que celui de Salomon découvroit des profondeurs dans une affaire de politique qui ſurpaſſoit la portée des autres eſprits. Prenons donc, auroit-il dit, pour un effet de ſa ſageſſe extraordinaire ce qui nous ſurprend ici. On auroit pû faire à Titius une ſemblable objection, & il n'auroit pas manqué de s'en tirer par une ſemblable voie. La ſupériorité de génie de ce Roi de Jeruſalem eût ſervi de nouvelle clef aux difficultés particulieres de l'explication du chiffre. Lui ſeul eût pû décider que Titius avoit été ou plus heureux, ou plus habile que Mevius. Mais en voyant d'un côté que Mevius lui attribuoit un raiſonnement ſublime, & de l'autre que s'il reſtoit quelques embarras, on les levoit par une ſuppoſition très-glorieuſe à ſa ſageſſe, il eût pû être auſſi content de Mevius que de Titius, & leur parler en ces termes : *L'un de vous me fait penſer ce que j'ai penſé, & l'autre ce que j'aurois pu penſer avec une gloire égale.*

On ne fera pas difficulté de convenir, que c'eſt le portrait de la deſtinée des Aſtronomes, qui expliquent les Phénomenes céleſtes par des ſyſtê-

mes opposés. Ces Phénomenes ressemblent à une Lettre énigmatique, que Dieu donneroit à déchiffrer aux hommes : les uns prennent pour leur clef le mouvement de la terre, & les autres le repos. Le chancélement de la terre sur son Axe sert aux uns pour donner raison de la précession des Equinoxes : les autres aiment mieux des lignes Spirales, & ainsi du reste. Les trois Systêmes, celui de Ptolomée, celui de Copernic, & celui de Tycho-Brahé, quelque différens qu'ils soient, expliquent chacun les apparences. Il n'y en a pourtant qu'un qui soit conforme à la vérité Mais comme tous les Sectateurs de ces systêmes s'accordent à admirer dans l'ouvrage la puissance, & la Sagesse infinie de l'Ouvrier, ils ne craignent point d'offenser Dieu en cas qu'ils se trompent. Ils jugent que s'il ne fait point ces choses de la maniere qu'ils s'imaginent, il pourroit les faire ainsi sans le moindre préjudice de ses perfections, & qu'une science infinie comme la sienne, a les idées d'une infinité de plans, tous parfaitement beaux, tous dignes de l'Etre infiniment sage & infiniment puissant. Je suis sûr qu'un Copernicien après avoir bien

crié contre le Systéme de Ptolomée, contre l'embarras de tant de Cercles & d'Epicycles, contre l'inutilité de la vîtesse prodigieuse du Firmament, &c. avouera, s'il y fait quelqu'attention, que tous les défauts qu'il croit trouver dans cette Hypothèse pourroient être compensés par des avantages, qui ne se rencontrent point dans la Méchanique plus simple du mouvement de la terre. Dès qu'on contemple l'idée d'une science infinie, on voit la possibilité de cette compensation; on s'apperçoit que l'homme n'est pas le seul être à qui de si grands spectacles soient donnés. On comprend que la rapidité inconcevable des Sphéres célestes pourroit avoir des usages merveilleux par rapport à des parties de l'Univers qui sont au-delà de la portée de notre vue; en un mot que si le Systéme de Ptolomée est faux, il ne laisse pas d'être possible, & par conséquent très-digne de la Sagesse du Créateur; car s'il en étoit indigne, il ne seroit pas possible. Je ne crois pas qu'aucun Astronome, bien convaincu en sa conscience qu'il n'a préféré ce Systéme à tous les autres, que parce que tout considéré & pesé, il l'a cru le plus conforme au choix de Dieu, craignît

de comparoître devant le Juge du Monde avec cette Doctrine, quand même il se trouveroit qu'elle seroit fausse. Je crois qu'il espéreroit qu'un Copernicien & lui recevroient une réponse telle à à peu près que celle qu'on a supposé que Salomon auroit fait à Titius, & à Mevius. Peu de gens nieront ceci; mais s'il s'agissoit d'une matiere de Théologie, une infinité de Docteurs le nieroient. Je conjecture qu'un homme modéré ne penseroit pas comme ces Docteurs, à l'égard des deux Systêmes sur la Prédestination, celui de la Liberté & celui de la Nécessité. Il supposeroit que le faux est vraisemblable, possible, & non contraire à la perfection de Dieu.

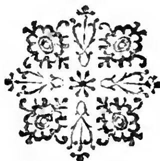
Cette considération devroit pacifier tous les troubles.

Voilà une ouverture pour dissiper les phantômes & les terreurs paniques qui agitent depuis si long-temps les Théologiens sur le chapitre des erreurs. Car il est certain que la raison pour laquelle l'esprit de l'homme trouve tant d'argumens également solides en apparence pour défendre la vérité & la fausseté dans les Controverses de Religion, c'est que la plûpart des faussetés qui se voyent là-dedans sont aussi possibles que les vérités. En effet, nous supposons tous que la Révélation dépend d'un

décret libre de Dieu ; car il n'est point nécessité par sa nature à faire ni les hommes, ni d'autres êtres. Par conséquent il auroit pû, s'il l'avoit voulu, ou ne rien produire, ou produire un Monde différent de celui-ci, & en cas qu'il y eût voulu des hommes, il auroit pû les mener à ses fins par des routes toutes contraires à celles qu'il a choisies, & qui auroient été également dignes de l'Etre souverainement parfait. Car une infinie Sagesse a des moyens infinis de se manifester, tous dignes d'elle. Cela étant, il ne faut point s'étonner que les Théologiens trouvent autant de raisons pour soutenir le franc-arbitre de l'Homme, que pour l'attaquer : car nous avons des idées & des principes pour concevoir & prouver que Dieu a pu faire l'Homme libre, & ne le faire pas libre de la liberté qu'on appelle d'indifférence. Que Dieu ait pû créer l'Homme libre, c'est ce que je conçois clairement : les Loix que Dieu a données à Adam ont été accompagnées de promesses & de menaces : cela suppose évidemment qu'Adam pouvoit obéir & désobéir. Les Théologiens les plus rigides, Calvin lui-même, enseignent formellement que les hommes n'ont perdu le franc-arbitre

qu'à cauſe du mauvais uſage qu'Adam en fit dans le Paradis terreſtre. Je n'en demande pas davantage pour être aſſuré qu'il eſt poſſible que Dieu donne à l'Homme la liberté d'indifférence. S'il ne l'avoit pas donné à Adam, tous nos ſyſtêmes de Religion tomberoient par terre; d'où je conclus qu'il la lui donna : or chacun ſçait que de l'Acte à la puiſſance, la concluſion eſt néceſſaire. Mais je conçois auſſi qu'il auroit pu le créer déterminé aux bonnes choſes, & l'y tenir ſi fixe, qu'il ne lui eût point permis d'être flottant entre le bien & le mal : c'eſt pourquoi je trouve poſſible, & l'Hypothèſe de la liberté, & celle de la néceſſité *.

† Art. *Synergiſtes*, rem. B, & C.





SUR LA POLITIQUE.

Qu'un Prince trop débonnaire court plus de risques qu'un Tyran.

En parcourant bien l'Histoire, on trouvera plus de Princes renversés du Thrône, parce qu'ils étoient trop bons, que parce qu'ils étoient trop méchans. Les mauvais Rois trouvent plus de ressources contre les complots dans leur génie féroce, que les bons dans la justice de leur cause, & dans la fidélité de leurs Sujets. Les flatteurs du Peuple voudroient bien persuader qu'on n'a rien à craindre de son inconstance, pendant qu'on le gouvernera avec douceur. C'est un abus. Un homme d'intrigue fait tout ce qu'il veut des Peuples, sous un Gouvernement mou & débonnaire. Henri VI, Roi d'Angleterre, étoit *la meilleure ame* qu'on pût voir: peu s'en est fallu qu'on ne l'ait mis au Catalogue des Saints; *Prince de peu de talens & de grandes vertus*, dit un Historien moderne, *fort malheureux selon le monde, fort heureux*

ſelon l'Evangile. Il ſut mépriſé des hommes, qui l'ont regardé comme un eſprit foible, imprudent, ſtupide même, & peu ſenſé: mais le ciel a relevé ſa gloire par des Miracles faits à ſon Tombeau, qui l'ont fait révérer comme un Saint (*a*). Si au lieu de tant de vertus Chrétiennes Henri VI. avoit poſſédé les qualités d'un Prince ambitieux & hardi, qui ſait mettre tout en œuvre pour ſe faire craindre, on ne lui eût pas débauché ſes Sujets avec la même facilité. S'il eût été auſſi *mauvais garçon* que les Chefs de ſes rebelles, il les eût rangés à leur devoir, & il ſeroit mort ſur le Thrône. Au lieu de cela on l'a vu abandonné de tout le monde dans ſa capitale, captif pluſieurs fois, maſſacré enfin dans ſa priſon. Pourquoi cela? Avoit-on ſujet de ſe plaindre de ſes violences? Nullement. Pourquoi donc? C'eſt qu'il n'étoit armé que de ſa vertu: *Solâ majeſtate armatus*. Foible reſſource dans une guerre civile, que de n'avoir de ſon côté que le témoignage de ſa conſcience, & le bon droit. Pour renverſer un Monarque qui a ſçu ſe faire craindre *per fas & nefas*, il faut un orage, un ouragan; mais pour faire

(*a*) D'Orleans, *Révolutions d'Angleterre.*

tomber un Prince ſcrupuleux & débonnaire, il ne ſaut que ſouffler deſſus *.

Apologie des François ſur leurs Alliances avec le Turc.

LES EMPEREURS & les Papes ont fait de grands reproches à François I & Henri II, au ſujet des Alliances que ces Princes ont contractées avec le Turc. Il eſt aiſé de diſculper leur mémoire à cet égard, non en conteſtant le fait, qui eſt indubitable, mais en ſe retranchant ſur le droit. Il eſt certain que lorſqu'il ne s'agit point de Religion, mais ſeulement de s'oppoſer à l'invaſion de ſes Etats, il eſt permis de ſe faire des Alliés par-tout où l'on en peut rencontrer. Si Charle-Quint n'en avoit pas eu toujours bonne proviſion parmi les Princes Chrétiens, Papiſtes ou non Papiſtes, il auroit bien ſçu en trouver chez les Infideles, & en profiter tout autrement que ne fit la France. Il étoit bien plus fin & bien plus habile que François I: avec lui les Flottes Turques n'euſſent pas été inutiles, comme elles le furent avec les François, qui concertoient ſi mal les choſes, qu'on a

* Art. *Caſſius Chærea*, rem. D.

honte ou pitié de leur sottise, quand on lit l'Histoire de ces temps-là. Ainsi rien de plus vague & de plus injuste que les plaintes dont Charle-Quint fit retentir à ce sujet toute l'Europe. Mais convenons d'une chose : c'est que la bonne foi ne seroit guere utile sur ce point. Elle empêcheroit de reprocher à son ennemi ses Alliances avec les Hérétiques, ou avec les Infideles, quand on se sentiroit disposé soi-même à faire de semblables Alliances, si les maximes d'Etat le demandoient. Où seroit donc les gens qui pourroient faire des Harangues pathétiques, présenter de beaux Mémoires, pousser cent beaux lieux communs ? Il faudroit *rengaîner* tout cela. Or on se feroit un grand préjudice : on ne jetteroit point de la poudre aux yeux : on n'animeroit point les Peuples. Il faudroit renoncer à mille louanges exquises, & à cent titres pompeux : *accusat Manilia, si rea non est*; ordinairement on ne cesse de faire des reproches sur ce sujet, que lorsqu'on les mérite soi-même *.

§ Art. *Aramont*, rem. 8.

Quelle

Quelle est la force d'une premiere révolution, & combien cet exemple est contagieux.

UNE révolution qui détrône un Souverain, sert communément de préparatif à une autre révolution : telle est la force de ces sortes d'exemples. On peut dire que les révolutions ressemblent aux faux Miracles, dont le premier est plus difficile à établir que les suivans. Dès qu'on est venu à bout de persuader une fable miraculeuse, on en établit une autre avec moins de peine. Le premier Miracle fraye la route au second, les deux premiers au troisieme, & ainsi des autres, non pas à l'infini, mais jusqu'à certaines bornes qui dépendent des temps & des lieux.

Disons la même chose des infractions qu'on fait aux Loix de la succession Monarchique. Le premier exemple est plus difficile à établir, que les suivans : mais dès qu'il est établi, voilà une breche qui ne se ferme qu'à la longue. Pour peu qu'on se hâte, on la trouve toute ouverte à l'établissement d'une seconde infraction, qui fait encore la breche plus large qu'elle n'étoit ; de

forte qu'un troisieme Usurpateur y passe plus aisément que les deux premiers, & ainsi de ceux qui suivent. Quand vous avez lû dans l'Histoire des douze Césars que le Sénat a été contraint deux ou trois fois de reconnoître pour Empereurs ceux que les Soldats avoient couronnés, ne vous étonnez plus de voir dans la suite si peu d'Empereurs qui se succédent les uns aux autres selon les Loix. Etonnez-vous plutôt de voir quelquefois trois ou quatre Reines de suite dans une même famille. En effet un Général d'Armée qui s'est fait déclarer Empereur par ses Soldats, à l'exclusion du Monarque légitime, n'a pas lieu de se flatter que son Général d'Armée se contentera d'être Géneral. *Pourquoi*, dira celui-ci, *obéirois-je à un homme qui étant dans mon poste n'a pas voulu obéir à son Souverain? Il l'a tué, il s'est fait proclamer Empereur par ses Soldats, ne puis-je pas faire la même chose? N'ai-je pas le même droit que lui de m'élever de la Charge de Général à celle de Maître de tout l'Empire?* Vous voyez donc que dans l'ordre naturel des choses, une révolution en amene une autre, & que plus elles sont fréquentes dans un siecle, plus elles doi-

vent l'être dans le suivant. Elles le seroient en effet, si la Providence divine n'y remédioit, ou par la stérilité de gens capables de soutenir une intrigue de cette nature, ou par la vigueur supérieure de ceux qui régnent *.

Influence des Femmes galantes dans le gouvernement des Etats.

LUCULLUS voulant obtenir le Gouvernement de Cilicie, fut obligé de recourir à la protection de Præcia, femme ambitieuse & galante, qui disposoit alors de tous les emplois, sous le nom de Cethegus son Amant (*a*). N'est-ce pas une chose déplorable, qu'un homme illustre, & si digne de commander l'Armée Romaine contre Mithridate, n'ait pu obtenir cet emploi qu'en s'abaissant à faire la cour à une femme prostituée ! Si Juvenal eût vécu alors, n'eût-il pas trouvé là une raison suffisante de distiller le fiel amer de la satyre. N'eût-il pas dit :

Difficile est satyram non scribere : nam quis iniquæ
Tam patiens urbis, tam ferreus, ut teneat se,

* Art. *Edouard*, Rem. O.

(*a*) Cethegus avoit embrassé le parti de Marius contre Sylla, & étoit alors maître absolu dans Rome. Mais Præcia le gouvernoit, & il falloit s'adresser à elle pour obtenir les graces.

Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt qu'un tel déſordre s'eſt renouvellé mille & mille fois dans tous les Pays du Monde : cette voie des avancemens a toujours été pratiquée. Elle a conduit aux grandes fortunes, & ceux qui en étoient indignes, & ceux qui les méritoient ; elle a fait gagner des Procès injuſtes, & des Procès où l'on avoit de ſon côté une juſtice qui eût ſuccombé ſans cet appui. On admire quelquefois que certaines gens aillent à grands pas aux dignités les plus éminentes. Ils n'y montent pas ſucceſſivement & de degré en degré ; ils volent de la plus petite à la moyenne, & de celle-ci à la plus haute. On ſe demande, *en vertu de quoi? Qu'a-t-il fait? Tant de gens ont autant & plus de mérite!* La ſolution de tout cela eſt qu'ils ſont protégés par une femme toute-puiſſante, qui emploie en leur faveur un crédit qu'elle n'a acquis, & qu'elle ne conſerve qu'aux dépens de ſa vertu. On fera les mêmes plaintes d'ici à mille ans, ſi le Monde ſubſiſte juſqu'à ce temps-là, & comme un Particulier n'eſt pas capable de réformer ce déſordre, on trouvera que la prudence lui peut quelquefois permettre de s'en ſervir. Il y a même des cas

où il est non-seulement permis, mais indispensable de recourir à ce manege; en agir autrement, ce seroit se piquer d'une délicatesse ridicule. M. Leti, parlant des caprices qui peuvent faire qu'un Ambassadeur ne serve pas bien son Prince, rapporte deux exemples qui viennent à ce sujet. Un Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Rome sous Urbain VIII, ayant reçu l'ordre de découvrir les intrigues du Cardinal Antoine, apprit d'un Ecclésiastique Romain que le seul moyen de parvenir à cela, étoit de faire sa cour à la Maîtresse de ce Cardinal. L'Espagnol rejetta par fierté cette proposition, & fut très-mal instruit des secrets qu'on l'avoit chargé de pénétrer. Un autre Ambassadeur de la même Nation, chargé d'une Négociation importante auprès de Charles II, Roi d'Angleterre, s'entretenoit un jour avec Mylord***, homme tout dévoué à l'Espagne, sur les moyens qu'on pourroit prendre d'engager le Roi Charles à prendre ouvertement la défense des Pays-Bas contre la France. L'Anglois lui dit que de tous les moyens qui pouvoient conduire à ce but, il n'en connoissoit point de plus efficace, que de faire agir la

Duchesse de Portsmouth, Maîtresse du Roi. L'Ambassadeur, presque en colere, répondit avec une rodomontade digne de son Pays : *Mylord, j'aimerois mieux que le Roi mon Maître perdît la moitié de ses vastes Etats, que d'en sauver la plus petite portion par le crédit d'une Courtisanne.* Leti ajoute que M. de Barillon, Ambassadeur de France, ne fut pas si délicat, & se servit très-avantageusement du crédit de cette Dame (*b*) *.

Que les Souverains sont dispensés entre eux des devoirs de la Gratitude.

La Gratitude de Souverain à Souverain n'est pas soumise aux mêmes regles que la Gratitude des Particuliers envers leurs égaux. On a fort loué Louis XII d'avoir dit, *que le Roi de France ne devoit pas venger les injures du Duc d'Orléans* : peu s'en faut qu'il n'eût pu dire avec autant de raison *que le Roi de France n'étoit pas obligé de reconnoitre les services rendus au Duc d'Orléans.* Croyez-vous qu'un Duc d'Orléans, qui monteroit sur le trône

(*b*) Leti, *Ceremoniale Politice*, *part.* 1, *lib.* 3.
* Art. *Cethegus*, rem. C.

par une Guerre civile, & qui devroit la Couronne aux puiſſants ſecours qu'un Prince voiſin lui auroit fournis, ſeroit obligé de ſe liguer toujours avec ce Prince, ou même de ne faire aucune ligue contre lui? C'eſt un ingrat, direz-vous, s'il n'épouſe pas les intérêts de ſon bienfaiteur; il ſera mille fois plus ingrat, s'il ſe déclare contre lui. Il n'y a qu'un point à ſavoir pour réſoudre ces queſtions? Importe-t-il à l'Etat, dont notre Duc d'Orléans eſt devenu Maître, que le Prince qui l'a tant aidé n'augmente point ſa puiſſance, & perde même une partie des conquêtes qui le rendent formidable à ſes voiſins? Dans ce cas il doit oublier les bienfaits reçus: la reconnoiſſance ne l'oblige pas à ſe joindre à ce Prince, ſoit qu'il attaque, ſoit qu'il ſoit attaqué: il peut même quelquefois ſe joindre à ceux qui lui déclarent la guerre. Telles ſont les Loix de la Politique: telle eſt la Juriſprudence des Princes. De ſavoir comment cette Politique s'accorde avec les Loix éternelles de la Morale, & comment une telle oppoſition entre les devoirs des Particuliers & les devoirs des Souverains ne fait point de breche à la certitude immuable des idées de

l'honnête & de la vertu, c'eſt une autre queſtion. Il ſuffit de dire que dans l'état où ſe trouvent les ſociétés, l'intérêt public eſt un ſoleil à l'égard d'une partie conſidérable des vertus. Les vertus ſont des étoiles qui s'éclipſent ou qui diſparoiſſent, lorſque cet intérêt ſe montre. *Salus populi ſuprema lex eſto* *.

Que le gouvernement Républicain ne convient pas à toute ſorte de Peuples.

La Famille Royale s'étant éteinte parmi les Cappadociens, le Peuple Romain, dont ils étoient les Alliés, leur permit de s'ériger en République. Bien loin de profiter de cette permiſſion, ils envoyerent des Ambaſſadeurs à Rome, pour déclarer que la liberté leur étoit inſupportable, & pour demander un Roi. Le Sénat fut ſurpris d'un tel goût; mais il leur permit de le ſatisfaire, & de conférer le Royaume à qui bon leur ſembleroit. Ils élurent Ariobarzane. C'eſt d'eux que l'on pouvoit dire: *O homines ad ſervitutem natos!* Au fond, il y a beaucoup d'apparence que le Gouvernement Monar-

* Art, *Eliſabeth*, rem. H.

chique leur convenoit mieux que l'Etat Républicain. Il faut être d'un certain tour d'esprit pour n'abuser pas de la liberté, & tous les Peuples n'ont pas ce tour là. *.

Que cette maxime, rangez-vous toujours au parti le plus fort, *est quelquefois fausse.*

DANS le cours ordinaire des choses, la prudence veut que l'on se range au parti le plus fort : mais cette maxime est quelquefois fausse. Il y a des Princes qui ne doivent leur élévation qu'à la fine politique qu'ils ont de se déclarer de bonne heure ennemis irréconciliables d'un puissant Etat. Car tous ceux qui craignent cette puissance, favorisent son ennemi déclaré, & cherchent à élever l'un sur les ruines de l'autre. Il ne faudroit pas remonter jusqu'aux siecles du Paganisme, pour trouver des Princes qui se sont perdus sans ressource pour avoir préféré l'alliance du plus puissant de leurs voisins à celle des autres. Un particulier, qui passe d'un état de prospérité à un état de malheur, ne voit plus autour de lui

* Art. *Cappadoce*, rem. G.

cette foule d'amis qui l'environnoient dans le temps de sa fortune : ils l'abandonnent, ils le laissent seul. Les Souverains éprouvent tout le contraire : car s'ils deviennent trop puissans, ils ne trouvent plus d'alliés, tout le monde les quitte, & se ligue contr'eux *.

Ressort des Révolutions.

NE CHERCHEZ point dans l'inconstance du peuple les principes & les ressorts des Révolutions : mais attribuez-les à l'inquiétude, à l'ambition, & à l'habileté de quelques hommes intrépides, capables d'enfanter & de mettre à fin un complot. Quelque changeant que soit le peuple, il se tiendra coi & tranquille, si quelque force extérieure ne l'agite, si ses Tribuns, si ses Démagogues, si quelques Chefs accrédités ne le remuent par l'activité de leurs intrigues. Le peuple ressemble aux flots, toujours paisibles quand les vents ne soufflent pas. S'il lui arrive de se soulever de lui-même, à l'exemple de ce qui se voit dans certaines mers, où sans l'aide des vents la fermentation d'une matiere souterraine produit une espece

* Art. *Innocent XI.* rem. H.

de tourmente, cette émotion n'eſt pas de longue durée. Le calme ſuccéde, & ce feu léger s'éteint de lui-même, lorſque des Chefs redoutables ne prennent pas le ſoin de l'attiſer *.

Utilité des fauſſes nouvelles.

ON ATTRIBUE à Catherine de Médicis cette maxime, qu'une fauſſe Nouvelle crue trois jours pouvoit ſauver un Etat. Les Hiſtoires ſont remplies de l'utilité des faux bruits. Les Chefs de la ligue ſe maintinrent longtemps par-là dans Paris. Le Duc de Mayenne ayant perdu la bataille d'Ivri, tâchoit de donner le change aux Pariſiens, en leur faiſant accroire que le Bearnois y avoit été tué, & qu'en d'autres lieux la ligue étoit triomphante. Les peuples ont un merveilleux penchant à concourir à cet artifice. Ils croyent facilement ce qui les flatte, & ils ſont tous ſemblables à cette multitude dont un Cardinal Légat diſoit, en lui donnant ſa ſainte bénédiction : *Trompons ces gens-là, puiſqu'ils veulent être trompés.* C'eſt pour cela ſans doute qu'on ne s'eſt jamais piqué d'être

* Art. *Edouard*, rem. O.

ſincere dans les rélations récentes des malheurs publics. Dans ce cas la bonne foi ſeroit preſque toujours préjudiciable. Tite-Live a raiſon de blâmer l'imprudence de ce Conſul Romain, qui après la journée de Cannes avoua aux Députés des Alliés toute la perte qu'on avoit faite: *auxit rerum ſuarum, ſuique contemptum Conſul, nimis detegendo cladem nudandoque.* L'effet de cette ſincérité fut que les Alliés jugerent que Rome ne pourroit jamais ſe relever, & qu'ainſi il falloit s'unir avec Annibal. Nous apprenons de Plutarque qu'un Athénien fut cruellement torturé, pour avoir débité une mauvaiſe nouvelle, qui étoit pourtant vraie. Ayant ſû d'un Etranger, qui avoit pris terre au Port de Pirée, que la flotte de Nicias avoit été battue, il courut à toutes jambes annoncer ce malheur aux Magiſtrats. On lui demanda d'où il tenoit cette nouvelle, & comme il ne put nommer ſon auteur, on le châtia comme un fourbe, & un perturbateur du repos public. On ne ceſſa de le tourmenter, que lorſqu'on ſut que ce qu'il avoit dit n'étoit que trop vrai. S'il eût annoncé une fauſſe victoire, je crois qu'on ne l'eût pas puni. Ce qui arriva à Stratocles confirme ma

conjecture. Cet homme persuada aux Athéniens d'offrir aux Dieux un sacrifice, pour les remercier de la défaite de la flotte ennemie: il savoit néanmoins que la flotte d'Athenes avoit été bien battue, & la nouvelle de cet échec ne tarda pas à se repandre. On se fâcha tout de bon contre l'imposteur; mais il n'eut qu'un mot à dire pour calmer ce courroux: *Quel tort vous ai-je fait? Je suis cause que vous avez eu trois jours de bon temps.* On se paya de sa reponse, & cette affaire n'eut point d'autre suite. Stratocles avoit raison. Les Athéniens gagnerent deux ou trois jours de réjouissance, & s'affligerent un peu plus tard: ce fut autant de pris sur l'ennemi.

Cependant il y a ici une chose à considérer: c'est qu'en certain cas ces réjouissances mal-fondées n'apportent pour le présent qu'un avantage médiocre, & peuvent causer de fâcheux effets pour l'avenir. Il est souvent dangereux de revenir d'une grande joie: on en sent bien mieux le poids de l'adversité. D'ailleurs les réjouissances publiques pour une victoire imaginaire font mépriser toute une Nation, & apprêtent bien à rire à ses ennemis. Qu'un particulier en use, comme fit Ciceron,

lorsqu'il apprit la nouvelle équivoque de la mort de Vatinius, cela n'est pas de conséquence : *Il n'est pas certain que mon ennemi soit mort, & peut-être que dans peu de jours on apprendra qu'il est plein de vie : mais en attendant je profiterai du bruit qui court : ce sera autant de gagné* : interim, *inquit*, usurâ fruar (*a*). Voilà quel fut le langage de Ciceron. Que ce fût une simple plaisanterie, ou une déclaration ingénue de ses pensées, la chose n'importoit pas ; mais un Etat qui en useroit de la sorte, & qui agiroit en conséquence, s'exposeroit quelquefois à de grands malheurs. Le bruit ayant couru qu'Antiochus avoit battu l'armée Romaine, & que les deux Scipions qui la commandoient étoient prisonniers, les Etoliens, sans se donner la patience d'approfondir cette nouvelle, secouerent le joug des Romains. Le bruit se trouva faux, & ce peuple crédule ne tarda pas à se repentir de cette démarche précipitée. Ainsi ne pensons pas que Catherine de Médicis ait voulu dire qu'une fausse nouvelle, adoptée pendant quelques jours, peut sauver un Etat en toutes rencontres. Ce n'est pas

(a) Quintilien. Instit. *Lib. VI. Cap. III.*

dans ces ſortes de maximes que l'on cherche l'univerſalité. Une fauſſe perſuaſion eſt quelquefois ſalutaire, & quelquefois pernicieuſe : dites-en autant d'une vraie perſuaſion. Mais voici une choſe d'une vérité plus générale : c'eſt qu il eſt utile de cacher aux peuples une partie du mal dans la perte des batailles, & dans les autres diſgraces de conſéquence. Il ne faut pas mettre cette ruſe au rang des grands coups d'Etat, & de ce qu'on nomme *Arcana imperii* : c'eſt une ruſe ordinaire, c'eſt une leçon d'Alphabet en matiere de politique. J'ajoute que perſonne ne doit blâmer ces déguiſements : le bien public exige que les Relations exténuent les pertes que l'on a faites, & les avantages de l'ennemi. Mais peut-être ſeroit-il à ſouhaiter que ces Relations ne fuſſent que pour les oreilles, ou que du moins on ne les imprimât jamais : car l'impreſſion les éterniſe, & ces faux monuments répandent ſur l Hiſtoire un cahos impénétrable d'incertitude, qui dérobe aux ſiecles ſuivans la connoiſſance de la vérité. Cet inconvénient ſert de grand contrepoids au profit & au plaiſir que l'on retire de certains Ecrits periodiques, composés par nos Nou-

Qu'il eſt bon de cacher au peuple les diſgraces de conſéquence.

Inconvénients des Gazettes.

vellistes. Les esprits les plus chagrins doivent convenir que la lecture de plusieurs de ces Journaux contient des instructions utiles & agréables, & qu'elle peut même servir de leçon à des Ecrivains polis. Mais enfin, dit-on, la sincérité n'y regne point : ce sont plutôt des Plaidoyés que des Histoires. Or qu'est-ce qu'un Plaidoyé ? Un discours où l'on s'étudie à ne montrer que le beau côté de sa cause, & que le mauvais côté de la cause de son adversaire. Je sai qu'il y a ici du plus & du moins : les Lecteurs intelligens ne s'y trompent pas ; ils démêlent fort bien les Gazetiers qui approchent le plus de la bonne-foi. Mais après tout il n'est pas possible de publier dans ces Ecrits tout ce que l'on sait, il faut sacrifier quelque chose à l'utilité publique, quelquefois à l'utilité domestique. D'ailleurs les ruses étant permises dans la guerre, il faut mettre les Relations des Nouvellistes au rang des bottes secrettes qu'on porte à l'ennemi. Le soin qu'ils prennent de contre-quarrer les Ecritures de la partie adverse, est une espece de petite guerre, & de-là vient qu'un Politique de nos jous compte leurs Ecrits parmi les muni-

tions qu'il appelle armes de plume, *arma anſerina* (d).

Je terminerai ces réflexions par une penſée de M. Vigneul-Marville. Une choſe, ſelon lui, fait tort aux Ecrivains des Gazettes : c'eſt qu'ils ne ſont pas les maîtres de leur Ouvrage, *& que ſoumis à des ordres ſupérieurs*, ils ne peuvent *dire la vérité avec la ſincérité qu'exige l'Hiſtoire* (e). *Si on leur accordoit ce point là*, dit-il, *nous n'aurions pas beſoin d'autres Hiſtoriens.* Quoiqu'il y ait un peu d'hyperbole dans ces derniers mots, l'Auteur ne laiſſe pas d'aller à la grande ſource du mal. Les Nouvelliſtes hebdomadaires, ou de tel autre période qu'on voudra, n'oſeroient dire tout ce qu'ils ſavent : ils y perdroient trop. Car pour ne point parler des châtiments qu'ils auroient à craindre de la part des ſupérieurs, ils indiſpoſeroient tous les eſprits, & verroient diminuer le débit de leur feuille. Le public n'exige pas qu'ils mentent groſ-

(*d*) Voyez le Livre intitulé, *Arma anſerina, ſive Armatura Epiſtolaris.*

(*e*) Guy Patin diſoit en parlant de la Gazette : *Il ne ſe fait ici du tout rien qui vaille, ſi ce n'eſt la Gazette tous les Samedis, qui eſt une choſe fort* récréative & *fort* conſolative *auſſi, entant que cette babillarde ne dit jamais de mauvaiſes nouvelles, bien que nous en ſentions beaucoup en cette ſaiſon.*

fiérement en faveur de la patrie ; mais s'ils le font avec adresse, s'ils mêlent dans leurs Ecrits des réflexions fines, ingénieuses, malignes, on les loue, on les admire, & l'on court après leur Ouvrage. Ainsi ces Ecrivains savent fort bien ce qu'ils font : ils suivent l'exemple de cet ancien Poëte comique, qui ne cherchoit autre chose sinon,

*Populo ut placerent quas fecisset fabulas**.

* Tiré de la *Dissertation sur les Libelles diffamatoires*, n°. VIII, rem. L. C.





SUR LES GENS DE LETTRES.

Condition malheureuse des Savans.

LES TROUBLES, les peines d'esprit, une situation inquiéte & malheureuse, semblent être le destin commun des Savans. L'Histoire de leur vie, leurs Lettres, témoignent presque toujours qu'ils ont été engagés dans des querelles chagrinantes, où la jalousie, la calomnie, l'emportement, les satyres, l'esprit de faction, la fraude, & mille autres passions honteuses répandoient tout leur venin. Il semble que les gens de Lettres sont ceux qui conspirent davantage contre leur propre repos, & contre celui de leur prochain. Cela n'est propre qu'à inspirer du mépris & de la haine pour les Sciences, & qu'à faire perdre la bonne opinion qu'on avoit d'elles. Les ignorants s'imaginent que s'ils avoient donné tout leur temps à l'étude, ils auroient appris à réprimer leurs passions, & à

ſe corriger de pluſieurs défauts. Mais pourroient-ils perſiſter dans cette idée, s'ils connoiſſoient l'acharnement avec lequel les Savans ſe déchirent, & les honteuſes foibleſſes dont ils ſont capables ? Tirons de là cette concluſion, qu'il n'y a rien de plus difficile à acquerir que la paix du cœur. Une étude continuelle des bons Livres ſemble d'abord très-propre à procurer ce tréſor : néanmoins elle le procure rarement, & ſouvent elle amene le mal contraire. Horace n'y entendoit rien lorſqu'il diſoit : *Que Dieu me donne la ſanté & les richeſſes : pour ce qui eſt de la tranquillité d'eſprit, je ſaurai bien me la procurer moi-même : c'eſt mon affaire.*

Det vitam, det opes, æquum mi animum ipſe parabo.

Il ſe trompoit groſſiérement. La choſe pour laquelle il ne croyoit pas avoir beſoin du ſecours de Dieu, étoit celle qu'il devoit le moins attendre de ſes propres forces, & la premiere qu'il devoit demander à Jupiter. Car il eſt beaucoup plus facile d'obtenir par ſon induſtrie les honneurs & les richeſſes, que la paix de l'ame. Mais, dira-t-on, les

honneurs & les richesses dépendent de plusieurs causes dont nous ne pouvons pas disposer. Il est donc nécessaire de prier Dieu qu'il les tourne à notre avantage : Je répondrai que le calme des passions, le repos du cœur, & le contentement de l'esprit, dépendent de mille autres causes, qui sont encore moins à notre disposition. La constitution de l'estomach, des visceres, des vaisseaux lymphatiques, des fibres du cerveau, & de cent autres organes dont les Anatomistes ne savent pas encore le siége ni la figure, produit en nous une infinité de passions & de mouvements involontaires. Pouvons-nous changer ces organes-là ? Sont-ils en notre puissance * ?

Ecrits qui dégradent les gens de Lettres.

IL EST rare qu'un homme de bon esprit fasse des vers sur les événements courans, comme sur une victoire, sur le mariage d'un Grand, ou sur sa mort. Ces sortes d'ouvrages sentent l'homme frivole, qui court après les matieres du temps, & qui envoye ses Muses à la quête de tous les côtés, tantôt avec

* Art. *Reinesius*, rem. B.

une Elégie, tantôt avec un Epitalame, ou d'autres bagatelles de même nature; un homme en un mot qui a été pourvu en titre d'office de la Charge de *Porteur des compliments du Parnaſſè* chez les grands Seigneurs *.

Que l'entretien des gens de qualité eſt quelquefois dangereux pour un Savant.

Il n'y a peut-être point de gens dont la converſation ſoit plus à craindre pour un homme docte, que celle des grands Seigneurs qui aiment les Sciences. Car comme ils ſont accoutumés à parler ſans préparation ſur les choſes de leur reſſort, ils conçoivent mauvaiſe opinion d'un homme qui ne répond pas à point nommé aux queſtions qui lui ſont faites concernant ſa profeſſion. Or combien y a-t-il de ſavants Théologiens que l'on embarraſſeroit cruellement par une demande de guet-à-pend ſur le ſujet, l'année, le progrès, l'iſſue, & les circonſtances principales d'un Concile? J'ai vu un fameux Hiſtoriographe de France avouer ingénument qu'il ne ſavoit pas en quel ſiecle

* Art. *Amboiſe* [*François d'*]

fiecle vivoit Philippe le Bel. Plus on lit & plus on fait des recueils, moins eft-on propre à répondre fur le champ aux queftions de fait ; de forte qu'il y a des gens qui ne font pas moins admirer leur érudition dans leurs Livres, que leur ignorance dans la converfation. Les Blondels, les Saumaifes, & un petit nombre de femblables gens, ne font pas fujets à ce malheur: mais les autres tombent en de dangereufes mains, lorfqu'ils ont à effuyer les queftions continuelles d'un homme de qualité qui aime les Livres. François I fe vantoit que de plufieurs hommes très-doctes avec lefquels il s'étoit entretenu, il n'avoit trouvé que Châtelain qui eût pû fournir de nouvelles chofes plus de deux ans. Le Maréchal de Crequi s'étant retiré dans une maifon de Campagne pendant fa difgrace (*f*), demanda le plus favant homme du canton. On lui amena le Prieur d'un Monaftere. Quinze jours ne fe pafferent point fans qu'il dît qu'on lui avoit amené un des plus ignorants hommes du monde. Ce n'eft pas que ce Religieux ne fût une infinité de chofes, & qu'il n'eût pû contenter

(*f*) En 1672, lorfqu'il refufa de fervir fous le Maréchal de Turenne.

M. de Crequi, s'il eût eu le temps de se préparer : pour ce qui est de dire sur le champ les noms propres, les dates, & les autres circonstances, c'est ce qu'il ne pouvoit pas. On disoit de M. le Président de Mêmes, qu'en huit jours de temps il épuisoit un Docteur *.

Parallele des Ecrivains du seizième & du dix-septième siècles.

JE CROIS que le seizieme siecle a produit un plus grand nombre de savans hommes que le dix-huitieme : & néanmoins il s'en faut beaucoup que le premier de ces siecles ait eu autant de lumieres que l'autre. Tant que le regne de la Critique & de la Philologie a duré, on a vu par toute l'Europe des prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle Philosophie & des Langues vivantes ayant introduit un autre goût, on a cessé de voir cette vaste & profonde Littérature. Mais, en récompense, il s'est répandu dans la République des Lettres un certain esprit plus fin, & accompagné d'un discernement plus exquis Les hommes sont aujourd'hui moins savans & plus habiles. » Nous

* Art. *Castellan*, rem. R.

» sommes

» sommes dans un temps, dit le P. Rapin (*b*), où l'on devient sensible au sens & à la raison plus qu'à tout le reste. En quoi on peut dire, à la « louange de notre siecle, que nous » connoissons deja mieux le caractere » des Auteurs anciens, & que nous » sommes plus entrés dans leur esprit, » que ceux qui nous ont précédés. La » différence qu'il y a entr'eux & nous, » est qu'on se piquoit bien plus d'érudition dans le siecle passé que dans » celui-ci.... C'étoit le génie de ce » temps-là, où rien n'a été plus en vogue que la grande capacité & une » profonde Littérature. On étudioit à » fond les Langues: on s'appliquoit à » réformer le texte des anciens Auteurs » par des interprétations recherchées, » à pointiller sur une équivoque, à fonder une conjecture pour bien établir » une correction: enfin on s'attachoit » au sens littéral d'un Auteur, parce » qu'on n'avoit pas la force de s'élever » jusqu'à l'esprit, pour le bien connoître, comme on fait à présent, qu'on » est plus raisonnable & moins savant*.

(*b*) Dans la Préface de la *Comparaison de Thucydide & de Tite-Live.*

*Art. *Aconce*, rem. D.

Qu'il n'est point d'Etat plus libre que la République des Lettres.

La République des Lettres est un Etat extrêmement libre. On n'y reconnoît que l'empire de la vérité & de la raison, & sous leurs auspices on fait la guerre innocemment à qui que ce soit, même à ses amis & à ses proches: car l'usage va là assez souvent. M. Dacier a combattu les idées de M. Lefevre son beau-pere: Joseph Scaliger & Isaac Vossius n'ont pas épargné leurs propres Peres; & nous voyons aujourd'hui que Messieurs Bernouilli ne se fond point quartier, nonobstant leur fraternité. Ainsi dans l'Empire Littéraire les amis doivent se tenir en garde contre leurs amis, les Peres contre leurs Enfants, les Beaux-Peres contre leurs Gendres: c'est comme au siecle de Fer;

Non hospes ab hospite tutus,
Non socer à genero.

Chacun y est tout ensemble souverain, & justiciable de chacun. Les loix de la société n'ont pas fait de préjudice à l'indépendance de l'Etat de nature, par rapport à l'erreur & à l'igno-

rance. Tous les particuliers ont à cet égard le droit du glaive, & peuvent l'exercer ſans en demander la permiſſion à ceux qui gouvernent.

Cependant cette liberté eſt renfermée dans de certaines bornes. La puiſſance ſouveraine laiſſe à chaque particulier le droit d'écrire contre les Auteurs qui ſe trompent : mais elle ne permet pas de publier des Satyres. La raiſon de ces deux choſes eſt ſenſible : c'eſt que la Satyre tend à dépouiller un homme de ſon honneur, ce qui eſt une eſpece d'homicide civil ; au lieu que la critique d'un Livre ne tend qu'à montrer qu'un Auteur n'a pas tel & tel degré de lumiere. Or comme avec ce défaut d'intelligence un homme peut jouir de tous les droits & de tous les privileges de la ſociété, on n'uſurpe rien de ce qui dépend de la Majeſté d'un Etat, en faiſant connoître au Public les fautes qui ſont dans un Livre. Il eſt vrai que par là on fait tort à la gloire d'un Auteur, & quelquefois même au profit pécuniaire qu'il tiroit de ſes Livres ; mais ſi cela ſe fait d'une maniere honnête, & ſi l'on ſoutient le parti de la raiſon & de la vérité, perſonne n'y doit trouver à redire. On n'a

rien de commun avec les faiſeurs de Libelles diffamatoires, on n'avance rien ſans preuve ; on ſe porte pour témoin & pour accuſateur, on s'expoſe à la peine du talion ; on court le même riſque que l'on fait courir. Mais un faiſeur de Libelles ſe cache, pour n'être pas obligé à prouver ce qu'il publie, & pour faire du mal ſans craindre d'en être reſponſable.

Sur les Ouvrages de jeuneſſe.

IL n'y a guere d'Auteurs qui ne ſe repentent de la précipitation avec laquelle ils mettent au jour les premiers eſſais de leur plume, avant même que le poil follet leur ſoit venu au menton. Grotius, qui avoit peut-être moins de ſujet que tous les autres de s'en repentir, en eut une confuſion extrême. Il en fait l'aveu dans une Lettre écrite à Scriverius, & il loue ſon ami, d'avoir tenu une conduite bien différente. Ainſi les Auteurs ne peuvent trop prendre garde à leur premier Livre ; car s'il ne vaut rien, ils ont enſuite mille peines à ſe relever, & à guérir la prévention du Public. S'ils ont compoſé dans leur jeuneſſe quelqu'ouvrage médio-

cre, qu'ils attendent qu'à la faveur d'une belle réputation, ils puiſſent le faire paſſer. Qu'ils ne faſſent pas ce qui ſe pratique dans les corteges d'Italie, où les valets précedent les Maîtres; que le plus beau de leur équipage prenne les devans; qu'ils s'établiſſent par là; le reſte trouvera ſon temps: ils ne perdront point la récompenſe des premiers travaux, s'ils croyent que ceux-là auſſi doivent remporter leur ſalaire. Il eſt certain qu'au bout d'un certain degré de réputation les Auteurs trouvent du débit & de l'encens pour des Ouvrages médiocres, qui ſeroient ſifflés ſi des inconnus les mettoient au jour. Mais ceux qui abuſent de ce préjugé du public y ſont ſouvent attrapés. Ils raſſemblent tous leurs papiers, ils remontent juſqu'aux plus petits Manuſcrits qu'ils ont compoſés au ſortir de leurs études, ou étant encore ſur les bancs, & les envoyent à l'Imprimeur. Ils rebutent enfin tous les Lecteurs, & s'attirent quelquefois plus de blâme à cauſe des derniers Livres, qu'ils n'avoient remporté de louanges pour les premiers *.

* Art. *Thomæus*, rem. D.

Mauvais goût du Siecle.

CE N'EST pas d'aujourd'hui que les ſavants hommes ſe plaignent que les Libraires aiment mieux imprimer des Livres frivoles que de bons Ouvrages. Ce n'eſt point des Libraires qu'il faudroit ſe plaindre, mais des Lecteurs : car ſi le débit des bons Livres étoit auſſi lucratif que le débit des Brochures du temps, ne doutez point que les Libraires ne préféraſſent les bonnes copies aux mauvaiſes. Un Ecrivain moderne s'eſt plaint du même déſordre.
» On voit tous les jours, *dit M. Dupin*,
» une foule de petits Livres François
» qui paroiſſent en public, & l'on ne
» voit preſque point imprimer d'Ou-
» vrage ancien, ſoit Grec, ſoit Latin....
» On a perdu le goût de l'antiquité ; il
» n'y a plus que la nouveauté qui plaiſe.
» La vraie & la ſolide érudition n'eſt
» plus du temps ; on ſe contente de
» ſçavoir les choſes ſuperficiellement.
» On ne fait plus d'études ſolides :
» on apprend l'antiquité dans les Li-
» vres nouveaux, & il eſt rare qu'on
» remonte juſqu'à la ſource. C'eſt un
» malheur très-déplorable pour la Ré-

» publique des Lettres, & il est bien » à craindre que cette étude superfi- » cielle ne nous jette dans un état pire » que l'ignorance & la barbarie des » siecles précédents (*c*).

Retraite tardive des Auteurs.

Il n'y a pas beaucoup d'Auteurs qui sachent faire leur retraite bien à propos, & qui suivent exactement l'exemple d'Horace (*d*). Les Poëtes & les Orateurs devroient être les plus diligents à plier bagage, parce qu'ils ont plus besoin que les autres d'un grand feu d'imagination. Cependant il ne leur arrive que trop de se tenir dans la carriere jusques au dernier déclin de l'âge. Il semble que le Public soit condamné à boire jusques à la lie tout leur Nectar. Mais si autrefois les Législateurs renfermerent le Mariage dans certaines bornes, car ils le défendirent aux femmes de cinquante ans & aux hommes de

(*c*) Dupin, Bibliot. *des Auteurs Eccl.* T. II. p. 200, Edit. de Holl.

* Art. *Craterus*, rem. A.

(*d*) Horace disoit,
Est mihi purgatam crebrò qui personet aurem,
Solve senescentem maturè sanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, & ilia ducat.

soixante, supposant qu'après un certain âge il ne falloit plus songer à procréer des enfans ; chacun devroit aussi se faire des bornes pour la production des Livres: c'est une maniere de génération à quoi tout âge n'est nullement propre. La comparaison employée par Horace me fait souvenir d'un précepte que Virgile nous a laissé dans les Géorgiques (*c*): les vieux Poëtes s'en devroient faire aussi l'application, & ne pas songer à monter sur le Parnasse, lorsque les forces de leur génie sont épuisées. Ainsi, quand sur le déclin de l'âge, ils sentent le retour de quelqu'accès poëtique, ils doivent prendre cela pour une tentation de quelque mauvais génie, & se servir envers les Déesses du Parnasse de la priere qu'un de leurs Confreres adressa à la Déesse de l'Amour :

Parce, precor, precor,
Non sum qualis eram bonæ
Sub regno Cynaræ. Desine dulcium
Mater Sæva Cupidinum,

(*c*) *Hanc quoque ubi aut morbo gravis, aut jam senior annis,*
Deficit, abde domo, nec turpi ignosce Senectæ.
Frigidus in venerem senior....

Circà lustra decem flectere mollibus
Jam durum imperiis.

Le service des Muses sympathise en bien des choses avec le service des Dames ; il vaut mieux s'en retirer trop tôt que trop tard. On parle de certains Monarques qui donnerent ordre à leurs domestiques de leur venir dire chaque jour, *souvenez-vous d'une telle affaire.* S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, il faudroit que les Poëtes, qui sont sur le retour, chargeassent quelque personne de leur dire tous les matins, *souvenez-vous de l'âge que vous avez.* Voici un trait fort plaisant de Menagiana. *M. Duperier a prié autrefois ses amis d'avoir la charité de l'avertir lorsque sa veine baisseroit, & qu'il ne seroit plus en état de faire des Vers avec honneur. Il est tems de* lui donner cet avis *.

Délicatesse excessive de quelques Ecrivains.

ERASME fait un reproche assez particulier à deux Ecrivains célebres:

*Art. *Afer*, rem. B ; & Art. d'*Auras'*, rem. O.

c'eſt d'avoir eu trop de peine à ſe contenter de leur travail, & de s'être trop appliqués à polir leurs Ecrits. L'un de ces Ecrivains étoit *Paul Emile*, & l'autre *Linacer*, deux des plus Savants perſonnages du ſeizieme ſiecle. Le défaut dont Eraſme les blâme n'eſt pas fort commun parmi les Auteurs, & néanmoins on peut dire qu'à certains égards il ne l'eſt que trop; car pour l'ordinaire ce ne ſont pas les Ecrivains médiocres qui en ſont coupables; ce ſont les plus excellentes plumes.

Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui publient tant d'ouvrages mal tournés, mal digérés, & fort inutiles à la République des Lettres, outraſſent la maxime qu'il faut garder un Ecrit dans ſon cabinet pendant neuf ans. Il ſeroit bon qu'ils ſe piquaſſent d'un excès de délicateſſe, & qu'ils ne cruſſent jamais avoir mis la derniere main à une compoſition. Mais il eſt fâcheux que de très-habiles gens ſoient ſemblables à ce fameux Peintre, qui ne pouvoit ſe perſuader que ſes Tableaux fuſſent finis, & dont Apelles reconnut ſi bien le foible.

Ce Peintre, c'étoit l'illuſtre Proto-

gene, avoit composé un Ouvrage d'une beauté exquise, mais d'un travail prodigieux, & sans doute excessif. Apelles voyant ce Tableau, l'admira, & dit: *Voilà un homme qui fait aussi-bien, ou mieux que moi: mais j'ai un avantage sur lui: c'est qu'il ne sauroit quitter un tableau lorsqu'une fois il y a mis la main* (*f*).

Cet exemple nous apprend qu'un soin trop exact, trop tendu, trop opiniâtre, nuit souvent à un ouvrage. Il y a un certain degré de correction au-delà duquel on ne sauroit rien faire de bien. Au lieu de perfectionner l'ouvrage, & de lui donner plus de force, on l'amaigrit & on le desseche: *Perfectum opus absolutumque est, nec jam splendescit lima, sed atteritur.* Pline le jeune se sert de ces paroles dans un endroit de ses Lettres, pour montrer les désordres d'une correction outrée. Quintilien, autre grand Maître, pose le même principe, & déclare affirmativement, qu'un Ecrit que l'on ne cesse de retoucher & de refondre, perd sa vigueur naturelle. *On en retranche*, dit-il, *ce qui étoit sain; on lui ôte le sang, on le rend semblable à un corps*

(*f*) Plin. *Lib. XXXV.*

tout couvert de cicatrices. Que ce qu'il dit eſt beau (*g*)!

L'Orateur Calvius fut la victime de cette exceſſive ſévérité. Il exerçoit ſur ſes Ecrits une inquiſition barbare, & il leur donnoit la diſcipline ſi rudement & ſi ſuperſtitieuſement, qu'il les réduiſoit à une eſpéce de langueur. Quintilien appelle cela être calomniateur de ſoi-même. Voici une métaphore bien outrée, mais très-digne de l'Auteur qui s'en eſt ſervi. » Il y » a des eſprits ſtériles, *c'eſt le P. Garaſſe qui parle*, leſquels ayant fait » un effort en leur vie, ne ſe laſſent » jamais de le peigner juſqu'à ce qu'ils » lui arrachent les cheveux; & au » bout du conte c'eſt un avorton (*h*) «. Mettons Sannazar entre les modernes qui ont eu la maladie de l'Orateur Calvius. On n'a pu *s'empécher de blâmer ce Poëte d'avoir fait gémir & crier ſon Poëme ſous la lime durant un ſi long*

(g) *Et ipſa emendatio habet finem. Sunt enim qui ad omnia ſcripta tanquam vitioſa redeant; & quaſi nihil fas ſit rectum eſſe quod primum eſt, melius exiſtiment quidquid eſt aliud, idque faciant quoties librum in manus reſumpſerint, ſimiles medicis, etiam integra ſecantibus. Accidit itaque ut cicatricoſa ſint, & exanguia, & cura pejora. Sit igitur aliquando quod placeat, aut certè quod ſufficiat: ut opus poliat lima, non exterat.* Quintil. *Lib. X.*

(*h*) Garaſſe, *Apologie*, p. 313.

espace de temps, & de l'avoir trop usé & trop affoibli, sous prétexte de le polir de plus en plus (i). Au reste, ce que je viens de dire ne regarde point en général tous ceux qui s'appliquent avec rigueur à retoucher, & à reformer leurs Ecrits. Ils sont bien, ils sont très-louables, pourvû qu'ils n'aillent pas jusqu'à l'excès. Le trop est la seule chose qui soit blâmable : *Non amo nimium diligentes*, disoit un homme illustre parmi les anciens Romains (*k*).

J'ajoûterai deux remarques. Il y a des Auteurs qui ont cent fois plus de peine à se contenter au commencement de leur Ouvrage, que dans la suite. Les ratures, les changements, & les autres marques d'un goût inquiet, paroissent sur-tout aux premiers lignes de l'original. C'est ce qu'on remarqua dans l'original d'un Traité de Platon, & dans un Manuscrit de Pétrarque. On prétend que l'Arioste eut une semblable délicatesse (*l*). Si l'on en croit Vigneul-Marville, » les premieres lignes » de l'histoire de M. de Thou lui coûterent plus que tout le reste; mais

(*i*) Baillet, *jugement sur les Poëtes*, T. III. d. 142.
(*k*) Scipion l'Afriquain. Voyez Cic. *de Orat. Lib.* II.
(*l*) Voyez Muret, *Variar. Lection. Lib.* XVIII. cap. VIII.

» dès qu'il eut ſurmonté cette diffi-
» culté, il courut en écrivant ». L'autre choſe qui me reſte à dire, eſt qu'il y a des Auteurs à qui la reviſion d'un Ouvrage qu'ils veulent faire imprimer coûte plus que la premiere compoſition. Ils s'appliquent, & avec plus de plaiſir, & avec plus de ſcrupule, à corriger une copie imprimée qu'un manuſcrit. Mais la plupart du temps c'eſt une peine perdue; car il n'y a que fort peu de gens qui comparent les Editions, & à moins que de les comparer entre elles patiemment & habilement, on ne conçoit pas l'importance des corrections. Tel endroit d'une ſeconde Edition eſt converti de plomb en or; mais où ſont les gens qui s'en apperçoivent * ?

Injuſtice de certains Critiques.

LES Lecteurs qui n'ont jamais compoſé, ſont ſouvent plus rigides & plus injuſtes dans leurs cenſures, que ceux qui connoiſſent par expérience le travail des compoſitions. Regnier dans ſa IXe Satyre exhorte ſes Cenſeurs à publier quelque choſe.

* Art. *Linacer.* rem. F.

Qu'ils fassent un ouvrage ,
Riche d'inventions , de sens , & de langage ,
Que nous puissions draper comme ils font nos Escrits ;
Et voir , comme l'on dit , s'ils sont si bien appris ,
Qu'ils montrent de leur eau , qu'ils entrent en carriere....

Il applique à cela le conte qu'on fait en Italie, qu'une fois un Païsan,

Homme fort entendu, & suffisant de teste,
Comme on peut aisément juger par sa requeste ,
S'en vint trouver le Pape & le voulut prier ,
Que les Prestres du temps se pussent marier:
Afin , ce disoit-il , que nous puissions nous autres
Leurs femmes carresser , ainsi qu'ils font les nostres.

Martial avoit eu déja des pensées de même nature: témoin cette Epigramme de son premier Livre :

Cum tua non edas , carpis mea carmina , Lœli ;
Carpere vel noli nostra , vel ede tua.

Et cette autre qui est tirée du Livre XII.

Corrumpit sine talione cœlebs :
Cæcus perdere non potest quod aufert.

Je crois pouvoir dire qu'il y a deux choses qui empêchent les Censeurs

universels & impitoyables *de montrer de leur eau* : l'une est la crainte que tout le monde ne se jette sur leurs Ouvrages, afin de leur faire porter sans miséricorde la peine du Talion : l'autre est qu'ils sentent eux-mêmes qu'ils n'ont point rempli l'idée de perfection qui avoit été la regle de leurs censures *.

Que l'air de facilité qu'on remarque dans certains Ecrits, est souvent le fruit d'un travail très-difficile.

GUARINI travailloit avec une difficulté extrême : & cependant en lisant ses Vers, on s'imagine qu'il les composoit avec une grande facilité. Ceux qui prétendroient que ces deux choses sont incompatibles, ne connoîtroient guere les variétés de l'esprit humain, & seroient dans la fausse persuasion, qu'il n'y a point d'autres compositions qui coûtent beaucoup, que celles dont un Lecteur porte le même jugement qu'on portoit autrefois des harangues de Démosthène, *olent lucernam*, cela sent l'huile. Mais il faut savoir que le caractere des esprits em-

* Tiré de la *Dissertation sur le projet du Dictionnaire Historique & Critique*, §. VI. rem. C.

braſſe bien d'autres diverſités. Tel Ecrivain fait ſentir à ſes Lecteurs toute la peine qu'il s'eſt donnée en compoſant; & s'il corrige trois ou quatre fois un même endroit avec des méditations qui le mettent à la torture, on s'apperçoit auſſi-tôt quil s'eſt appeſanti ſur ce morceau. Mais il y a des Auteurs dont le travail même repand un air d'aiſance & de naturel ſur tout ce qu'ils écrivent: plus ils retouchent leur Ouvrage, moins il ſemble qu'il ait été travaillé.

Voilà quel étoit le caractere de Guarini. Son goût le portoit à juger que la perfection d'un Livre conſiſtoit dans des beautés naturelles, & d'un tour aiſé & coulant. C'eſt par-là qu'il cherchoit à plaire. Il avoit une ſagacité merveilleuſe à diſcerner s'il reſtoit dans ſon Ouvrage quelque choſe de forcé, & ſes reviſions ne tendoient qu'à effacer ces petits reſtes d'embarras & de contrainte. Ainſi il ne parvenoit à donner un air facile à ſes Poëſies, qu'à force de les retoucher & de les polir. Caractere de Guarini.

D'autres Ecrivains ſont d'un goût tout différent. Ils font conſiſter la perfection dans une maniere de penſer & de s'exprimer qui n'a rien de naturel, & qui ſent la fatigue d'une profonde

méditation. Ils ne croiroient point s'exprimer heureusement, si leur style n'étoit entortillé & guindé, & si l'on pouvoit les entendre sans un effort d'esprit & d'attention. Ils ne sont jamais contents d'eux-mêmes, que lorsqu'ils ont écarté de leurs Ecrits tout ce qui pourroit paroître simple, naturel, & ordinaire. C'est pourquoi plus ils corrigent leur Ouvrage, plus ils font connoître au Lecteur le degré de travail qu'ils y ont mis. Leur peine est sans doute très-grande: mais elle ne surpasse pas toujours celle que prennent les Auteurs qui veulent que leurs Ouvrages conservent par-tout un grand air de facilité. Voiture n'a mis ses Vers & ses Lettres dans l'état où nous les voyons, qu'après avoir bien sué pour les corriger. M. Costar son Apologiste ne dit pas cela tout-à-fait; mais il insinue que l'aisance qu'on trouve dans ses Ecrits lui coûtoit beaucoup. M. de Voiture, dit-il, *a recherché sur toutes choses cette sorte de négligence qui sied si bien aux belles personnes..... Dans tout ce qu'il fait, il paroît je ne sai quoi de si facile, de si aisé, de si naturel, que chacun d'abord se croit capable de travailler avec un pareil succès; & ce*

n'est qu'après de longs & d'inutiles efforts que l'on s'écrie, questo facile, quanto è difficile! *Je me souviens qu'il ne desapprouva pas autrefois que je me servisse pour lui d'une louange que le Tasse donne à l'une de ses Héroïnes :*

Non so ben dire s'adorna, o se negletta,
Se caso, od arte, il bel volto compose :
Di natura, d'amor, del cielo amici
Le negligenze sue sono artifici (*m*).

M. Pelisson qui se connoissoit si bien en toutes sortes d'ouvrages d'esprit, étoit fort persuadé qu'il n'y a rien qui coûte plus à un Auteur que de faire paroître que ses productions ne lui ont guere coûté. Ecoutons ce qu'il dit dans la belle Preface qu'il a mise à la tête des Oeuvres de Sarrazin. *Deux choses rendent sur-tout la Poësie admirable : l'invention, d'où elle a pris son nom, & la facilité qui lui est très-necessaire. Je n'entends pas la facilité de composer : elle peut quelquefois être heureuse ; mais elle doit être toujours suspecte ; j'entens la facilité que les Lecteurs trouvent dans les compositions déja faites, qui a été*

(*m*) Costar, *Défense des Oeuvres de Voiture*.

ſouvent pour l'Auteur une des plus difficiles choſes du monde; de ſorte qu'on la pourroit comparer à ces jardins en terraſſé, dont la dépenſe eſt cachée, & qui après avoir coûté des millions, ſemblent n'être que le pur ouvrage du hazard & de la nature.

Il y a des exceptions dans tout ceci; car quelques Poëtes, comme Ovide entre les anciens, & Moliere parmi les modernes, ont fait avec la derniere facilité des Vers que tout le monde a trouvés faciles. Mais convenons avec Peliſſon que cette facilité eſt ſouvent dangereuſe: Ovide l'a bien éprouvé. Quintilien, ce grand Maître d'Eloquence, veut que l'on s'attache d'abord à compoſer lentement: *ce n'eſt pas*, dit-il, *en écrivant promptement, qu'on vient à bout de bien écrire; mais c'eſt en écrivant bien, qu'on parvient à écrire promptement* (n).

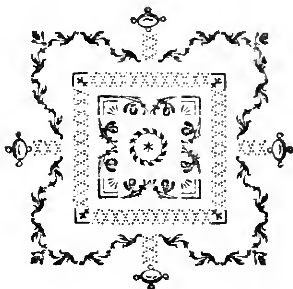
Au reſte quelque dangereuſe que ſoit cette facilité, il vaut mieux ſans doute y être ſujet, que de ne pouvoir enfanter qu'avec des tranchées inſup-

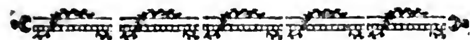
(n) *Hanc moram & ſollicitudinem initiis impero... Citò ſcribendo non fit ut bene ſcribatur : bene ſcribendo fit ut citò.* Quintil. *Lib. X. Cap.* III.

portables ; & l'on eſt bien plus à plaindre quand on ne trouve jamais la fin de ſes corrections, que quand on la trouve trop tôt. M. de Balzac a été mis dans le Catalogue des Auteurs qui ſe rendent malheureux par un goût trop difficile. On s'apperçoit aſſez en liſant ſes Ouvrages de la peine qu'ils lui ont coûtés. » Rien n'y coule ſans peine, » dit Coſtar, rien ne vient naturelle- » ment. Le travail y paroît ſi à décou- » vert, que les délicats qui les liſent » en ſont fatigués, comme ce fameux » Sybarite qui ſuoit à groſſes gouttes » des efforts qu'il voyoit faire à un mi- » ſérable manœuvre. Et certes il con- » feſſoit quelquefois lui-même, que » lorſqu'il mettoit la main à la plume, » il ne ſouffroit pas moins qu'un ga- » lérien qu'on avoit mis à la rame. Ce » n'eſt pas qu'il n'eût une grandeur & » une beauté d'eſprit admirable ; mais » c'eſt qu'il avoit autant de peine à ſe » contenter, que ce rare perſonnage » dont feu M. de Liſieux diſoit : *Les » belles choſes qu'il donne au Public lui » coûtent ſi cher, que ſi j'étois à ſa » place, je choiſirois quelqu'autre em- » ploi pour le ſervice du prochain, &*

» *ne croirois pas que Dieu desirât celui-*
» *là de moi* (o)*

(*o*) Costar, *Défense des Oeuvres de Voiture.* J'espere que le Lecteur me pardonnera toutes les citations, dont j'ai grossi cet article. La matiere étoit assez curieuse pour mériter qu'on alléguât les suffrages de quelques bons connoisseurs.
*Art *Guarini*, rem. G.





SUR DES SUJETS DÉTACHÉS.

Indulgence des Magiſtrats de Strasbourg. L'impudicité eſt plutôt récompenſée des hommes que punie. Pourquoi cela.

LEs Magiſtrats de Strasbourg ſont, dit-on, ſi indulgens pour une fille qui s'eſt laiſſé faire un enfant, que pourvu qu'elle paye l'amende à quoi ces ſortes de fautes ſont taxées, ils rétabliſſent ſon honneur, & décernent des peines contre tous ceux qui oſeroient à l'avenir lui faire le moindre reproche. Voilà ſans doute un privilége plus ſingulier que celui de donner des Lettres de réhabilitation aux familles qui ont dérogé à leur nobleſſe, & s'il étoit permis de rire dans une matiere de cette importance, on diroit que les Magiſtrats de Strasbourg ont dû nommément ſtipuler la conſervation de ce privilege, lorſqu'ils ont capitulé avec la France, & lorſqu'après la Paix de Ryſwyck ils ont demandé le renou-

vellement de leur capitulation. Je sai bien que malgré l'extension qu'ils donnent à cette singuliere prérogative, ils ne prétendent pas faire mentir cet axiome ancien & incontestable,

Nullá reparabilis arte
Læsa pudicitia est: deperit illa semel;

ni s'arroger le droit de rétablir, *physiquement parlant*, la virginité perdue; ce seroit combattre le vrai sens de l'axiome: mais, moralement parlant, ils prétendent la restituer, puisqu'ils prennent sous leur protection la renommée d'une malhonnête fille, & qu'ils la mettent à couvert de la médisance; de maniere qu'elle peut aller par-tout tête levée, avec la même assurance qu'une honnête fille. On dit même que l'efficacité de leur absolution est telle, que ces créatures trouvent à se marier aussi facilement, & presque aussi avantageusement, que si leur honneur n'avoit reçu aucune breche. Mais j'attribuerois plutôt cela au peu de délicatesse des hommes qui les épousent, qu'à la persuasion où l'on pourroit être de l'efficacité d'une telle Sentence. Quoi qu'il en soit, les per-
sonnes

ſonnes qui ſuppoſent qu'une amende répare les crimes de cette nature, méritent qu'on leur applique ce qu'Ovide a dit à ceux qui s'imaginoient qu'un peu d'eau claire effaçoit la tache de l'homicide :

Ad nimium faciles, qui triſtia crimina cædis
Fluminea tolli poſſe putatis aquâ.

Il y a dans une infinité de Pays un autre uſage, non moins favorable aux filles qui ſe débauchent, & qui paroît encore plus déraiſonnable, puiſque c'eſt plutôt une récompenſe, qu'une peine de l'impudicité. Cet uſage eſt que ceux qui ſont reconnus pour les peres d'un bâtard, ſoient condamnés à le nourrir, & à donner à la mere une ſomme d'argent. L'ordre de pourvoir à la nourriture de l'enfant ne ſauroit paſſer pour une peine, puiſque le droit naturel établit clairement cette obligation. On ne peut donc regarder comme punition que l'argent qui eſt donné à la fille : mais ſi c'eſt un châtiment pour le pere de l'enfant, n'eſt-ce pas une récompenſe à l'égard de la mere. Or n'eſt-ce pas une choſe étrange que des Tribunaux Chrétiens adju-

gent des récompenses à des filles, pour avoir perdu leur honneur, & pour avoir ſcandaliſé le Public? On allégueroit envain que la perte qu'elles ont faite leur rend à l'avenir plus difficile l'occaſion de ſe marier, & qu'à cet égard, il eſt juſte de leur accorder quelqu'indemnité. Non, non, cela n'eſt pas juſte: c'eſt une faveur odieuſe, c'eſt une grace qu'elles ne méritent point. La juſtice ne demande pas que des perſonnes qui ont ſouffert du dommage par la tranſgreſſion volontaire des Loix de Dieu, & des Loix de l'honneur, clairement connues, obtiennent un dédommagement: ſi le Souverain veut répandre des graces, qu'il choiſiſſe des ſujets plus dignes. Obligeroit-on un homme à récompenſer une fille, qui en commettant un vol pour l'amour de lui, & à ſon inſtigation, ſe ſeroit caſſé un bras ou une jambe? Tant s'en faut que les Juges lui adjugeaſſent une gratification pour ſe faire guérir, qu'au contraire ils la condamneroient à un ſupplice infamant. La même choſe arriveroit dans tous les cas puniſſables où elle perdroit quelque membre, en ſe prêtant aux deſſeins criminels d'un homme. Il n'y a que l'impudicité qui

ſoit exceptée de cette regle : appellons-la donc le *delit commun*, & *le cas privilégié*, termes que notre Juriſprudence a conſacrés ſéparément à d'autres choſes.

L'indulgence des Tribunaux à cet égard prouve clairement que les Souverains, qui font punir les tranſgreſſeurs du Décalogue, ne ſe réglent point ſur ce que Dieu eſt offenſé, mais ſur le préjudice temporel de l'Etat. Ils châtient le vol & l'homicide, parce que ces crimes tendent à la deſtruction de la Société. Mais la tranſgreſſion du ſixieme Commandement étant plus utile que préjudiciable à l'Etat, ils ne ſe ſoucient point de la punir, & ils ſe conduiſent de maniere à faire juger qu'ils ne ſont pas fâchés qu'on peuple leurs Villes, *per fas & nefas*. S'ils avoient à cœur la pratique de la Loi de Dieu ſur ce point-là, ils fortifieroient la crainte de l'infamie, au lieu de l'affoiblir : ils feroient payer de groſſes amendes, applicables, non pas aux filles qui ſe laiſſent engroſſer, mais aux Hôpitaux; ils imprimeroient une flétriſſure, tant à celui qui auroit été le tentateur, qu'à celle qui auroit mal réſiſté à la tentation, & comme la crainte du deshon-

neur n'eſt pas un frein aſſez fort pour les gens du peuple, on emploieroit à leur égard une peine plus réelle, dont il ne ſeroit pas difficile de fixer l'objet. En agir autrement, adjuger un profit pécuniaire aux filles qui ſe laiſſent corrompre, condamner même, comme il arrive en quelques Pays, leurs ſéducteurs à les épouſer, c'eſt favoriſer la débauche, & fomenter les déſordres de l'impudicité. Chaque Sentence que les Juges prononcent ſur ce point-là, eſt un bien réel pour une perſonne, & un motif d'eſpérance pour vingt autres. Chaque fille ſur-tout qui parvient à ſe marier par cette route, fait naître l'envie à pluſieurs autres de tenter fortune par le même moyen. En effet rien de plus commode que le mariage : c'eſt un Sacrement qui a des vertus rétroactives, & qui, comme la Pénitence, eſt la planche après le naufrage; il fait rentrer au port de l'honneur; il répare les vieilles breches, il donne la qualité de légitimes à des enfants qui ne l'avoient pas. Je ne dis rien du voile épais dont il peut couvrir les nouvelles breches, les fautes courantes, & le péché quotidien *.

* Art. *Alcs*, tom. D.

Défaut de la plûpart des Généraux.

La plûpart des Généraux gagnent des batailles pour donner ſimplement de l'occupation aux Couriers qui en portent les nouvelles: il eſt rare qu'ils en tirent des fruits ſolides. Ils ſavent vaincre, mais ils ne ſavent pas profiter de la victoire. Il n'y a guere de batailles qui ſoient ſemblables, quant aux ſuites, à celle que Guſtave remporta proche de Leipſic, ou aux victoires d'un Tamerlan, d'un Cingis-can, & de tels autres Fondateurs de grands Empires, qui paroiſſent de loin à loin dans le monde. Si l'on excepte ces grands exploits, tous les combats ne produiſent que des fruits médiocres, & à peine capables de décider les diſputes des Gazetiers. Chaque parti s'attribue, ou la victoire même, ou le réel de la victoire. Quand on ne ſauroit diſconvenir qu'on a abandonné le champ de bataille, qu'on a fui, on ſoutient qu'on a perdu peu de monde, & que la perte de l'ennemi eſt ineſtimable. On lui laiſſe le chant du *Te Deum*, le bruit du triomphe, l'éclat des feux de joie, mais on prétend qu'il n'a point le ſolide de la victoire, qu'il feroit mieux de faire

chanter le *De profundis* que le *Te Deum*, & que s'il gagne encore une bataille à ce prix-là, il est perdu sans ressource.

Le véritable moyen de terminer ces disputes, seroit d'agir en victorieux après le combat. Si ceux qui renoncent au nom, & qui s'attribuent la chose, alloient promptement porter le fer & le feu dans le Pays ennemi, le procès seroit vuidé en leur faveur. Mais il se termineroit à leur honte, si le parti qui s'attribue le nom & la chose se débordoit comme un torrent sur leurs terres, & y prenoit de bonnes places. Ce seroit pitoyablement justifier les Généraux, qui ayant tout l'honneur d'une journée, le champ de bataille, l'artillerie, bon nombre de prisonniers & de drapeaux, en demeurent là, sans tirer aucun avantage solide de la victoire ; ce seroit, dis-je, les justifier mal, que de prétendre qu'ils agissent avec désintéressement, qu'ils se contentent de l'honnête & ne se soucient point de l'utile, qu'ils ne font point la guerre en Marchands pour gagner du bien, mais en Héros pour acquérir de la gloire, *præter laudem nullius avari*. Car dans cette nature d'affaires, l'utile n'est point séparé du glorieux. Rien ne contribue davantage à la

gloire d'un grand Capitaine, que l'activité, la promptitude, & l'habileté qu'il fait paroître après la victoire. A Rome, où l'on se connoissoit parfaitement dans l'art Militaire, on faisoit une grande différence entre *vincere* & *debellare*, c'est-à-dire, entre les Généraux qui gagnoient simplement des batailles, & ceux qui achevoient une guerre. Les Romains avoient une politique très-bonne : on ne continuoit guere le commandement des troupes au-delà d'une année ; après ce terme le nouveau Consul alloit prendre possession de l'armée. Il arrivoit de-là que chaque Général faisoit tout son possible pour terminer la guerre, afin de ne laisser pas cette gloire à un autre. Parmi nous un Général est presque assuré du commandement tant que la guerre dure : cela fait qu'il ne se presse point, & qu'il est souvent bien aise d'éloigner la paix. Quoi qu'il en soit, un Alexandre, un César, un Guerrier enfin qui sache mettre à profit ses victoires, est une grande rareté. Un Général qui gagne des batailles dont tout le fruit est pour ceux qui vendent des crêpes & du drap noir, se trouve partout *.

* Art. *Cesar*, rem. A.

Si les François ſont auſſi amoureux de la Monarchie que leurs voiſins le prétendent.

QUAND on examine l'Hiſtoire des Troubles de France, depuis le regne de Charles VI, juſqu'à la majorité de Louis XIV, on eſt mille fois tenté de ſe demander à ſoi-même : *mais eſt-il vrai que je lis des choſes qui ſe ſont faites en France ?* N'aurois-je point ſous mes yeux un de ces Livres, où, ſous des fictions romaneſques, on s'eſt amuſé à peindre le caractere d'un peuple mutin, & d'une nobleſſe inclinée à la rebellion : caractere qu'on s'eſt aviſé de mettre ſur le compte des François, afin de cacher le nom de quelqu'autre peuple ? On eſt ſur-tout tenté de ſe faire ces queſtions, lorſqu'on s'eſt laiſſé préoccuper ou par les railleries des Etrangers, qui accuſent les François d'être idolâtres de la Monarchie & de leurs Monarques, ou par les éloges que pluſieurs Auteurs de France prodiguent à leur Nation, comme ſi elle étoit naturellement ſoumiſe à ſes Rois, & que ſon zéle & ſa fidélité fuſſent incomparables. Il n'y a

rien de plus faux que ces railleries des Etrangers, & que ces éloges de plusieurs plumes Françoises.

L'Auteur du *Testament politique de M. de Louvois* a bien mieux connu le génie de la Nation. Il pose en fait que le véritable & l'unique moyen d'éviter en France les guerres civiles, est que le Souverain soit revêtu d'une puissance sans bornes, soutenue avec vigueur, & armée de toutes les forces nécessaires pour se faire craindre. Il prétend que sous les Rois qui ont précédé Louis XIV, & même jusqu'à la Majorité de ce Monarque, *on a vu en France* autant *de brouillons & de rebelles qu'en aucun autre endroit de l'Univers.* Il applique aux Anglois la févere maxime dont on vient de parler. *On sait assez*, dit-il, *quelle est dans le fond leur disposition. Ils sont aussi légers & aussi remuans que les autres Nations : mais quoi qu'on en dise, ils ne le sont pas plus. C'est l'occasion, c'est la forme du Gouvernement, c'est l'impunité, ce sont les moyens qu'on leur laisse, qui les rendent remuants. On verroit dans les autres Etats les sujets, qui sont les plus soumis, devenir aussi mutins, si la prudence, l'autorité & la vigueur*

de leurs Souverains ne les retenoit, *&* *ne leur en retranchoit toutes les occasions.* Conſidérez comme il raiſonne ſur la différente poſition où ſe trouva la France ſous le Regne de Louis XIV, relativement aux précédens Regnes.
» Où eſt-elle aujourd'hui, cette multitude d'eſprits remuants & enclins » à la révolte? N'ont-ils pas tous les » prétextes qu'ils ont jamais eus? Les » guerres & les autres dépenſes que » votre Majeſté eſt obligée de faire » pour ſoutenir l'éclat de ſa gloire, » ne l'obligent-elles pas d'impoſer ſur » le Peuple des tributs plus exceſſifs » qu'il n'en fut jamais levé même » ſous Louis XI. Les P. Réformés » n'ont-ils pas été pouſſés plus loin » que ſous Charles IX & ſous Louis » XIII? La Nobleſſe n'eſt-elle pas » plus chargée qu'elle n'a jamais été? » Le Clergé ne contribue-t-il pas aux » beſoins de l'Etat plus qu'il n'a jamais » fait, & dans ce ſiecle, & dans tous » les ſiecles paſſés? Et votre Majeſté n'a-t-elle pas autant de démêlés avec le ſiege de Rome qu'aucun » *de ſes Prédéceſſeurs* en ait eus? Cependant tout eſt tranquille, tout » eſt ſoumis. Point de révolte, point

» de trahison. La guerre & les trou-
» bles ne sont qu'au dehors, au lieu
» qu'autrefois ils étoient au dedans. . .
» D'où vient donc cette différen-
» ce ? . . . . D'où vient ce changement ?
» De la différence avec laquelle V. M.
» manie l'autorité Royale : de son
» discernement à en faire le véritable
» usage : de son adresse à conduire
» cette bête brute qui s'appelle Peu-
» ple, & qui demeurant sans frein
» court à l'abandon de tous les côtés
» où son instinct la pousse ; mais qui
» s'accoutume insensiblement à se lais-
» ser régir par le mors qu'on lui don-
» ne, & à marcher mieux à propor-
» tion qu'on lui tient la bride plus
» serrée ». L'Auteur ajoute ailleurs que l'autorité limitée, & la liberté Républicaine, ont plus de mauvais côtés que le pouvoir arbitraire ; & que *les factions, les tumultes, les guerres civiles font souvent plus de* ravages dans une année, que la tyrannie *d'un Monarque absolu n'en pourroit causer* dans le cours du plus long regne (*a*). Cet Ecrivain pourroit se tromper par rapport à certains Pays ; mais il n'y a point

(*a*) Voyez le *Testament Politique de M. de Louvois*, p. 343, 383, & suiv.

d'apparence qu'il ſe trompe à l'égard de ſa Nation. Elle eſt d un tel génie, que le plus fâcheux état où elle ſe puiſſe trouver, eſt d'avoir un maître foible & mou. Ouvrez les annales de ce Pays, liſez principalement l'Hiſtoire des Minorités, vous ſerez convaincu de la vérité de toutes ces maximes. Vous trouverez le caractere de cette Nation dans celui que M. de la Bruyere donne aux enfans. *L'unique ſoin des enfans*, dit-il, *eſt de trouver l'endroit foible de leurs maîtres, comme de tous ceux à qui ils ſont ſoumis. Dès qu'ils ont pu les entamer, ils gagnent le deſſus, & prennent ſur eux un aſcendant qu'ils ne perdent plus. Ce qui nous fait déchoir une premiere fois de cette ſupériorité, eſt toujours ce qui nous empêche de la recouvrer* *.

* Art. *Louis* XIII, rem. A.



Pourquoi on permet dans les Etats Monarchiques la lecture des Auteurs Républicains, & dans les Républiques celle des Auteurs qui favorisent la Monarchie. Côté hideux de ce dernier Gouvernement.

J'AI connu des gens d'esprit qui s'étonnoient que dans les Royaumes où l'autorité du Prince n'a guere de bornes, on permît aux Instructeurs de la Jeunesse de se servir des Livres des Auteurs Grecs & Romains, où l'on trouve tant d'exemples de l'amour de la liberté, & tant de Maximes Anti-monarchiques. Mais cela n'est pas plus surprenant, que de voir que les Etats Républicains soufrent que leurs Professeurs en Droit expliquent le Code & le Digeste, où l'on rencontre tant de principes qui établissent l'autorité supréme & despotique des Empereurs. Voilà donc deux choses qui semblent également surprenantes, & qui au fond ne doivent surprendre personne. En effet, mettant à part plusieurs raisons que l'on pourroit alléguer, ne peut-on pas dire que les mêmes Ouvrages qui contiennent le poison, soit par rapport

aux Monarchies, soit par rapport aux Républiques, renferment aussi l'antidote? Si vous voyez d'une part les grandes maximes de la liberté, & les beaux exemples du courage avec lequel on l'a maintenue, ou recouvrée, vous voyez de l'autre les factions, les séditions, les bizarreries tumultueuses, qui ont troublé, & enfin ruiné ce nombre infini de petits Etats qui se montrerent si ennemis de la tyrannie dans l'ancienne Grece.

Ne semble-t-il pas que ce tableau soit une leçon bien capable de désabuser ceux qui s'effarouchent du seul nom de Monarchie? Envisagez la chose sous un autre point de vue, vous trouverez une instruction bien différente, & très-capable de vous donner une affreuse idée du pouvoir Monarchique. Car pourquoi les Grecs & les Romains ont-ils mieux aimé s'exposer à ces désordres, que d'obéir à un Roi? Ne doit-on pas attribuer cela au souvenir des maux que les Tyrans avoient causés à la Grece & à l'Italie: & ne faut-il pas qu'un mal soit bien rude & bien affreux, puisqu'on cherche à s'en délivrer par de tels remedes? Qu'on ne dise pas que les conspirations entreprises

pour faire cesser la tyrannie ont souvent causé plus de désordres que la Tyrannie même ; qu'on cesse de nous vanter le regne du vertueux Hieron, le bonheur dont jouirent les Syracusains sous ses Loix tranquilles, le bouleversement qui arriva lorsque, pour s'affranchir de la domination cruelle & violente de son Successeur, ils massacrerent ce Tyran, ses deux sœurs, ses trois filles & tous les Princes de son Sang ; massacre injuste, abominable, & d'autant plus cruel, que ce ne ne fut point le crime de quelques gens sans aveu, mais l'action du Peuple & du Sénat assemblés ; qu'on exagere tant qu on voudra ces horreurs ; qu'on représente les maux terribles que causa l'anarchie ; la discorde des Magistrats, la révolte du Peuple, l'autorité sappée & renversée, Syracuse sans défense, assiégée par une armée étrangere (*b*) qui la saccagea, en proie à ses propres citoyens qui furent la premiere cause de tous ses désastres, & qui ensévelirent sa liberté sous les ruines mêmes du despotisme ; présentez ces malheurs sous le jour que vous voudrez, employez les plus fortes couleurs

(*b*) Par les Romains.

pour en faire un tableau terrible, tout cela n'agira que foiblement sur les esprits préoccupés contre la Monarchie: on vous répondra par une retorsion que j'ai touchée plus haut, c'est que le pouvoir Monarchique est un terrible mal, puisqu'on ne peut remédier à ses désordres qu'en s'exposant à de si horribles calamités *.

Isle miraculeuse. L'abondance, en fait de prodiges, est plus nuisible que la disette.

ACHILLEA étoit une Isle du Pont Euxin, à laquelle on a donné plusieurs autres noms. Les Anciens l'ont appellée l'*Isle des Héros*, l'*Isle des Bienheureux*, *Leuce*, &c. Les uns l'ont placée vis-à-vis du Borysthene, & les autres vis-à-vis du Danube. Le nom d'*Achillea* lui fut donné, parce qu'on y voyoit le tombeau d'Achille, & qu'elle étoit consacrée à ce Héros. Thétis, ou Neptune, lui en firent présent, & il y obtint les honneurs divins, Oracle, Autel, Sacrifices, & ce qui s'ensuit. Ce Héros n'y étoit point seul: les ames de plusieurs autres Héros y avoient aussi

* Art. *Hobbes*, rem. C.

leur demeure : les deux Ajax, Patrocle, Antilochus, &c. y faisoient leur résidence. Pour Achille, il falloit bien qu'il y fût en corps & en ame, puisqu'il y épousa Helene, & qu'il en eut un fils, appellé Euphorion, que Jupiter aima criminellement & sans succès, & qu'il tua d'un coup de foudre, pour le punir de ses dedains.

Philostrate raconte que les Etrangers qui abordoient dans cette Isle n'osoient y séjourner : & que s'ils ne pouvoient mettre à la voile le jour même, ils étoient contraints de passer la nuit dans leur Vaisseau, où Achille & Helene venoient les visiter, & buvoient familierement avec eux. Il ajoute que ceux qui côtoyoient ce rivage entendoient une musique charmante & des bruits de guerre, qui leur inspiroient une admiration mêlée d'horreur & de plaisir. Maxime de Tyr, & Arrien, ne disent pas des choses moins surprenantes. Il ne faut point douter que ce fut là, qu'Achille fit le Miracle dont Tertullien a parlé (*c*). Il en fit bien d'autres : celui

(*c*) Tertullien (*Lib.* de Anima, *Cap.* XLVII.) nous apprend qu'Achille guérit en songe un Athlete, nommé Cléonyme : c'est-à-dire, selon toute apparence, que Cléonyme crut voir en songe Achille, qui lui enseignoit le remede nécessaire. Tertul-

qu'il exploita contre les Amazones, qui vouloient piller son Temple, ne fut pas le moins éclatant. A peine eurent-elles paru autour de ce lieu sacré, qu'elles furent punies de leur sacrilége. Un seul regard d'Achille mit en furie les Chevaux qu'elles montoient : ils se jetterent sur elles, & les dévorerent. Achille n'étoit pas le seul qui fît des Miracles dans l'Isle de Leuce : Helene sa femme s'en mêloit aussi.

Si je m'arrête à la narration de ces vains prodiges, ce n'est pas un signe que je veuille les faire passer pour véritables. Je ne crains point les Délateurs de ce côté-là : si c'étoit mon intention, je n'en rapporterois que très-peu. L'abondance est ici plus nuisible que la disette. Je sai qu'en ces sortes de matieres la crédulité est la source de la multiplication, & qu'il n'y a point de meilleure pépiniere que celle-là (*d*). Mais, enfin, on en abuse avec tant d'excès, qu'on guérit tous ceux qui

lien se sert de ce fait, & de plusieurs autres semblables contre les Epicuriens, qui ne vouloient reconnoître rien de surnaturel dans les songes.

(*d*) *Prodigia eo anno multa nunciata sunt, quæ quo magis credebant Simplices ac religiosi homines, eò etiam plura nunciabantur.* Livius, *Lib.* XXXIV, *Cap.* 45.

ne ſont pas incurables. La crédulité eſt une mere que ſa propre fécondité étouffe tôt ou tard. Il auroit été de l'intérêt des Payens, qui ont voulu déïfier leurs Héros, de ne leur attribuer que peu de miracles : la maxime *dimidium plus toto*, & cette autre, *ne quid nimis* étoient ici de ſaiſon. Ceux qui ont tant multiplié les Saints-Suaires, les Images de la Sainte Vierge faites par Saint Luc, les cheveux de la même Sainte, les Chefs de Saint Jean-Baptiſte, & cent autres choſes de cette nature, devoient auſſi ſonger à ces deux maximes ; car à force de redoubler la doſe, ils ont énervé leur venin, & ont fourni tout à la fois le poiſon & l'antidote. Mais je ne ſonge pas que le nombre de ceux qui ſe déſabuſent par la multiplication des prodiges, eſt ſi petit, en comparaiſon de ceux qui ne ſe déſabuſent pas, que c'eſt perdre ſa peine *

* NB. Il y avoit dans l'Original ; *que ce n'eſt pas la peine de changer ſon train, & de prendre pour ſon Etoile polaire, en faiſant voguer la flotte de ſes marchandiſes, les deux maximes que j'ai rapportées :* & en marge *Quartier pour la dureté, ou ſi l'on veut le galimatias de cette figure.* Il y a quelque adreſſe dans cette excuſe, mais elle eſt inſuffiſante : c'eſt demander Pardon à un

que de prétendre moralifer fur un tel fujet * *.

Efprit mercenaire de ceux qui fervent le public.

UNE perfonne qui demanderoit fi ceux qui exercent les Charges publiques font auffi mercénaires que les valets d'un petit Particulier, paroîtroit d'abord faire une queftion abfurde: mais après un bon examen on trouveroit là un jufte fujet de problême, & l'on fe déclareroit même pour l'affirmative. Confiderez un peu les récits des Nouvelliftes, imprimés, ou non imprimés, & la converfation des perfonnes qui ont vécu long-temps dans le grand monde: confultez les Hiftoriens qui entrent le plus dans le détail: lifez fur-tout ceux qui donnent des Mémoires: fi vous faites bien tout cela, je ne doute point que vous ne tombiez d'accord, qu'un miférable laquais eft à proportion moins mercénaire, & plus défintéreffé, que la plûpart des perfonnes qui poffédent les grandes Char-

homme, après l'avoir infulté volontairement.

* Art. *Achilles*.

ges, soit dans la maison des Princes, soit dans l'Etat. Ce sont des gens qu'on ne contente presque jamais, toujours prêts à demander de nouveaux honneurs & de plus grands appointemens, à se plaindre de la petitesse des récompenses, à étaler leurs services, à murmurer de ce qu'on les oublie pendant que l'on songe à d'autres, à menacer de se retirer, à faire éclater leur mécontentement par des démarches brusques, audacieuses, insolentes.

Les hommes dont je parle se croyent d'autant plus permis d'exiger des récompenses magnifiques, qu'ils se persuadent que leur maître est toujours assez riche, & qu'on a beau fouler & sucer le peuple, on ne peut jamais apauvrir un Etat. Ne me citez point ceux qui se sont ruinés au service de leur Prince, & tel grand Seigneur dont toutes les Terres sont en décret : ce ne sont point là des exemples de désintéressement. Le zele pour la patrie n'est point la cause d'une telle pauvreté; l'esprit d'intérêt, l'ambition, le luxe ou la débauche, l'ont produite. On a cru qu'en paroissant à la Cour ou à l'Armée avec de brillants équipages, au fond très-inutiles au service de l'Etat, on par-

viendroit plus facilement aux récompenses ; ou l'on s'est ruiné pour satisfaire son faste, & d'autres passions particulieres.

Les Aristides & les Fabrices, après avoir joui des plus grandes Charges, & passé toute leur vie dans une frugalité merveilleuse, mouroient pauvres, & ne laissoient pas même de quoi marier leurs enfants. Voilà des hommes qui servoient gratuitement leur patrie. Voilà des exemples à citer. Mais où trouve-t-on aujourd'hui de pareils hommes? Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est de voir que les gens de Lettres ne soient point exempts de cette maladie épidémique. La Cour & l'Armée étant des Ecoles d'ambition & de luxe, & parconséquent d avidité & de soif des richesses, il ne faut pas trop s'étonner que l'on y apprenne a ne rien faire pour rien, & à exiger des récompenses magnifiques. Car comme on n obtient ces récompenses, qu'à force de se plaindre, de parler haut, de vanter ses services, il n'y a pas lieu de se tant formaliser des démarches inquiétes & intéressées que font les grands. Mais une chose étonnante & déplorable, c'est que l'étude & la profession des Lettres ne

guériſſe pas les Savants de cette manie, & ne les empêche pas de faire tant parade de leurs travaux, d'accuſer leur ſiecle d'ingratitude, & de ſe plaindre continuellement de la médiocrité des récompenſes. Cela fait un grand tort aux Muſes, & les prive de la gloire dont elles devroient jouir, d'inſpirer à leurs Sectateurs un véritable déſintéreſſement, & un généreux mépris des richeſſes & des récompenſes humaines. Ils reſſemblent aux autres hommes, dit-on, ils ne ſont pas moins ſujets que les autres à l'ambition & à l'avarice, les deux maladies populaires du cœur humain.

Il eſt ſûr que le deſir de vivre à ſon aiſe, par le moyen d'un bon revenu, n'eſt point l'unique raiſon de l'avidité des Savants. L'orgueil y a bonne part. Ils s'imaginent que le public aura une grande eſtime & pour leur perſonne & pour leurs ouvrages, ſi l'on apprend qu'ils ont touché de groſſes penſions. Il y a bien du mécompte là dedans. Quelques Particuliers, je l'avoue, ſe laiſſent ſurprendre à l'apparence, & font ce mauvais raiſonnement : *Un tel Auteur a obtenu de beaux emplois, & va en carroſſe ; donc il a un grand mérite,*

donc ſes ouvrages ſont bons : mais le Public s'y laiſſe tromper rarement, & en tout cas un tel charme ne dure point. La poſtérité juge des Livres par les Livres mêmes. S'ils ſont bons, elle ne les mépriſe point, quand même elle liroit au commencement de la Préface que l'Auteur eſt mort de faim. S'ils ſont mauvais, elle les mépriſe, quand même elle verroit aux premieres pages que l'Auteur a été fait Comte, ou Marquis, & qu'il a laiſſé un million.

Que craignez-vous ? Pourquoi vous tourmentez-vous ? Que ſignifient ces plaintes, qui éclatent dans tous vos diſcours, & qui paſſent même quelquefois juſques dans vos Ouvrages ? Il vous eſt permis de déclarer dans une Préface que vous n'avez rien épargné pour perfectionner vos productions. C'eſt une civilité envers le Public, que de lui rendre compte des efforts qu'on a faits pour mériter ſes ſuffrages ; juſques-là tout va bien : mais n'allez pas plus loin, & gardez-vous ſur-tout d'exagérer la grandeur & le prix de vos travaux, comme un ſujet légitime de demander de plus grandes récompenſes, & de vous plaindre de n'avoir pas été aſſez bien payé. Avez-vous peur que la poſtérité

rité ignore que vos veilles ont fait éclore d'excellentes productions, mais qu'elles ne vous ont point enrichi. Quel tort cela peut-il faire à votre mémoire ? Si l'on sait que vous n'avez pas eu l'industrie d'amasser du bien, on supposera que vous manquiez d'une qualité qui n'est guere bonne. Votre gloire n'en souffrira pas. Dormez en repos. Si l'on dit que cette industrie ne surpassoit point vos forces, mais que vous avez négligé de vous en servir, content de vos Livres, de vos Etudes, uniquement occupé à servir le Public, & à l'instruire; ne sera-ce point un préjugé en faveur de vos Ouvrages? Si le mépris des richesses, si votre application constante à l'étude vous exposent au péril de mourir pauvre, vour devez souhaiter que cela soit mis dans votre Epitaphe : *Titulo res digna sepulchri.* Cela vous vaudra un bon titre de Noblesse dans la République des Sciences : ce chemin de l'immortalité est très-beau *.

* Art. *Haillan*, rem. (m)

Réflexions sur le Procès du Maréchal de MARILLAC.

L'OPINION la plus commune eſt que le Maréchal de Marillac, décapité ſous Louis XIII, le 10 Mai 1632, fut une victime innocente, immolée à la paſſion du Cardinal de Richelieu : mais on perſuaderoit cela difficilement aux perſonnes qui ne s'arrêtent point aux préjugés, & qui ne ſe rendent qu'à la certitude. Voici mes réflexions là-deſſus.

J'obſerverai d'abord qu'aujourd'hui il eſt beaucoup moins facile de découvrir la vérité, qu'au temps où l'on inſtruiſoit le Procès de M. de Marillac. On pouvoit alors interroger une infinité de perſonnes qui avoient connu ce Maréchal. On pouvoit prendre langue dans les lieux mêmes où il avoit commandé, & ſavoir les noms & les qualités, les intérêts, la réputation des témoins, & les pratiques avec leſquelles ils étoient pouſſés de part & d'autre ou à dépoſer, ou à ſe dédire. Tout cela, & cent autres choſes, faciles au temps du procès, ſont impoſſibles aujourd'hui ; la génération d'alors eſt toute paſſée. Nous ne pouvons nous ſervir que des

traditions, ou des Livres qui nous restent de ce temps-là. Voyons un peu ce que les fauteurs de ce Maréchal pourroient dire à ceux qu'ils voudroient persuader de son innocence, & qu'ils trouveroient fort résolus à ne rien admettre que sur de bonnes preuves.

Ils diroient en premier lieu, que le Public fut alors persuadé, & l'est encore, que le Maréchal de Mariliac n'étoit coupable que d'avoir déplu au Cardinal. 2°. Qu'il est de notoriété publique que ce Ministre étoit si vindicatif, qu'il n'épargnoit rien pour satisfaire son ressentiment. 3°. Que son crédit étoit tel qu'il pouvoit venir à bout de tous ses desseins, ou par promesses, ou par menaces. 4°. Que la procédure fut accompagnée de tant d'irrégularités, toutes injustes, & très-propres à opprimer les plus innocents, que cela suffit, pour montrer que le Maréchal n'étoit point coupable. 5°, Que sa mémoire fut rétablie par Arrêt du Parlement de Paris après la mort du Cardinal de Richelieu. La plûpart des gens disputent si peu le terrein à ceux qui veulent leur persuader certaines choses, qui acquiesceroient sans difficulté aux cinq raisons que l'on vient

de voir. Mais il y a certains esprits de petite foi, & fort durs à la détente en fait de persuasion, qui ne trouveroient point là de justes motifs de croire.

Combien le Cardinal de Richelieu étoit haï.

I. Ils répondroient à la premiere raison, que le sentiment public ne sauroit être plus suspect en nulle rencontre que dans celle-ci. Le Cardinal de Richelieu s'étoit rendu si odieux dans toute la France, qu'on croyoit sans peine & sans examen, tout le mal qui se débitoit sur sa conduite. Il étoit dans un poste où il est très-rare de n'être point exposé à la médisance & à la haine des peuples, & il s'y comportoit de maniere à s'attirer une infinité d'ennemis; il augmentoit de jour en jour l'autorité Souveraine, & il ne cherchoit qu'à humilier les Grands; il fouloit les Peuples beaucoup plus qu'on n'avoit fait sous les autres Regnes: en un mot, le joug de l'autorité Royale, toujours trop pesant au gré des Sujets, l'étoit devenu plus que jamais sous son Ministere.

On avoit donc toutes les dispositions imaginables à juger très-mal de sa personne, & l'on avaloit avec joie, & comme une espece de restaurant,

toutes les satyres, toutes le plaintes, tous les murmures, qui couroient contre sa réputation. La France étoit alors remplie de mécontents; ce que l'on appelloit sous Henri III. le *Catholicon*, & ce qui fit alors tant de ravages, avoit laissé des racines qui subsistoient encore. La plûpart des Moines & des Dévots étoient irrités de ce que le Cardinal soutenoit les Protestants de Hollande & d'Allemagne, & empêchoit la Maison d'Autriche de les subjuguer. Faisoit-il du bien à certaines gens? On les en trouvoit indignes: les persécutoit-il? On les plaignoit, & l'on déploroit l'indignité de leur sort. Quelles Rélations ne fit-on pas des dernieres heures de ceux qu'il fit condamner? On recueillit avec affectation tous leurs discours de piété, tous leurs actes d'amour de Dieu? Il sembloit qu'on eût dessein de grossir le Martyrologe, ou d'imiter cet ancien Historien qui fit un Recueil des cruautés de Néron (*e*). On ne parloit de l'exécution de Lyon qu'en style de plainte: cela étoit fort légitime à l'égard de M. de

(*e*) Cet Ecrivain s'appelloit Fannius. Pline en parle dans la cinquieme Epitre de son cinquieme Livre.

Thou ; mais pour ce qui regarde M. de Cinqmars, il ne falloit pas ſe contenter de le plaindre, il falloit auſſi déteſter ſa vanité, ſon ingratitude, & ſa rébellion. Or, puiſque les diſpoſitions du Public étoient de cette nature envers le Cardinal de Richelieu, ceux qui ne veulent croire que ce qui eſt ſoutenu de bonnes preuves, ne ſe laiſſeront jamais gagner par cet argument: *l'opinion générale eſt que le Maréchal de Marillac n'a été coupable que d'avoir déplu au Cardinal, donc il n'a été coupable que de cela.*

II. La ſeconde raiſon n'a rien qui ſoit convaincant, puiſque l'expérience de toutes les Tyrannies nous fait connoître que les malhonnêtes gens tombent quelquefois dans la diſgrace d'un mauvais Prince, ou d'un injuſte favori. Liſez bien Tacite, & les autres Rélations du même-temps, vous trouverez des criminels parmi ceux qui furent punis ſous Tibere & ſous Néron. Les Délateurs s'attaquerent quelquefois à des perſonnages vicieux, qu'on n'eut pas de peine à convaincre des crimes dont on les accuſoit. Concluons que de dire, *un tel a perdu la tête ſur l'échafaud, ſous un mauvais Regne, donc il étoit innocent:*

concluons, dis-je, que c'est raisonner mal, & donner à plein collier dans le sophisme. Ce raisonnement est encore plus mauvais, lorsqu'on l'applique au Regne dont nous parlons : Louis XIII étoit un très-bon Roi, & son Ministre, tout cruel & tout vindicatif qu'il étoit, avoit plus de mesures à observer qu'on n'en garde sous un Gouvernement tyrannique.

III. On peut répondre de la même maniere à la troisieme raison. Un Ministre assez absolu pour intimider des Témoins & des Juges, pour les corrompre, pour les engager à perdre un innocent, un tel Ministre peut livrer à la Justice un scélérat, & l'envoyer au supplice, sans rien faire qui ne soit conforme au droit & à la raison. Ainsi, quand le Cardinal de Richelieu auroit été cent fois plus injuste & plus puissant qu'il ne l'étoit, on ne devroit point inferer de-là que ceux qu'il fit condamner étoient innocents ; car peut-être tireroit-on cette conclusion en faveur d'une personne, qui seroit du nombre de ces coupables, qui périssent quelquefois au Tribunal des Tyrans. Il faut donc renoncer à la voie des présomptions, & examiner chaque pro-

cès en particulier. C'eſt le ſeul moyen de connoître ſi un tel & un tel furent des victimes innocentes ſacrifiées à la colere du Cardinal de Richelieu.

IV. Nous voici à ce grand & unique expédient. Les perſonnes dont je parle, j'entends ceux qui examinent à la rigueur ce qu'on leur propoſe à croire, demanderoient qu'on leur prouvât les irrégularités criantes de la procédure des Commiſſaires qui condamnerent notre Maréchal. Si on leur répondoit que tous ceux qui en pouvoient rendre témoignage ſont morts, *comment ſavez-vous donc ce fait-là ?* repliqueroient-ils. Si on les renvoyoit à deux Imprimés, qui parurent après la mort de M. de Marillac (*f*), & qui ſemblent conſtater ſon innocence, il eſt juſte, répondroit-on, d'examiner ces pieces : mais il faut auſſi examiner un Ecrit qui parut au même-temps (*g*), & qui détruit tout ce qui

(*f*) L'un a pour titre, *Rélation véritable de ce qui s'eſt paſſé au Jugement du procès du Maréchal de Marillac : prononciation & exécution de l'Arrêt contre lui donné par les Commiſſaires de la Chambre établi à Ruel, & de ſes dernieres paroles & actions devant & ſur le point de ſa mort* : L'autre eſt intitulé, *l'Eſprit bienheureux du Maréchal de Marillac à l'Eſprit malheureux du Cardinal de Richelieu.*

(*g*) Voici ſon titre : *Obſervations ſur la vie & ſur la condamnation du Maréchal de Marillac ; & ſur le Libelle intitulé :* Relation de ce qui s'eſt paſſé au Jugement de ſon procès, prononciation & exécution de l'Arrêt donné contre lui, &c.

eſt allégué dans les deux autres. On ne connoit point l'Auteur de deux premiers Ecrits, & l'on ſait que le troiſieme eſt l'ouvrage de M. du Chaſtelet, homme diſtingué par ſa naiſſance, & par ſes Charges; car il a été Avocat Général au Parlement de Rennes, Maître des Requêtes, Conſeiller d'Etat ordinaire, & Intendant de Juſtice dans l'Armée royale. Par conſéquent ſon Ecrit doit naturellement avoir plus de poids que des piéces anonymes inſérées dans un Recueil ſuſpect, qui ne contient autre choſe que des Manifeſtes pour la Reine Mere, & des invectives ſanglantes contre le Cardinal ſon ennemi. Or nous voyons que M. du Chaſtelet nie & réfute tout ce qu'on avoit allegué touchant l'irrégularité prétendue des Procédures, & il ſoutient affirmativement que les plus exactes formalités furent obſervées dans le Jugement du Maréchal de Marillac. Ainſi à moins qu'on ne nous prouve que les faits qu'il articule ſont faux, & que ceux qu'il nie ſont véritables, nous ne pouvons raiſonnablement acquieſcer aux deux piéces anonymes.

Une choſe qu'il ne nie pas, & que

nous savons très-certainement, c'est que M. de Marillac ne fut point jugé au Parlement de Paris, mais par une Chambre de Commissaires. C'est un grand préjugé contre le Cardinal : on sait de quoi sont capables les Juges créés extraordinairement, & choisis par les Parties adverses des Accusés. Cependant, puisque nous cherchons des preuves incontestables, ou plus fortes pour le moins que de grandes présomptions, nous ne prétendons pas que cela nous détermine à prononcer que le Maréchal étoit innocent. Nous avons des exemples sous ce Regne-là, qui prouvent que des Commissaires, choisis par le Cardinal de Richelieu, firent tout ce qu'on eût pu attendre du Tribunal le plus intégre du monde. Ceux qui jugerent M. de Cinqmars suivirent dans la derniere ponctualité la pratique criminelle. M. de Laubardemont, qui passe pour avoir été entierement dévoué aux passions du Cardinal, fut le Rapporteur du Procès. Son Rapport a été imprimé : on ne peut rien voir, ni de plus net, ni de plus exact, ni de plus conforme aux regles. Le fait fut conduit à la derniere évidence, & ainsi il n'y avoit point de bons Juges

dans le Royaume, qui eussent pu opiner autrement que les Commissaires qui condamnerent Cinqmars.

On a vu sous le Regne suivant une Chambre extraordinairement créée pour juger M. Fouquet; & l'on n'a point eu raison de dire qu'elle ait opprimé l'innocence; encore moins le peut-on dire de celle qui instruisit le Procès de M. de Luxembourg, & qui le jugea. Si l'on s'arrêtoit aux préjugés, on en trouveroit de favorables au Cardinal de Richelieu, à l'égard des Commissaires du Maréchal de Marillac. Le premier homme de Robe, le Garde des Sceaux, fut mis à leur tête: ils étoient, ou Maître des Requêtes, ou Présidents, ou Conseillers au Parlement de Bourgogne, &c. ils renvoyoient au Conseil d'Etat la plûpart des Incidents, & ne passoient outre qu'en vertu des Arrêts de ce Conseil: de sorte que pour supposer que le Maréchal de Marillac a été une victime innocente, il faut supposer que ses Juges au nombre de vingt-trois, & la plûpart des Conseillers d'Etat, avoient conspiré la ruine d'un innocent. Cela est dur à supposer; la raison nous porte plutôt à croire qu'un Guerrier a commis des malversations,

qu'à croire qu'un si grand nombre de tels Magistrats s'accorde à condamner un innocent.

Notez je vous prie, qu'encore que dix des Juges n'opinerent point à la mort, tous le trouverent coupable. Je m'en rapporte à ce narré de M. du Chastelet : (Après que chacun des Juges avec une égale affection de faire justice eut appuyé son opinion par toutes les meilleures raisons que le sujet pouvoit fournir, & que par l'espace de deux jours les Loix & les preuves eurent été bien disputées, toutes les voix se réduisirent à ces deux avis. Treize le jugerent digne de mort, & dix lui faisant perdre l'honneur, les Charges, & les biens, lui laisserent la vie pour supplice dans un bannissement perpétuel, ou bien dans une prison au choix du Roi, & en tel lieu qu'il plairoit à Sa Majesté le faire garder, ainsi qu'il a souvent été pratiqué pour telles personnes (*h*).

L'un des Apologistes du Maréchal de Marillac confesse que le Cardinal *méla parmi les nouveaux Commissaires trois ou quatre personnes d'une grande intégrité*; ce qu'il fit, dit-on, *pour*

(*h*) Du Chastelet, *Observation sur la vie & la condamnation du Maréchal de Marillac*.

mieux couvrir son jeu, lorsqu'il crut que sa Partie étoit si bien liée *que les voix de la condamnation emporteroient celles de l'absolution* (*i*) N'est-ce pas reconnoître que quatre personnes d'une grande intégrité le jugerent digne du bannissement, ou d'une prison perpétuelle? est-ce ainsi qu'un homme de bien opine contre celui qu'il croit innocent? Enfin j'observe que de tant de gens que le Cardinal de Richelieu persécuta, qu'il fit bannir ou emprisonner, il y en eut peu qu'il mît en justice. C'est une marque qu'il ne se sentoit pas assez fort pour trouver des Témoins & des Commissaires à sa poste: il ne faisoit créer des Commissions, que lorsqu'il savoit que la conduite d'un ennemi, celle d'un Saint-Preuil, par exemple, fourniroit des preuves aux Commissaires.

Il se présente deux objections qui méritent d'être discutées. On peut m'alléguer, 1°. Qu'il ne faut point considérer comme en équilibre l'Ecrit de M. du Chastelet, & les deux Pieces anonymes que j'ai citées: 2°. Que l'iniquité du Cardinal est du moins visible, en ce qu'il fit condamner à la mort un

(*i*) *L'Esprit Bienheureux du Maréchal de Marillac*.

Maréchal de France, pour des fautes qui ne meritoient pas une si rude punition, & qu'il laissoit impunies, quand les gens ne lui avoient pas déplu.

Sur la premiere de ces deux difficultés il faut que j'observe, que ce n'est pas sans raison que je prétends que l'Ecrit de M. du Chatelet égale les deux Ecrits anonymes. Je sais bien que devant être l'un des Juges, il fut recusé comme l'Auteur d'une Satyre très-piquante contre Messieurs de Marillac, & que le Maréchal sur la sellete lui fit des reproches très capables de l'irriter. (*k*). Je sais de plus qu'il se reconnut pour bien récusé, qu'il n'assista point au Jugement, & qu'il fit dans sa prison les remarques que j'ai citées; qu'il les fit, dis-je, afin de se réconcilier avec la Cour, & qu'elles servirent à le remettre en liberté. C'étoit donc un homme, me dira-t-on, qui écrivoit, d'un côté pour satisfaire sa haine, & de l'autre pour gagner les bonnes graces du Cardinal de Richelieu. Mais, je vous prie, par quels motifs prenoit-on la plume en travaillant aux deux Piéces que je balance avec celle de M. du

(*k*) Voyez la *Relation du Procès & Condamnation du Maréchal de* Marillac, p. 7.

Chaſtelet? N'avoit-on pas une extrême haine contre ce Cardinal, & une paſſion ardente de favoriſer le Maréchal de Marillac? Doit-on moins ſe défier d'un Ecrivain ſatyrique, que d'un Ecrivain flatteur? Penſez-vous que ces fugitifs qui écrivoient à Bruxelles pour la Reine mere, aſſurés de faire leur cour aux Eſpagnols en déchirant le Cardinal, & animés d'une colere exceſſive de voir que les avantages qu'ils avoient attendu en s'attachant aux intérêts de cette Reine, étoient allés en fumée par la ſupériorité qu'avoit eu le parti du Cardinal; penſez-vous, dis-je, que ces Ecrivains ſoyent plus croyables que ceux qui étoient aux gages du premier Miniſtre, & qui l'encenſoient? Ce n'eſt point être partial que de les tenir pour auſſi ſuſpects les uns que les autres.

Si les flatteurs corrompent plus que les Satyriques la verité de l'Hiſtoire.

La ſatyre & la flatterie ſont les deux peſtes de l'Hiſtoire: ce ſont deux ſources qui empoiſonnent les Relations des événemens humains; mais on peut dire que la contagion d'une plume médiſante, & dirigée par la haine, eſt plus pernicieuſe à l'Hiſtoire que la contagion des Panégyriſtes. Un des plus célebres Ecrivains de l'Antiquité ob-

ſerve que les Hiſtoires que l'on avoit de Tibere, de Caligula, de Claude & de Neron, n'étoient point fidelles, parce qu'elles avoient été écrites, ou de leur vivant, ou un peu après leur mort; celles-là par des perſonnes que la crainte faiſoit mentir, celles-ci par des perſonnes dont la haine toute fraîche produiſoit la même infidélité (*l*). Il remarque en un autre lieu que la vérité avoit été corrompue, d'un côté par les flatteurs des Princes, & de l'autre par les perſonnes mécontentes du Gouvernement; que les uns & les autres s'étoient peu ſouciés d'inſtruire la poſtérité; que de quelque côté qu'on ſe tournât, on ne trouvoit en eux que de vils complaiſans, ou des ennemis paſſionnés; qu'au reſte il eſt plus aiſé de ſe garantir de l'impoſture d'un flatteur, que de celle d'un Satyrique: car l'adulation dégoûte par ſa baſſeſſe & par ſa fadeur, au lieu qu'on ſe repaît avidement de la médiſance, qui a toujours un faux air de nobleſſe & de liberté (*m*).

(*l*) *Tiberii, Caiique, & Claudii ac Neronis res, florentibus ipſis, ob metum falſæ; poſtquam occiderant, recentibus odiis, compoſitæ ſunt*, Tacit. Annal. *Lib.* I, *Cap.* I.

(*m*) *Neutris cura poſteritatis, inter infenſos vel*

Il eſt certain, ordinairement parlant, que les éloges flatteurs tombent avec les perſonnes pour qui on les a faits, & que la poſtérité n'y eſt pas trompée; mais une Hiſtoire critique de Grands, compoſée avec une malignité bien conduite, ne ſe perd jamais. Cette eſpece de menſonge impoſe bien plus que l'autre aux ſiecles ſuivants; ſon activité eſt éternelle. Les flatteurs même recueillent cela comme de la Manne pluſieurs ſiecles après, & s'en ſervent pour relever le mérite de leurs Héros. Ils les louent ſans meſure, & pour faire croire qu'ils n'aiment pas à flatter, ils déchirent ſans miſericorde ceux qui ne ſont plus en vie. Ils prennent le contrepied des Vieillards, ils louent le préſent, & blâment le paſſé.

Diſons quelque choſe ſur la ſeconde difficulté, & tombons d'accord qu'il y a beaucoup d'apparence que ſi le Maréchal de Marillac n'eût point tâché de ruiner le Cardinal, il n'auroit eu rien à craindre d'une Chambre de Juſtice,

obnoxios. Sed ambitionem ſcriptoris facile averſeris: obtrectatio & livor pronis auribus accipiuntur, quippè adulationi fœdum crimen ſervitutis, malignitati falſa ſpecies libertati ineſt. (Bayle avoit traduit ce paſſage avec une négligence qu'on ne pardonneroit pas aux Durier ni aux Marolles.)

& que s'il se fût attaché aux intérêts de Richelieu, son péculat & ses concussions n'eussent point nui aux progrès de sa fortune. Il étoit peut-être moins coupable que tel & tel, dont non-seulement les fautes demeurerent impunies, mais aussi dont les services furent amplement récompensés, à la recommandation de son ennemi. Il représenta à ses Juges, *que tout ce dont on l'accusoit consistoit en faits si peu considérables, qu'on les pourroit objecter à quiconque auroit eu le moindre commandement dans les Armées*: & il dit le jour de son exécution, *que c'étoit chose étrange de l'avoir poursuivi comme on avoit fait, ne s'agissant dans tout le procès que de foin, de paille, de pierres, de bois & de chaux, & qu'il n'y avoit pas en tout cela de quoi fouetter un Laquais* (n).

M. du Chastelet réfute cela d'une maniere très-forte; mais il est sûr que ceux qui commandoient les Troupes en ce temps-là se servoient de mille moyens injustes de s'enrichir. Il fait une remarque qui tend à ceci, c'est que les fautes du Maréchal seroient

(n) *Relation du Procès du Maréchal de Marillac*, p. 8.

demeurées impunies, s'il n'eût encouru par d'autres endroits l'indignation de la Cour. Pesez bien ces paroles : (Tous les Etats les plus rigoureux ont souffert que les crimes communs fussent dissimulés ès personnes principales : l'éclat & le relief qu'elles ont, & les bonnes graces du Maître qui s'y joignent le plus souvent, couvrent les délits ordinaires : mais s'il arrive que la malice & la méconnoissance éteignent les faveurs qu'elles ont, elles se rendent semblables aux moindres du Royaume ; leurs fautes paroissent égales, & deviennent *susceptibles* des peines ordonnées contre les autres subjects. Tous les hommes employés aux grandes Charges n'y viennent que par la grace du Souverain, en la main de qui toutes les Loix sont des feux éclatants pour remplir de lumiere ceux qu'il lui plaît, & consommer les autres, quand bon lui semble. Les rencontres des larcins, & des mauvaises intrigues, ont accablé cettuy-cy (*o*).

Cela veut dire que l'on eût fermé les yeux sur les concussions de tout autre Général, dont le reste de la conduite eût tendu au bien de l'Etat ; mais que

(*o*) Du Chastelet, *ubi suprà.*

les intrigues de celui-ci ne tendant qu'à ſemer la diviſion dans la famille Royale, au profit des Eſpagnols, on ſe crut en droit de l'abandonner aux rigueurs de la Juſtice. Parlons franchement. Ceux qui formerent des cabales pour Marie de Médicis, étoient indignes d'excuſe; car au lieu d'entretenir cette Princeſſe dans la paſſion de dominer, on devoit lui conſeiller de ſe tenir en repos. Elle avoit aſſez goûté de la Royauté pendant la minorité de ſon fils. Le voyant majeur & marié, elle ne devoit plus ſonger qu'à la condition tranquille d'une Reine Doüairiere, ſans vouloir preſcrire à Louis XIII. le choix de tels ou de tels Miniſtres, & ſe quereller avec eux. Je crois qu'on eût pu lui appliquer ce que Tibere dit un jour à la veuve de Germanicus; ma fille, vous comptez pour une injure tout ce qui vous empêche de régner: *Si non dominaris, filiola, injuriam te accipere exiſtimas* (p).

La Gazette de Paris contient une choſe ſinguliere touchant les raiſons qui engagerent le Roi à n'accorder point de Lettres de Grace en cette rencontre. *La mort du Maréchal de Marillac*

(p) Sueton. in Tiberio.

fait icy (q) *parler diversement. Toutefois la plus constante opinion est que ceux qui ont escrit, sous les noms de la Reine Mere & de Monsieur, les Lettres pleines de menaces adressantes à ses Juges pour les intimider, au lieu de lui servir, ont été causes de sa ruine. D'autant qu'elles ont empéché le Roi de lui donner sa grace, & comme contraint Sa Majesté de l'abandonner à sa Justice, au lieu des effects de sa clémence qu'il eust esprouvé, si Sa Majesté n'eust apprehendé avec grande raison qu'on imputast à foiblesse & à crainte, ce qui n'eust esté deu qu'à sa misericorde* (r).

Quant à la question si le péculat peut être puni du dernier suplice, je vous renvoie à M. du Chastelet, qui a soutenu que le Jugement du Maréchal de Marillac n'excéda point la rigueur des Loix. C'est un article qu'on a de la peine à lui passer, & l'on approuveroit peut-être plus ce Jugement, si on le trouvoit conforme à celui qui fut rendu contre M. Fouquet.

Si l'on considere qu'encore aujourd'hui il se trouve des Auteurs qui déci-

(q) A Bruxelles.

(r) Gazette de Paris du 24 Mai 1632, Article de Bruxelles.

dent pour l'innocence de M. de Marillac, on ne trouvera pas que ces discussions soient superflues : car il est plus utile qu'on ne pense d'accoutumer les hommes à ne se pas laisser entraîner aux jugements populaires sur la conduite des Souverains. Il est sur-tout dangereux de s'y tromper, lorsque ces préjugés semblent acrédités par l'autorité d'un grand nom. Nous voici dans le cas : lisez ces paroles. (Ce fut sous prétexte de péculat, que le Cardinal de Richelieu fit couper la tête au Maréchal de Marillac. On alléguoit contre ce Seigneur qu'il avoit employé les deniers du Roi en de superbes bâtiments dans sa belle Terre de Tournebu. Cette belle Terre, d'environ deux mille livres de rente, est située en Normandie sur le bord de la Seine, entre Vernon & Andely. M. de Marillac, qui la tenoit de ses peres, avoit entrepris d'y bâtir une maison d'environ dix ou douze mille écus, qu'il a laissé imparfaite. Un jour le Prince de Condé, ayeul de M. le Prince d'aujourd'hui, passant devant cette magnifique maison à moitié bâtie, & qui n'a ni portes ni fenêtres, s'arrêta tout court, & l'ayant considérée, dit aux Gentils-

homme de sa suite : *On allègue ce bâtiment pour faire couper le cou à Marillac ; mais il n'y a pas de quoi faire donner le fouet à un Page* (s). Voyez comment on promene ce bon mot. Quelques-uns l'attribuent au Cardinal de Richelieu (*t*), d'autres à M. de Marillac même (*u*), d'autres au Prince de Condé. Si ce Prince parla de la sorte, il ne se piqua guere d'exactitude ; car il supposa que ce bâtiment fut la base des accusations qui firent perdre la vie au Maréchal de Marillac, & peut-être que dans tout le cours du procès, il ne fut rien dit de particulier touchant la maison de Tournebu. Les Juges ont bien à faire de s'informer d'une dépense à venir, & ce seroit une belle chose que de condamner un homme pour un bâtiment qui n'est pas encore fait. Mais qu'est-il besoin de disputer? On n'a qu'à lire l'Arrêt rendu par les Commissaires, on verra qu'ils se fonderent sur toute autre chose, que sur un projet de bâtiment.

(*s*) Vigneul Marville, Mélanges d'Hist. & de Litt. T. II, p. 15.

(*t*) Voyez l'Abbé de Marolles dans son Abrégé de l'Hist. de France, sur l'année 1632 : voyez aussi l'Hist. du Card. de Richelieu, T. II, p. 51.

(*u*) Relation du Procès du Maréchal de Marillac, p. 18.

V. La cinquieme raiſon, tirée de la réhabilitation de la *mémoire* de Marillac par le Parlement de Paris, auroit beaucoup de force, & pourroit même renverſer tout ce que je viens de dire, s'il étoit prouvé que cette illuſtre Compagnie eût revu le procès, & qu'elle eût déclaré dans un Arrêt authentique que les Juges du Maréchal l'opprimerent volontairement, ou qu'ils furent trompés par de faux témoins. Mais je ne ſaurois me perſuader que l'Arrêt du Parlement de Paris contienne rien de ſemblable. J'avoue que je n'en ſais point la teneur, & que je ne me ſouviens point d'avoir vu de Livre, excepté le Dictionnaire de Moreri, où il ſoit fait mention de cela. Le Pere Anſelme n'en dit rien; & cependant c'étoit un homme qui cherchoit à obliger les familles dont il parloit. Le ſens commun dicte, que ſi le Parlement de Paris avoit déclaré le Maréchal de Marillac innocent de tous les crimes pour leſquels il avoit été condamné, c'eût été imprimer une note d'infamie aux Juges qui le condamnerent, & principalement à M. de Châteauneuf leur Préſident. Cette flétriſſure eût été ſi noire & ſi honteuſe, qu'on ne comprend

prend pas que M. de Châteauneuf eût pu se montrer aux yeux du public ; & néanmoins ce fut après la mort du Cardinal de Richelieu, & dans le temps même auquel Moreri rapporte l'Arrêt de réhabilitation, que Châteauneuf se releva de sa disgrace, & fut même élevé pour la seconde fois à la dignité de Garde des Sceaux. Je serois donc porté à croire que l'Arrêt dont Mr. Moreri parle ne concerne point les faits mêmes dont le Maréchal fut accusé ; mais seulement la procédure. Elle ne pouvoit être que désagréable au Parlement ; car l'érection d'une Chambre extraordinaire, pour juger les Officiers de la Couronne, étoit quelque chose d'irrégulier, & contre les droits des Parlements. Outre que le Maréchal de Marillac avoit souvent déclaré qu'il ne reconnoissoit point pour ses Juges naturels les Commissaires qui lui faisoient son procès. Cela fournissoit au Parlement de Paris une raison spécieuse de prononcer que ce Maréchal avoit été mal jugé ; mais ce n'est point une preuve qu'on le déclarât innocent des crimes sur quoi la condamnation étoit fondée.

Voici un exemple convaincant de

ce que je dis. Après la bataille de Rocroi, & la prise de Thionville, la Cour, voulant marquer sa reconnoissance au Duc d'Enguien, rendit à M. le Prince de Condé *la belle maison de Chantilli, & d'autres dépouilles de la succession du Duc de Montmorency, duquel Madame la Princesse* de Condé *étoit héritiere. L'Arrest* du Parlement de Paris, *intervenu sur les Lettres de* Donation, *porte expressément que le Duc de* Montmorenci *n'avoit pas esté bien jugé. Ce qui est fondé sur l'une des plus constantes maximes du royaume, que les Ducs & Pairs ne peuvent être jugez que par le Roi en personne, & dans sa Cour de Parlement, garnie suffisamment de Pairs, Clercs & Lays* (*x*). Selon ces maximes, le Maréchal de Biron n'auroit pas été bien jugé; car Henri IV n'assista point en personne au Jugement. Mais, laissant toute chicane, contentons-nous d'observer que ce qui fut inseré en faveur de M. de Montmorenci, dans l'Arrêt du Parlement de Paris, n'empêche pas que sa rébellion ne doive passer pour très-certaine, & ne peut donner aucune atteinte à la probité de ses Juges. Ils étoient

(*x*) Auberi, Hist. du Card. Mazarin, *Liv*. II.

incompétents, si l'on veut; mais ils prononcerent selon les Loix, & contre un homme qui étoit effectivement coupable. Il arrive assez souvent que les Juges subalternes font des procédures irrégulieres, qui sont cassées par les Tribunaux superieurs, sans que l'accusé y gagne rien, si ce n'est d'être jugé plus tard: on rectifie la procédure, & la premiere Sentence est confirmée quant au fond.

Notez que je ne veux pas nier que la mémoire de quelques personnes punies du dernier supplice n'ait été quelquefois réhabilitée de telle sorte, que cela portoit une déclaration juridique de leur innocence. Mais ces Jugements honorables sont pour l'ordinaire les suites d'une révision de procès, fortifiée de nouvelles pieces justificatives, & de preuves convaincantes de la corruption, ou de la précipitation des anciens Juges. Sans cela le rétablissement de la mémoire des suppliciés n'est autre chose qu'une grace accordée aux bons services que l'on a reçus, ou que l'on attend d'une famille considérable. C'est une consolation qu'on lui procure, & une espece de barriere qu'elle pourra opposer aux reproches insultants de ses ennemis.

Avouons les choses comme elles sont ; les Lettres Patentes, les Edits, les Arrêts des Princes contiennent souvent des clauses, qui, à proprement parler, ne sont que des honnêtetés & des compliments. Croyez-vous que Henri III parlât selon sa pensée, lorsqu'il déclaroit que le Duc d'Alençon son frere, le Roi de Navarre, le Prince de Condé, & les autres Seigneurs, qui avoient eu part aux derniers troubles, avoient été en cela ses *bons & loyaux Sujets & Serviteurs*, & qu'il étoit *bien & duement satisfait & informé de la bonne intention dudit Duc d'Alençon, & n'avoir esté par luy, ni par ceux qui y sont intervenus, ou qui s'en sont en quelque sorte que ce soit meslez, tant vivans que morts, rien fait que pour son service*(y)? Croyez-vous que Louis XIII parlât plus sincérement, lorsqu'il déclara qu'il *croioit & estimoit que ce qui avoit esté fait* par le Prince de Condé, & par ceux qui l'avoient suivi, *avoit esté à bonne intention & pour son service* (z) ? Pareilles clauses se mirent réguliérement dans tous les Edits de paix, depuis la premiere guerre civile de Reli-

(y) Edit de 1576, *Art.* XLIX, LIII.
(z) Edit de Mai, 1616, *Art.* XVII.

gion ſous Charles IX, & elles ſont devenues un formulaire dont on ſe ſervira toutes les fois que les beſoins de l'Etat le demanderont. Les Chefs de parti dans une Guerre civile embarraſſante capitulent pour l'ordinaire ſi heureuſement pour leurs intérêts, qu'ils emportent, ou un Bâton de Maréchal, ou le Cordon bleu, ou un Gouvernement ; ſans compter, je ne dirai pas les Lettres d'abolition, mais les Patentes honorables, où l'on exalte leur fidélité & leurs ſervices. La néceſſité des temps arrache au miniſtere ces Déclarations humiliantes. Le Prince qui les accorde, le Sécrétaire d'Etat qui les dreſſe, le Chancelier qui les ſcelle, n'en ont pas une meilleure opinion des Citoyens hardis qui extorquent de pareilles faveurs. Le public lui-même n'y eſt pas trompé, & perſonne ne prend cela au pied de la lettre : on continue de dire ou de penſer que ces gens-là ont porté les armes contre le ſervice du Roi, & ont été de francs rebelles ; le reſte paſſe pour des compliments ſous le grand Sceau, & pour des menſonges de Chancellerie *.

(*) *Art. Marillac (Louis de)* rem. A. K.

Sur une penſée de CLAUDIEN.

CLAUDIEN, dans l'Exorde de ſon Poëme contre Rufin, a débité ſur la Providence une penſée qui me paroît plus pompeuſe que ſolide. Il dit que juſqu'à la mort de ce ſcélérat il avoit eu de grands doutes ſur la queſtion *s'il y a une Providence*, mais que ſes incertitudes furent diſſipées quand il vit la chûte de cet indigne favori. Voici comme il développe ſa penſée. Il déclare que le bel ordre qui regne dans la nature le portoit à croire qu'elle eſt dirigée par les Loix très-ſages d'un Dieu infini; mais que le déſordre qu'on voit régner dans la ſociété humaine, la proſpérité des méchants, le malheur des gens de bien, le pouſſoient à ſuivre l'hypotheſe d'Epicure, qui ſoutenoit que le haſard étoit l'artiſan de toutes choſes, & que les Dieux ne ſe mêloient pas du gouvernement du Monde. *Le ſupplice de Rufin*, ajoute notre Poëte, *a calmé enfin toutes mes inquiétudes: je prononce un Arrêt d'abſolution en faveur des Dieux: je ne me plains plus de la puiſſance où parviennent les méchans: ils ne s'élevent que pour tomber de plus haut.*

Je ferai quelques réfléxions ſur ces paroles. J'obſerverai d'abord que dans tous les temps & dans toutes les Religions, ſans excepter ni notre ſiecle, ni le Chriſtianiſme, la proſpérité des méchants a fait murmurer contre Dieu, & inſpiré des doutes ſur la Providence. D'autre part on a répondu en tout tems & en tous lieux à cette objection : mais elle n'a jamais ceſſé de revenir, nonobſtant toutes les réponſes ; d'où il faut conclure qu'elle a quelque choſe de fort ſpécieux, & je ne ſais quelle proportion avec notre entendement, qui fait qu'elle y rentre ſans nulle peine, quelque effort qu'on faſſe pour la chaſſer. Il n'eſt pas queſtion d'examiner ſi elle eſt ſolide : car il faut être très-perſuadé qu'elle eſt fauſſe, qu'elle ne vaut rien : mais peut-être n'eſt-il pas hors de propos de mettre en queſtion ſi Claudien y a répondu comme il faut.

Conſidération ſur les Méthodes de répondre aux doutes touchant la Providence. Loix de la diſpute.

Il pourroit y avoir des gens qui lui diroient : vous n'avez pas pris le bon chemin ; la ſeule réponſe que vous deviez faire à votre difficulté, étoit de conſidérer l'idée vaſte & immenſe de l'Etre ſouverainement parfait, & d'en tirer cette conſéquence : il eſt l'Auteur

de toutes choſes, il les gouverne toutes, il ne ſe fait donc rien qui ne ſoit régi & conduit d'une maniere infiniment juſte, infiniment admirable. Voilà ſans doute le bon parti, & la véritable voie de lever les doutes. Faites taire la raiſon ; obligez-la d'acquieſcer à l'autorité ; Dieu l'a dit, Dieu l'a fait, Dieu l'a permis, cela eſt donc vrai & juſte, ſagement fait, ſagement permis. Si vous vonlez deſcendre dans le détail des raiſons particulieres, vous n'en verrez jamais la fin ; & après mille diſputes vous ſerez contraint de revenir à la raiſon de l'autorité, à l'idée abſtraite de l'Etre ſouverainement parfait. Mais puiſqu'il y faudroit revenir, n'en ſortons point : tenons-nous là immobiles & inébranlables, mettant le doigt ſur la bouche, impoſant ſilence à nos petites lumieres, perſuadés qu'en ces choſes-là le meilleur uſage de la raiſon eſt de ne point raiſonner.

Faiſons ſentir plus vivement les motifs de cette conduite. Quand on s'engage dans la diſpute, on doit prétendre qu'on fera voir à ſon adverſaire qu'il a tort : mais on ne doit pas prétendre qu'il acquieſcera à nos premieres ou à nos ſecondes réponſes. Les Loix

de ces ſortes de combats demandent que chaque partie replique à l'autre, autant de fois qu'elle pourra oppoſer raiſonnement à raiſonnement, & juſqu'à ce que l'on arrive aux premiers principes. Si je puis montrer à un homme que ſa theſe choque les notions communes, & que la mienne eſt une ſuite naturelle & néceſſaire de ces notions, j'ai droit de ne plus écouter, & de lui fermer la bouche par cet axiome, *adverſus negantem principia non eſt diſputandum* : mais ſi je ne donne à ſes objections qu'une ſolution probable, contre laquelle il puiſſe alléguer de nouveaux doutes, revêtus d'une probabilité égale, ou preſqu'égale à celle de ma ſolution, je n'ai pas droit d'exiger de lui qu'il acquieſce à mes réponſes : je dois chercher de nouvelles ſolutions à ſes nouvelles difficultés, & ſi je n'en trouve point d'évidentes, ou qui ne ſouffrent point de repartie ſpécieuſe, c'eſt à moi à me retirer du combat ſans m'attribuer la victoire.

Voilà dans le vrai les Loix du combat. On attaque votre theſe : vous répondez : mais votre réponſe eſt bien ſouvent plus expoſée aux difficultés que la theſe même : il eſt donc juſte que

vous réfutiez la replique. Vous répondez tout de nouveau je ne fais quoi, qui fait naître de nouveaux doutes plus plausibles que les premiers ; il faut donc les examiner, & ainsi à l'infini, à moins que vous n'engagiez dans votre parti les notions communes, pour en accabler votre Antagoniste. Si vous n'avez pas dessein d'observer ces Loix, il vaut mieux n'entrer point en lice, & dire tout court, *Il faut croire cela sans raisonner : Dieu l'a dit, cela doit suffire.* Ce retranchement seroit inutile, si l'état de la question étoit celui-ci, *Dieu a-t-il parlé*? Mais il ne l'est point lorsqu'on dispute avec des personnes qui reconnoissent l'existence de l'Etre souverainement parfait, & qui se forment des doutes sous prétexte que les gens de bien sont malheureux, & que les méchants prosperent. La seule réponse qu'il faut faire à ces personnes est celle-ci : vous êtes persuadés de l'existence d'une nature souverainement parfaite ; croyez donc qu'elle gouverne toutes choses parfaitement bien : car si vous ne tiriez pas cette conséquence du principe que vous admettez, vous ignoreriez les premieres regles du sens commun, vous seriez capable de raisonner

de cette maniere ; *le Soleil ne sauroit produire les ténèbres, donc il les a produites.*

Pour faire mieux comprendre qu'il s'en faut tenir à cette courte réponse, & à ce principe général de l'existence de Dieu, je m'en vais montrer à quoi l'on s'expose, quand on veut descendre au détail des raisons particulieres. Ne sortons point de la these de Claudien : voici sa maniere de raisonner. *Rufin a été puni : il y a donc une Providence, qui veille au gouvernement du monde. La prospérité de ce méchant homme ne prouvoit pas que la Providence fût endormie, mais plutôt qu'elle lui préparoit peu à peu un rude supplice : elle l'élevoit, afin que tombant de plus haut, il se brisât mieux & se fracassât tous les os :*

. . . . . . Tolluntur in altum
UT lapsu graviore ruant.

On pourroit répondre à notre raisonneur : si vous ne savez que cela, vous ne tenez rien : votre solution, pour être fort vieille, n'en est pas meilleure ; vous vous tirez d'une grande difficulté par une plus grande ; votre particule UT fait horreur, on n'en sauroit sou-

tenir l'idée sans frissonner. Vous donnez à l'Etre souverainement parfait, & par conséquent d'une bonté infinie, un motif & une cause finale qui, bien loin de contenir quelque vestige de bonté, marque le caractere le plus tyrannique & le plus malin que l'on puisse concevoir. C'est comme si l'un de nos Empereurs, voulant infliger le dernier supplice à quelques-uns de ses domestiques, leur donnoit des Gouvernements, & souffroit qu'ils y exerçassent toutes sortes d'extorsions, afin d'avoir lieu de les châtier plus sévérement. Si vous aviez osé dire de Théodose ce que vous dites de Dieu, qu'il n'élevoit Rufin au plus haut sommet de la faveur, que pour l'écraser plus sûrement & plus rigoureusement, & afin de faire voir à ses peuples sa puissance souveraine d'élever & d'abaisser, il vous eût fait pendre comme un Poëte satyrique.

Claudien sans doute s'appercevroit de l'énormité de son UT, & de sa cause finale, & demanderoit que l'on ne prît pas ses termes à la rigueur & au criminel. Il diroit que la Providence n'avoit pas comblé de biens l'infâme Rufin, dans la vue de lui faire plus de mal,

mais dans l'eſpérance que ce favori en feroit un bon uſage : il ajouteroit que, ſuivant les Loix naturelles, la chute des corps eſt d'autant plus rude, que le lieu d'où ils tombent eſt plus élevé, & qu'ainſi l'ordre a voulu que l'élévation de Rufin aggravât ſa peine, lorſque ſes abus continuels des graces du ciel ont demandé ſon châtiment. Mais on répondroit à Claudien que cela n'ôte pas la difficulté. L'eſpérance ne ſe trouve point dans la nature divine. Elle ſait infailliblement tout ce qui arrivera : elle n'a pu ignorer l'abus que l'on feroit de ſes faveurs ; il valoit donc mieux le prévenir, que de préparer aux crimes de Rufin, tolérés pluſieurs années, un châtiment qui ne ſauroit réparer le mal qu'il a fait, l'oppreſſion de tant d'innocents, la mort de tant de perſonnes, la ruine de tant de familles. C'eſt une pauvre ſatisfaction pour une Province qu'un Gouverneur a déſolée, que d'obtenir ſimplement qu'il ſoit châtié : l'Arrêt la laiſſe dans ſa miſere, & quelquefois la condition du criminel eſt plus douce que celle des peuples qu'il a opprimés.

Je ne pouſſe pas plus loin les repliques que le Poëte pourroit faire ; elles

ſont en fort grand nombre, je n'en doute point : mais les repliques de ſon adverſaire ne ſeroient pas moins nombreuſes, & paroîtroient toujours un peu plus proportionnées aux notions de notre eſprit, & aux idées ſelon leſquelles nous jugeons de la perfection d'un Gouvernement. Je ſuppoſe qu'après une longue diſpute on lui diroit : je crois auſſi-bien que vous que tout ce qui s'eſt paſſé dans l'affaire de Rufin eſt juſte, & parfait par rapport à Dieu : mais ce n'eſt pas à cauſe de vos raiſons ; elles ſont plus propres à faire naître des doutes, qu'à calmer l'irréſolution de l'eſprit. Servez-vous-en néanmoins à l'égard de ceux qui s'en voudront contenter, mais n'en dites mot aux grands raiſonneurs ; l'idée de l'Etre ſouverainement parfait leur doit ſuffire, & leur ſuffit, quand ils uſent bien de leur raiſon.

J'ai connu des gens qui avoient lu pluſieurs fois la *Conſolation* de Boëce, & qui demeuroient fort ſurpris de la différence qu'ils remarquoient toujours entre les objections & les réponſes de cet Auteur. Boëce étoit tout enſemble un habile Philoſophe, & un grand homme de bien. Accablé du poids

énorme de sa disgrace, & l'ame plongée dans la tristesse, il suppose que la Philosophie le vient consoler ; il lui fait plusieurs objections sur la Providence, & elle répond tout de son mieux. Mais au lieu que les difficultés de Boëce sont à la portée des esprits les moins pénétrans, & qu'elles percent de leur vive lumiere les entendements les plus sombres, on n'a pas trop de l'attention la plus recueillie, & de la vivacité la plus prompte, pour comprendre quelque chose dans les solutions de la Philosophie. Elle ne peut cacher sa défiance ; elle demande presque toujours qu'on lui permette les circuits, & quelque solides que soient ses arguments, le malheur veut qu'on ne les comprenne pas toujours : si elle nous convainc, c'est ordinairement sans nous éclairer.

Il ne faut pas que je finisse ces réflexions sans observer l'injustice de certaines gens, qui croyent que lorsqu'on rejette les raisons qu'ils donnent d'un Dogme, on rejette le dogme même. Il y a une différence capitale entre ces deux choses : ceux qui ont de l'équité, & un bon esprit ne manquent pas de les distinguer, & souffrent fort patiemment,

& ſans nul mauvais ſoupçon, que l'on combatte la témérité des Orthodoxes, à l'égard des arguments foibles dont on ſe ſert trop ſouvent pour ſoutenir la Vérité *.

CORRUPTION *des Peuples de l'Amérique. Nous ne leur avons point appris à être méchants : Ils en ſavoient là-deſſus beaucoup plus que nous.*

Ceux qui ſoutiennent que les Chrétiens ont appris aux Peuples de l'Amérique à être méchants, ont une prétention fort injuſte. Cela ne peut être vrai qu'avec bien des reſtrictions. Il ſe peut faire qu'il y ait eu dans ce nouveau Monde quelques cantons où les habitans groſſiers & ſimples, ſuivant bonnement les Loix naturelles, ſe ſoyent laiſſé corrompre par le commerce qu'ils ont eu avec les Chrétiens : mais généralement parlant, la corruption des Américains étoit ſi brutale, qu'ils n'ont eu à cet égard aucun beſoin de nos leçons.

Pour s'en convaincre, il ſuffit de jetter les yeux ſur les premieres Relations de l'Amérique qui ont été pu-

* Art. *Rufin*, rem. C.

bliées. Pierre Cieça, Auteur d'une Hiſtoire du Perou, rapporte des détails qui font horreur. Il dit que les grands Seigneurs d'un canton, appellé *la Vallée de Nore*, couchoient avec toutes les femmes qu'ils pouvoient enlever; qu'ils nourriſſoient avec ſoin les enfants qu'ils en avoient, & qu'après les avoir bien engraiſſés, ils les mangeoient à l'âge de douze ou treize ans. C'étoit pour eux une viande délicieuſe. Ils traitoient avec la même inhumanité les hommes qu'ils faiſoient eſclaves. Ils les marioient: ils mangeoient les enfants qui venoient de ces mariages, & lorſque les peres n'étoient plus propres à la génération, on les mangeoit auſſi.

La premiere fois que les Eſpagnols entrerent dans cette Vallée, un Seigneur, nommé Nabunocho vint les trouver amiablement, accompagné de quelques femmes. La nuit étant venue, deux de ces Américaines, s'étendirent tout de leur long ſur un tapis, & Nabunocho ſe coucha ſur ces femmes qui lui ſervoient de matelas: une autre ſe mit en travers au haut du tapis, pour lui ſervir d'oreiller: il prit par la main une quatrieme qui étoit très-belle, &

comme on lui demanda ce qu'il en prétendoit faire, il répondit brutalement qu'il avoit dessein de la manger, & qu'il se proposoit de manger aussi un fils qu'elle avoit. Le même Ecrivain observe que les mœurs n'étoient pas meilleures dans plusieurs autres cantons du Perou ; qu'on avoit perdu jusqu'aux idées de la bienséance & de l'honneur par rapport à la chasteté, & qu'on y jouissoit en commun de toutes les femmes (*a*).

Voilà ce qu'il faut bien faire sentir à ceux qui nous viennent tant prôner les bonnes mœurs des Américains, & qui prétendent que nous avons appris à ces Nations-là à être méchantes, depuis que nous leur avons apporté la lumiere Evangélique. Les Espagnols les plus débauchés n'avoient jamais vu dans leur Pays ce qu'ils virent en Amérique; je veux dire que les femmes courussent après les hommes avec des transports forcenés, ayant sur elles certaines herbes dont elles frottoient le corps de leurs amants pour augmenter leurs forces. C'est cependant ce qu'ils virent dans le nouveau Monde, comme Amérique Vespuce l'atteste. Ecou-

(*a*) Pietro Cieça, Hist. Del Peru, *Cap.* XII.

tons ſur cela un Auteur Italien, qu'on me diſpenſera de traduire : *Nell' Iſtorie dell' Indie narra Americo Veſpucci d'eſſer Capitato ad una certa coſta, dove trovò femmine di tanta libidine, che come ſpiritate correvano dietro a' ſuoi marinari, perche uſaſſero con eſſe loro, e dice, che avevano un ſugo di non sò che erba, col quale bagnando le parti genitali de gli huomini, non ſolo cagionavano* ut citius ac ſæpius exigerent, ſed etiam quod eorum penis in inſolitam excreſceret magnitudinem, *il che piaceva loro mirabilmente* (*b*).

Voici bien pis. L'Hiſtorien du Perou raconte que dans la Province de Carthagene les hommes regardent la virginité comme un défaut dans une fille : c'eſt pour cela qu'ils n'en épouſent aucune qui n'ait été bien purgée de cette tache par ſes parens ou par ſes amis. On employe en quelques endroits le bon office de la mere, qui *le toglie la virginità con le dita* (*c*) : & de peur de ſupercherie il faut que cela ſe faſſe en préſence de témoins.

(*b*) Aleſſandro Taſſoni, Penſieri diverſi, *Lib.* V. *Cap.* XXX.

(*c*) Cieça, ibid. *Cap.* XLIX. verſion Italienne de Nicolas Antonio.

Observons en passant que Diodore de Sicile attribue le même goût aux Habitans des Isles que nous nommons aujourd'hui Majorque & Minorque. Il assure que dans la célebration de leurs Mariages, l'époux ne jouissoit de sa femme qu'après que tous les parens & tous les amis, qui avoient été priés au festin nuptial, avoient joui d'elle, chacun selon le rang que l'âge lui donnoit (*d*). Il est bien surprenant qu'un Peuple aussi lubrique que l'étoient ces insulaires (*e*), fût en même temps si peu jaloux : car, pour l'ordinaire, plus on est enclin à l'amour des femmes, plus on est sujet à la jalousie : témoins les Turcs & les Mores. Ceux-ci sont bien éloignés de l'humeur des Américains de Carthagene : ils veulent sur toutes choses une épouse qui ait bien conservé son pucelage : & s'ils n'ont pas des preuves évidentes de sa virginité, ils la renvoyent à ses parens le lendemain du mariage. On a trouvé des Peuples proche de la Mer Rouge, qui sont jaloux de cela jusqu'à la fu-

(*d*) Diod. Sicul. *Lib.* V. *Cap.* XVIII.

(*e*) Ces Peuples étoient si lascifs que quand un Corsaire leur amenoit des femmes, ils donnoient trois ou quatre mâles pour une femelle. Diod. *Lib.* V. *Cap.* XVII.

reur : ils ne ſe croiroient point ſûrs de leur fait, ſi dès le berceau on ne couſoit les parties naturelles des filles, ne laiſſant qu'un paſſage étroit pour les urines ; de maniere que le nouveau marié eſt obligé de commencer par une eſpece d'opération de Chirurgie (*f*). C'eſt Bembo qui nous apprend cette particularité, & il m'eſt bien permis de rapporter en françois ce qu'un grand Cardinal dit en Latin. Faut-il que l'homme ſoit ſujet à des folies ſi contradictoires.

Au reſte ce n'eſt pas le goût général de l'Amérique de mépriſer ainſi la virginité. Il y a pluſieurs Nations dans ce nouveau Monde où elle eſt fort recherchée : mais on la trouve rarement. Les maris viennent trop tard (*g*). Ce que Cieça obſerve à l'égard du crime contre nature, eſt affreux : on le pratiquoit hautement & publiquement : *anco ſe ne vantavano alla ſcoperta*. Il y avoit même des Temples où on l'exerçoit comme un acte de Religion (*h*) ; abomination qui ne s'eſt point vue dans le Paganiſme de l'ancienne Grece, quoique la proſtitu-

(*f*) Petr. Bembus Hiſt. Venet. *Lib.* VI.
(*g*) Cieça, *Cap.* XIX.
(*h*) Ibid. *Cap.* XLIX, LII, LXIV.

tion des femmes en l'honneur des Dieux y fût assez commune.

Je n'ai point vu dans l'Histoire de Cieça qu'il y eût des Peuples de ce Monde-là qui ne couvrissent point les parties qu'on appelle honteuses : mais d'autres Relations l'assûrent positivement, & avec cette circonstance fort étrange, que les personnes de l'autre sexe qui avoient encore leur virginité ne cachoient rien, & que celles qui ne l'avoient plus, cachoient seulement les parties naturelles (*i*). Cela est fort surprenant, puisque presque par-tout les Loix de la bienséance sont plus relâchées pour les femmes que pour les filles.

JUGEMENT *inique porté contre le Dominicain* CARRANZA. *Réflexion sur la justice que le peuple rendit à sa mémoire.*

BARTHELEMI Carranza, né à Miranda dans la Navarre a été un des plus illustres Dominicains du XVIe Siécle. Il se signala dans le Concile de Trente, l'an 1546, & sur-tout quand on agita la matiere de la Résidence. Il soutint,

(*i*) Petr. Bembus, Histor. Venet. *Lib.* VI.

non-seulement qu'elle est de droit divin, mais aussi que le sentiment contraire est une doctrine diabolique. Philippe d'Autriche, qui avoit été son disciple, le prit avec lui lorsqu'il alla en Angleterre pour y épouser la Reine Marie. Il le crut très-propre à combattre & à extirper la Foi Protestante, qui avoit pris de fortes racines dans ce Pays-là. Le Dominicain travailla de toute sa force à cette Mission ; il fit brûler des Livres, exiler des gens, & réhabiliter l'Académie d'Oxford. Il fut Confesseur de la Reine, & il satisfit tellement Philippe, que ce Prince lui fit conférer l'an 1557 l'Archevêché de Tolede, qui est le premier Siége d'Espagne. Il assista aux dernieres heures de Charles-Quint, ce qui joint à quelques autres circonstances, a fait dire que cet Empereur mourut dans les sentiments de Luther. En effet Carranza étoit dès-lors très-soupçonné de penser à plusieurs égards comme ce Patriarche de la Réforme. On l'arrêta l'an 1559, & on le retint huit ans dans les prisons du Saint Office. De-là il fut transporté à Rome où sa captivité fut encore plus longue.

On prétend qu'un Catéchisme Espagnol qu'il publia, fut la principale cause des persécutions qu'il eut à essuyer. La

Congrégation de l'Index avoit approuvé ce Livre : mais les vacarmes qu'il excita l'engagerent non-ſeulement à retirer l'atteſtation favorable qu'elle avoit donnée, mais à condamner & à proſcrire l'Ouvrage. L'an 1576 Carranza fut jugé, & on lui lut ſa Sentence. Elle portoit, qu'encore qu'on n'eût point de preuves certaines de ſon Héréſie, néanmoins, vû les fortes préſomptions que l'on avoit contre lui, il feroit une abjuration ſolemnelle. S'étant ſoumis à cet ordre, il fut envoyé au Couvent de la Minerve, & il y mourut peu après : ce fut le 2 de Mai de la même année.

On dit des merveilles de ſa patience. On en peut juger par ce ſeul trait, c'eſt qu'encore qu'il ſe reconnût innocent, il ne blâma point ſes Juges. (Etant près de mourir le jour de Saint Athanaſe, qui fut le plus grand Prélat & le plus perſécuté de ſon temps, en préſence du Saint-Sacrement qu'on lui apporta pour Viatique, & de tous les Religieux du Couvent de la Minerve de Rome... il proteſta les larmes aux yeux, que *par ce glorieux Seigneur qu'il alloit recevoir, devant lequel en peu d'heures il prétendoit de rendre compte, il ne l'avoit jamais offenſé mortellement en matiere de la*

la Foi ; que néanmoins il estimoit juste la sentence qui avoit été donnée en conséquence de ce qui avoit été allégué & prouvé contre lui. Action qui lui fit acquérir une si haute estime d'innocence, que dans le temps qu'il fut enterré, qui étoit un jour de travail, toutes les boutiques furent fermées comme si ç'avoit été le jour de Pâques. Le peuple rendit la même vénération à son corps, qu'on auroit pû faire à celui d'un Saint. (*a*)

On doit être édifié de ce que le peuple fit voir qu'il rendoit justice en cette rencontre à l'innocence opprimée. Le peuple n'est pas toujours dans l'aveuglement ; mais il ne fit alors qu'une partie de son devoir ; il falloit qu'en même-tems il témoignât son indignation contre ce Tribunal inique, qui avoit si long-tems persécuté un honnête homme, & que pour le moins il fit paroître qu'il souhaitoit que ces mauvais Juges fussent marqués d'une note d'infamie : car qu'y a-t-il de moins supportable, que de voir qu'un savant Prélat, contre lequel on n'a nulle preuve, ne sorte des mains de ses Dé-

(*a*) Le Comte de la Roca, Hist. de Charles-Quint, page 348.

lateurs qu'après une longue & dure captivité, & qu'il n'en sorte qu'avec une flétrissure uniquement destinée à sauver l'honneur de ces misérables Délateurs ? Afin de cacher l'injustice que l'on avoit exercée contre Carranza, il fallut bien que l'on prononçât qu'il y avoit des présomptions contre lui ; sans cela, on se seroit trop exposé aux murmures, & à la haine du peuple. Voilà le point où l'on se joua du public ; voilà de quoi le public auroit dû se scandaliser. Mais ce seroit exiger trop de choses à la fois de la multitude. C'est aux sages à voir cette double iniquité, & à respecter humblement la providence, qui permet non-seulement que le Tribunal de l'Inquisition, véritable abomination introduite dans les Lieux saints, triomphe & regne depuis si long-temps en plusieurs lieux de la Chrétienté ; mais aussi qu'il allonge peu-à-peu ses phylacteres, & qu'il répande ses fibres & ses racines de toutes parts.

Effets singuliers de l'imposture des Astrologues.

MICHEL STIFELIUS, Ministre Luthérien, né dans le seizieme siecle, au village d'Horltzdorff proche de Wittemberg, persuada à ses auditeurs que la fin monde arriveroit le 3 d Octobre 1533, à 10 heures du matin. Il avoit fait cette belle découverte par la supputation des nombres quarrés, & il la débitoit comme une révélation divine. Un grand nombre de paysans se laisserent tellement infatuer de cette pensée, qu'ils abandonnerent le travail, & se mirent à dépenser tout leur bien. Le jour marqué étant venu, Stifelius monta en chaire & encouragea ses auditeurs à se tenir prêts, puisque le moment où ils iroient au ciel, avec les habits qu'ils portoient, alloit éclore. L'heure se passa sans que l'on vît rien de ce que l'on attendoit, & Stifelius lui-même entroit en doute : mais tout d'un coup il s'éleva un orage qui ranima ses espérances, & qui lui fit dire : *Voici le prélude du dernier Jugement.* L'orage dura peu ; & ces villageois voyant que leur Ministre les avoit trompés, l'ac-

cablerent de reproches, l'arracherent de sa tribune, le garrotterent, & le conduisirent à Wittemberg, où ils demanderent justice. On assure que les Magistrats de cette ville ne punirent point Stifelius, & qu'il fut même rétabli dans son Eglise par le crédit de Luther (*a*).

Quelque temps auparavant, un autre imposteur d'Allemagne, nommé Jean-Stofler, Mathématicien & Astrologue célébre, avoit effrayé toute l'Europe par une prédiction assez semblable. Il annonça un grand déluge pour l'année 1524, & il jetta la consternation dans tous les esprits. La terreur passa du peuple jusques aux Princes, & même jusques aux Savans; à quoi contribua sans doute l'accord de quantité d'Astrologues, à divulguer cette menace, parmi lesquels il se trouva quelques Astronomes des plus habiles. Cirvellus, Professeur en Théologie à Complute, publia un livre en langue vulgaire, où sans condamner en général les précautions que l'on prenoit contre le déluge, il se contentoit de condamner en particulier les folles dépenses à quoi il voyoit que l'on s'engageoit:

(*a*) Wendelinus, Contempl. Phys. sect. III, cap. XV; Tilman Bredenbach, Sacrarum Collat. p. m. 707.

il ouvrit des expédiens de se garantir de l'inondation à juste prix. Ceux qui avoient des terres & des maisons proche de la mer, ou dans le voisinage des rivieres, abandonnoient ces demeures, & vendoient à grosse perte leurs champs & leurs meubles. Le grand Chancelier de Charles-Quint consulta sur cette consternation Pierre Martyr, qui répondit que le mal ne seroit pas si funeste qu'on le craignoit; mais que sans doute les conjonctions de certaines planettes (*b*) produiroient beaucoup de désordres. Le Duc d'Urbin eut besoin qu'un bon Philosophe lui prouvât dans un écrit imprimé, que la crainte de ce déluge étoit mal fondée. Augustin Niphus ayant remarqué l'étonnement qui avoit saisi les peuples depuis cette prédiction de Stofler, publia un livre pour faire voir que l'on n'avoit rien à craindre de ce prétendu déluge. Guy Rangon, Général d'armée à Florence, appréhenda que les raisons d'Augustin Niphus ne

(*b*) » La grande conjonction de Saturne, Jupiter, » & Mars *advint* au signe des Poissons (*en Février*), » l'an 1524... Tous les Astrologues d'Asie, d'Afrique » & d'Europe, précisoient le Déluge universel » Bodin, de la République, *liv.* iv

rassurassent Charles-Quint, & ne le portassent à négliger les précautions nécessaires. C'est pourquoi il engagea un célébre Médecin à réfuter cet ouvrage de Niphus, afin de déterminer sa Majesté Impériale à pourvoir à sa sûreté, & à nommer des Inspecteurs qui visitassent le terrein dans les provinces, & qui marquassent les endroits où les hommes & les bêtes seroient le moins exposés aux eaux du déluge. Il y eut d'autres Ecrivains qui imiterent ce Médecin.

La terreur fut si grande en France que plusieurs personnes en penserent perdre l'esprit. Bodin assure qu'il y eut à Toulouse un président, nommé Auriol, qui fit construire un bateau (*c*), & qu'il *se trouva même des Mescreans qui firent des arches pour se sauver* (*d*). Le même Auteur insinue que si ce grand déluge, prédit par *tous les Astrologues d'Asie, d'Afrique & d'Europe*, n'arriva pas, c'est que Dieu *a promis* à l'homme qu'un tel fléau *n'ad-*

(*c*) C'étoit une espece d'arche, assise sur quatre pilliers. Au reste Auriol n'étoit point Président, mais Docteur & Professeur en Droit Canon. Voyez René Rapin, *Apologie pour la Rép. de Bodin*. p. ult.

(*d*) Bodin, de la Rép. *liv.* iv.

viendroit plus, & a tenu sa promesse. Mais il observa que cette *année* (1524) *apporta de grands orages & inondations d'eau en plusieurs pays*: à quoi il ajoute que peu de temps après cette grande conjonction des planettes, la Chrétienté fut affligée de plusieurs malheurs; & pour mieux trouver son compte, il a recours au mensonge: car il met au rang de ces calamités la conquête de Rhode (*e*), qui avoit été subjuguée par les Turcs dès l'an 1522.

Des Auteurs beaucoup plus dignes de foi en cette matiere que Bodin, qui étoit un homme infatué des chimeres de l'Astrologie, assurent que le mois de février de l'année 1524 fut contre l'ordinaire, très-sec & très-serain (*f*). Et quant aux calamités qui suivirent la conjonction des Planettes, Bouchet semble les réduire à deux, au moins pour l'année 1524; à savoir à *une petite gelée qui ruina les froments, choux & pommiers*; & à la cassation *d'un tas de petits Thrésoriers, par lesquels la finance de France étoit consumée* (*g*). A

(*e*) Idem, ibid.

(*f*) Bouchet, Annales d'Aquitaine, Lud. vivès *de veritate fidei Christi*. Cunæus orat. iv. &c.

(*g*) Bouchet, ibid.

quoi ſonge cet Hiſtorien de compter ce dernier événement parmi les malheurs publics ? Il falloit plutôt le mettre au rang des bonnes fortunes de la nation. *

Eclairciſſement ſur le CAPITOLO DEL FORNO.

ON a eu tort d'imputer à Jean de la Caſa, Archevêque de Bénevent, un Ouvrage intitulé *de Laudibus Sodomiæ* (*a*). Ce prétendu Poëme n'eſt autre choſe que le *Capitolo del Forno*, où, ſous l'allégorie du *Four*, Jean de la Caſa décrit la débauche des hommes avec les femmes. Ces ſortes d'allégories étoient alors à la mode ; l'un prenoit la métaphore de la figure, l'autre celle de la féve. Ce qu'il y a d'horrible, c'eſt que la Caſa ayant obſervé que certains mauvais garçons commençoient à mépriſer le Four ordinaire, ajoute que pour lui il n'étoit pas ſi délicat, & qu'il ne lui arrivoit que rarement d'aller cuire ailleurs, ce qui étoit avouer que pour le moins il

* Art. Stifelius & Stofler.

(*a*) Ste. Aldegonde & d'autres Ecrivains lui ont attribué calomnieuſement un tel Ouvrage.

commettoit quelquefois le péché contre nature.

Tennero il Forno già le donne sole.
Oggi mi par che certi Garzonacci
L'Abbian Mandate poco men ch'al sole.
. . . . :
Dicon pur ch-egli é umido e mal netto.
. . . . ;
Jo per me rade volte altroue il metto :
Contuito che'l mio pan sia piccolino ,
E'l forno delle donne un po grandetto.
Benchè chi sa questo mestier divino ,
Sà ben trovar doue l'anno nascosto
Cola dirieto un certo fornellino.

Ce passage attira à la Casa une satyre violente, publiée par le Vergerio, son ennemi personnel. Il y fit une réponse en vers latins, où il nia le fait, & soutint qu'il n'avoit prétendu louer que la jouissance des femmes. Il prit à témoin le Poëme même sur lequel on lui faisoit son procès.

. . . . . *Obscæni nihil*
Scripsisse me scitote : namque tunc quoque
Festiva nos à turpibus secrevimus ,
A mollibusque impura. Cumque versibus
Laudavimus Furnum , haud mares Laudavimus,

Quod ille ait per maximam calumniam :
Sed fœminas planè : ut videre carmine
Ex ipso poteſtis.

Un de nos Journaliſtes dit au ſujet des Vers Italiens qu'on a cité plus haut, que *très-aſſurément ce n'eſt pas du commerce des femmes comme femmes* que la Caſa *entend parler* (*b*). Mais on peut répondre que *très-aſſurément* ſon *Capitolo* n'eſt fait que ſur ce commerce. Il eſt vrai qu'il y fait entrer l'obſervation que j'ai rapportée, c'eſt qu'il y avoit certains mauvais garçons qui ſe dégoûtoient de celui-là, & qui cherchoient l'autre, en quoi il ne les imitoit que rarement. Il ne loue point ces mauvais garçons, il ne ſe loue point lui-même de ce qu'il les imite quelquefois : ainſi on ne peut pas l'accuſer d'avoir fait l'éloge de ce vilain crime. Mais ce Poëme, & ſon Auteur, ne laiſſent pas d'être exécrables ; car encore que l'épithete de *Meſtier Divino* tombe en général ſur l'exercice vénérien (*c*), & non pas ſur la Sodomie en particulier, il y

(*b*) Hiſtoire des Ouvrages des Savans, Mai 1696.

(*c*) Menage dans ſon Anti-Baillet, *chap.* cxix. dit ceci, *Benche chi fa queſto meſtier divino*, ſe doit entendre en bonne Grammaire d'amour.

a là une licence & une profanation qui ne peut être assez détestée.

Remarquons à cette occasion, qu'il y a fort peu de sujets, où l'on voie mieux que dans celui-ci, la hardiesse qu'ont les Auteurs de se copier les uns les autres, sans qu'aucun d'eux ait consulté l'Original. M. Menage en cite plusieurs qui ont accusé la Casa, sans le connoître. Il en a oublié un fort grand nombre: & j'ai été surpris qu'il n'ait point connu cet endroit d'un livre qui a passé par les mains de tout le monde: *Jean de la Case, Archevêque de Benevent, a écrit un livre à la louange de la B....., la nommant Oeuvre Divine, & disant qu'il y prend très-grand soulas, & n'use d'autre Oeuvre Vénerienne* (*d*). M. Magliabechi indique plusieurs Poëtes Italiens, dont les Ouvrages sont aussi horribles, ou même plus exécrables, que le *Capitolo del Forno*, & dont néanmoins les Protestants n'ont rien dit: d'où il conclut que la haine personnelle du *Vergerio* contre la Casa, a été la source de leurs plaintes si souvent copiées (*e*). *

(*d*) Sainte Aldegonde, *Tableau des différens*, v. *part. chap.* iv.

(*e*) Magliabechi cité dans l'Anti-Baillet, *chap.* cxx.

* Art. Vayer, rem. E.

Sentiment relâché de St. AUGUSTIN.

IL arriva une chose assez particuliere à Antioche, dans le temps que Septimius Acindynus y commandoit. St. Augustin en fait le récit dans ces termes. Un certain homme ne portant pas à l'épargne la livre d'or, à laquelle il avoit été taxé, fut mis en prison par Acindynus, qui jura qu'il le feroit pendre, s'il ne recevoit cette somme le jour qu'il lui marquoit. Le terme alloit expirer, sans que ce pauvre homme se vît en état de satisfaire le Gouverneur. Il avoit à la vérité une belle femme, mais qui n'avoit point d'argent : ce fut néanmoins de ce côté-là que l'espérance de sa liberté lui apparut. Un homme fort riche, brûlant d'amour pour cette femme, lui offrit la livre d'or, d'où dépendoit la vie de son mari, & ne demanda pour toute reconnoissance que de passer une nuit auprès d'elle. Cette femme, dit St. Augustin, instruite par l'Ecriture que *son corps n'étoit point sous sa puissance, mais sous celle de son mari*, communiqua au prisonnier les offres de ce galant, & lui déclara qu'elle étoit prête

de les accepter, pourvû qu'il y consentît, lui, qui étoit le véritable maître du corps de sa femme. Il l'en remercia, & lui ordonna d'aller coucher avec cet homme. Elle le fit, & suivant la remarque du même St. Augustin, elle prêta même en cette rencontre son corps à son mari, non par rapport aux desirs accoutumés, mais par rapport à l'envie qu'il avoit de vivre.

Le galant donna bien à la femme l'argent qu'il lui avoit promis ; mais il le lui ôta adroitement, & substitua une autre bourse, où il n'y avoit que de la terre. La bonne femme de retour à son logis (car elle avoit été trouver l'homme à sa maison de campagne,) n'eut pas plutôt apperçu cette tromperie, qu'elle s'en plaignit publiquement. Elle en demanda justice au Gouverneur, & lui raconta le fait d'une maniere fort ingénue. Acindynus commença par se reconnoître coupable, puisque ses rigueurs & ses menaces avoient fait recourir ces bonnes gens à de tels remedes : il paya lui-même au fisc la livre d'or ; ensuite il adjugea à la femme la terre d'où avoit été prise celle

qu'elle avoit trouvée dans la bourse (*a*).

St. Augustin n'ose décider si la conduite de cette femme est bonne ou mauvaise (*b*), & il penche beaucoup plus à l'*approuver qu'à la condamner.* Il met ailleurs en question un problême tout semblable (*c*), & il dit que ce problême seroit la matiere d'une dispute très-délicate. Voilà des doutes fort étrangers pour un homme du caractere de St. Augustin. Un grand Théologien comme lui ne devoit-il pas savoir, que notre vie, qui n'est qu'un bien temporel & périssable, ne nous doit pas être assez précieuse, pour la racheter par une désobéissance à la Loi de Dieu ? Car comme cette désobéissance est un péché, qui nous soumet à une peine éternelle, & un mal moral qui blesse un Etre infini, il n'est pas moins contre la prudence, que contre la droite raison, d'aimer

(*a*) Augustin. de sermon. Domini in monte, *lib.* I. *cap.* xvj.

(*b*) *Nihil hic in alteram partem disputo : liceat cuique æstimare quod velit .... sed.... non ità respuit hoc sensus humanus, &c.* Augustin, ibid.

(*c*) *Scrupulosius disputari potest utrùm illius mulieris pudicitia violaretur, etiamsi quisquam carni ejus commixtus foret, cùm id in se fieri pro mariti vita, nec illo nesciente sed jubente permitteret, nequaquam fidem deserens conjugalem, & potestatem non abnuens maritalem.* Augustin contra Faust. *lib.* XXII. *cap.* 37.

mieux commettre un péché, que de perdre ſa vie. Je ne dis rien des abîmes de corruption, que l'on ouvre de toutes parts ſous nos pieds, en nous diſant qu'une choſe qui ſeroit un crime, ſi on la faiſoit ſans deſſein de ſauver ſa vie, devient innocente lorſqu'on la fait pour ſauver ſa vie. Le priſonnier d'Acindynus auroit fait un honteux maquerelage, & conſenti à un adultere proprement dit, s'il avoit permis à ſa femme de coucher avec le galant, afin de gagner une livre d'or; mais parce qu'il n'y conſent qu'afin de ſauver ſa vie, ce n'eſt plus un conſentement à l'adultere, c'eſt une choſe permiſe. Qui ne voit que ſi une telle morale avoit lieu, il n'y auroit point de précepte dans le Décalogue, dont la crainte de la mort ne nous diſpenſât? Où ſont les exceptions en faveur de l'adultere? Si une femme n'eſt pas obligée d'obéir au commandement de ne point ſouiller ſon corps, quand cela peut épargner à ſon mari le dernier ſupplice, elle ne ſera point obligée d'y obéir, quand il s'agira de ſauver ſa propre vie; car Dieu n'a pas exigé de nous que nous aimaſſions perſonne plus que nous-mêmes. On pourra donc impu-

nément transgresser la Loi de la chasteté, afin d'éviter la mort. Pourquoi une semblable raison ne rendra-t-elle pas permis l'homicide, le vol, le faux témoignage, l'abjuration de sa Religion, &c. Les plus grands hommes sont sujets à donner à gauche, & à s'égarer dans les chemins les plus unis. Est-il bien difficile de connoître que Saint Paul n'a point prétendu qu'un mari pût disposer du corps de sa femme en faveur du tiers & du quart, lorsqu'il a dit que *la femme n'a point la puissance de son corps, & que cette puissance est à son mari?* Cependant vous voyez que Saint Augustin s'embarrasse dans ces paroles de l'Apôtre, & qu'il fait grand fond sur la distinction, *marito jubente potestatem non abnuens maritalem (d).* *

Professeur raillé par ses Disciples.

BULGARUS, l'un des plus célebres Jurisconsultes d'Allemagne, ayant convolé en secondes nôces, au lieu d'épouser une pucelle, comme il l'avoit cru, choisit malheureusement une fille

(d) Voyez la rem. (c).
* Art. Acindynus, rem. C.

qui passoit pour femme. Il fit leçon le lendemain de son mariage, & il expliqua une Loi qui commençoit par ces mots : *rem non novam, nec insolitam aggredimur* ; c'est-à-dire nous entreprenons une affaire qui n'est pas nouvelle. Tous ses auditeurs appliquerent ces paroles à l'état où ils supposerent qu'il avoit trouvé sa femme, & cela les fit bien rire.

On pouvoit alléguer en faveur de Bulgarus une très-bonne réponse : mais qu'eût-on gagné contre des rieurs ? Rien n'étoit capable de faire taire une troupe d'Ecoliers, bien résolus à se divertir de la disgrace de ce grand Jurisconsulte : ils se seroient bien moqué de tous ceux qui auroient voulu leur représenter que les paroles de la Loi, appliquées au mariage du Professeur, pouvoient souffrir un bon sens, quoiqu'on supposât qu'il avoit trouvé sa femme toute telle qu'il la souhaitoit. Car même en ce cas-là, il pouvoit dire que l'affaire qu'il entreprenoit n'étoit pas nouvelle, & qu'il y étoit accoutumé. C'étoit son second mariage, & il avoit eu de sa premiere femme plusieurs enfans. Mais il parloit au pluriel, me dira-t-on : *nous entreprenons une affaire*

qui n'a point la grace de la nouveauté ; nous y ſommes accoutumés. Je replique, que dans l'uſage de toutes les langues, il eſt permis de parler de ſoi au nombre pluriel, & qu'ainſi l'on ne pouvoit pas prétendre que Bulgarus parloit de lui & de ſon épouſe conjointement. On eût donc pu le juſtifier par des ſolides remarques ; mais, encore un coup, cela n'eût ſervi de rien : les rieurs auroient toujours continué à le bafouer. La faute étoit faite, & elle étoit irréparable : il avoit donné des leçons à ſon épouſe, qui ne l'avoient inſtruite de rien de nouveau ; cette ſource de plaiſanteries ne s'épuiſe point.

La queſtion ſeroit de ſavoir ſi Bulgarus, le lendemain de ſes nôces, demeura d'accord avec Agar, que trois choſes, voire quatre, ſont merveilleuſement Difficiles à diſcerner : *La trace de l'aigle en l'air, celle du ſerpent ſur un rocher, le chemin du navire au milieu de la mer, & les veſtiges de l'homme en la pucelle* (a). Que ſait-on s'il faiſoit en ſon ame, dans le temps de la jouiſſance, la parodie de ces vers de Lucrece :

(a) Proverbes de Salomon, *chap.* XXX. *verſ.* 18. & 19.

Avia pieridum peragro loca, nullius ante
Trita solo : juvat integros accedere fontes,
Atque haurire, juvatque novos decerpere flores,
Insignemque meo capiti petere inde coronam,
Unde priùs nulli velarint tempora Musæ.

Enfin, que sait-on si quelque excellent Anatomiste ne l'avoit point fortifié contre tout événement, par un discours tel que celui-ci? *Messieurs si vous ne trouvez point d'obstacle au passage, ou que la défaite ne soit point sanglante, ne soupçonnez rien pour cela au désavantage de vos femmes. Croyez-moi dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, une erreur agréable vaut mieux qu'une vérité fâcheuse.* Voilà ce que le sieur Lami disoit à ses Auditeurs dans une leçon d'Anatomie (*b*). *

Avanture galante du Chapelain EGINHART. *Projet d'Estampe.*

EGINHART, Chapelain & Sécretaire de Charlemagne, s'acquittoit si bien

(*b*) Lami, Discours anatomiques.
* Art. *Bulgarus*, rem. B. Art. *Castellan*, rem. F.

de ſes emplois, qu'il étoit chéri de tout le monde. Il fut même tendrement aimé d'*Imma*, fille de l'Empereur, & il conçut auſſi pour elle un amour très-vif. La crainte d'être découverts, les empêchoit de ſe joindre; mais elle n'empêchoit pas que de part & d'autre le feu de l'amour n'allât tous les jours en augmentant. Enfin le Chapelain n'étant plus maître des tranſports qui l'agitoient, réſolut de faire un coup de hardieſſe. Il ſe gliſſa de nuit juſqu'à l'appartement de la Princeſſe, il frappa tout doucement à la porte, & il fut admis dans la chambre ſur le pied d'un homme qui avoit à lui parler de la part de l'Empereur. Il parla de toute autre choſe que d'affaire d'Etat, & il appaiſa ſa flamme le plus agréablement du monde. Il vouloit ſe retirer à la pointe du jour; mais s'appercevant que pendant la nuit il étoit tombé beaucoup de neige, il craignit que la trace de ſes pieds ne le découvrît, & il s'entretint de ſon inquiétude avec la Princeſſe. Ce fut à délibérer ſur les moyens de ſortir de ce mauvais pas. Imma trouva un expédient : elle chargea ſon amant ſur

ſes épaules, & elle le porta à quelque diſtance de-là.

L'Empereur avoit paſſé cette nuit-là ſans dormir, & l'on croit que cette inſomnie fut un effet tout particulier de la providence. Il ſe leva de grand matin, & regardant par la fenêtre, il vit ſa fille qui avoit de la peine à marcher ſous le fardeau qu'elle portoit, & qui après s'en être débarraſſée ſe retiroit au plus vîte. Il fut ému, & d'admiration & de douleur; mais croyant qu'il y avoit quelque choſe de divin à tout cela, il prit le parti de diſſimuler. Cependant Eginhart, qui craignoit que ſes galanteries ne vinſſent à être découvertes, prit le parti de ſe retirer de la Cour, & ſe jetta aux pieds de ſon maître pour lui en demander la permiſſion. Il allégua pour prétexte que ſes longs ſervices n'avoient pas été récompenſés. L'Empereur lui répondit qu'il y penſeroit, & lui marqua un certain jour où il lui feroit ſavoir ſes intentions. Le jour venu, il aſſembla ſon Conſeil, & y déclara le crime de ſon Sécretaire. Il raconta de point en point ce qu'il avoit vu, & demanda les avis de la compagnie ſur une

affaire qui déshonoroit ſa maiſon. Les avis furent partagés : pluſieurs Conſeillers opinerent à une rude punition ; les autres ayant bien peſé la choſe, prierent l'Empereur de la décider lui-même ſelon ſa prudence. Voici quelle fut ſa déciſion. Il déclara qu'en châtiant Eginhart, il flêtriroit plutôt ſa fille, qu'il ne répareroit ſon honneur, & qu'ainſi il aimoit mieux couvrir cette ignominie ſous le voile du mariage. On fit entrer le galant, & il lui fut dit que pour ſatisfaire aux plaintes qu'il avoit faites de n'être pas payé de ſes longs ſervices, on lui donnoit en mariage la fille de l'Empereur : *vous épouſerez ma fille*, lui dit Charlemagne, *cette porteuſe qui vous chargea ſi bénignement ſur ſon dos* ; & dans l'inſtant même il fit appeller la Princeſſe, qu'il donna à Eginhart avec une dot digne de la fille d'un Empereur.

Voilà le précis de l'avanture, telle que la rapporte un ancien Chroniqueur (*a*). Il n'y a guere de contes dans le Décameron de Bocace, ni dans

(*a*) *Chronicon Laurishamenſis Cœnobii*, publiée par Freher, *inter rei Germanicæ ſcriptores*.

l'Heptameron de la Reine de Navarre, qui valussent celui-là si on le brodoit: & je suis sûr qu'entre les mains de Monsieur de la Fontaine, il seroit devenu l'une des plus plaisantes narrations qui se puissent lire. La Taille douce fourniroit un parallele de nouvelle invention entre les effets de l'amour & de l'amitié, entre Enée chargé de son pere Anchise, & Imma chargée de son galant.] Charlemagne voyant de loin cette porteuse, ne seroit pas un des moindres ornemens du tableau, si le peintre représentoit heureusement les réflexions de son bon pere. Imma est ici, comme la Matrone d'Ephese dans Petrone, celle qui invente les expédients; mais elle employe son propre corps au remede nécessaire. *

Coutume impertinente de certains Peuples.

LES TIBARENIENS, peuple d'Asie, avoient deux coutumes fort remarquables, & dont je crois que la seconde étoit une suite de la premiere. 1o. Ils passoient leur vie à jouer & à rire,

* Art. Eginhart.

2°. Quand leurs femmes étoient accouchées, ils s'alloient mettre dans le lit, ils y faisoient les malades, & ils recevoient d'elles tous les services qu'on rend ailleurs aux femmes en couches. Cette derniere coutume n'étoit pas particuliere aux Tibareniens : les Corses & les anciens Espagnols faisoient la même chose, & il n'y a rien, dit-on, de plus ordinaire dans toute l'Amérique. Colomiés observe que cela se pratiquoit aussi autrefois dans le Bearn, où la femme *se levoit* après être *accouchée, & son mari se mettoit au lit faisant la Commere.* Il ajoute que les Tartares en usoient de même.

Je voudrois bien qu'on me dît sur quelles raisons on a pu fonder une conduite si bizarre. Voudroit-on encourager le mari à faire d'autres enfans, en le choyant si délicatement. Craignoit-on que si on lui eût laissé la peine de servir le malade, il eût été peut-être moins prompt à causer une telle maladie ? On seroit sans doute bien embarrassé à raisonner sur une coutume si impertinente. *

* Art. *Tibareniens.*

Sur

Sur une Réponſe de Simonide.

LA REPONSE que fit Simonide (*a*) à un Prince, eſt fort célebre. Hiéron, Roi de Sicile, lui demanda un jour *ce que c'eſt que Dieu?* Simonide répondit que cette queſtion n'étoit pas de celles que l'on réſoud ſur le champ, & qu'il avoit beſoin d'une journée pour l'examiner. Quand ce terme fut paſſé, Hiéron demanda réponſe; mais Simonide le pria de lui accorder encore deux jours. Ce ne fut pas le dernier délai qu'il demanda: il fut ſouvent ſommé de répondre, & il demanda chaque fois un temps la moitié plus long. Le Prince ſurpris de cette conduite en voulut ſavoir la cauſe. *J'en uſe ainſi*, lui répondit Simonide, *parce que plus j'examine cette matiere, plus elle me ſemble obſcure.* C'eſt Ciceron qui raconte ainſi la choſe, & qui, ſous la perſonne du pontife Cotta, déclare qu'en pareil cas il feroit toutes les mêmes réponſes. Il ajoûte que l'incertitude où ſe trouva alors Simonide,

(*a*) C'étoit un Poëte célebre, qui ſe mêloit auſſi de philoſopher. Voyez la remarque ſuivante.

vint *de la multitude des pensées subtiles & profondes qui se présenterent pour & contre, & qui lui firent désespérer de trouver la vérité* (b).

Prenez bien garde à ces dernieres paroles : elles frappent au but, elles vont au fait. Simonide auroit pû répondre facilement, s'il eût voulu s'arrêter aux idées populaires, & à ces vives impressions qu'on nomme aujourd'hui des preuves de sentiment. Mais comme il avoit affaire à un Prince habile, qui avoit rafiné son goût par des fréquentes conversations avec des gens doctes, il craignit de compromettre sa réputation. C'est pourquoi il prit du temps pour examiner la matiere : il la tourna de tous les côtés ; & parce que son esprit lui suggéroit aussi-tôt la réfutation que l'invention de plusieurs réponses, il ne trouvoit rien de solide : il découvroit par-tout un fort & un foible, & des profondeurs impénétrables : il craignit donc de se trom-

(b) *Simonidem arbitror (non enim Poëta solum suavis, verum etiam cæteroqui doctus, sapiensque traditur :) quia multa venirent in mentem acuta atque subtilia, dubitantem quid eorum esset verissimum, desperasse omnem veritatem.* Cic. de Natura Deorum, *lib.* I.

per, quelque dogme qu'il avançât pour établir la définition de Dieu : il desespera de rencontrer la verité, & il quitta la partie.

Un petit esprit n'auroit pas été si délicat : il se seroit laissé éblouir à la premiere Hypothese qu'il auroit imaginée ; il n'en auroit point connu les difficultés, & il l'auroit magistralement donnée comme le point fixe de la vérité, hors duquel il n'y avoit qu'impertinence & qu'extravagance. Il y a même de grands génies qui sur cet article ne jugent guere moins précipitamment que les petits génies. Ils avancent d'un air avantageux leur Hypothese, comme le parti unique que l'on doive prendre : ils décident qu'elle est évidente : ils insultent ceux qui n'en conviennent pas. Une forte persuasion leur inspire cette conduite. Tertullien va nous fournir un exemple de ces jugements précipités. Ce Pere, qui veut que la chose se soit passée à la Cour de Lydie, & non à celle de Syracuse, suppose que Crésus proposa à Thalès le problême dont j'ai parlé, & que ce philosophe ne put jamais le résoudre. Sur quoi il fait la réflexion suivante : *tous nos artisans*, dit-il,

trouvent Dieu, & le montrent, & marquent effectivement tout ce qui peut-être mis en question touchant la nature divine : tandis que Thalès hésite sur cette matiere, *& que Platon* lui-même *assure qu'il n'est pas aisé de découvrir le Créateur de l'Univers, & que quand on l'a trouvé, il est très-difficile de le bien définir.* (c)

Vous voyez comment ce Pere éleve la science du plus petit artisan de la chrétienté au-dessus de celle des plus fameux philosophes du paganisme. Cela signifie que si Crésus ou le Roi Hiéron & eussent demandé au plus ignorant de tous les Chrétiens, *qu'est-ce que Dieu*, quels sont ses attributs, il leur eût fait sur le champ une réponse catégorique, & si exacte, que rien n'y auroit manqué. Tertullien va trop vîte; il se laisse trop entraîner à son imagination. Il ne considere pas que les philosophes du paganisme, qui se reconnoissoient incapables de satisfaire la curiosité de ceux qui leur demandoient *qu'est-ce que*

(c) *Deum quilibet opifex Christianus & invenit & ostendit; & ex inde totum, quod ab eo quæritur re quoque assignat : licet Plato affirmet, Factitatorem Universitatis neque inveniri facilem, & inventum enarrari in omnes difficilem.* Tertull. in Apologetico, *cap.* XLVI.

Dieu, n'étoient réduits au silence, que parce qu'ils ne vouloient pas s'arrêter à des notions populaires, comme un ignorant feroit. Rien ne leur auroit été plus facile que de répondre : *Dieu est un Etre infini & tout-puissant, qui a formé l'Univers & qui le gouverne, qui punit & qui récompense, qui se fâche contre les pécheurs, & qui s'appaise par nos sacrifices.* Voilà de quelle maniere nos artisans répondroient à Hiéron, en y ajoûtant ce que nous lisons dans le Catéchisme touchant les personnes de la Trinité, touchant la mort & la passion de J. C. &c. Encore un coup, si Thalès ou Simonide s'étoient contentés de ces idées générales, ils n'auroient point demandé du temps pour préparer leur Réponse : ils auroient satisfait à la question par un impromptu (*d*). Mais comme ils vouloient que tous les termes de la définition demandée fussent évidemment incontestables, & qu'il voyoient eux-mêmes qu'on pourroit leur contester tout ce qu'ils avanceroient, ils demanderent délai

(*d*) Notez qu'il ne s'agissoit pas entre Hiéron & Simonide de l'existence de Dieu, mais de définir exactement ce qu'il est.

ſur délai, & enfin ils ne ſurent que répondre.

Je penſe que Simonide s'imagina que ſa réponſe ſeroit donnée à examiner aux beaux eſprits de la Cour de Syracuſe, & qu'il ſeroit obligé de la garantir en éclairciſſant toutes leurs difficultés. Voici apparemment de quel air il raiſonna. Si je réponds que Dieu eſt diſtinct de tous les corps qui compoſent l'Univers, on me demandera : l'Univers a-t-il toujours exiſté, du moins à l'égard de la matiere ? Cette matiere a-t-elle une cauſe efficiente ? Et ſi je réponds qu'elle en a une, je m'engage à ſoutenir qu'elle a été faite de rien ; or c'eſt un dogme que je ne pourrai jamais faire comprendre, ni au Roi Hiéron, ni aux beaux Eſprits de ſa Cour, & que je ne comprends pas moi-même. J'ai donc lieu d'être incertain ſi ce dogme eſt vrai, ou s'il ne l'eſt pas ; car pendant qu'il me ſera incompréhenſible, je ne pourrai pas être légitimement aſſuré de ſon état & de ſa nature. Si je dis que la matiere de l'Univers n'a point de cauſe efficiente, on me demandera d'où vient le pouvoir que Dieu a ſur elle, & pourquoi elle n'a pas autant de pou-

voir sur Dieu que Dieu sur elle ? Il faudra que je donne de bonnes raisons pourquoi de deux Etres, indépendants l'un de l'autre, quant à l'existence, également nécessaires & éternels, l'un peut tout sur l'autre, sans être réciproquement soumis à l'action de l'autre. Ce n'est pas assez de dire que Dieu est distinct des corps qui composent l'Univers, on voudra savoir s'il leur ressemble à l'égard de l'étendue, c'est-à-dire s'il est étendu. Si je réponds qu'il est étendu, on en conclura qu'il est corporel & matériel : & je ne me vois pas en état de faire comprendre qu'il y a deux especes d'étendue, l'une corporelle, l'autre incorporelle ; l'une composée de parties, & par conséquent divisible ; l'autre parfaitement simple & par conséquent indivisible. Si je dis que Dieu n'est pas étendu, on en conclura qu'il n'est nulle part, & qu'il ne peut avoir aucune union avec le monde. Comment donc fera-t-il pour mouvoir les corps ? Comment agira-t-il où il n'est pas ? Ajoûtez que notre entendement n'est pas capable de concevoir une substance non étendue, & un esprit entiérement séparé de la matiere.

Mais si l'on m'accordoit une fois, poursuivroit Simonide, que Dieu est une substance immatérielle & non étendue, un esprit infini & tout-puissant, combien de nouvelles questions n'aurois-je pas à résoudre? Cet esprit n'existe-t-il pas nécessairement, soit à l'égard de sa substance, soit à l'égard de ses qualités? Sa puissance n'est-elle pas un attribut aussi nécessaire que sa science? Il n'agit donc pas librement, à prendre la liberté pour une force d'agir ou de n'agir pas? Tout ce qu'il fait est donc nécessaire & inévitable? Vous renversez donc, me dira-t-on, vous renversez de fond en comble la Religion; car elle est nécessairement bâtie sur l'Hypothese que Dieu change de parti, lorsque les hommes changent de vie, & que si les hommes ne l'appaisoient pas par leurs prieres, il feroit une infinité de choses qu'il supprime à la vue de leurs dévotions. Que si j'évite ce fâcheux inconvénient par l'Hypothese de la liberté d'indifférence, & des volontés conditionnelles, je m'engage à faire comprendre, & que cette sorte de liberté est compatible avec un Etre qui n'est point la cause de sa puissan-

ce (*c*), & qu'un attirail infini de décrets conditionnels est compatible avec une cause infiniment sage & indépendante, qui a dû se faire un plan fixe & immobile, & qui au fond n'a point d'attributs plus essentiels que l'immutabilité; car il n'y a point de vertu plus évidemment contenue que celle-là dans l'idée de l'Etre souverainement parfait.

Voilà si je ne me trompe une petite partie des raisons, que Simonide roula dans sa tête, en cherchant la définition qu'on lui demandoit, & qui le firent résoudre à ne rien dire, tant il craignit d'affirmer des choses dont la vérité n'est pas incontestable.

J'ose dire qu'il n'y a guere de gens à qui il convienne moins qu'à Tertullien de faire le *Rodomont* au préjudice de Thalès, & à l'avantage de nos Artisans: car il se seroit tiré mal d'affaire, s'il avoit été à la place, ou de Thalès, ou de Simonide. Ardent & impétueux comme il

(*c*) La nature de Dieu avec tous ses attributs existe nécessairement: il faut donc que sa puissance & sa volonté soient des êtres nécessaires; or la nécessité exclut l'indifférence.

étoit, il eût répondu sur le champ ; ou à la demande de Crésus, ou à celle d'Hiéron. Mais si vous voulez savoir ce qu'il auroit répondu, lisez ces paroles de M. Daillé : (combien est étrange *la* Philosophie *de Tertullien* touchant la nature de Dieu, qu'il semble rendre sujette à des affections semblables aux nôtres, *au* courroux, à *la* haine, à *la* douleur ? Il lui attribue une substance corporelle, ne croyant pas, *dit-il*, qu'aucun *ose* nier que Dieu soit un corps : *quis negabit Deum corpus esse* ? Ce qui fait que nous nous devons moins étonner s'il définit hardiment qu'il n'y a point de substance qui ne soit corporelle.) (*f*)

Chacun voit qu'en conséquence de ces principes, Tertullien eût défini Dieu *une substance corporelle sujette aux passions*. Paraphrasant sa définition, il auroit dit que nos péchés irritent la Divinité, qu'elle hait le crime, qu'elle sent une véritable douleur, quand on transgresse ses loix ; mais que d'ailleurs elle s'appaise faci-

(*f*) Daillé du vrai usage des Peres, *liv.* II. *chap.* IV. Il cite le Livre I. de Tertullien, *adv. Marc. cap.* 24 ; Item *lib.* II, *cap.* 16 ; & lib. adv. Hermog. *cap.* 35.

lement quand on implore sa miséricorde. Auroit-il pu soutenir cette réponse devant Simonide, & devant les Savants que le Roi Hieron entretenoit? Ne lui eussent-ils pas objecté que tout corps est divisible, & composé de parties, & par conséquent que l'Etre souvrainement parfait n'est pas un corps? n'eussent-ils point dit que la souveraine béatitude est essentielle à la Nature divine, & qu'ainsi elle est exempte de toute passion, & que rien ne peut l'affliger, ni la fâcher? N'eussent-ils point dit qu'elle est immuable, & par conséquent qu'elle ne sauroit passer ni de l'amour à la haine, ni de la haine à l'amour, ni de la pitié à la colere, ni de la colere à la pitié? S'il eût recouru aux métaphores, on lui auroit répliqué que le Roi Hiéron ne demandoit pas une réponse d'Orateur, mais une définition exacte & parfaitement conforme aux loix de la Dialectique. On m'avouera, je m'assure, que Tertullien auroit mieux fait s'il eût gardé le silence comme le garda celui qu'il insulte.

Supposons que son artisan Chrétien, qu'il fait si habile, soit interrogé par Hiéron, & qu'il réponde : *Dieu est un Etre immatériel, infini, tout-puissant*,

souverainement bon, souverainement saint, souverainement juste, qui a créé toutes choses selon le bon plaisir de sa volonté; pourrons nous douter que Simonide, examinant cette réponse, n'eût dit : Cela m'est venu dans la pensée aussi-bien qu'à vous ; mais je n'ai osé l'affirmer, parce qu'il me semble qu'un Etre infiniment puissant, infiniment bon, infiniment saint, & qui auroit créé toutes choses avec une souveraine liberté d'indifférence, n'auroit pas exposé les hommes à l'état criminel & misérable sous lequel ils vivent. * S'il avoit laissé à l'ame la liberté de s'unir au corps, ou de ne pas s'y unir, elle n'y seroit jamais entrée ; car ce choix témoigneroit qu'elle est trop sotte pour être l'ouvrage d'un Etre infiniment parfait. Si c'est lui qui unit nos ames aux corps, il faut qu'il y soit poussé par quelque

* N. B. C'est un Payen qui parle : ses objections ne doivent scandaliser personne: Tout ce qu'on peut reprocher à Bayle, c'est de pousser trop loin cette controverse, & d'armer son Payen de toutes piéces : les loix défendent de fournir des armes aux ennemis.

détermination naturelle & inévitable ; car agiſſant librement, c'eſt-à-dire pouvant faire & ne faire pas, pouvant faire d'une façon & pouvant faire d'une autre, on ne conçoit pas qu'il eût choiſi ce parti là, vu que l'ame par ſon union avec le corps, ſe trouve ſoumiſe à cent déſordres honteux & abſurdes, & à un malheur preſque continuel.

Ne laiſſons pas l'Artiſan Chrétien expoſé à cette attaque : faiſons venir un Théologien, qui expoſe à Simonide tout le ſyſtême de la Grace, & toute l'économie des décrets de la prédeſtination. Aſſurément ce Poëte lui répondroit : Vous me menez d'un bois obſcur dans une forêt plus ſombre. Je ne puis comprendre que ſous un Dieu qui auroit les attributs que vous marquez, il ſoit néceſſaire de punir perſonne ; car la ſouveraine puiſſance d'un tel Dieu, jointe à une bonté & une ſainteté infinie, ne ſouffriroit jamais qu'il ſe commît dans ſes Etats aucune action puniſſable. Une nature comme celle-là ne me paroît point capable d'attacher ſa gloire au malheur d'autrui, & de le faire dépendre de la durée éter-

nelle des Enfers : je conçois même entre ces deux choses une opposition formelle. Trois personnes qui ne soient qu'un Dieu, desquelles l'une punisse, l'autre soit punie, sans qu'on puisse dire que celle qui est punie punit, & que celle qui punit est punie, quoique pourtant l'une & l'autre ne soient qu'une substance, qu'un seul & même Dieu ; ces trois personnes, dis-je, sont pour moi une formelle contradiction. J'aime donc mieux n'avoir rendu aucune réponse au Prince de Syracuse, que de lui avoir donné de telles définitions de Dieu.

Mais, dira-t-on, Tertullien s'est-il donc trompé grossierement, lorsqu'il a mis au-dessus des Philosophes les simples Chrétiens ? Je répons que sa prétention peut être très-bien rectifiée. Il n'y a qu'à dire que le plus petit Artisan Chrétien croit fermement plus de choses touchant la Nature de Dieu, que les plus grands Philosophes du Paganisme n'en ont pu connoître. Il n'y a qu'à déclarer qu'avec son seul Catéchisme il donnera un si grand dètail, que pour une chose qu'ils n'affirmoient qu'a demi, il en affirmera quarante sans au-

cune hésitation. Voilà ce que Tertullien n'eût pû dire sans se tromper. Mais ces Chrétiens si habiles, en comparaison de Thalès, & de tout autre Philosophe de l'ancienne Grece, demeureroient aussi court que lui & aussi muets, s'ils ne vouloient dire que ce qu'ils comprennent clairement & distinctement; & ils ne sont redevables de leur grande habileté qu'au bonheur d'avoir été élevés dans une Eglise où ils ont acquis la foi historique, & quelquefois même la foi justifiante des vérités révélées. Cela les convainc de l'existence de plusieurs choses où ils ne comprennent rien. Nos plus grands Théologiens, s'ils agissoient comme Simonide, c'est-à-dire, s'ils ne vouloient assurer sur la nature de Dieu que ce qui par les lumieres de la raison leur paroîtroit incontestable, évident, & à l'épreuve de toute difficulté, demanderoient incessamment de nouveaux délais à tous les Hierons. Ajoutez même que Simonide, consultant & examinant l'Ecriture, sans l'efficace ou de l'éducation ou de la grace, ne sortiroit pas de son labyrinthe, ni de son

ſilence. La raiſon lui défendroit de nier les faits contenus dans l'Ecriture, & de ne voir pas quelque choſe de ſurnaturel dans l'enchaînement de ces faits; mais cela ne ſuffiroit pas à le faire décider. Les forces de la raiſon & de l'examen philoſophique ne vont qu'à nous tenir en balance & dans la crainte d'errer, ſoit qu'on affirme, ſoit qu'on nie. Il faut, ou que la grace de Dieu, ou que l'éducation de l'enfance, ſoient de la partie. Et prenez-bien garde qu'il n'y a aucune hypotheſe contre laquelle notre foible raiſon fourniſſe plus d'objections que contre celle de l'Evangile. Le myſtere de la Trinité, l'incarnation du Verbe, ſa mort pour l'expiation de nos péchés, la propagation du péché d'Adam, la prédeſtination éternelle de preſque tous les hommes aux ſupplices de l'Enfer qui ne finiront jamais, &c, ſont des choſes qui euſſent jetté Simonide dans de plus grands doutes que tous ceux que ſon imagination lui ſuggéra. Songeons à l'aveu qu'a fait Saint Paul, non-ſeulement que l'Evangile etoit un ſcan-

dale aux Juifs, & une folie aux Grecs, mais aussi que Dieu a sauvé les hommes par la folie de la prédication.

Voici une pensée qui n'est pas peut-être à rejetter. Simonide se trouva apparemment en peine sur le genre de la définition : il n'osa dire que Dieu fût un corps ; cent objections l'en détournerent. il n'osa dire que Dieu fût un pur esprit ; car il ne concevoit rien que sous l'idée de l'étendue. Jusques à M. Descartes, tous nos Docteurs, soit Théologiens, soit Philosophes, avoient donné une étendue aux esprits, infinie à Dieu, finie aux Anges & aux ames raisonnables. Il est vrai qu'à les entendre, cette étendue n'est point matérielle, ni composée de parties, & que les esprits sont tout entiers dans chaque partie de l'espace qu'ils occupent, *toti in toto*, & *singuli in singulis partibus*. De-là sont sorties les trois especes de présence locale, *ubi circumscriptivum*, *ubi definitivum*, *ubi repletivum* ; la premiere pour les corps, la seconde pour les esprits créés, & la troisieme pour Dieu. Les Cartésiens ont renversé tous ces dogmes. Ils disent que les esprits n'ont aucune sorte d'étendue, ni de présence lo-

cale ; mais on rejette leur sentiment comme très-absurde.

Disons donc qu'encore aujourd'hui presque tous nos Philosophes, & tous nos Théologiens, enseignent, conformément aux idées populaires, que la substance de Dieu est répandue dans des espaces infinis. Or il est certain que c'est ruiner d'un côté ce que l'on avoit bâti de l'autre ; c'est redonner en effet à Dieu la matérialité qu'on lui avoit ôtée. Vous dites qu'il est un esprit ; voila qui est bien : c'est lui donner une nature différente de la matiere. Mais en même temps vous dites que sa substance est répandue par-tout : Vous dites donc qu'elle est étendue : or nous n'avons point d'idée de deux sortes d'étendues. Nous concevons clairement que toute étendue, quelle qu'elle soit, a des parties distinctes, impénétrables, & séparables les unes des autres. C'est un monstre que de prétendre que l'ame soit toute dans le cerveau, & toute dans le cœur. On ne conçoit point que l'étendue divine & l'étendue de la matiere puissent être au même lieu ; ce seroit une véritable pénétration de dimensions que notre

raiſon ne conçoit pas. Outre cela les choſes qui ſont pénétrées avec une troiſieme ſont pénétrées entre elles ; & ainſi dans votre Hypotheſe, le Ciel & le Globe de la terre ſeroient pénétrés entre eux ; car ils ſeroient pénétrés avec la ſubſtance divine, qui ſelon vous n'a point de parties. En un mot, ſi la matiere n'eſt matiere, que parce qu'elle eſt étendue, il s'enſuit que toute étendue eſt matiere : l'on vous défie de marquer aucun attribut différent de l'étendue par lequel la matiere ſoit matiere. L'impénétrabilité des corps ne peut venir que de l'étendue : nous n'en ſaurions concevoir que ce fondement ; & ainſi vous devez dire que ſi les eſprits étoient étendus ils ſeroient impénétrables ; ils ne ſeroient donc point différents des corps par la pénétrabilité.

Après tout, ſelon le Dogme ordinaire, l'étendue divine n'eſt ni plus ni moins, ou impénétrable, ou pénétrable, que celle du Corps. Ses parties, appellez-les *virtuelles* tant qu'il vous plaira, ſes parties ne ſauroient être pénétrées les unes avec les autres, mais elles peuvent l'être,

dites-vous, avec les parties de la matiere ; n'eſt-ce pas ce que vous dites auſſi des parties de la matiere ? Elles ne peuvent pas ſe pénétrer les unes les autres, mais elles peuvent pénétrer les parties virtuelles de l'étendue divine. Si vous conſultez exactement le ſens commun, vous concevrez que lorſque deux étendues ſont *pénétrativement* au même lieu, l'une eſt auſſi pénétrable que l'autre. On ne peut donc point dire que l'étendue de la matiere differe d'aucune autre ſorte d'étendue par l'impénétrabilité : Il eſt donc certain que toute étendue eſt matiere, & par conſéquent vous n'ôtez à Dieu que le nom de corps, & vous lui en laiſſez toute la réalité, lorſque vous dites qu'il eſt étendu. Puis donc qu'il ne vous a pas été poſſible de faire autrement, il ne faut pas trouver étrange que Simonide n'ait oſé nier ou affirmer que Dieu fût un corps, & qu'il ait mieux aimé ſe taire. Souvenons-nous que les plus ſubtils Cartéſiens ſoutiennent que nous n'avons point d'idée de la ſubſtance ſpirituelle. Nous ſavons ſeulement par expérience qu'elle penſe, mais

nous ne ſavons pas quelle eſt la nature de l'être dont les modifications ſont des penſées ; nous ne connoiſſons point quel eſt le ſujet, & quel eſt le fond, auquel les penſées ſont inhérentes. Simonide fut peut-être engagé par-là à n'oſer dire que Dieu fût un eſprit : il ne concevoit point ce que c'étoit qu'un eſprit.

Au reſte un Jéſuite, qui a commenté les Livres de Ciceron *de Natura Deorum*, ne condamne pas la retenue de Simonide, il voudroit que les Philoſophes de l'antiquité, & les Hérétiques l'euſſent imitée. Ce qu'il obſerve ſur l'incompréhenſibilité de Dieu eſt très-remarquable (*g*). Il allegue à ce ſujet un beau paſſage de S. Auguſtin (*h*). Un autre Ecrivain a regardé comme un acte de piété la conduite de Simonide, & en

(*g*) Voyez le Commentaire Latin du P. Leſcalopier ſur le I. Liv. de la *Nature des Dieux*, de Ciceron, p. m. 84, & 85.

(h) *Certè hoc eſt Deus, quod & cum dicitur, non poteſt dici : cum æſtimatur, non poteſt æſtimari : cum comparatur, non poteſt comparari : cum definitur, ipsâ definitione creſcit.* Auguſt. ſermone de Tempore CIV, apud Leſcaloperium, ubi ſuprà.

a pris occasion de fulminer la hardiesse des Eunomiens. » Souvenez-» vous, dit-il, de la pieuse modestie » de Simonide, qui n'ayant demandé » au Roi Hiéron qu'un jour, pour » traiter devant lui de l'essence divi-» ne, lui en demanda deux, & puis » trois ensuite, protestant que plus » il y pensoit, plus il trouvoit de » difficulté à s'acquitter de sa pro-» messe. Pour moi je ne doute point » que cette humble profession d'i-» gnorance, n'ait été beaucoup plus » agréable au souverain Etre, tout » payen qu'estoit Simonide, que l'in-» solence d'un Eunomius, & de cet-» te espece d'Ariens ses sectateurs, » qui se vantoient de connoître Dieu » aussi exactement qu'il se pouvoit » comprendre lui-même (*i*). «

On auroit donc grand tort de reprocher à Simonide l'aveu qu'il faisoit de ne pouvoir donner la définition de Dieu. S. Augustin (*k*), Arnobe (*l*) Minucius Felix (*m*), &

(*i*) La Mothe le Vayer, Lettre CXVI.

(*k*) Voyez la rem. (*h*).

quantité d'autres Docteurs ont tenu le même langage, & nous ont représenté Dieu comme un Etre incompréhensible, ineffable, qu'on ne sauroit définir, ni même nommer.

Un Théologien moderne s'exprime là-dessus d'une maniere bien forte. C'est le fameux Pierre Charron[l], Théologal de l'Eglise de Condom. (La Divinité, *dit-il*, étant si haute, si éloignée de nous & de notre portée, que nous ne savons du tout ce que c'est ni de loin ni de près, c'est d'une part une très-grande & enragée présomption d'en décider & déterminer, comme font les Athées, qui en toutes leurs objections, en argumentent comme de chose toute définie, circonscripte, & nécessaire d'être telle, en disant, s'il y avoit un Dieu, il faudroit qu'il fût tel & tel : étant tel il

(*l*) Les paroles de ce Pere sont bien fortes : *O invise* (Deus), dit-il, & *nullis unquam comprehense naturis! quem nulla detineat forma corporalis, nulla determinat circumscriptio : qualitatis expers, quantitatis; sine situ, motu & habitu; de quo nihil dici & exprimi mortalium potis est significatione verborum; qui ut intelligaris, tacendum est.* . . . Arnob. *lib.* 1.

(*m*) *Sic eum* (Deum) *digne æstimamus*, dit-il, *eum inæstimabilem dicimus.* . . . . . *Nec nomen Deo quæras.* Minut. Félix, P. m. 143.

feroit, il devroit, il pourroit cela & cela ; ce qui n'eſt pas : ergo. D'autre part c'eſt un abus de penſer trouver aucune raiſon ſuffiſante & démonſtrative aſſez pour prouver & établir évidémment & néceſſairement ce que c'eſt que Dieu. De quoi l'on ne ſe doit pas esbahir ; mais il faudroit s'esbahir s'il s'en trouvoit. Car il ne faut pas que la portée des créatures puiſſe aller juſques-là.... Déité, c'eſt ce qui ne ſe peut connoître, ni ſeulement s'appercevoir ; du fini à l'infini aucune proportion, nul paſſage : l'infinité eſt du tout inacceſſible, voir imperceptible. Dieu eſt la même, vraye, & ſeule infinité. Le plus haut eſprit & le plus grand effort de l'imagination n'en approche pas plus près, que la plus baſſe & infime conception. Le plus grand Philoſophe & le plus ſavant Théologien ne connoît pas plus ou mieux Dieu, que le moindre artiſan. Où il n'y a point d'avenue, de chemin, d'abord, ne peut y avoir de loin ni de près.... Dieu, Déité, Eternité, toute-puiſſance, infinité, ce ne ſont que mots prononcés en l'air, & rien plus à

nous : ce ne sont pas choses mariables à l'entendement humain... Si tout ce que nous disons & proférons de Dieu, étoit jugé à la rigueur, ce ne seroit que vanité & ignorance dont disoit un grand & ancien Docteur, que parler de Dieu, même disant choses vrayes, il est très-dangereux. La raison de ce dire est, qu'outre que telles & si hautes vérités se corrompent passantes par nos sens, nos intelligences, & nos bouches, encore ne savons nous & ne pouvons être certains qu'elles soient vraies : c'est à l'hazard que nous rencontrons : car nous n'y voyons goute, & ne savons que c'est. Or parler de Dieu en doute & incertitude, & comme à tâtons & par divination, il est dangereux, & ne savons si Dieu le trouve bon... Par quoi le plus expédient est que l'ame, après une abstraction universelle de toutes choses, s'eslevant par dessus tout, comme en un vuide, vague, & infini, avec un silence profond & chaste, un étonnement tout transi, une admiration toute pleine de craintive humilité, imagine un abyme lumineux, sans fond, sans rive, & sans

bord, ſans haut, ſans bas, ſans ſe prendre ni ſe tenir à aucune choſe qui lui vienne en imagination, ſi non ſe perdre, ſe noyer, & ſe laiſſer engloutir en cet infini (*n*).

Mille & mille Lecteurs qui admireront ces ſublimes idées, n'en euſſent peut-être jamais eu la moindre connoiſſance, ſi je n'avois pris ſoin de les leur préſenter ici; voilà pourquoi je n'ai pas héſité de rapporter ce paſſage, tout long qu'il eſt. *

Les quatre fils AIMON.

AIMON, Prince des Ardennes, a été, dit-on, le pere de ces quatre preux, que nos vieux Romans ont tant chantés. On les appelle ordinairement *les quatre fils Aimon*. Ils n'avoient qu'un cheval à eux quatre, nommé *Bayard*. Je ne parlerois pas d'une choſe, qui ne paſſe que pour un conte à dormir debout, ſi je n'avois à dire que ces fables groteſques de nos vieux Romanciers ont fait irruption dans le ſanctuaire. La ſuper-

(*n*) Pierre Charron, *des trois vérités*, *Liv. I*, *Cap. V*.
* Art. *Simonide*, rem. H. & G.

ſtition des peuples les a introduites dans la Religion ; & ſi quelqu'un avoit dit à ces impertinents Ecrivains, *hæ nugæ ſeria ducent in mala*, il n'auroit pas été un mauvais devin. L'Hiſtoire de Luxembourg, composée par Jean *Bertels*, Abbé d'Epternach, nous apprend que Renaud, l'aîné de ces quatre freres, a été martyriſé pour le nom de J. C., qu'il a été canoniſé, que l'Egliſe célébre ſa fête, & qu'on lui a conſacré des Temples, entr'autres l'Egliſe de S. Renaud, dans le pays de Cologne, à laquelle eſt annexé un Couvent de Filles (*a*). On voit en effet dans la Capitale de cet Electorat l'Egliſe du même Saint, auprès de celle de S. Maurice, &, dans cette Egliſe, l'image des quatre freres ſur la muraille. Ils ſont ſur le même cheval, & leur aîné Renaud a une couronne de raïons autour de la tête, comme une marque de ſa ſainteté. Un autre Ecrivain aſſure que notre Paladin, après avoir été un grand guerrier ſous Charlemagne, ſe fit Moine à Cologne, & qu'il opéra des miracles après ſa mort, ce qui fut

(*a*) Bertels, Hiſtor. Luxemb.

cause qu'on lui bâtit l'Eglise dont nous venons de parler (*b*). *

LOI *imposée au Grand Sacrificateur des* JUIFS.

L'ANCIENNE LOI ordonnoit au Souverain Sacrificateur des Juifs d'épouser une fille qui fût vierge (*a*) : il ne lui étoit pas permis de recevoir dans son lit une fille prostituée, ni même une veuve, ou une femme répudiée. Un tel réglement paroîtra bizarre à quelques libertins: *Il falloit*, diront-ils, *assujettir le Grand Prêtre à quelque Loi onéreuse : mais on a fait tout le contraire : on l'a réduit à faire le délicat, & à ne vouloir pas être servi d'une viande réchauffée : permis à tout le monde de prendre les restes des autres : lui seul devoit être plus difficile, & d'un goût bien plus friand.* Fade & basse plaisanterie; car c'est au fond une servitude que de n'avoir pas le droit de se marier à qui l'on veut; & combien y a-t-il de gens sensuels qui, dans

(*b*) Ferrarius, *in* Catal. Sanctorum, *ad* 7 Januarii.
* Art. *Aimon*.
(*a*) Levitique, chap. XXII.

une pleine liberté de choisir, préféreroient certaines veuves à toute autre maîtresse? Mais de plus la sagesse du Législateur ne brille-t-elle pas avec éclat dans cette défense? N'étoit-ce pas avertir le Grand Pontife de s'éloigner plus exactement qu'un autre des moindres déréglements? Car si une femme n'étoit pas plus digne de lui, dès qu'elle n'aspiroit pas à ce beau degré de perfection & de gloire où elle eût pu parvenir en préférant un chaste veuvage aux secondes nôces; si ce seul défaut, qui étoit moins un vice réel que la simple privation d'une vertu, suffisoit pour la rendre indigne d'épouser le Grand Sacrificateur, n'étoit-ce pas une preuve que Dieu exigeoit de lui un éloignement particulier de l'impureté, & les mœurs les plus séveres? C'est ainsi que le grand Erasme en a jugé (*b*).

Le même esprit a regné dans la discipline chrétienne, lorsqu'elle n'excluoit point encore du sacerdoce les

(b) *Non statim quod plebi licet, licet & sacerdoti: multitudini multa conceduntur, à sacerdote summa requiritur puritas in omni vitæ portione*: C'est la réflexion que fait Erasme sur cet usage des Juifs. Erasm. in Ecclesiast. *lib.* 1. p. m. 4.

gens mariés : car on refusoit la Prêtrise à ceux qui avoient épousé une veuve, ou qui étoient deshonorés par l'adultere de leurs femmes ; & si ce deshonneur leur arrivoit dans l'état de cléricature, il falloit ou qu'ils s'en délivrassent par le divorce, ou qu'ils renonçassent à cet état (c). Peut-être aussi que l'exemple du Grand Pontife des Juifs inspira aux premiers chrétiens une aversion déclarée pour les secondes nôces ; on sait qu'elles étoient regardées avec horreur dans la primitive Eglise. Cela pouvoit venir de la considération, qu'il faut être plus parfait sous la Loi de l'Evangile, que sous celle de Moïse. Si l'on trouva donc à propos dans l'ancienne Loi d'interdire le mariage d'une veuve au souverain Sacrificateur, n'a-t-on pas dû croire que sous la discipline beaucoup plus sévere de l'Evangile, il falloit imposer le même joug aux chrétiens, qui à certains égards sont tous installés à la sacrificature (d)? Voilà peut-être la véritable source de ce

(c) Duaren. *De sacris Eccles. Minist. ac Benef.* lib. IV. cap. VIII.

(d) Voyez la I. Epitre de S. Pierre, *chap. II.*

pieux uſage : mais peut-être auſſi qu'on chercha par-là à extirper un abus qui regnoit alors, je veux dire cette eſpece de Polygamie qui naît de l'uſage fréquent du divorce. *

Pruderie ridicule du Minime Hilarion de COSTE, *& du continuateur de* MORERI.

CATHERINE SFORCE, petite fille de François Sforce Duc de Milan, ayant perdu le château de Rimini par la trahiſon de ſe ſujets, trouva le moyen de les recouvrer en leur donnant ſes fils en ôtage. Mais à peine lui eût-on rendu cette place, qu'elle menaça de punir du dernier ſupplice les auteurs de la ſédition : & comme ils la menacerent eux-mêmes de faire mourir ſes enfans, elle trouſſa ſa chemiſe, & leur dit, *voilà de quoi en avoir d'autres.* On ne ſauroit traduire plus modeſtement les paroles de l'Auteur de qui j'emprunte ce récit. *Illa magno & virili animo ſublata veſte, nudatoque ventre, en, inquit, quo*

* Art. *Athenagoras*, rem. E.

possim liberos iterum procreare (*a*). Un Ecrivain beaucoup plus grave que celui qu'on vient de citer, a raconté la chose dans les mêmes termes : *ella con animo costante, alzatisi i panni dinanzi, .. mostrò le parti vergognose, dicendo d'haver le forme da stampare de gli altri* (b). Qui ne seroit donc surpris de la retenue déplacée du bon Minime Hilarion de Coste, qui, dans la vue sans doute de sauver l'honneur de cette Princesse, & de multiplier ses Héroïnes, altere tellement ce fait qu'il en ôte toute l'impudence. Voici ses paroles : » se voyant menacée ... » de la perte & de la mort de ses en- » fans... elle se présenta hardiment » dessus la muraille, ... mettant la » main sur sa robe, &... disant qu'é- » tant encore jeune elle pouvoit en » avoir d'autres (*c*) «.

Le continuateur de Moréri a déguisé la chose avec une pruderie qui surpasse infiniment celle du Moine : car il prétend que cette Dame se con-

(*a*) Balthasar Boniface, *Historiæ Ludicræ*, lib. V. cap. IV.

(*b*) Porcari Notes sur Guicciardin, *liv.* IV.

(*c*) Hilarion de Coste, Eloges des Dames Illustres, Tome I.

tenta de répondre que la perte de ſes enfans *ſeroit réparable pour elle*, & *cauſeroit* aux rebelles *un déſaſtre inévitable*. Qu'on faſſe ce qu'on voudra, & qu'on ſe tourne de tous les côtés imaginables, on ne montrera jamais que cet Ecrivain ſoit digne d'indulgence, & qu'il n'ait pas négligé d'une maniere inexcuſable tous les devoirs d'un Hiſtorien. Car enfin nous ne voyons dans ſon récit ni ombre, ni trace, de ce que fit Catherine Sforce; & neanmoins c'étoit une action d'un caractère ſi particulier & ſi extraordinaire, qu'il n'étoit pas permis d'en ſupprimer les circonſtances.

Ne me dites pas qu'il y eut tant d'impudence dans le procédé de Catherine, que l'on eût bleſſé les chaſtes oreilles en le rapportant, & qu'au lieu de la repréſenter comme une femme très-illuſtre, on l'eût expoſée au mépris de tous les lecteurs *. Je répons que ces deux excuſes ne valent rien.

* N. B. L'action de cette Dame n'eſt pas auſſi odieuſe, ni auſſi flétriſſante qu'on le ſuppoſe ici. Les circonſtances l'excuſent & elle a même quelque choſe de grand. Les Habitans de Rimini n'en conçurent que plus d'eſtime & d'admiration pour Catherine Sforce, & ils ſe garderent bien de faire mourir ſes

Si la premiere étoit bonne, il faudroit bannir de notre langue une infinité de mots : il ne feroit plus permis d'employer dans la converfation ou dans les Livres les termes de *nu*, *nudité*, *adultère*, *fornication*, & mille autres expreffions femblables, qui excitent néceffairement des idées fales. Il faudroit corriger la Bible, & blâmer les Ecrivains infpirés de Dieu : car ils n'ont point de fcrupule d'employer des termes & des images de cette nature.

La feconde excufe vaut encore moins : elle ne pourroit fervir qu'à un

ôtages. Des femmes de Perfe firent autrefois quelque chofe de femblable : voyant que leurs enfants fuyoient devant les Mèdes, elles leur fermerent le chemin, & fe retrouffant jufqu'à la ceinture, *voulez-vous*, dirent-elles, *rentrer dans le fein de vos meres, & fuir par cette porte?* Ces paroles rendirent le courage aux Perfes, qui revenant à la charge battirent les Mèdes. Peut-on *méprifer*, ou blâmer la conduite de ces généreufes Perfannes? Ainfi ce feroit juger très mal de l'action de Catherine Sforce, que d'imaginer qu'on ne peut la raconter fans ternir l'honneur de cette Princeffe, & fans *l'expofer au mépris de tous les Lecteurs*. C'eft néanmoins ce que Bayle infinue ici, & la plûpart de nos réflexions qui fuivent, femblent porter fur cette fauffe fuppofition.

faiſeur de Roman. Un tel Auteur, je l'avoue, s'il choiſiſſoit Catherine Sforce pour ſon Héroïne, & pour le ſujet de quelque hiſtoire, ſemblable à tant de mauvais Ecrits qui paroiſſent tous les jours, & dans leſquels on ente ſur des faits réels cent fables & cent chimères, un tel Auteur, dis-je, pourroit ſupprimer *les fautes de cette Dame* : mais un Hiſtorien ne le doit pas faire; il eſt obligé de repréſenter les gens ſelon leurs *mauvaiſes qualités* ; la juſtice veut qu'une *action blâmable*, ſoit blâmée effectivement, & c'eſt tromper en pluſieurs manieres la poſtérité, que de ne lui point apprendre *ce qu'il y a de mauvais* dans la conduite des gens, ou que d'en exténuer le déſordre. N'eſt-ce pas nous dérober une connoiſſance qui nous eſt due, & nous expoſer en même-temps à faire un mauvais uſage de notre approbation ? Si notre Catherine a fait une faute, n'eſt-il pas juſte qu'elle en porte la peine dans le jugement des Lecteurs ?

Me direz-vous qu'il a fallu ſupprimer *cette effronterie*, afin que perſonne n'eût là un mauvais exemple à imiter ? Mais par cette raiſon il fau-

droit se taire sur toutes les impudicités ; & sur tous les autres déréglements du genre humain : il ne seroit plus permis aux Historiens de sortir du style des Panégyristes : la profession d'Annaliste devroit être réléguée parmi les Arts défendus : toutes les Nations seroient obligées de la traiter comme les Juifs traitoient la Peinture & la Sculpture.

Alleguera-t-on en faveur de l'Auteur du supplément, qu'il a cru devoir s'exprimer avec la même retenue que s'il eût eu à faire un récit devant les plus honnêtes femmes du monde ? Je répondrai que c'est une grande illusion. N'allons pas adopter la maxime de certaines gens, qui soutiennent que tout terme, qu'on n'oseroit prononcer devant une femme vertueuse, doit être banni d'un Livre. C'est une maxime de précieuse ridicule : on en conviendra, pourvû qu'on fasse un peu d'attention à la différence qui se trouve entre une conversation & un Livre. Une honnête femme s'offensera raisonnablement, si quelqu'un lui fait des contes libres : mais elle ne trouvera point mauvais qu'un Historien rapporte des actions de même nature, pourvû

qu'il évite les termes grossiers. Un Historien s'adresse au public, & non pas à telle & telle personne en particulier. Voilà pourquoi ses narrations n'offensent pas ; au lieu que les mêmes choses offenseroient, si elles étoient débitées en conversation, ou dans une Lettre. Dans ce dernier cas on n'auroit pas une idée assez avantageuse des personnes qui écouteroient, ou qui liroient de pareilles choses : voilà ce qui choque. On s'appliqueroit personnellement la conséquence : mais on n'est point tenté de s'appliquer ce qui se dit & ce qui s'écrit pour tout le monde. D'ailleurs chacun fait l'usage qu'il veut d'un Livre imprimé ; il le lit, ou il ne le lit pas : mais on ne peut s'empêcher d'entendre les discours qu'un homme nous tient, ni de lire les Lettres qu'il nous écrit. J'observe enfin qu'il n'y a guere d'Auteurs à qui il convienne moins de faire les prudes, qu'à ceux qui composent des Dictionnaires : ce sont des ouvrages destinés à l'explication nette & précise des choses *.

* Art. *Sforce* (Catherine) rem. A, C, E.

Considérations sur SAVONAROLE.

SAVONAROLE étoit un Dominicain de Florence, qui fit beaucoup de bruit dans le XVe. Siecle. C'est un fait constant, 1°. qu'il se distingua d'une façon extraordinaire par l'austérité de sa vie, & par la ferveur éloquente avec laquelle il prêchoit contre les mauvaises mœurs, sans épargner les désordres du Clergé, ni même la Cour de Rome; 2°. qu'il prétendit avoir part aux Révélations célestes; 3°. que par tous ces moyens-là il s'acquit une grande autorité dans Florence, où on le regardoit comme un Saint & comme un Prophete; 4°. qu'il déchût de son crédit, qu'il fut excommunié, dégradé des Ordres Ecclésiastiques, & enfin pendu & brulé l'an 1498.

Ce sont là des choses qui ne sont point contestées: mais il y a partage de sentiments sur la question si c'étoit un honnête homme, ou un Hypocrite. Quelques Auteurs soutiennent qu'un grand zele pour la vérité, & pour la réformation de l'Eglise le faisoit agir: d'autres prétendent que c'étoit un imposteur, qui pour satisfaire la passion

de dominer, se servit du masque de la vertu, & s'érigea en Prophete. Il est difficile de bien démêler la vérité dans ce conflit d'opinions : car si l'expérience apprend que les Tartufes les plus scélérats trouvent des Apologistes, elle apprend aussi que les zelateurs les plus sinceres trouvent des accusateurs; & il est certain que de part & d'autre, soit pour défendre, soit pour accuser, on lâche ordinairement la bride à l'intérêt de parti, à l'artifice, & à la mauvaise foi. Il me semble donc que dans un tel partage d'opinions, tout ce qu'on peut faire, est de rapporter les divers jugements qu'on a portés de ce personnage, & d'y joindre quelques considérations particulieres.

§. 1. *Jugement de Comines.*

Philippe de Comines loue beaucoup ce Dominicain ; il lui attribue le don de prophétie, & il paroît persuadé que c'étoit un Saint. Il l'alla voir à Florence, dans le temps de l'expédition de Charles VIII en Italie, & voici ce qu'il raconte touchant le motif & les particularités de cette vi-

site. (La cause de l'aller voir fut parce qu'il avoit tousjours presché en grande faveur du Roi, & sa parole avoit gardé les Florentins de tourner contre nous : car jamais prescheur n'eut tant de crédit en cité : il avoit tousjours asseuré la venue du Roi, (quelque chose qu'on dit *ou* qu'on escrivit au contraire) disant qu il estoit envoyé de Dieu, pour chastier les Tirans d'Italie, & que rien ne pouvoit resister, *ni* se défendre contre lui : avoit dit aussi qu'il viendroit à Pise, & qu'il y entreroit, & que ce jour mourroit l'Etat de Florence : & ainsi advint ; car Pierre de Médicis fut chassé ce jour : & maintes autres choses avoit preschées, avant qu'elles advinssent, comme la mort de Laurens de Médicis : & aussi disoit publiquement l'avoir sçu par révélation : & preschoit que l'estat de l'Eglise seroit réformé à l'espée. Cela n'est pas encore advenu : mais il en fut bien près : & encores le maintient. Plusieurs le blasmoient de ce qu'il disoit que Dieu lui avoit revélé ; autres y adjoûterent foi. De ma part je le repute bon homme : aussi lui demandai si le Roi pourroit passer, sans péril de sa personne, veu la gran-

de aſſemblée que faiſoient les Venitiens : de laquelle il ſavoit mieux parler que moi, qui en venois; il me répondit qu'il auroit affaire en chemin ; mais que l'honneur lui en demeureroit, & n'eut-il que cent hommes en ſa compagnie ; & que Dieu, qui l'avoit conduit au venir, le conduiroit encore à ſon retour ; mais *que*, pour ne s'eſtre bien acquittés de la réformation de l'Egliſe, comme il devoit, & pour avoir ſouffert que ſes gens pillaſſent & dérobaſſent ainſi le peuple, ... Dieu avoit donné une ſentence contre lui ; & en bref auroit un coup de fouet ; mais que je lui diſe que s'il vouloit avoir pitié du peuple, & déliberer en ſoi de garder ſes gens de mal faire, & les punir quand ils le feroient, comme ſon office le requiert, que Dieu revoqueroit ſa ſentence, ou la diminueroit. ... Il me cheut en penſée la mort de Monſeigneur le Dauphin, quand il parla de cette ſentence de Dieu : car je ne voyois autre choſe que le Roi pût prendre à cœur : & dis encore ceci, afin que mieux on entende que tout ce dit voyage fut vrai myſtere de Dieu.)

C'eſt ainſi que s'exprime Comines dans le II. chap. du Liv. III. de ſes Mémoires. Il dit dans le XIX. chap. que Savonarole annonça au peuple de Florence la premiere expédition de Charles VIII, *& le preſcha publiquement, diſant* le ſavoir *par révélation de Dieu*; que l'aſſurance avec laquelle il ſe vantoit d'avoir des révélations fit murmurer beaucoup de gens contre lui; qu'il prédit auſſi que le Roi *retourneroit derechef en Italie, pour accomplir la commiſſion que Dieu lui avoit donnée, de réformer l'Egliſe par* l'épée, *& de chaſſer les Tirans d'Italie: & qu'au cas qu'il ne le fit, Dieu le puniroit cruellement*; que cette derniere prophétie fit une telle impreſſion ſur quelques Florentins, qu'ils ne doutoient preſque point de ſon accompliſſement, *& ſe conſommoient, & devenoient pauvres à merveilles*, ſur l'eſpérance que le Roi viendroit délivrer leur ville; que la vie de ce Dominicain *étoit la plus belle du monde*; qu'il prêchoit avec force contre les vices, *& a réduit maintes gens à bien vivre*; que ſes ennemis ne l'accuſerent d'autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il excitoit des troubles dans la ville,

& que ce qu'il disoit savoir par révélation, *il le savoit par ses amis qui estoient du conseil* : » Je ne le veux accuser ni » excuser, continue Comines; je ne sai » s'ils ont bien ou mal fait de *le faire* » mourir : mais il a dit maintes choses » vraies, que ceux de Florence *ne pouvoient lui apprendre* : & touchant le » Roi, & les maux qu'il *prédit à ce Prince*, lui est advenu ce que vous voyez, » qui fut premier la mort de son fils, » puis la sienne; & ai vu des Lettres » qu'il escrivoit audit Seigneur. »

Le récit de Comines mérite quelques réflexions. I. Cela peut faire croire que Savonarole prédisoit simplement & absolument le retour de Charles VIII; car s'il ne l'avoit prophétisé que comme une chose probable, & en se fondant sur ce que Dieu l'exigeoit, & menaçoit de sa colere en cas d'inexécution, il n'auroit pas inspiré tant de confiance aux Florentins. Il y a donc beaucoup d'apparence qu'il leur promettoit absolument, comme un fait certain, la seconde expédition de Charles VIII : mais qu'en s'adressant à ce Prince il ne tenoit pas le même langage, & qu'il lui faisoit seulement connoître que Dieu lui ordonnoit de

retourner en Italie, faute de quoi il lui annonçoit l'indignation & les jugements févéres de fon Créateur. Il ne trouvoit pas de meilleur moyen de vérifier les prophéties qu'il débitoit à Florence.

Philippe de Comines, qui connoiffoit mieux les affaires de l'Etat que le manége des faifeurs de prédictions, n'a pas démêlé ces deux refforts, ou cette duplicité de langage : il les confond l'un avec l'autre. Il fuppofe que le Moine ajoutoit un *fi* dans fes Sermons, comme dans fes lettres. Cela choque la vraifemblance. Il eft bon de remarquer que fi ce prophéte eût été bien fûr de fon fait, il n'eût point fignifié à Charles VIII ces terribles jugements de Dieu : car en les fignifiant il croyoit poffible que ce Monarque ne fît point la feconde expédition. Comment donc ofoit-il dire que Dieu la lui avoit révélée? Lorfque Dieu révéle qu'une chofe arrivera, les hommes font-ils capables d'empêcher qu'elle n'arrive? Peuvent-ils choifir des mefures qui la détournent? Eft-il néceffaire de les menacer de quelque malheur, au cas qu'ils la faffent avorter? concluons que les me-

naces qu'on faifoit à Charles VIII, & la certitude de la révélation de fon retour en Italie, ne peuvent pas s'accorder enfemble dans une tête qui n'eft pas folle. Que fi vous me répondez que ces menaces devoient fervir de moyen à l'événement, & qu'ainfi elles n'étoient point un figne de l'incertitude de Savonarole, je vous nierai le fait; car Charles VIII ne retourna point en Italie, & par conféquent les menaces de ce Moine n'étoient pas l'un des moyens que Dieu avoit prédeftinés à cette fin. Tournez-vous de quelque côté que vous voudrez, vous n'éviterez jamais qu'il n'ait été faux prophéte, dans ce point-là. Il me fait fouvenir de nos Drabitius & de nos Kotterus, gens qui commençoient par fouhaiter ardemment la ruine de l'Empereur, & qui continuoient par la prédire, & puis par chercher de tous côtés un Prince capable de la procurer, & enfin par fignifier à ce Prince qu'il étoit prédeftiné à ce grand ouvrage, & que s'il n'y travailloit, Dieu le puniroit févérement. Il y a quelquefois plus de malice que de fanatifme dans ce procédé; on ne

cherche que la guerre ; car comme l'a dit un homme fort versé dans ces artifices, *il est certain que souvent les prophéties, supposées, ou véritables, ont inspiré à ceux pour qui elles avoient été faites, les desseins d'entreprendre les choses qui leur étoient promises* (a).

II. Je fais une autre réfléxion sur le narré de Philippe de Comines. C'est un Auteur qui aide trop à la lettre, pour faire trouver leur compte aux prédictions de Savonarole. Il vérifie sur la mort du Dauphin, & sur celle de Charles III, les menaces de ce Moine. Elles étoient vagues, & ne le commettoient pas beaucoup ; car ce Prince pouvoit recevoir des déplaisirs par cent endroits, & plus aisément que les personnes d'une condition privée : ainsi on ne risquoit rien en le menaçant de quelque disgrace. Un Prophête n'a rien à craindre, quand il s'en tient à de telles généralités ; il peut même se sauver par une porte de derriere, en cas que les Princes qu'il menace ne tombent dans nulle affliction ; il peut dire que cette longue prospérité

(a) Brueys, Hist. du Fanatisme.

est un fléau de Dieu, qu'elle les empèche de travailler à leur salut, comme ils y eussent travaillé sous les revers de la fortune. Comines est trop bon & trop charitable ; il auroit bien pû se passer des applications qu'il fait.

Cette faute en a produit d'autres : il s'est trouvé des Auteurs qui ont assuré très-faussement qu'il dit que Savonarole prophétisa que le Roi de France ne survivroit guere au Dauphin. Spizelius, François Pic, & Sleidan, sont tombés dans cette erreur. Sleidan est d'autant plus répréhensible, que c'est dans la traduction même de Comines qu'il a inséré la fausseté dont je parle : *Nam & Regi*, dit-il, *prædixit fore ut extincto filio, ipse quoque non diu superesset, atque has illius ad Regem litteras ipse legi.* (b) Rien de plus infidele que cette version ; elle ne répond point à ces paroles de l'original : » & touchant le Roi & les maux » qu'il lui devoit advenir, lui est » advenu ce que vous voyez, qui » fut premier la mort de son fils, Sleidan critiqué.

(b) Sleidan, in versione Latina Cominæi, *lib.* III. *Cap.* XIX. Edit. Amsterd. 1656.

» puis la sienne, & ai vu des lettres » qu'il escrivoit audit Seigneur. » Le Traducteur a tellement confondu les choses qu'il donne directement & formellement au Prophéte ce qui n'est qu'une pure glose de l'Historien. Il affirme outre cela que l'Historien a vû les lettres qui contenoient cette prétendue prédiction; mais Comines a dit seulement qu'il avoit vû quelques lettres écrites au Roi par Savonarole. Il eût peut-être fallu, pour traduire fidélement, s'exprimer d'une maniere plus simple: cette simplicité sans élégance est bien meilleure, qu'une belle latinité qui corrompt l'original.

III. Voici une troisieme réflexion. L'événement a justifié que Charles VIII n'avoit pas été choisi de Dieu pour *réformer l'Eglise par l'épée*, & pour *chasser les tyrans d'Italie.* Il ne réforma l'Eglise en aucune maniere: les historiens (*c*) regardent son expédition comme l'une des époques des plus grands malheurs de l'Italie; & il est certain que cette partie du Monde n'a tiré nul fruit du voyage

(c) Voyez ce que disent Guichardin & Paul Jove au commencement de leurs Histoires.

de

de ce Prince Que conclure de tout cela, ſinon que le Moine ſe trompoit dans ſes prétendues révélations. Il ne voyoit pas plus clair qu'un autre dans les décrets de Dieu ; mais il avoit la hardieſſe de ſe venter de les connoître.

Qu'on n'aille point m'alléguer que ſi Charles VIII avoit réformé l'Egliſe par ſon épée & qu'il eût fait obſerver à ſes ſoldats une exacte diſcipline, les prédictions du Dominicain auroient eu un bon accompliſſement. Ce ſont de vaines défaites. Quand Dieu prédeſtine à la fin, il prédeſtine auſſi aux moyens : de ſorte que ſi les moyens de redonner à l'Egliſe ſa premiere forme, & à l'Italie la liberté, euſſent dépendu de l'épée, & de la bonne conduite de Charles VIII., ce Prince auroit agi en conſéquence : car rien n'arrête les décrets de Dieu. Il eſt donc faux que la providence l'eût choiſi pour cet ouvrage ; & parconſéquent Savonarole, qui aſſuroit cela, doit paſſer pour un faux Prophête ſur ce point. Je n'inſiſterai pas ſur ce qu'on peut dire contre les échapatoires de ceux qui n'ayant pas réuſſi dans leurs prédictions, en attribuent la faute aux péchés des hom-

mes. Si ces péchés-là devoient détourner l'événement, il n'y avoit point là-dessus un décret du ciel : ainsi tout homme, qui a prédit que cette chose arriveroit, s'est trompé ; s'il avoit eu part à l'inspiration, il auroit connu les obstacles effectifs qui arriveroient, non l'existence prétendue de ce qui ne devoit pas arriver.

Je ne sais où Mr. Varillas a lû qu'une disette étant survenue à Florence, *il ne servit de rien* à Savonarole *de l'avoir prophétisé*, *qu'au contraire les Florentins trouverent d'autant plus mauvais qu'il n'y eut point apporté de remede.* (d) Ils n'auroient pas eu si grand tort. Car il gouvernoit toute la Ville ; & si la qualité de Prophete l'obligeoit à faire savoir par avance la stérilité de la terre, la qualité de Directeur des Affaires de l'Etat, l'obligeoit à faire venir des grains : sans cela la prédiction étoit inutile.

Je ne dois pas omettre que sa conversation avec Philippe de Comines ait été mal rapportée par Mr. Varillas, qui non-seulement y a cousu des additions & des amplifications outrées,

(d) Varillas, Anecdotes de Florence.

mais aussi un mensonge tout-à-fait insupportable, savoir que Savonarole assura que Charles VIII ne reviendroit point en Italie. (*e*)

§. II.

Jugement de NAUDÉ : *autres témoignages peu avantageux à* SAVONAROLE.

NAUDÉ, homme de tête, & bien plus intelligent en cette matiere que Comines, juge tout autrement des prétendues inspirations de Savonarole. Il est persuadé (que toute la louange que l'on a donnée... à ce personnage, se doit rapporter ou à l'affection de ses fauteurs & amis, ou à la ruse & subtilité des Hérétiques, qui le feroient volontiers plus zélé que S. Paul, plus docte que S. Augustin, & plus éloquent que S. Jean Chrysostome, parce qu'ils se l'attribuent. *Naudé ajoute qu'il croit* que pour en juger avec plus de raison & d'équité, l'on peut dire premiérement des prédictions, qui

(*e*) Varillas, Histoire de Charles VIII, Liv. v.

l'ont rendu si fameux & recommandable, que tant s'en faut qu'elles se soient faites par le moyen de la Magie divine, telles qu'étoient celles des Prophetes & de beaucoup d'autres Saints & favoris de Dieu, qu'au contraire elles ont été presque toutes fausses, comme il se peut voir en ce qu'il assuroit que le Roi Charles VIII. viendroit pour la seconde fois en Italie, que celui-là périroit malheureusement qui voudroit dominer à Florence, que Jean Pic guériroit de la maladie de laquelle deux jours après il décéda, & en beaucoup d'autres de ses prophéties, encore plus vaines, lesquelles sont amplement déduites & cottées dans le Livre que Jean Poge a composé sur la fausseté d'icelles : & que si quelques-unes se sont rencontrées véritables, il faut advouer que ça été casuellement, ou parce qu'il étoit adverti de ce qui se devoit faire par un grand nombre d'amis qu'il avoit dans le conseil des Florentins & du Roi de France : & pour ce qui est finalement du reste de ses actions, l'on peut véritablement juger par icelles qu'il a été un très-grand politique, employé quelquefois dans les

charges les plus honorables, & doué d'une éloquence si prompte & persuasive, qu'il peut être à bon droit comparé à ces anciens Orateurs, qui dominoient sur les Etats populaires & Démocratiques, ne plus ne moins que les vents font sur la mer, les entretenant à leur volonté dans le calme de la paix ou dans les bourrasques de guerre, les faisant rouler tantôt d'un côté & tantôt de l'autre, les bouleversant de fond en comble, & bref les maniant à leur plaisir, & à la cadence de leurs discours; comme Savonarole se peut vanter d'avoir fait l'espace de plus de dix ans à Florence, combien qu'il se servoit aussi de ses révélations, & de sa piété feinte & simulée, pour entretenir si longtemps son crédit & sa réputation, n'ignorant point par les exemples d'Arius & de Mahomet, que le respect de la Religion a une extrême puissance sur nos esprits, & que depuis qu'un homme a le bruit de vivre saintement, il persuade tout ce qu'il veut au peuple, surtout quand il est doué d'une grace de bien dire & d'une éloquence non commune.) (*a*)

(*a*) Naudé Apologie des grands hommes accusés de Magie. *chap.* XVI.

On a dit qu'il y eut des Confeſſeurs, qui lui révelerent les ſecrets de leurs pénitens, & qu'il l'avoua à ſes Juges. Ce moyen-là de prédire n'étoit pas mauvais, & vaut bien tous ceux dont parle Naudé. Voici ce qu'on trouve dans le journal d'un Maître des cérémonies ſous le Pape Alexandre VI. Frere Jerôme ayant été mis en priſon, comme on l'eut appliqué ſept fois à la torture, il demanda grace, offrant de confeſſer & d'écrire tous les péchés de ſa vie. Là-deſſus on ceſſa de le tourmenter, & on le reconduiſit à ſa priſon, où on lui donna du papier & de l'encre. Il écrivit ſa confeſſion, qui remplit, à ce qu'on prétend, plus de quatre-vingt feuilles; &, entre autres crimes, il avoua, qu'il n'avoit jamais eu d'inſpiration divine, mais qu'il entretenoit des correſpondances ſecrettes, au-dedans de Florence & pluſieurs milles à la ronde avec quelques Moines de ſon Ordre, qui lui *réveloient les confeſſions de leurs pénitents*, avec les noms & les ſurnoms de ceux qui ſe confeſſoient; que tirant de-là de grandes lumieres, il en prenoit occaſion de réprimander en particulier ou en public ces mêmes perſonnes, diſant que leurs péchés lui

avoient été révélés par le Sauveur des hommes (*b*).

Je n'ai point le Livre où Jean Poge donne le détail des faussetés prophétiques de Savonarole : mais je puis citer un Auteur qui en articule quelques-unes. (Poge *fit un* Traité qui fut imprimé à Rome, contenant 13 chapitres *dans* lesquels *apostrophant* Savonarole, *il le convainc* de fausseté & de mensonge, spécialement en ce qu'ayant envoyé sa cappe à Charles Strozze malade à la mort, & prédit que comme il l'auroit vestue, il seroit incontinent & du tout guéri, icelui Strozze néanmoins rendit l'esprit tout aussi-tôt qu'il l'eût touchée, & de même l'ayant envoyée à un Orphevre nommé Côme, & à plusieurs malades à même effet, à savoir de guérison prédite & promise, ils passerent soudain de cette vie en l'autre. Pareillement en ce qu'il avoit affirmé publiquement que Jean Pic de la Mirandole gueriroit de la maladie de laquelle trois jours après cette prédiction il décéda. *Le même Poge* après avoir ...

(*b*) Excepta ex Diario Joannis Buchardi, p. 55. Edit. de Hanov. 1696.

réfuté les raisons dudit Savonarole, ... le démontre être infidele, infâme, apostat, séditieux, perturbateur du bien & repos public, schismatique, &c. (*c*).

Martin del Rio reproche au Dominicain d'avoir prédit absolument, sans condition, & comme des événements immuables & prochains, plusieurs choses dont presque aucune n'est arrivée dans la révolution d'un siecle, & qui qui ont même été démenties par des événements contraires. C'est ainsi qu'il annonça la conversion des Maures & des Turcs, & la délivrance de sa République (*d*). Il paroissoit si persuadé de la certitude de ses prédictions, & il en avoit tellement persuadé les Moines de son Couvent, qu'il consentit aussi bien qu'eux à les vérifier par l'épreuve du feu (*e*) (*f*). Il assura qu'il voyoit si clairement l'avenir, & qu'il acquiesçoit si fermement à l'évidence

(*c*) Du Verdier, Prosographie, T. III., page 2333 & suiv.

(*d*) Martin del Rio, Disquisit. Magic. *lib.* IV. *cap.* I.

(*e*) Voyez le § III.

(*f*) Burchard. Ubi supra, p. 46. Preuves sur Comines, p. 331.

de cet objet, qu'il lui eût été aussi difficile de n'y pas consentir que de nier les notions les plus communes (g). C'est de ce ton là qu'il faut parler quand on veut rendre efficace sur les peuples, ce qu'on prêche prophétiquement : mais le retour de ce voyage est un peu à craindre.

Volaterran a traité Savonarole avec la derniere dureté. Il tranche net que c'étoit un fourbe, qui se révoltant contre l'Eglise, travailla à la fondation d'une secte. Ce qu'il ajoûte que ce Moine, lorsqu'il alloit à l'Eglise pour prêcher, se faisoit accompagner, non par des Religieux, mais par des gens armés, n'est pas une petite marque d'un esprit factieux. On ne peut nier qu'il ne se soit trop intrigué dans les affaires politiques, cela est toujours blâmable dans les personnes consacrées au service des Autels. Si Savonarole se fût mêlé du Gouvernement pour y maintenir la concorde, & qu'il y eût réussi, on pourroit à peine l'excuser ; car comme ce n'est point aux Laïques à mettre la main à l'encensoir, il n'appartient pas non plus aux Moines de toucher au timon de la République : chacun doit

(g) Del Rio, ubi supra.

ſe renfermer dans les bornes de ſa profeſſion. Que dirons-nous donc de ce Dominicain, qui ſe jetta à corps perdu dans les cabales de l'Etat, & qui attiſa le feu au lieu de l'éteindre ? La ville de Florence étoit alors déchirée par deux puiſſantes factions. Les uns vouloient maintenir la Maiſon de Médicis, ou tout au moins l'Ariſtocratie : les autres prétendoient ruiner cette famille, & rétablir le Gouvernement populaire. Savonarole s'engagea dans ces diviſions, ſe fit Chef de parti, & fut l'ame ou le premier mobile de la faction Démocratique. Un Religieux, un Miniſtre des Autels, peut-il s'embarquer ſur cette mer orageuſe ? N'eſt-ce pas un engagement au péché ? N'eſt-il pas preſque inévitable qu'il faudra ſe ſoutenir par des mauvaiſes intrigues, & par des complots qui aboutiſſent ordinairement à des émotions populaires, à des pilleries, à des maſſacres, à des proſcriptions, ou à des Arrêts de mort rendus précipitamment, & exécutés de même par la faction qui prend le deſſus. Celle du Dominicain devint odieuſe par pareille exécution, qui ſe fit ſur pluſieurs Citoyens conſidérables, qu'on immola à des reſſentiments particuliers.

Leurs parents se jetterent envain aux genoux de Savonarole, pour obtenir la permission d'appeller de cette sentence au peuple. Cependant cet Appel étoit une des plus essentielles prérogatives du Gouvernement Démocratique, que notre Moine vouloit établir (h). Il foula aux pieds cette Loi, qu'il avoit autrefois proposée lui-même, comme un moyen utile, & presque nécessaire, pour le maintien de la Liberté (i). Il jetta par-là les semences de sa ruine. Ses déclamations contre les Papes, le refus qu'il fit de se rendre à Rome, quoiqu'il eût été cité par plusieurs Brefs, son mépris pour l'excommunication fulminée contre sa personne, mille autres démarches téméraires & violentes lui firent une infinité d'ennemis. Mais ce qui acheva de le perdre, fut qu'ayant consenti à justifier ses sentiments par l'épreuve du feu, il biaisa visiblement, & montra une foiblesse honteuse, quand il s'agit d'en venir à l'exécution. Cette avanture est si singuliere, qu'elle mérite d'être racontée avec quelque détail.

(h) Gratianus de casibus virorum illustrium, p. 133.

(i) Guichardin, *lib.* III.

§ III.

Défi entre les Dominicains & les Franciscains. Réflexions là-dessus.

Les Theses suivantes furent la premiere cause de ce cartel singulier.

I. L'Eglise de Dieu a besoin de réformation.

II. Elle sera fustigée & renouvellée.

III. Florence se renouvellera aussi, après avoir été fustigée.

IV. Les infideles se convertiront à J. C.

V. Toutes ces choses arriveront de nos jours.

VI. L'Excommunication de Frere Jerôme est nulle : ceux qui n'y déferent pas ne péchent point.

Savonarole ayant fait savoir qu'il soutiendroit ces Theses, un Cordelier de la ville déclama contre dans ses Sermons, & s'offrit à prouver qu'elles étoient Hérétiques. Il fut secondé par ses Confreres & Savonarole par les siens; de sorte qu'on vit naître un grand combat entre les deux Ordres. Les Dominicains déclarerent que sous peine de la vie ils garantiroient

vérité de ces Theses devant un Juge non suspect, & ils proposerent le feu pour l'arbitre de leurs différents. Les Franciscains ayant accepté la condition, Dominique de Pescia, Jacobin, signa un écrit, par lequel il s'engageoit d'entrer dans le feu avec le Cordelier qui avoit prêché contre les Theses, déclarant qu'il espéroit sortir sain & sauf du milieu des flammes. Le Frere Mineur signifia qu'il vouloit subir l'épreuve avec Savonarole, & qu'un autre Franciscain entreroit au feu avec Dominique de Pescia. D'autres Religieux de S. François se présenterent sur les rangs, dans l'espoir qu'ils sortiroient des flammes sans nul dommage : mais celui qui défia Savonarole, eut l'ingénuité d'avouer qu'il s'attendoit à périr dans cette épreuve. Les Dominicains ne reculerent pas : une infinité de gens se joignirent à eux ; & le 1. jour d'Avril de l'année 1498, Savonarole ayant prêché dans l'Eglise de S. Marc, presque tous ses auditeurs s'écrierent, *me voici, Seigneur, me voici ; j'entrerai au feu pour votre gloire.*

Savonarole n'accepta point le cartel que lui proposa le Franciscain, qui le demandoit nommément pour Antagoniste. Il se justifia en disant que ce n'é-

toit pas la peine qu'il entrât au feu avec un ſeul Franciſcain ; déclarant au reſte que ſi ſes adverſaires, & principalement ceux qui réſidoient à Rome, & leurs adhérants, vouloient s'expoſer au feu, il les y accompagneroit ; bien aſſuré qu'il auroit le ſort des trois Hébreux qui furent jettés dans la fournaiſe de Babylone. Ces raiſons, & quelques autres qu'il allégua, ne contenterent pas tout le monde, & il y eut beaucoup de gens qui furent ſurpris & ſcandaliſés de ſa timidité (*a*).

Les Magiſtrats de Florence ayant bien examiné tous ces cartels de défi, & les mouvements que cela cauſoit dans la ville, ordonnerent qu'on procéderoit à l'épreuve le Samedi 7 d'Avril 1498. Le Franciſcain accompagné ſeulement d'un de ſes Confreres, ſe rendit au lieu du combat avant l'heure qui avoit été marquée ; mais Dominique de Peſcia la laiſſa paſſer, & vint peu après proceſſionnellement, avec la croix & le Saint Sacrement, ſuivi de Savonarole, de tous ſes Confreres, & d'une grande

(*a*) Burchard. Ubi ſupra, p. 48, 50,

multitude de peuple. Le Francifcain déclara aux Magiftrats qu'il étoit bien affuré de périr dans cette épreuve, & qu'il le prioit de ne point juger l'affaire en faveur de Savonarole, à moins que le Dominicain ne fortît du feu fans aucun mal. On le lui promit : & parce qu'il y avoit des gens qui foupçonnoient, que l'un ou l'autre de ces Moines, ou peut-être tous les deux, avoient caché quelque charme fous leur robe, on ordonna qu'ils fe dépouilleroient, & qu'ils prendroient d'autres habits qu'on avoit préparés.

Le Difciple de Saint François ne fit là-deffus aucune difficulté, & il offrit même d'entrer tout nud dans les flammes. Le Dominicain au contraire fe fervit de fubterfuges pour garder fa robe ; & cela lui fut accordé à la priere même du Francifcain, qui repréfenta, que puifqu'elle étoit de drap, elle feroit infailliblement brûlée avec celui qui la portoit. Le Dominicain protefta enfuite qu'il n'entreroit point dans le feu fans le crucifix. On y donna les mains, à l'inftance encore du Cordelier, qui dit, que ce Crucifix étant de bois, ne pouvoit être un pré-

ſervatif contre le feu. Le Jacobin demanda pour nouvelle grace qu'il lui fût permis d'entrer dans le feu avec le Saint Sacrement, déclarant que sans cela il ne s'exposeroit point à l'épreuve. Les Magiſtrats n'y voulurent point conſentir, & là-deſſus l'aſſemblée ſe rompit.

Voilà quelle fut l'iſſue d'une affaire qui avoit attiré l'attention de toute la ville. On murmura, on s'indigna, on forma des ſoupçons contre Frere Savonarole (*b*), & ce ne fut pas ſans fondement. En effet toutes les apparences étoient contre lui. C'étoit déja un préjugé peu favorable qu'ayant été defié nommément, il n'acceptât point d'entrer au feu en perſonne, mais par procureur. C'étoit fort mal à propos qu'il s'excuſoit ſur ce que le grand ouvrage à quoi Dieu l'avoit deſtiné ne comportoit pas qu'il ſe commît avec un ſeul Franciſcain; car il ne pouvoit rien faire de plus utile pour l'avancement de cet ouvrage, que l'auroit été l'heureux ſuccès de l'épreuve. Quel témoignage plus auten-

(*b*) Burchard. Ibid.

tique pouvoit-il donner de ſa Miſſion extraordinaire, que de convaincre le public qu'il paſſoit impunément au travers des flammes, qui conſumoient ſon accuſateur ? Cela n'eût-il pas été auſſi capable de légitimer ſa Miſſion, que le ſupplice de Coré fut propre à confirmer celle de Moïſe. Remarquez bien que le Dominicain témoignoit hautement qu'il ne craignoit point le feu, & qu'il étoit aſſuré de n'y recevoir aucun dommage. Qui l'empêchoit donc d'accepter le défi ? Quant à ce qu'il diſoit qu'il ne refuſoit point de s'offrir à l'épreuve, pourvû que ſes ennemis de Rome la ſubiſſent auſſi perſonnellement, ce n'étoit pas là donner une grande preuve de courage: car c'eſt ne rien promettre, que de promettre ſous des conditions qu'on ſait bien que perſonne n'acceptera. Concluons de tout cela que chacun eut lieu de penſer que Savonarole craignit en cette occaſion de commettre également ſa réputation & ſa vie.

Ne m'objectez point qu'il conſentit qu'un de ſes Confreres entrât dans le feu, & ne concluez point de-là qu'il agiſſoit de bonne foi : car cette conſéquence ſeroit mauvaiſe. Les défis des

Franciſcains le mirent dans un ſi grand embarras, qu'il ne pouvoit conſerver ſa réputation qu'en s'expoſant lui-même à cette épreuve du feu, ou en conſentant que quelqu'un de ſes Confreres s'y expoſat. Que faire dans une ſi grande extrêmité? Il fallut néceſſairement payer d'aſſurance, & commettre au moins un Procureur, ſauf à eſpérer que les Magiſtrats n'ordonneroient point l'épreuve, ou qu'en tout cas, l'on inventeroit des expédients qui l'éluderoient, & qui ſeroient d'une moindre conſéquence, étant employés par Dominique de Peſcia, que ſi Savonarole lui-même s'en fût ſervi On en inventa effectivement. Mais l'affaire étoit engagée de telle façon, qu'il ne s'agiſſoit pas de ne rien riſquer; il s'agiſſoit ſeulement du plus ou du moins de riſque.

Les Franciſcains remporterent un avantage inconteſtable: leur champion fit paroître, & beaucoup de charité, & beaucoup d'intrépidité; car il ſe préſenta à une mort aſſurée; il fut aſſez raiſonnable, pour être perſuadé que le feu ne lui feroit nul quartier; il voulut mourir pour le ſalut de tant d'ames, qu'il croyoit que Savonarole avoit

féduites : il efpéra qu'elles fe défabuferoient, & que la féduction n'iroit pas plus loin, dès qu'on auroit vu périr dans les flammes le fubftitut du féducteur. Il pouvoit craindre qu'on ne jugeât que, puifque les deux Antagoniftes périffoient également, chaque parti avoit tort ; mais tout bien confidéré, il fe flatta que le mal cefferoit, pourvû que l'on crût que Savonarole étoit dans l'erreur. Notez que fi les Dominicains, qui s'engagerent à l'épreuve, euffent été bien perfuadés que le feu les refpecteroit, ils n'euffent pas fait paroître beaucoup de courage.

§. IV.

Témoignage équivoque de Guichardin. Critique de cet Hiftorien.

La maniere dont Savonarole fe conconduifit dans cette rencontre, ruina fa réputation, & enhardit fes ennemis, qui le lendemain de cette fcene, coururent à main armée au Couvent des Dominicains. Ces Moines fi-

rent une résistance qui convenoit mal à des Disciples d'un Prophete de la nouvelle Loi, vû sur tout que cette attaque étoit soutenue de l'autorité des Magistrats. Les Dominicains avoient fait provision de fusils & d'autres armes. Ils tirerent sur les assaillants, & en tuerent cinq. Ceux-ci firent à leur tour une décharge sur les Moines, dont trois furent tués, nommément le frere de Savonarole, qui étoit Profès de l'Ordre. On ajoute qu'il fallut mettre le feu aux portes du Couvent, pour forcer l'entrée (*a*). On se saisit de Savonarole, & on lui fit son procès. Il fut pendu & brûlé avec deux autres Jacobins, Dominique Pescia, & Sylvestre de Florence.

Les Historiens varient sur les particularités de ce procès. Ce que Guichardin rapporte sent un homme qui ménage la réputation des malheureux. (Savonarole, *dit-il*, fut appliqué à la question, qui ne fut pas bien rigoureuse, & son interrogatoire fut rendu public. Après avoir réfuté les accusations d'avarice, de mauvaises mœurs,

(*a*) Burchard in Diario, p. 54. Jovius in Elog. *cap.* XLII.

d'intelligence avec des Puiſſances étrangeres, il y avouoit qu'il n'y avoit point été inſpiré d'en-haut dans ſes prédictions; mais qu'il les avoit faites en conſéquence d'opinions particulieres, fondées ſur une grande méditation de l'Ecriture ſainte. Qu'il n'avoit eu en cela aucun mauvais motif, ni aucun deſir de parvenir aux honneurs Eccléſiaſtiques, & que ſon unique but avoit été de procurer la convocation d'un Concile univerſel, dans lequel on pût réformer les mœurs du Clergé, & rétablir l'Egliſe, ſi défigurée alors, dans l'état où elle étoit au temps voiſin des Apôtres: Qu'il auroit été plus flatté d'avoir opéré une œuvre ſi ſainte & ſi ſalutaire, que d'être Pape, parce qu'elle ne pouvoit être accomplie que par le moyen d'une bonne doctrine, d'une vertu ſinguliere, & d'une grande vénération de la part de tous les hommes, au lieu que le Pontificat s'obtenoit ſouvent par des mauvaiſes voyes, & par la faveur de la fortune. Il réitéra les mêmes déclarations en préſence de pluſieurs Religieux même, de ſon Ordre: mais ſi l'on en croit ce que ſes

partisans publierent depuis, il se servit de termes qui pouvoient recevoir différentes interprétations.

Par Sentence du Général des Dominicains & de l'Evêque Romolino, qui fut depuis Cardinal de Sorrento, Commissaires délégués par le Pape, Savonarole & les deux autres Moines furent dégradés des Ordres sacrés, & livrés aux Juges séculiers, qui les condamnerent à être pendus & brûlés. On vit à leur dégradation & à leur supplice une aussi grande affluence, qu'il y en avoit eu au même endroit pour voir l'épreuve du feu. Il mourut avec constance, mais sans rien dire qui pût faire juger s'il étoit innocent ou coupable. Ainsi sa mort ne fixa point les jugements, ou plutôt les différentes passions des hommes; car les uns demeurerent persuadés que c'étoit un imposteur; & les autres crurent toujours ou que l'interrogatoire, qu'on avoit rendu public, étoit une piece fabriquée, ou que la force des tourments, plutôt que celle de la vérité, avoit vaincu sa complexion foible & délicate. Ils excusoient même cette foiblesse par

l'exemple du Prince des Apôtres, qui ſans être en priſon, ſans être appliqué à la torture, avoit, ſur de ſimples diſcours de ſervantes & de valets, renié pluſieurs fois ſon Maître dont il avoit entendu les divines inſpirations, & vû des miracles ſans nombre.) (*b*)

Il y a trois choſes à conſidérer dans ce récit. La premiere, que Savonarole fut livré au bras ſéculier, parce que, comme il l'avoua lui-même, il avoit connu l'avenir par des lumieres acquiſes, & n'avoit agi que pour ramener l'Egliſe à ſon ancienne pureté. La ſeconde, que l'aveu qu'il fit là-deſſus étoit exprimé en paroles ambigues. La troiſieme, qu'au moment de ſon ſupplice il n'avoua point qu'il fût coupable, & ne proteſta point qu'il fût innocent; & que néanmoins il y eut bien des gens qui perſiſterent à le tenir pour un ſaint, quoiqu'ils ne dou-

(*b*) Guichardin, Hiſt. des Guerres d'Italie. *liv.* III. ad fin. verſion de M. l'Abbé Desfontaines, &c. Londres (Paris) 1738. [On a ſubſtitué cette verſion à celle de Chomedey, dont Bayle s'étoit ſervi.]

taſſent pas qu'il n'eût nié la vérité devant les Juges.

I. Je remarque ſur le premier de ces trois articles, que Guichardin n'a pas bien rempli les devoirs d'un Hiſtorien ; car non-ſeulement il a ſupprimé la plupart des accuſations, reconnues pour véritables par Savonarole, mais auſſi il a mal repréſenté celles qu'il a rapportées. Il lui étoit bien permis de croire que les Juges avoient opprimé l'innocence de ce Religieux ; mais il n'avoit aucun droit de mutiler, ou de déguiſer les pieces qui avoient été publiées de ce procès. Or il a fait l'un ou l'autre, puiſqu'il eſt certain qu'elles contiennent pluſieurs chefs d'accuſation & de confeſſion, qu'il a paſſé ſous ſilence, & que dans ceux qu'il a rapportés, il a éclipſé les choſes qui marquoient le crime, & n'y a laiſſé qu'une idée d'innocence.

Si un Hiſtorien peut faire ainſi les fonctions d'Avocat, ce n'eſt tout au plus que par quelques réflexions à part, & non pas dans le fil même de la narration qui doit être parfaitement conforme aux actes publics. Guichardin charge trop les Juges, & décharge trop l'accuſé : il ne tient

pas

pas à lui qu'on ne croye qu'ils firent brûler un homme, pour avoir osé assurer qu'une forte méditation des oracles de la Bible lui avoit appris que telles & telles choses arriveroient. La prétention d'un tel homme peut bien être téméraire & censurable; mais elle ne le rend point digne d'une peine corporelle; & par conséquent les Juges de Savonarole eussent été des homicides & des assassins, s'ils l'avoient puni de mort pour une semblable faute.

Voyons où est l'artifice & le déguisement de l Historien. Il a séparé deux choses, qui devoient être jointes; l'une est ce qu'on avoua dans la prison, l'autre est ce que l'on avoit prêché. Le Moine avoua que sa connoissance de l'avenir n'étoit point infuse, ou une révélation immédiate du saint Esprit; mais il s'étoit vanté d'une telle révélation; & c'est par là que son aveu, qui dans tout autre cas eût été une bagatelle, le rendit infiniment coupable. Il se trouva convaincu par sa propre confession d'une horrible & d'une infâme imposture. Guichardin s'est bien gardé de proposer cette remarque à ses lecteurs: il souhaitoit sans doute qu'ils ne comparassent pas la confession de Sa-

vonarole avec sa conduite précédente. Si vous voulez savoir une partie des suppressions de Guichardin, lisez la Relation de Nauclerus ; on y trouve que, suivant les Actes du procès qui devinrent publics, Savonarole reconnut que sa conduite n'avoit été qu'un tissu de vanité & d'ambition, à quoi il avoit fait servir ses prétendues prophéties (c).

II. La seconde chose que je considere dans la narration de Guichardin, c'est que l'accusé employa des termes équivoques. Ses Apologistes sont un peu embarrassés sur ce point-là ; il y eut quelques dévots de ce nouveau saint qui chancelerent à ce sujet ; mais il y en eut d'autres qui le justifierent par l'exemple des anciens prophetes, dont les réponses paroissoient signifier tout le contraire de ce qu'ils pensoient. On allégua, que Thomas d'Aquin assure qu'un accusé n'est point tenu de dire la vérité devant des Juges iniques. On se souvint, qu'il y a eu des Martyrs que la force des tourments a obligés de parler contre leur conscience, & l'on se confirma ainsi dans la foi que l'on avoit eue pour ce nouveau prophe-

(c) Nauclerus, parte II. Gener. p. 990.

te (*d*). Voilà ce que c'est que de s'entêter d'un homme qui s'acquiert la réputation de Saint inſpiré : Cet entêtement eſt d'ordinaire une maladie incurable. Que les prédictions de cet homme ſoient confondues par l'événement, qu'il varie, qu'il ſe dédiſe, qu'il ſe contrediſe, qu'il tombe dans des foibleſſes & dans des fautes atroces ; on ne revient point de ſa préoccupation, on cherche à le juſtifier aux dépens des plus grands ſaints de l'ancienne & de la nouvelle loi, on aime mieux qu'en ſa faveur les fautes quittent ce qu'elles ont de mauvais, que de croire qu'il faſſe des fautes.

La préoccupation des dévots de Savonarole fut ſi outrée, qu'ils conſerverent religieuſement tout ce qu'ils purent du bucher où il fut brûlé. On avoit prévu leur ſuperſtition, & à cauſe de cela on avoit fait enlever fort promtement toutes les cendres, pour les jetter dans la riviere. Mais on ſauva un os qui tomba du bucher, & une partie de doigt qui fut emportée, pendant qu'on jettoit des pierres ſur la potence où les trois Dominicains furent

(*d*) Pic in vitâ Savonarolæ, p. 132 & ſuiv.

pendus. Tout cela fut gardé comme des reliques, qui firent, dit-on, bien des miracles (*e*).

Ce que je veux remarquer en troisieme lieu dans le narré de Guichardin, c'est que l'exemple de Saint Pierre n'est guere propre à justifier le prophete de Florence; car la faute de cet Apôtre fut suivie d'un prompt repentir, & réparée par une longue fidélité; mais on ne voit pas que Savonarole se soit servi du seul moyen qui lui restoit de se relever de sa chute. C'étoit de déclarer sur l'échaffaut qu'il prioit Dieu de lui pardonner la foiblesse qu'il avoit eue, de nier dans la prison ce qu'il avoit affirmé en chaire. Guichardin remarque qu'il ne dit mot, soit pour s'accuser, soit pour se justifier.

(e) Ibid.



§. V.

Nouveau partage d'opinions. Si les Protestants ont de justes prétentions sur Savonarole.

Il y eut des gens qui crurent que Savonarole fut puni très-justement : il y en eut d'autres qui le considérerent comme un martyr, & qui recueillirent ses cendres pour les conserver. Un Prêtre de Florence publia un livre de ses Prophéties & de ses miracles (*a*). Pic de la Mirande s'est passionné pour la défense du Dominicain : il en fait aussi un Saint à miracles, & il supplie ses lecteurs de se souvenir de lui dans les prieres qu'ils feront à Dieu, & à Jerome Savonarole. Il assure que le cœur de ce saint personnage fut trouvé dans la riviere, qu'il en possede une partie, & qu'elle lui est d'autant plus chere qu'il a éprouvé qu'elle guérit les malades, & qu'elle chasse les démons. Il observe qu'un grand nombre de ceux qui persécuterent ce Dominicain mou-

(*a*) Ce Livre parut en 1496, du vivant même de Savonarole. L'auteur s'appelle *Benivieni.*

rurent miſérablement, & il met de ce nombre le Pape Alexandre VI. (*b*).

Notre Savonarole a trouvé bien d'autres Apologiſtes. Les plus célébres ſont les Peres Quetifs, *Bzovius*, Baron, Alexandre, Neri, Religieux Dominicains, auſquels on doit joindre Ambroiſe Catharin, Marcile Ficin, Matthieu Toſcan, Flaminius, &c. Ce dernier lui a fait une épitaphe très-honorable, & fort bien tournée.

Dum fera flammis tuos, Hieronyme paſcitur artus,
Relligio flevit dilaniata comas.
Flevit, & ô, dixit, crudeles parcite flammæ;
Parcite, ſunt iſto viſcera noſtra rogo.

Un de ſes Apologiſtes a débité que le Concile de Piſe promit ſa canoniſation aux Dominicains, pourvu qu'ils vouluſſent prendre parti contre le Pape Jule II. (*c*).

Ce qu'il y a de plus particulier, c'eſt que les Proteſtants ſe ſont accordés avec les Catholiques, pour donner à ce Dominicain les mêmes éloges. (Beze,

(*b*) Pic de la Mirande, in vitâ Savonarolæ, p. 108, 136.
(*c*) Baron, Apolog. ordinis Præd. t. 11, p. 91.

Vigner, Cappel, du Plessis Mornay & tous les Luthériens d'Allemagne nomment ordinairement *Savonarole* dans leurs Livres le tesmoin fidele de la vérité, le Précurseur de la Réformation Evangélique, le fléau de la grande Babylogne, l'ennemi juré de l'Ante-Christ Romain, &, pour conclure en un mot.... le Luther de l'Italie: & je m'estonne qu'ils ne l'appellent aussi le Jean Hus du même Pays, veu qu'ils moururent tous deux d'un même supplice.... & qu'ils sont tous deux marqués en grosse lettre dans le régistre & papier journal de leurs Martyrs, tesmoins ces vers qu'ils mettent au-dessous de son effigie:

En Monachus solers rerum scrutator acutus,
Martyrio ornatus, Savonarola pius.)

C'est Naudé qui s'exprime de la sorte dans son apologie des grands hommes accusés de magie. Beze, dans ses éloges, loue Savonarole par un endroit assez particulier: je veux dire pour avoir encouru la haine de l'infâme Alexandre VI: cela suffit, dit Beze, pour montrer que ce Moine étoit un homme de bien. Ce raisonnement est

aſſez bon pour un faiſeur d'éloges ; mais il ne vaudroit rien pour un Ecrivain qui parleroit hiſtoriquement ou dogmatiquement ; car les tyrans les plus féroces peuvent haïr & punir des gens qui sont en effet coupables.

Reconnoiſſons de bonne foi que les Proteſtants ont pris le change. Ils ne conſidéroient dans Savonarole que l'endroit avantageux à leur parti : s'ils euſſent tourné la médaille, il leur eût été facile de ſe détromper. Il eſt indubitable que ce perſonnage mourut en bon Caholique Romain. Coeffeteau déclare, ſur le témoignage de Pic de la Mirande, que (Savonarole, averti de l'arreſt de de ſa mort, demanda incontinent un Preſtre pour confeſſer ſes péchés, & deſira de recevoir la très-Sainte Communion, laquelle lui eſtant apportée, il pria inſtamment qu'on lui permît de prendre & de tenir le Sacrement entre ſes mains ; ce qui lui ayant eſté accordé... *il déclara* qu'il ſavoit & eſtoit aſſuré que là eſtoit le grand & le vrai Dieu, celui qui a fait le ciel & la terre, & toutes les créatures... que là auſſi aſſiſtoit la très-Sainte Trinité, indiviſible & inſéparable, le Pere, le Fils, & le St. Eſprit, &c.)

Coeffeteau prend de là occasion d'apostropher rudement Du Plessis Mornai, qui dans son *Mystere d'iniquité*, avoit mis Savonarole au rang des Précurseurs de Luther & de Calvin. (A vostre advis, Monsieur Du Plessis, *lui dit-il*, un Lutherien, ou un Calviniste, voudroit-il mourir de cette sorte, & faisant cette confession de foy? Que votre Beze donc l'arrache du milieu des idoles de votre parti : que Luther ne le prenne plus pour garant de son impiété : & vous, ne le faites plus hérétique contre sa propre confession. Certes s'il eust esté tel, ny Pic de la Mirande, ny Marcile Ficin, ny Neri, ny tant d'autres célebres personnages, qui ont toujours vescu en la Communion de l'Eglise Romaine, n'eussent jamais voulu célebrer ses louanges, mesme après sa mort. Mais de quel front peut-on mettre entre les Lutheriens & les Calvinistes, un Religieux qui a toujours célebré le saint Sacrifice de la Messe, & qui mesme a composé des Livres pour en esclaircir les mysteres, & pour nous apprendre comment il faut participer au fruit que Dieu nous y communique? Comment peut-on mettre au rang des Luthériens ou des Calvinistes, celui

qui a tousjours crû sept Sacrements de l'Eglise, qui a toujours invoqué les Saints, & prié pour les morts, qu'il croyoit estre en Purgatoire ? Qu'on prenne la peine de lire les Oeuvres de Savonarole, & si tout ce que je viens de rapporter de luy ne s'y trouve, qu'on m'appelle calomniateur. Que s'il a eu quelques opinions particulieres, nous n'appellons pas hérétiques ceux qui errent simplement, mais ceux qui à l'erreur joignent l'opiniastreté. Au demeurant, ce n'a point esté pour avoir gémi sous l'oppression des abus après une réformation, qu'il a esté bruslé : mais son plus grand crime fut un crime d'estat, d'autant qu'il preschoit en une Republique divisée en faction, la plus puissante desquelles... le fit mourir comme un séditieux) (*d*).

Un Ministre Protestant (*e*) essaya en vain de répondre à cette attaque, au nom de Mornai & de tout le parti. Il parut étonné des objections de Coeffeteau, & il fut obligé de filer doux. Il avoua tacitement que Savonarole mou-

(*d*) Coeffeteau, Réponse au Mystere d'iniquité, T. II, p. 632.

(*e*) André Rivet. Voyez ses Remarques sur cet endroit de la Réponse au Mystere d'iniquité.

rut attaché aux superstitions Romaines, & qu'il enseigna plusieurs Doctrines que Luther & Calvin avoient en exécration. Que s'il demanda avec ardeur la Réformation de l'Eglise, cela pourroit concerner uniquement les mauvaises mœurs, & les abus qui s'étoient glissés dans la discipline; & en ce cas là il ne mériteroit point d'être exclus du nombre de bons Catholiques Romains. Il ne faut point douter que dans les siecles les plus corrompus, des personnes très-dévouées aux Décisions des Conciles, & à l'autorité du Pape, n'ayent reconnu qu'il se commettoit de grands desordres dans la distribution des indulgences, dans l'élection des Papes, & par l'inobservation des regles de la discipline; qu'il y avoit trop de pompe humaine à la Cour de Rome, & qu'il étoit à souhaiter que ces desordres cessassent. Ne voyons-nous pas aujourd'hui des Moines, & des Pasteurs catholiques, faire des Livres contre les abus qui se commettent dans les dévotions? Sont-ils pour cela moins opposés à ce qu'ils appellent secte de Calvin, secte de Luther? L'adversaire de Coeffeteau devoit s'attacher à prouver que Savonarole condamnoit les déci-

ſions des Conciles que Luther & Calvin ont condamnées. Or c'eſt ce qu'il n'a point prouvé ; il s'eſt contenté de dire que le Pape a défendu la Lecture de pluſieurs Ecrits de Savonarole, juſqu'à ce qu'ils euſſent été corrigés. Cette obſervation eſt trop vague ; car on ſait que la congrégation de l'*Indice* en uſe ainſi quelquefois à l'égard de certains Livres, où il n'y a que des bagatelles, ou que des expreſſions équivoques à cenſurer.

Rivet obſerve que Luther comptoit Savonarole entre les *Saints de Chriſt, que des Inquiſiteurs homicides avoient brûlés en divers lieux.* Il ajoute que, dans la Préface que Luther compoſa pour mettre au devant des *Méditations* du Dominicain, il le cite comme un Auteur très-Orthodoxe dans la matiere de la juſtification & du mérite des œuvres : mais s'il avoit ſu les circonſtances de la mort de ce Moine, auroit-il oſé le mettre entre les Saints de J. C. ?

Voulez-vous ſavoir en quoi M. de Mornai faiſoit conſiſter le proteſtantiſme du Dominicain, liſez ces paroles. Le moine de Florence (anéantit *dans ſes Livres autant* qu'il peut les tradi-

tions humaines, ne reconnoist le salut qu'en la gratuite justification par la foy en Christ, & là se tient attaché sans espérer en autre mérite; maintient la Communion sous les deux especes, foudroye les indulgences, & tant pour la vie que pour la doctrine mesme, reconnoist l'Antechrist en la Cour Romaine: la doctrine de la justification gratuite nommément est excellemment traitée en ses méditations sur le Psal. 30 & 50, que Possevin Jesuite reconnoist par lui faites la veille des supplices. Et pour ses Sermons & autres Livres, l'*Index Romanus* les a chafourez à sa mode.) (*f*).

M. Duplessis n'ayant cité que Possevin, homme qui jugeoit quelques fois des Livres qu'il n'avoit jamais maniés, il eût fallu que M. Rivet son défenseur eût opposé à Coeffeteau de bons Extraits des ouvrages de Savonarole, afin que le Lecteur pût connoître certainement si ce Moine condamnoit, ou le dogme même des indulgences, ou seulement les abus de la pratique; & s'il vouloit que toutes les traditions mises à part, on ne retînt que ce qui est con-

(*f*) Du Plessis Mystere d'iniquité, p. 572.

tenu dans l'Ecriture. Il n'y a nulle apparence que ce fussent ses vues, puisqu'il approuvoit les vœux monastiques. Il n'est pas sûr de chercher dans un ouvrage qu'un Auteur composé pour se préparer à la mort, ce qu'il a cru dogmatiquement sur le mérite des œuvres, & sur la justification gratuite : car en cet état-là l'on s'humilie le plus qu'on peut, & l'on a recours au remede le plus certain, qui est la grace & la miséricorde de Dieu. Enfin, il faut discerner si un Ecrivain s'éloigne, ou de la Décision des Conciles, ou des sentiments particuliers des Scolastiques. Ces sentiments se sont quelquefois acquis une étendue si grande, qu'ils cachoient presque sous leur ombre la Décision du Concile. Il peut donc sembler qu'un homme, qui les combat, s'éloigne effectivement de la Doctrine Romaine, mais quelquefois c'est un faux semblant. La Doctrine de la justification n'est plus un si grand sujet de dispute, depuis qu'elle a été bien examinée, & développée. Je dis cela sans adopter entierement ces paroles de M. Pelisson : * » une bonne partie l'Allemagne s'ennuie il y a long-temps d'estre » appellée Luthérienne & protestante

» plûtost que Catholique. On a honte
» en secret de s'estre séparé pour des
» questions qu'on a oubliées, & qui ne
» sont plus questions, aussitost qu'on
» n'est plus échauffé, & qu'on veut s'é-
» couter & s'entendre. Disputes qui
» firent un si grand bruit au commen-
» cement du Schisme, & dont person-
» ne ne parle aujourd'hui, sur la justifi-
» cation par la foy, ou par le mérite
» des œuvres, sur l'efficace des Sacre-
» mens, *par l'œuvre œuvrée*, ou par
» *l'œuvre de l'œuvrant*, & autres cho-
» ses semblables (*g*).

§. VI.

Si la qualité de martyr convient à Savonarole.

Nous avons vû que Luther mettoit Savonarole au rang de ces victimes que la barbarie & le faux zele avoient condamnées au supplice du feu. Reusnerus, Heidegger, & d'autres Protestants lui donnent aussi le glorieux titre de Martyr. Mais j'ai de la peine à comprendre sur quel fondement ils

(*g*) Pelisson, de la tolerance des Religions.

accordent cette qualité à un homme qui a célébré la Messe, & invoqué les Saints toute sa vie, & qui, à l'article de la mort a communié selon les rites de Rome, avec un acte de foi sur la présence réelle, & avec un acte d'adoration du Sacrement qu'il tenoit entre ses mains. C'est selon le principe des Protestants vivre & mourir dans le sein de l'idolâtrie, & par conséquent hors du chemin du salut. Or un réprouvé & un damné ne peut point être un véritable Martyr, quand même il perdroit la vie pour des opinions orthodoxes. N'est-il pas vrai que si Alexandre VI eût fait mourir un homme attaché à la plûpart des Dogmes des protestants, mais d'ailleurs Anti-Trinitaire, les Ministres ne voudroient point se faire honneur de la mort d'un tel personnage, ni de ses déclamations contre Rome, ni de son zele pour la Réformation de l'Eglise ? Pourquoi ? Parce qu'étant mort coupable d'une Héresie qui damne les gens, on ne pourroit le considerer que comme *fils de la gehenne*, & esclave du Démon.

De tant d'Auteurs qui assurent que Savonarole expia par le supplice du feu

le zele qui l'avoit poussé à prêcher contre le Pape, il n'y en a peut-être aucun qui ait bien examiné le procès qu'on fit à ce Moine. Il est néanmoins fort important d'avoir lu avec attention tous les Actes d'un Martyr, avant que de décider qu'un tel ou qu'un tel sont morts Martyrs de Jesus-Christ. Car si les Juges, qui condamnent au supplice un Orthodoxe, déclarent dans leur Sentence qu'ils ne le font pas mourir à cause de ses opinions, mais parce qu'il a tâché de les établir par des voyes séditieuses; on ne peut traiter cet homme-là de Martyr, qu'au cas que l'on soit certain qu'il a été accusé faussement de sédition. Il est donc nécessaire d'examiner meurement, & sans préjugé, toutes les piéces du Procès; & si l'on trouve par cet examen que l'Orthodoxe a été bien convaincu d'avoir animé la populace à détruire les Autels, à piller les Eglises &c, & d'avoir mis lui-même la main à l'œuvre, l'on doit reconnoître que la sentence, qui le condamne à la mort pour ce sujet, n'est pas la condamnation d'un Martyr.

Un Ministre qui retourneroit aujourd'hui en France, & qui seroit pris &

pendu pour avoir prêché ſecrettement, mériteroit, auprès de nous, la qualité de Martyr, quand même les Juges exprimeroient dans leur Arrêt qu'ils le condamnent pour avoir contrevenu aux Edits du Prince; mais s'ils fondoient leur condamnation uniquement ſur ce qu'il auroit été convaincu d'avoir fait le métier d'eſpion, & d'avoir tramé un complot en faveur des ennemis de l'Etat, il ne faudroit plus prétendre que ce ſeroit un martyr. Je ſuppoſe que les preuves ſeroient légitimes, conformément à la pratique criminelle par rapport aux dépoſitions des témoins, ou aux Lettres interceptées, ou à la confeſſion propre de l'Accuſé, eût-elle été extorquée par la queſtion: car cette derniere preuve eſt dans l'ordre du Barreau en pluſieurs païs, & on ne l'infirme point juridiquement, ſous prétexte que la douleur contraint certaines perſonnes délicates à s'accuſer de ce qu'elles n'ont point fait. Il ne ſuffiroit pas de dire en l'air que les Juges ont ſuborné de faux témoins, & ſuppoſé de fauſſes Lettres: il faudroit apporter de bonnes preuves de cela, ſans s'arrêter à des vraiſemblances. Tout le monde ſait que l'on reproche

aux Jesuites d'avoir converti en Martyrs quelques-uns de leurs confreres punis pour crime d'Etat. Les Compilateurs de Martyrologes devroient avoir la delicatesse de Jules César, qui vouloit, non seulement que sa femme fût vertueuse, mais aussi qu'elle ne fût pas soupçonnée. Si l'on intente un procès aux Juges en matiere de martyre, il faut pousser les choses jusqu'à la démonstration morale; car autrement l'innocence du Martyr sera un sujet perpétuel de dispute, une vertu équivoque, ou soupçonnée pour le moins.

Je demande présentement à ceux qui disent que Savonarole n'a été brulé que parce qu'il s'étoit rendu odieux à la Cour de Rome; avez-vous lu les Actes de son procès? Y avez-vous trouvé qu'on ne le chargea d'autre crime que d'avoir médit du Pape, & d'avoir méprisé les excommunications de Rome, & d'avoir prêché que l'Eglise avoit besoin de reforme? En ce cas-là, je vous donne cause gagnée. Mais comme vous ne pourriez les avoir lus, sans y trouver qu'entre plusieurs autres Confessions honteuses qu'on tira de lui, il reconnut que ses prédictions n'avoient eu pour fondement que les consequen-

ces qu'il avoit tirées de l'Ecriture, vous ne pouvez vous disculper ; votre rapport est très-infidele.

En effet, cet aveu de Savonarole le convainquoit d'une imposture pleine de profanation & d'impiété, puisque pendant quelques années il avoit dit que ses connoissances des choses futures venoient d'une inspiration immédiate, & prophétique. Voilà sans doute la principale raison que les Jugent alléguerent pour le condamner au feu. La maniere dont M. Du Plessis Mornai tâche de concilier ces deux choses ne vaut rien : *ne nous cottant ici Guicciardin*, ce sont les paroles de M. Du Plessis, *autre crime, que d'avoir attribué* autrefois *ses prédictions à révélation divine* ; lesquelles *il* reconnut à la mort *tenir* de la contemplation *& interprétation de l'Escriture sainte, sans doute de l'Apocalypse, qui ne nous sonne autre chose que* révélation, *& que nous ne doutons estre divine* (*a*). Cette interprétation ne peut s'accorder avec le texte de Guichardin : car cet Historien assure que Savonarole n'avoit point fondé ses prédictions sur la science de

(*a*) Du Plessis, ubi suprà.

l'Ecriture, ni ſur un raiſonnement humain, mais ſimplement ſur une Révélation céleſte (*b*) ; & que néanmoins il reconnoît devant ſes Juges qu'il avoit prédit l'avenir, non par une Révélation divine, mais par une opinion particuliere, où l'étude de la parole de Dieu l'avoit conduit (*c*). Il eſt donc manifeſte qu'il y a de la contradiction entre ce qu'il avoua à ſes Juges, & ce qu'il diſoit auparavant ; & il n'eſt pas néceſſaire de développer l'illuſion de Du Pleſſis : chacun la peut aiſément connoître, & en conclure que la force des préjugés eſt bien ſéduiſante ; & fait aller bien de travers les Auteurs, qui veulent, à quelque prix que ce ſoit, juſtifier ceux de qui le témoignage leur paroît utile. On ſait par le témoignage de Pic de la Mirande que Savonarole crut avoir reçu enfin une meſure de lumiere prophétique, qui lui ôta toutes les incertitudes qui lui reſtoient, pendant qu'il joignit ſes raiſonnements à l'inſpiration de Dieu (*d*).

(*b*) Guichardin, Lib. II. fol. m. 44.
(*c*) Idem, ibid. fol, 100.
(*d*) Picus, in vitâ Savonarolæ, p. 112 & ſuivantes.

Ceux qui voudroient excuser Savonarole sur ses bonnes intentions, ne seroient pas recevables ; car il est certain que Numa Pompilius & quelques autres Législateurs de l'antiquité se proposoient une fin utile au Public quand ils faisoient accroire qu'un Dieu leur dictoit les ordonnances qu'ils établissoient. Pourroit-on sous ce prétexte les décharger de l'infamie d'avoir été des imposteurs ? Mais quand même on pourroit les excuser, cela ne justifieroit point Savonarole. Un Chrétien, un Religieux, qui profane le nom de Dieu, ju ques au point de débiter ses opinions particulieres comme des révélations immédiates, est infiniment plus criminel que les Gentils, qui n'avoient pas autant de respect que nous pour la divinité.

Si vous me répondez que ce ne fut pas là le véritable motif du supplice de Savonarole, que ce n'en fut que le prétexte, je vous demande : est-il permis de donner pour des faits cerains ses conjectures, & ses interprétations, charitables par rapport à l'accusé, malignes par rappor aux Juges ? car décider sur un simple soupçon, & sans exposer la teneur des actes, qu'un homme est in-

nocent, c'est agir témérairement & par passion.

Mais, dira-t-on, on usa de fraude en dressant ces actes, & il en parut des copies falsifiées. Le Greffier qui les rédigea (*e*) en fit deux, l'une véritable, l'autre altérée; & l'on ajoute que dans la suite cet imposteur montra la véritable à Lucrece de Médicis, sœur de Leon X, qui revint alors des préjugés qu'elle avoit conçus contre Savonarole (*f*). Je ne veux douter, ni de cela, ni en général de la passion qui a pu se rencontrer dans l'ame des Juges: je veux seulement avertir les défenseurs de Savonarole, que Guichardin qui est plutôt son Apologiste que son Historien, reconnoît que l'accusé renonça à la qualité de prophete. Il fut donc convaincu d'imposture en matiere de prophétie par sa propre confession: crime atroce & abominable sur lequel les Juges le con-

(*e*) Il s'appelloit *Cecconi*.

(*f*) Voyez Spizelius in infelice Litterato p. 662. Il cite Thimotée Perugin, *vie de Savonarole*, chap. 49. & il ajoute que le célébre Magliabechi lui a communiqué plusieurs remarques touchant la falsification de ces actes.

damnerent. Peut-on se glorifier d'un tel martyr ?

Les différens biais que prirent ses sectateurs pour le disculper à cet égard, ne montrent que trop, qu'ils ne doutoient pas que les actes du procès ne fussent fideles, quant à cette confession de Savonarole. Et il faut bien prendre garde que si ses accusateurs sont suspects de calomnie, ses Apologistes sont suspects ou d'entêtement ou d'intérêt de parti. Ce sont ou ses Disciples, ou des Moines de son Ordre, qui ont pris à tâche des le justifier. Il n'y a rien qu'on ne fasse plutôt que de reconnoître que l'on a été la dupe d'un hypocrite : & dès qu'on s'est laissé prévenir qu'un certain dévot est prophete, on n'en démord presque jamais ; on aime mieux décrier les Juges qui le condamnent, que d'avouer sa propre foiblesse. Il ne faut ici consulter ni les Cordeliers, parties adverses de Savonarole, ni les Jacobins ses confreres. Il faut rechercher le témoignage de ceux qui n'avoient point de part aux querelles de ces deux ordres. Pierius Valerianus, Juste Lipse, & Gratiani qui doivent

doivent paſſer pour des gens neutres, ne ſont nullement favorables à notre Dominicain. Le premier déclare nettement qu'on le brûla à cauſe de l'impoſture & de l'impiété dont on le convainquit (*g*) : Les deux autres en portent à-peu-près le même jugement (*h*).

Je ne ſais ſi les Juges eurent connoiſſance des lettres que Savonarole écrivit à Charles VIII, pour l'exhorter à revenir en Italie, & à *réformer l'Egliſe par l'épée.* Ils auroient eu là un ſujet valable de le condamner pour crime d'Etat ; car c'eſt un acte de rébellion, que d'attirer les Armées étrangeres : ce n'eſt pas ainſi que les chefs d'une faction peuvent travailler innocemment à la rendre victorieuſe dans leur Patrie. C'étoit d'un autre côté un projet étrange, & preſque furieux, que de vouloir faire ſervir l'épée d'un Roi de France à la Réformation de l'Egliſe. Vouloit-on qu'il employât une Dragonnade, ou

(*g*) Pierius Valerius de Litterat. infelicitate, *lib.* II.

(*h*) Voyez Lipſe, Monit. & exempl. politic *lib.* I, *cap.* III ; & Gratianus de Caſib. vir. illuſt. p. 141.

feulement qu'il contraignît à main armée la Cour de Rome à convoquer un Concile? Mais quelle liberté pourroit-on avoir dans une aſſemblée qu'un Conquérant feroit tenir? Oferoit-on opiner autrement qu'il ne voudroit?

Pour dire quelque chofe du fentiment de notre Moine par rapport à l'Excommunication, j'obferverai que les Proteftants fe trompent peut-être, lorfqu'ils le trouvent orthodoxe fur ce point-là. Remarquez-bien, je vous prie, qu'ayant été excommunié par Alexandre VI, il difcontinua de monter en chaire; mais quand il fe fut apperçu que le filence diminuoit fon crédit & arrêtoit fes deffeins, il fe remit à prêcher, & continua de le faire jufqu'à ce que les Magiftrats le lui euffent défendu (*i*). Cette conduite inégale n'eft point digne d'un Prophête, ni d'un Apôtre. La même raifon, qui l'empêchoit de fe foumettre aux ordres du Pape, devoit l'empêcher de fe foumettre aux ordres des Magiftrats; car fi les intérêts du grand ouvrage, pour

(*i*) Guichardin, *lib.* III, fub fin. à l'année 1498.

lequel il croyoit avoir reçu commiſſion extraordinaire, demandoient que nonobſtant les ordres du Pape, il exerçât la fonction de Prédicateur, puiſqu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, ils demandoient auſſi qu'il l'exerçât malgré les défenſes du bras ſéculier. Il y a quelque apparence qu'il eût allegué les mêmes raiſons contre un Concile que contre Alexandre VI, au cas qu'un Concile l'eût traité de la même ſorte que le Pape. Il auroit donc cru qu'il n'y avoit ſur la terre aucun Tribunal qui pût lui impoſer ſilence: & que ſait-on s'il ne penſoit pas qu'en qualité de Prophete il devoit immédiatement relever de Dieu, & jouir d'un droit de *Committimus*, pour évoquer toutes ſes cauſes en premiere inſtance à la Cour céleſte? La diſcipline eccléſiaſtique ne tolere point de telles penſées: elle établit des Tribunaux qui interdiſent la chaire, qui ſuſpendent, qui excommunient; elle veut qu'on ſe ſoumette à leur autorité, & traite de Réfractaires & de Schiſmatiques ceux qui ſecouent ce joug, ſous la prétention qu'ils ont été mal condamnés.

Mais que dirons-nous de la ſoumiſſion, que Savonarole promettoit au

Pape, dans la lettre qu'il lui écrivit le 29 de Septembre 1497. Il se justifie le mieux qu'il peut auprès du saint siége ; il allegue les fortes raisons qui l'avoient empêché de faire un voyage à Rome, quand le saint Pere l'avoit mandé ; il traite de calomniateurs ceux qui appelloient cela désobéissance ; il déclare qu'il est prêt à rétracter tout ce qu'il a dit ou écrit, si le Pape le trouve digne de censure ; il finit par soumettre sa personne, ses écrits, & ses paroles, à l'autorité de l'Eglise & à celle du Pape (*k*). S'il eût prétendu comme Prophete à l'exemption de toute Jurisdiction Ecclésiastique, & s'il eût été tel que les Protestants le prônent, ce que je viens de citer seroit le langage d'un grand hypocrite.

Observons que si ce Dominicain n'étoit pas un imposteur, il falloit qu'il fût un fanatique outré. Je le prouve ainsi. Il prédit entre autres choses la conversion prochaine des Mahométans, & il se montra si persuadé de la certitude de cette prophétie, qu'il déclara que quiconque entreroit au feu pour la

(*k*) Savonarole, Epist. ad Alex. VI, dans les Preuves sur l'Histoire de Comines, p. 346.

ſoutenir, en ſortiroit ſans aucun dommage. S'il parloit ſincérement, ſa perſuaſion étoit parvenue au plus haut degré de force. Or comme la fauſſeté de la prédiction fait voir clairement qu'il n'étoit pas inſpiré, nous devons conclure que ſon fanatiſme étoit parvenu au plus haut point. Perſonne au reſte ne doit ignorer que la vertu d'un fanatique, ſon zele, ſes macérations, ne ſoient équivoques. C'eſt pour l'ordinaire une vertu de vapeurs, un dérégiement d'organes, un dérangement de quelques fibres du cerveau. Je dois rendre cette juſtice à Voëtius, qu'encore qu'il ait diſputé le terrain en faveur de ce Moine (*l*), il ne laiſſe pas de lui donner quelque peu de vertige. Ce que je dirai dans l'article ſuivant confirmera le jugement de Voëtius, & ne permettra pas de douter que notre Dominicain n'ait été pourvû d'une aſſez bonne doſe de fanatiſme.

(*l*) Voëtius, Diſput. Theol. part. II, p. 1070.

§. VII.

Combats de Savonarole avec les Diables. Ses entretiens avec Dieu. Pensée de Machiavel sur ce Personnage.

SAVONAROLE eut, dit-on, de grands combats à soutenir avec les Démons, & se rendit formidable à ces Princes des ténébres. L'Auteur de sa vie assure que les Diables qui vexoient les corps des obsedés, & qui infestoient particuliérement le Couvent des Dominicains, trembloient à la vue de Frere Jerôme, & que de dépit & de rage ils prononçoient toujours son nom avec quelque changement, ou quelque suppression de lettres. Ils le menaçoient quelquefois; mais dès qu'il prononçoit une parole, ils prenoient la fuite. Il les chassa de toutes les cellules du Monastere, & ils cesserent de tourmenter les autres Moines. Mais ils réunirent tous leurs efforts contre lui. Il se trouva quelquefois arrêté, lorsqu'il faisoit pendant la nuit la ronde dans le Couvent, l'aspergès à la main, & chantant des Pseaumes, pour mettre ses freres à

couvert des insultes des Démons. Ils lui opposoient des nuages épais, qui l'empêchoient de passer outre. Ils lui dirent un jour d'une voix menaçante : *Frere Jerôme que tu te prépares de maux ! Nous t'en susciterons de si terribles, & en si grand nombre, que tu ne pourras jamais les soutenir.* Frere Jerôme leur répondoit en riant qu'il défioit leur fureur, & qu'il ne craignoit rien, parce qu'il mettoit sa confiance dans le nom du Seigneur : *adjutorium meum in nomine Domini*, &c. François Pic assure qu'il tenoit toutes ces choses de Savonarole même, *mihi posteà ut ipsè retulit.* Il ajoute que le Dominicain avoit de fréquentes extases, & qu'un Religieux du Couvent, nommé le P. Sylvestre, un des deux Dominicains qui furent *associés à son martyre*, vit un jour deux fois de suite, *semel atque iterùm*, le Saint Esprit sous la forme d'une colombe dont les plumes étoient dorées & argentées, se réposer sur l'épaule de Savonarole, & lui *becquetter l'oreille* (*a*).

Une des accusations qu'on lui in-

(*a*) Picus, in vita Savonarolæ. pag. 123. & suiv.

tenta fut d'avoir dit qu'il s'entretenoit avec Dieu. Il eſt certain qu'on lui attribua cette ſinguliere prérogative; mais ce n'eſt pas une preuve qu'il s'en ſoit vanté formellement. Ceux qui s'entêtent d'un Dévot lui attribuent beaucoup plus de choſes qu'il ne s'en donne lui-même, & paſſent bientôt au-delà des bornes par leurs amplifications. Quoi qu'il en ſoit, l'opinion commune fut qu'il diſoit lui-même qu'il parloit à Dieu. Machiavel aſſure que les Florentins, *peuple*, dit-il, *qu'on n'accuſa jamais d'ignorance ni d'imbecillité*, ne laiſſerent pas de ſe laiſſer perſuader par Frere Savonarole qu'il avoit des entretiens ſecrets aves Dieu. » Je ne veux » point décider, ajoute Machiavel, ſi » Savonarole diſoit la vérité ou non; » parceque je ſais le reſpect qui eſt dû » à un ſi grand homme. Mais je puis » bien dire qu'une infinité de gens » étoient dans cette perſuaſion, ſans » avoir rien vû d'extraordinaire, & qui » fût capable d'autoriſer une telle pen- » ſée : mais ſa vie, ſa doctrine, la choſe » même, ſuffiſoient pour donner cours » à des bruits vagues (*b*) «. C'eſt ainſi

(*b*) Machiavel, Diſcorſ. ſoprà Livio, *lib*. I, *cap*. XI.

que s'exprime l'Auteur des discours politiques, pour prouver cette maxime, *qu'encore qu'il soit plus aisé de persuader une imposture aux gens grossiers, il n'est pas impossible de la persuader à des gens d'esprit.*

Je ne sais si Savonarole avoit fait attention à une autre maxime, que le même Machiavel a débitée, en le citant encore pour exemple ; c'est, qu'en certains cas, les Législateurs, les Fondateurs d'Empires & de Religions, doivent user de violence, & contraindre les peuples. Voici les regles que Machiavel prescrit là-dessus. (Il *faut* voir, dit-il, si ces Législateurs se soutiennent d'eux-mêmes, ou s'ils dépendent d'autrui : c'est-à-dire.... S'il faut qu'ils prient, & en ce cas ils échouent toujours ; ou s'ils peuvent se faire obéir par force, & pour lors ils ne manquent presque jamais de réussir. De-là vient que tous les Princes, que j'ai nommés, ont vaincu ayant les armes à la main, & ont péri étant désarmés. Car.... l'esprit des peuples est changeant, & il est aisé de leur persuader une chose : mais il est difficile de les entretenir dans cette persuasion. Il faut donc mettre si bon ordre que lorsqu'ils ne croyent plus,

on les puisse faire croire par force. Moïse *, Cyrus, Thésée & Romulus, n'eussent jamais pu faire observer long-temps leurs loix, s'ils eussent été désarmés; ainsi qu'il est arrivé de notre temps au Jacobin Jerôme Savonarole, qui se perdit, faute d'avoir la force de faire persévérer dans leur créance ceux qui avoient cru ses paroles, & de les faire croire aux Incrédules.) (c)

Voyages de Jacques SADEUR.

JACQUES SADEUR, Auteur d'un nouveau voyage de la Terre Australe, a débité dans cette Relation des choses fort extraordinaires. Un nau-

* Quiconque lira la Bible de sens rassis, dit Machiavel (au 30. chap. du liv. 3. de ses Discours) verra que Moïse pour rendre ses loix inviolables, fut forcé de faire mourir une infinité d'hommes, qui s'opposoient à ses desseins..... *Ponat vir gladium super femur suum...... & occidat unusquisque fratrem, & amicum, & proximum suum. Feceruntque filii Levi juxtà sermonem Moïsi, cecideruntque in die illa quasi viginti tria millia hominum.* Exod. 32, 27. (Cette remarque est de M. Amelot.)

(c) Machiavel au Traité du *Prince*, chap. VI, version d'Amelot.

frage, & divers accidents, que personne n'eſt obligé de croire, le jetterent ſur ces Côtes inconnues : la maniere dont il dit qu'il y arriva, & qu'il vainquit les bêtes farouches qui vouloient le déchirer, & qu'il ſe retira enfin de ce Pays après un ſéjour de trente-deux ans, eſt quelque choſe de ſi étrange, que je ne penſe pas qu'il y ait des inventions plus groteſques, ni dans l'Arioſte, ni dans l'Amadis.

Sadeur ſe diſoit hermaphrodite : il aſſure que c'eſt ce qui le délivra de la mort dans le Païs des *Auſtraliens*, où tout le monde a les deux ſexes, & où l'on ne fait nul quartier aux Etrangers qui n'en ont qu'un. On les traite de Monſtres marins. Ces peuples ſont ſi rigides là-deſſus, que s'il arrive qu'un enfant naiſſe avec un ſeul ſexe, ils l'étouffent comme un animal monſtrueux.

Notre Voyageur ne s'exprime pas bien nettement ſur la maniere dont les Auſtraliens engendrent, *n'ayant pu venir à bout*, dit-il, *dans tout le temps qu'il a été* parmi eux, *de connoître comment la génération s'y fait.* Ils ont une ſi grande retenue ſur ces matieres, que deux de ces Sauvages *lui en*

ayant entendu dire quelque chose, ils se retirerent de lui avec autant de signes d'horreur, que s'il eût commis quelque crime. Malgré cela Sadeur ne laisse pas de nous faire entendre bien clairement, que les enfants naissent dans les entrailles de leurs peres, comme les fruits viennent sur les arbres; que les Australiens n'ont point, comme nous, *de ces ardeurs animales les uns pour les autres*; qu'ils n'en peuvent même entendre parler sans indignation; que d'ailleurs ils *se suffisent pleinement à eux-mêmes*, & que chaque individu est l'instrument unique & complet des enfans qu'il met au monde. Il paroît par les raisonnements qu'il prête à un Vieillard Australien, que ces peuples regardent avec horreur la génération qui dépend de deux personnes, & qu'ils plaignent le sort des autres hommes, qui sont obligés de concourir mutuellement à la propagation de leur espéce. Le principe des Australiens est que sans les deux sexes l'homme ne sauroit être parfait ni entier (*a*).

(*a*) Avantures de Jacques Sadeur, p. 60. & suiv. Edit. de Hollande, 1692.

Ces idées ſingulieres ſur la génération me paroiſſent avoir une conformité parfaite avec les principes qu'Antoinette Bourignon, fameuſe Viſionnaire du dernier ſiecle, a débités dans un de ſes Livres. Elle prétend » que » le péché a défiguré *dans les hommes* » l'œuvre de Dieu, & qu'au lieu » d'hommes qu'ils devoient être, ils » ſont devenus des monſtres de na- » ture, diviſés en deux ſexes impar- » faits, impuiſſants à produire ſeuls » leurs ſemblables, comme ſe pro- » duiſent les arbres & les plantes, » qui en ce point ont plus de per- » fection que les hommes & les fem- » mes (*b*).

Si vous exceptez l'influence du péché, la doctrine de cette femme, & celle du Philoſophe Auſtralien, ſe reſſembleront comme deux goutes d'eau. Mais je m'étonne d'une choſe : c'eſt qu'ils n'ayent pas pris garde l'un & l'autre que cette prétendue ſupériorité des plantes ſur l'homme, par rapport à la faculté d'engendrer, eſt une fauſſe ſuppoſition. Car il eſt

(*b*) Antoinette Bourignon, Préface du *Nouveau Ciel.*

bien vrai que chaque plante produit ſa graine, ſon fruit, ſa ſemence, indépendamment d'une autre plante de différent ſexe; mais il eſt faux qu'elle produiſe une autre plante en elle-même, & par elle-même. Qu'a-t-elle donc de plus que l'homme? Eſt-ce que l'homme ne produit pas en lui-même & ſans le ſecours de l'autre ſexe, la ſemence virile, qui eſt comme la graine ou le noyau dans les plantes, d'où ſort un autre individu? Oui, dira-t-on; mais ſans la conjonction avec l'autre ſexe, cet autre individu ne ſortira point de la ſemence virile. Je réponds à cela que la ſemence des plantes a beſoin auſſi d'être reçue dans une matrice, afin de devenir une plante, & que la terre eſt cette matrice qui la reçoit. Or n'eſt-ce pas une dépendance d'autrui auſſi grande & certainement moins agréable, que celle que vous trouvez de l'autre côté, vous Mademoiſelle Bourignon, & vous Jacques Sadeur? Il eſt certain que la comparaiſon qu'ils alléguent gâte leur hypotheſe. L'état parfait de l'homme, tel qu'ils ſe le figurent, par rapport à la génération, ſeroit fort ſupérieur à l'état des plantes. L'homme

produiroit en lui-même, & par sa seule vertu, un homme, & non pas de quoi faire un homme dans un autre sujet. La plante ne fait point cela : elle ne fait que produire en elle-même le germe que la terre développe, & dont elle tire une autre plante.

L'Hermaphrodite Australien, produisant son semblable sans autre secours, me rappelle ces vers de *Jehan Molinet.*

J'ai vu vif, sans fantôme,
Un jeune Moine avoir
Membre de femme & d'homme,
Et enfant concevoir ;
Par luy seul en luy-mesmes
Engendrer, enfanter,
Comme sont autres femmes,
Sans outils emprunter.

Voilà un Hermaphrodite fort extraordinaire : & auquel on peut appliquer la devise du Porc-epi,

Se jaculo, se se pharetra, se se utitur arcu,
Lui-même il est son arc, son trait, & son carquois,

Mais il ne faut pas croire tout ce conte de Jean Molinet. Le Moine dont il

parle ne s'engrossa point lui-même : il n'avoit pas tout fait. Je ne sais si on le punit comme il méritoit ; j'ai lu seulement qu'il fut mis en prison, & qu'il y fit ses couches. (En la dite année 1478, *dit la Chronique scandaleuse de Louis XI*, advint au Païs d'Auvergne que en une Religion de Moines noirs (*c*), y eut un des Religieux dudit lieu qui avoit les deux sexes d'homme & de femme, & de chacun d'iceux se aida tellement qu'il devint gros d'enfant : pourquoi fut prins & saisi, & mis en justice, & gardé jusques à ce qu'il fust délivré de son posthume, pour après icelui venu, estre fait dudit Religieux ce que justice verroit à faire.) Quelle négligence de ne point raconter les suites de cet emprisonnement !

Revenons à notre Voyageur. Il est certain qu'il nous représente les Australiens comme des hommes d'une espece particuliere, & je serois porté à croire que ce Jacques Sadeur, quel qu'il soit, a voulu nous insinuer que ces gens-là ne descendent point d'Adam, mais d'un Androgine, qui ne

(*c*) Robert Gaguin, *liv.* x. de l'Histoire de France, dit que cela arriva dans un couvent d'Issoire.

déchut point comme Adam, de ſon état d'innocence. L'idée d'un voyage imaginaire dans les Terres Auſtrales, entroit fort bien dans ce plan, & la tournure n'étoit pas mauvaiſe pour tromper la vigilance des Cenſeurs, ſuppoſé qu'on voulût faire tenter fortune à un ſyſtême Préadamite. Si la Peyrere ſe fût ſervi de ce tour, il ſe ſeroit épargné bien des affaires (*d*). Cyrano de Bergerac s'en aida dans ſes voyages de la Lune & du Soleil; & il paroît que l'Auteur de l'*Hiſtoire des Sevarambes* n'a pas négligé ſes intérêts à cet égard.

Mes conjectures, par rapport au Syſtême allégorique de Sadeur, ſont fondées ſur de grandes probabilités. 1°. Il dit que les Auſtraliens comptent *plus de douze mille révolutions de ſolſtices* depuis le commencement de leur République, &, qu'à les en croire, les Européens ne ſont venus que *cinq mille révolutions après eux*. L'origine qu'ils donnent aux peuples de l'Europe eſt tout-à-fait ridicule: car ils prétendent qu'un ſerpent amphibie, & d'une groſ-

(*d*) On accuſa la Peyrere d'être Préadamite, c'eſt-à-dire d'admettre des hommes antérieurs à Adam, & cela lui ſuſcita bien des chagrins.

ſeur démeſurée, s'étant jetté ſur une femme pendant qu'elle dormoit, & en ayant joui, ſans lui faire d'autre mal, cette femme ſe réveilla ſur la fin de l'action, & fut ſi honteuſe de ce qui lui étoit arrivé, qu'elle ſe précipita dans la mer. Le ſerpent vola à ſon ſecours, & la porta dans une Iſle voiſine, où elle accoucha de deux enfans, l'un mâle, l'autre femelle. Ceux-ci s'accouplerent, & multiplierent (*e*).

Ma ſeconde preuve eſt que notre prétendu voyageur attribue à ſes Auſtraliens beaucoup de choſes, qui ne conviennent qu'à l'état d'innocence, & qu'on ne ſauroit appliquer à la race criminelle d'Adam. Il dit que ces peuples n'ont point honte de leur nudité; qu'ils s'aiment tous d'un amour cordial; qu'ils ignorent ce que c'eſt que le mien & le tien, & qu'ils jouiſſent en commun de toutes choſes. Ils ne ſentent aucun mouvement de convoitiſe: ils enfantent ſans douleur; ils ne ſont jamais malades. Ils font peu de cas de la vie préſente, & tous leurs deſirs n'ont pour objet que le repos éternel qui la ſuit (*f*). Il

(*e*) Aventures de Jacques Sadeur, p. 117.

(*f*) Ibid. p. 60. 69. 98.

eſt vrai que Sadeur ne les fait guere Orthodoxes ſur le bonheur de l'autre vie. Car ce *repos éternel*, dont ils ſe promettent la jouiſſance, ne conſiſte pas, ſelon eux, dans la viſion béatifique, mais dans la privation de l'exiſtence particuliere & individuelle. Leur opinion là-deſſus eſt, qu'après la mort, on n'exiſte qu'en général, & *in globo*, dans un Génie univerſel. C'eſt un galimatias auſſi obſcur que l'Ame du monde de quelques anciens Philoſophes. Sadeur leur donne des ſentiments un peu cavaliers ſur le culte extérieur de la Religion. Si l'on en croit ce Voyageur, ils ſe contentent d'adorer en ſilence l'*Etre incompréhenſible* : ils s'imaginent que parler de lui, même pour louer ſes perfections, *c'eſt l'offenſer par l'endroit le plus ſenſible : & leur grande Religion eſt de ne point parler de Religion.* (*g*). Cela ne ſent point l'état d'innocence : l'homme doit glorifier ſon Créateur par ſes paroles auſſi bien que par ſes penſées, & il ne ſert de rien d'alléguer, comme fait le vieillard Auſtralien (*h*), que l'on s'expoſe à parler de Dieu au-

(*g*) Ibid. p. 83. 90.

(*h*) Ibid. p. 88.

trement qu'il ne faut, quand on se hazarde d'en parler; car cela prouveroit trop, & pourroit porter à ne penser jamais à l'Etre suprême.

L'entretien de ce vieillard avec Sadeur forme un épisode considérable de ce prétendu voyage, & ce que l'Australien débite sur la divinité, ne sent nullement le raisonnement d'un barbare. Sadeur lui avoit dit que les Européens pensoient sur ce chapitre très-différemment des Australiens, & que Dieu étoit le sujet le plus ordinaire & le plus agréable de leurs conversations. Là-dessus le vieillard lui demanda si nos raisonnements sur cet Etre incompréhensible étoient uniformes: Sadeur convint de bonne foi que non, & que tel étoit à cet égard le partage de nos opinions, qu'il en naissoit souvent des *contestations fort aigres*, des *haines très-envenimées*, & quelquefois même *des guerres sanglantes*. A quoi ce bon vieillard repliqua *avec beaucoup de naïveté* qu'il s'attendoit à cette réponse, & que si on lui eût parlé d'une autre maniere, il auroit conçu le dernier mépris pour Sadeur, & n'auroit plus perdu son temps à s'entretenir avec un homme si dé-

raisonnable. J'étois très-persuadé, *dit-il,* » que les hommes ne pouvoient parler » d'une chose incompréhensible, qu'ils » n'en eussent des opinions fort diffé- » rentes, & même tout-à-fait contrai- » res. Il faut être aveugle, pour ignorer » un premier principe ; mais il faut être » infini comme lui, pour en pouvoir » parler exactement. Car puisque nous » reconnoissons qu'il est incompréhen- » sible, il s'ensuit que nous ne pouvons » en parler que par conjecture.... Tout » ce que nous en pouvons dire peut » bien contenter les curieux, mais ne » sauroit satisfaire les personnes raison- » nables : & nous aimons mieux nous » taire absolument, que de nous ex- » poser à débiter quantité de faussetés » touchant sa nature (*i*). «

Voilà en peu de mots le précis du voyage de *Jacques Sadeur*, & les premieres pensées que m'inspira la lecture rapide de ses prétendues *Aventures*. J'avouerai de bonne foi que j'étois assez indécis sur la qualité de cet ouvrage, lorsque je reçus de Geneve le Mémoire suivant. On y trouvera des particularités curieuses.

(*i*) Ibid.

(Vous ne ſerez pas fâché, que je vous informe du véritable Auteur de la Relation des Terres Auſtrales, qui a paru ſous le nom de *Jacques Sadeur*, & dont vous parlez *dans votre Dictionnaire*. C'eſt un nommé Gabriel Foigni, qui eſtoit Cordelier dans un Couvent de Lorraine, ſa patrie. Il vint *au pays de Geneve* environ l'an 1667 : il y embraſſa notre Religion ; mais cela n'empeſcha pas qu'il n'y menât toujours une vie peu reguliere. D'abord il s'alla eſtablir dans la petite ville de Morges, où il fut chantre de l'Egliſe : mais un jour eſtant allé chanter, après avoir fait la débauche, il commit dans le Temple des indécences, qui le firent chaſſer de-là. Il vint *dans la Capitale*, où pour ſubſiſter, il alloit de maiſon en maiſon enſeignant aux petits Ecoliers la Grammaire, la Géografie, &c. & aux Allemans la Langue Françoiſe : il ſe maria au bout de quelque temps à une fille de la lie du peuple, & qui n'eſtoit pas en réputation d'eſtre auſſi ſcrupuleuſe que Lucrece. Il s'aviſa enſuite de faire imprimer de petits Livres ; entre autres un Almanach chaſque année, ſous le nom du *Grand Garantus*, plein de fautes pour

'ordinaire à l'égard de la supputation
les temps ; un jeu de cartes en blazon ;
c les pseaumes de Marot & de Beze,
vec une priere de sa façon au bout de
haque pseaume, qui ne contenoit
que des compliments fort plats à la Di-
inité. Enfin, les Relations de voya-
es estant fort à la mode en ce temps-
à, il couronna ses ouvrages par son
Australie, comme il l'appelle : il la fit
nprimer ici secrettement sur la fin de
676. Messieurs nos Ecclésiastiques,
qui crurent trouver dans ce Livre plu-
ieurs choses contraires à l'Ecriture
ainte, & plusieurs impuretés, appel-
erent l'Imprimeur, qui declara que
'oigni avoit fourni le manuscrit : ce-
ui-ci ayant comparu soutint vigoureu-
ement que Jacques Sadeur en estoit
e véritable Autheur, & qu'on lui en
voit envoyé la copie de Bourdeaux :
nais enfin, ayant esté déferé au Ma-
istrat, il avoua estant pressé que c'es-
oit lui-mesme, qui avoit composé ici
e Livre, pour gagner quelque chose,
c que Jacques Sadeur estoit un nom
uppose. Pour peine, on lui ordonna
e se retirer de la ville, avec sa famil-
e. Mais quelques Gentils-hommes
Allemands, à qui il enseignoit la Lan-

gue, ayant intercedé pour lui, on le tolera encore ici quelque temps; mais au bout de trois ou quatre ans, ſa ſervante eſtant devenue groſſe, & lui ſe voyant pouſſé à ce ſujet par la Juſtice, il décampa; ſe retira en Savoye, & ſe renferma dans un Couvent, où il eſt mort depuis cinq ans.)

RIGORISTES *de Flandre.*

LES Flamaands, ſoumis à la domination Autrichienne, donnent le nom de *Rigoriſtes* aux Peres de l'Oratoire, aux Janſeniſtes, & en général à tous ceux qui font profeſſion d'une morale ſévere, & qui ſuivent les maximes les plus oppoſées au relâchement. On accuſe ces Meſſieurs de réduire certains pécheurs à vivre de foin, & de preſcrire à de jeunes pénitentes l'uſage des chemiſes mouillées, comme un remede contre les tentations, ce qui, diton, a fait mourir quelques-unes de ces pauvres filles.

Ces imputations ont tout l'air d'être calomnieuſes, & pour ſe convaincre de leur fauſſeté, il ſuffit de conſulter un Ecrit, imprimé a Delft en 1696, ſous le titre de *Mémorial.* Je

n'en

n'en tirerai qu'un seul passage. [Si ceux que l'on traite de *Rigoristes* ont des maximes plus rigoureuses *que celles de J. C.* une conduite plus dure à la chair, une séverité qui passe *la* sévérité salutaire *de l'Evangile*, ils sont dignes de punition. Mais s'il est vrai, au contraire... qu'ils sont forcés par la mollesse de la plûpart des chrétiens de se contenter de beaucoup moins, & de condescendre à l'infirmité humaine dans l'application de ces regles saintes, c'est une grande injustice, & une calomnie punissable, de les décrier comme des gens qui ont des maximes cruelles, & excessivement séveres. Il est donc vrai, que le *Rigorisme* n'est qu'un phantôme, dont on veut faire peur au monde, pour perdre les gens de bien, & de vrais serviteurs de Jesus-Christ. M. Steyaert le reconnoît lui-même dans ses Theses sur les Rituels, publiées il y a peu d'années. Il y rend ce témoignage, qui ne doit pas être suspect, que *ceux qui tâchent d'observer les regles de l'Eglise dans la conduite des ames, sont ceux que l'on appelle Rigoristes, & qu'il n'en connoît point d'autres...* » Que feroient, » *ajoute ailleurs* M. *Steyaert*, ou plu-

» tôt que ne feroient pas certaines gens ;
» s'ils avoient quelque chose de solide
» à alléguer contre le *Rigorisme* ; au
» lieu que pour le prouver, ils n'ont à
» produire que des contes faits à plaisir,
» comme du foin, & des chemises
» mouillées, imposées à des gens pour
» pénitence ? »]

Je ne crois pas qu'aucun Casuiste de bon sens, quelque sévere qu'il soit, ordonne jamais de telles pénitences à une fille, encore qu'il fût question de remédier à des tentations d'impudicité fort violentes ; mais il y a des gens à qui la morale rigide gâte si fort le jugement, qu'il n'est pas hors d'apparence qu'on ait quelquefois traité ainsi une jeune créature, qui révéloit trop d'infirmités au confessionnal : & puisque François d'assise se prescrivit une femme de neige, il auroit bien pu prescrire à d'autres une chemise toute mouillée.

*Origine de l'*ORDRE *de la* TOISON D'OR.

PHILIPPE DUC DE BOURGOGNE, sur-nommé le Bon, étoit d'une incontinence excessive. On lit dans une an-

cienne chronique que ce fut le *Prince le plus Dameret*, & *le plus envoiſeux, que l'on ſceuſt : & avoit de Baſtards, & de Baſtardes, une moult belle compaignie* (*a*). On en connoit quinze de compte fait. Ce fut lui qui inſtitua l'Ordre de la Toiſon d'Or. Voici un fait plus curieux qu'honnête, que l'on trouve dans les recueils du ſieur Colomiés. [J'ai oui dire à M. Voſſius, qu'il ſe ſouvenoit d'avoir lû dans une chronique Flamande, que Philippe Duc de Bourgogne, ſurnommé le *Bon*, avoit inſtitué l'Ordre de la Toiſon d'Or, ſur la rencontre qu'il avoit faite d'un p... de ſa Maîtreſſe, qui étoit de couleur jaune. Ce que j'ai trouvé confirmé par André Favin, au commencement du ſecond Volume de ſon Théâtre d'honneur : *D'autres*, dit-il, *diſent que Philippe Duc de Bourgogne, gouvernant avec beaucoup de privauté une Dame de Bruges douée d'une exquiſe beauté, & entrant du matin en ſa chambre, trouva ſur ſa toillette de la Toiſon de ſon pays d'en bas, dont cette Dame mal-ſoigneuſe donna ſujet de rire aux Gentilshommes ſuivans dudit Duc, qui pour*

(*a*) Olivier de la Marche *Liv.* I. *Chap.* XIII.

couvrir ce myſtere ſit ſerment, que tel s'étoit mocqué de cette Toiſon, qui n'auroit pas l'honneur de porter un collier d'un Ordre de la Toiſon qu'il déſignoit d'établir pour l'amour de ſa Dame] (*b*).

Beau Tableau D'OVIDE.

BYBLIS, fille de la Nymphe Cyanée, devint éperdument amoureuſe de Caunus ſon frere jumeau, & tâcha de lui inſpirer une ſemblable paſſion : mais n'ayant pû réuſſir, elle pleura abondamment, & fut convertie en fontaine. Ovide décrit admirablement les progrès & les ſimptômes de cette paſſion inceſtueuſe, & quand il n'auroit point fait d'autres vers, il auroit ſuffiſamment témoigné qu'il étoit un ſavant maître dans l'art de peindre l'amour. Byblis, au commencement, ne diſcerna point ce qui ſe paſſoit dans ſon ame, & ne ſentit point ſon feu : baiſer ſouvent ſon frere, & le preſſer dans ſes bras, lui paroiſſoit une bonne action ; elle confondoit cela avec l'amitié légitime qu'on

(*b*) Colomiés, Recueil de particularités, p. 126, 127.

doit à un frere. Elle demeura quelque temps dans cet état d'ignorance : cependant toutes les fois qu'elle alloit voir Caunus, elle prenoit un soin extrême de se parer : elle vouloit qu'il la trouvât belle, & si quelqu'une de ses compagnes l'emportoit sur elle en beauté, Byblis en concevoit un dépit secret (*a*).

Ce sentiment ne l'éclaira point encore : son feu brûloit, & n'étoit point lumineux ; il n'inspiroit pas encore de souhaiter le reméde. On alla jusqu'à se plaire à donner à Caunus le titre de *Monsieur* : on aimoit mieux de lui le nom de Byblis, que celui de sœur (*b*) ; & néanmoins, pendant qu'on veilloit, on n'avoit pas la hardiesse d'envisager

(*a*) *Paulatim declinat amor, visuraque fratrem*
Culta venit, nimiumque cupit formosa videri.
Et, si qua est illi formosior, invidet illi ;
Sed nondum manifesta sibi est nullumque sub illo
Igne facit votum verumtamen æstuat intus.
Ovid. Metam. Lib. IX.

(*b*) *Jam Dominum appellat, jam nomina sanguinis odit,*
Byblida jam mavult quam se vocet ille sororem.

l'espérance. Ce fut en dormant, que l'on commença à s'apprivoiser à des imaginations lascives. Byblis pendant le sommeil songeoit souvent à son frere, & crut une fois jouir de lui (*c*). Elle en eut honte, quoique ce ne fût qu'un songe ; mais le lendemain, elle fit bien des réflexions, & souhaita, non pas de veiller de cette maniere, mais de dormir souvent comme cela (*d*).

Un peu après, elle se fache que la qualité de sœur lui defende d'espérer celle d'épouse. Elle se représente les Dieux qui ont épousé leurs sœurs, & ne peut croire que cette prérogative puisse tenir lieu de regle parmi les humains (*e*). Elle veut ou se délivrer de

(*c*) . . . . *Placida resoluta quiete*
Sæpe videt quod amat, visa est quoque jungere fratri
Corpus, & erubuit, quamvis sopita jaceret.

(*d*) *Gaudia quanta tuli! Quam me manifesta libido*
Contigit! ut jacui totis resoluta medullis!
Ut meminisse juvat! quamvis brevis illa voluptas,
Noxque fuit præceps, & cæptis invida nostris.

(*e*) *Sunt superis sua jura: quid ad cælestia ritus*
Exigere humanos, diversaque fœdera tento?

ſa paſſion, ou mourir: elle ſent bien que, ſi ſon frere l'avoit le premier aimée, il auroit été écouté favorablement; d'où elle conclut qu'il faut qu'elle riſque de s'ouvrir à lui par une lettre, ſi la pudeur ne lui permet pas de ſe ſervir de la parole. Elle prend la plume, & après mille agitations d'eſprit, elle déclare ſa paſſion. Elle repréſente à ſon frere pluſieurs choſes qui s'étoient paſſées, d'où il auroit pu deviner qu'il étoit aimé: elle le fait ſouvenir de certains ſoupirs qu'elle avoit pouſſés, & de la coutume qu'elle avoit priſe de l'embraſſer, & d'un je ne ſais quoi qui pouvoit faire connoître que ſes baiſers n'étoient pas ceux d'une ſœur (*f*). Elle proteſte qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu pour éteindre cette flamme, & qu'elle n'a recours à une déclaration qu'après avoir inutilement tenté tout autre remede. Elle l'exhorte à laiſſer examiner aux vieillards ce qui eſt juſte

(*f*) *Eſſe quidem læſi poterat tibi pectoris index*
Et color, & macies, & vultus, & humida ſæpe
Lumina, nec cauſa ſuſpiria mota patenti.
Et crebri amplexus, & quæ, ſi forte notaſti,
Oſcula ſentiri non eſſe ſororia poſſunt.

ou injuſte, & à ſe ſervir des privileges de la jeuneſſe dans une choſe, où les plus grands Dieux ſervent d'exemple, *& ſequimur magnorum exempla Deorum*, & où il n'aura à craindre ni l'oppoſition d'un Pere, ni le qu'en dira-t-on, puiſque leur commerce pourra ſe cacher ſous les familiarités que la bienſéance autoriſe entre un frere & une ſœur. Enfin elle implore ſa pitié, & le conjure de ne vouloir pas être la cauſe de ſa mort (*g*).

Le porteur de cette lettre revint tout effrayé lui rendre comte de l'indignation de Caunus. Ce coup la terraſſa : elle s'évanouit ; mais dès qu'elle eut recouvré la connoiſſance, elle fit des plaintes qui marquerent qu'elle eſpéroit encore. Elle blâma l'indiſcrétion qu'elle avoit eue de ſe ſervir d'une lettre ; elle ſe figura que ſes diſcours auroient eû peut-être beaucoup plus de force ; elle ſoupçonna auſſi que le Meſſager n'avoit pas bien pris ſon temps, & que ſon imprudence avoit tout gâté. Elle prend donc le parti de faire de nou-

(*g*) . . . . . . *Miſerere fatentis amorem,*
Et non ſaſſuræ, niſi cogeret ultimus ardor;
Neve merere meo ſubſcribi cauſa ſepulcro.

velles tentatives, & elle s'avise de toutes les excuses qui peuvent pallier ce criminel dessein : tant les passions sont ingénieuses à se flatter ; tant elles méritent qu'on les compare aux animaux les plus féroces, & en même-temps les plus industrieux à chercher leur pâture. Elle se déclare de vive voix : elle prie, elle conjure ; l'inutilité de ses prieres ne la décourage point. Caunus, las de refuser avant que sa sœur soit lasse d'être refusée, abandonne le pays, & Byblis noyée dans les pleurs est métamorphosée en Fontaine.

Si Ovide n'avoit pas mérité en cet endroit-ci, autant ou plus qu'en mille autres, le reproche de s'arrêter trop sur les détails, & de ne savoir point finir, *nescire definire*, il auroit fait une peinture achevée. *

Fortune de CARACCIOL : *Portrait de la Reine* JEANNE.

JEAN CARACCIOL, pauvre Gentilhomme Napolitain, eut le bonheur de plaire à la Reine Jeanne, seconde du nom.. Ce fut pour lui le che-

* Art. *Byblis*.

min de la fortune. On n'en demeuroit pas avec cette Reine aux beaux sentiments de l'amitié ; on passoit à la jouissance, & l'on obtenoit ensuite les grands emplois, selon qu'on savoit la servir, & se faire valoir. Cette Princesse s'y prit d'une façon assez singuliere pour lui faire connoître ses sentiments, voici ce que Brantôme rapporte. (La premiere occasion qu'eut jamais la Reine de lui faire entendre qu'elle l'aimoit, fut qu'il craignoit fort les souris. Un jour qu'il jouoit aux échecs en la Garderobe de la Reine, elle-même..... fit mettre une souris devant lui, & lui de peur courant deça delà, & heurtant & puis l'un & puis l'autre, s'enfuit à la porte de la chambre de la Reine, & vint choir sur elle ; & ainsi par ce moyen la Reine lui découvrit son amour, & eurent tôt fait leurs affaires ensemble, & après ne demeura gueres qu'elle ne l'eût fait son grand Sénéchal] (*a*).

Croira ce conte qui voudra ; mais il n'est pas hors d'apparence. De toutes les déclarations d'amour, celle qui coute le plus à une femme, c'est la verbale. Il ne s'en faut pas étonner ;

(*a*) Brantôme, *Dames illustres*.

on eſt plus maitre de ſa langue, que des divers autres ſignes, qui font éclater le feu que l'on nourrit dans ſon cœur. C'eſt pourquoi la honte empêche plus aiſément une femme de recourir aux paroles articulées, qui ſont un ſigne d'inſtitution, que de marquer ſur ſon viſage par des ſignes naturels les deſirs qui la poſſédent. Et parce que les hommes ſont ordinairement très-habiles à expliquer ces derniers ſignes, & à s'en prévaloir, il n'arrive guere qu'il faille leur témoigner de vive voix ce que l'on veut d'eux. Ainſi la néceſſité de ſe déclarer de cette façon eſt une choſe ſi rare, qu'on n'acquiert point par diverſes tentatives la facilité de tourner ſa langue de ce côté là. Si l'on s'apperçoit que les autres ſignes ne ſont pas bien entendus, on prendra plutôt le parti d'écrire, que le parti de parler.

Il eſt à remarquer que, dans cette eſpéce d'affaires, une Reine n'a point la commodité qu'ont les autres femmes ; car elle n'eſt entourée que de gens qui à cauſe de leur infériorité n'oſeroient lui faire des déclarations d'amour : il faut donc qu'elle faſſe les avances, & qu'elle ſoit la premiere

à découvrir ſon martyre. Il eſt vrai qu'elle n'a pas à craindre de n'être pas entendue. Une Princeſſe galante a mille moyens de faire connoître ce qu'elle demande. Voyez notre Reine Jeanne; elle ſe tourne de tant de côtés, que ſans en venir au *je vous aime*, ou au diſcours plus clair & plus groſſier qui fut tenu au Patriarche Ioſeph, elle fait entendre ce qu'elle veut. Encore moins faut-il parler du péril d'être refuſée après avoir été entendue; car ce danger là eſt petit: les avantages qui reviennent de la condeſcendance, & les revers auxquels l'on s'expoſeroit, ſi l'on ne répondoit pas aux avances d'une Reine, obligent preſque toujours à ſe ſoumettre.

Au reſte notre Caracciol eut la deſtinée commune de ces ſortes de favoris. On ſe dégouta de lui, & on le fit tuer. Il y en a qui diſent qu'il fut convaincu d'avoir conſpiré contre l'Etat. D'autres attribuent ſa diſgrace à ſon inſolence: on aſſure qu'il dit un jour de groſſes injures à cette Reine, & qu'il s'emporta même juſqu'à lui donner un ſoufflet, parce qu'elle lui avoit refuſé la Principauté de Salerne. *

* Art. *Caracciol.*

*Amours d'*ANACRÉON. *Exemple d'une débauche encore plus odieuse.*

Bathyllus, jeune homme de Samos, fut aimé passionnément par Anacréon, qui en parloit souvent dans ses vers. Entre les Odes qui nous restent de ce Poëte, il y en a une où il a fait le portrait de ce beau garçon. Ce portrait ne se borne pas comme ceux de nos Romains aux parties découvertes. Il s'étend aussi sur les plus cachées, & de-là vient que Mademoiselle le Févre n'a pu remplir tous les endroits de sa Traduction. Il a fallu y laisser des lignes toutes entieres parsemées d'étoiles. Ce même Bathyllus avoit été aimé de Polycrate, Tyran de Samos, qui lui fit dresser une statue.

On est surpris que M. le Fevre ait entrepris d'excuser les amours d'Anacréon pour Bathylle : on ne comprend pas qu'un homme aussi savant que lui, ait pû dire, *qu'on ne lit point que les plaisirs d'Anacréon ayent été des matieres de scandale* (*a*). Ce qu'il re-

(*a*) Le Fevre, vie des Poëtes Grecs.

marque dans l'Epitre dédicatoire de son Anacréon est beaucoup plus raisonnable, & renferme plusieurs choses qui n'étoient pas fort connues. Il dit qu'on a vû des passions bien plus scandaleuses dans les Troupes auxiliaires de France, que ne l'étoient les amours d'Anacréon. La maniere dont il raconte la chose est trop belle dans son Latin, pour être traduite : *an id potiùs amet quod patrum nostrorum memoria in copiis auxiliaribus vidit Gallia ?*

Serica cum dominam ducebant vincla capellam ;
Cui nitidum cornu multo radiabat ab auro,
Et segmentatis splendebant tempora vittis.
Illa rosa & myrto sertisque recentibus ibat
Altum vincta caput, dilectæ conscia formæ.

Voilà un morceau d'anecdotes, dont apparemment plusieurs Lecteurs chercheront les circonstances : une chêvre maîtresse de quelque Général Italien, & menée en pompe avec des ornements de poupée. On ne sauroit pousser plus loin par des explications forcées le

Novimus & qui te transversa tuentibus hircis,

Voici de quoi faciliter la recherche de ce fait. Le Duc de Nemours ayant assiégé Lyon, l'an 1562, *fut contraint de se retirer, abandonné par trois mille Italiens, qui déserterent faute d'être payés à point nommé. Leur vie avoit été si licentieuse, que les Païsans ne jugerent pas la pouvoir expier qu'en brûlant toutes les chèvres des lieux par où ils avoient passé* (b). J'ai rapporté d'abord le témoignage non suspect de Varillas, parce qu'il servira à confirmer ce que dit d'Aubigné, qui faisant mention du même siége, assûre que la retraite des Italiens fut occasionnée par Tavannes qui les *mecontenta, disant ne pouvoir mener à la guerre des gens qui forçoient les enfants & les chèvres; chose si connue au Païs, que les Païsans n'en laisserent aucune en vie après leur départ.*

Le même d'Aubigné raconte que le Baron Des-Adrets, menant ses gens au combat contre le Comte de Suze, leur dit pour toute harangue, *les voilà, les tueurs de femmes & enfants, & les amoureux des chèvres: donons* (c). Théodose de Beze spécifie encore plus la

(b) Varillas, vie de Charles IX.
(c) D'Aubigné, Hist. de France à l'année 1562.

chose ; car il nomme les chefs de ces infames soldats. Il dit que Tavannes, ou peu satisfait de l'arrivée du Duc de Nemours qui devoit commander au siége de Lyon, ou n'espérant aucun bon succès de cette entreprise, se retira en Bourgogne ; qu'ensuite le Duc de Nemours (tira droit en Dauphiné où se firent plusieurs exploits ; mais le Comte d'Anguesol se plaignant qu'il n'estoit payé, se retira des-lors, hormis six enseignes qui accompagnerent Nemours sous la charge de Brancaccio. Ces troupes d'Italiens, envoiez & soldoyez par le Pape, firent beaucoup de maux par où ils passerent, & pillerent jusques aux souliers des pauvres ladres qu'ils trouvoient, & au reste si vilains & détestables en leur vie qu'ils traînoient avec eux des chevres, pour s'en servir à leurs vilenies plus que brutales ; qui fut cause que puis après en tous les lieux par où ils avoient passé les chevres furent tuées & jettées en la voyerie par les Païsans.] (*d*) C'est alors sans doute que l'on vit cette chevre si parée, dont parle M. le Fevre. C'étoit celle du Général.

(*d*) Beze, Hist. Eccl. *liv.* XI, année 1562.

L'Auteur de l'*Histoire des choses mémorables avenues en France* raconte cette turpitude précisément dans les mêmes termes que Théodose de Beze : mais voici un Ecrivain, qui donne d'autres circonstances. » L'Histoire » de France, *dit-il*, nous rapporte » que le Duc de Nevers passant d'I- » talie en France, pour venir au se- » cours du Roi, dont la Maison de » Guise tâchoit d'envahir la Couron- » ne, sous prétexte de Religion, y » amena avec lui deux mille chevres » couvertes de caparaçons de velours » vert, avec des gros galons d'or. Elle » ne nous laisse pas en même-temps » lieu de douter à quel usage servoient » ces chevres, puisqu'elle nous dit » qu'autant qu'il y avoit d'Officiers, » c'étoient autant de Maîtresses pour » eux & pour lui (*e*). « Je trouve quelque difficulté dans ce récit. Ce Duc de Nevers est sans doute Louis de Gonzague, qui épousa Henriette de Cleve en 1565. Or son expédition en France regarde l'année 1567, & tous les Historiens placent l'Histoire des chevres sous l'année 1562. De deux

(*e*) Mémoires d'Artagnan. t. III. p. 466.

chofes l'une : ou l'on fut régalé deux fois en France de ce beau fpectacle-là, ou l'on ne vit point de chevres dans l'armée de Louis de Gonzague. Les Hiftoriens Proteftants qui ont tant parlé de celles de 1562, ne difent rien de femblable touchant les Troupes auxiliaires qui vinrent d'Italie en France en 1567. Or perfonne n'ignore que leur filence ne foit là-deffus extrêmement fignificatif. *.

Hiftoire de Conftantin PONCE.

CONSTANTIN PONCE (*a*), brûlé en effigie à Seville l'an 1559, étoit un perfonnage diftingué par fon mérite & par fes emplois. Il fut Docteur en Théologie, Chanoine de Seville, & Prédicateur de Charles-Quint. Il fuivit en Angleterre Philippe II, & ce fut là fans doute qu'il prit goût à la Doctrine des Proteftants. Plufieurs prétendent qu'il fut Confeffeur de Charles-Quint, & qu'il l'adminiftra au lit de la mort :

* Art. *Bathyllus.*

(*a*) Son véritable nom étoit *Conftantin de la Fuente* en Latin *Conftantinus Fontius*, & non pas *Pontius* : cependant ce dernier nom a prévalu.

mais ce ſentiment n'eſt point fondé, & les meilleurs Hiſtoriens aſſurent que quelque temps avant la mort de ce Monarque, Ponce étoit déjà dans les cachots de l'Inquiſition. Il publia pluſieurs Livres de piété, comme des Sermons, un grand & un petit Catéchiſme, des Commentaires ſur quelques Livres de l'Ecriture, & un petit ouvrage intitulé *la Confeſſion du Pécheur*. Les Inquiſiteurs d'Eſpagne ont mis tous ces Livres dans leur index ſans nulle réſerve.

Conſtantin fut très-déréglé dans ſa jeuneſſe, & cela nuiſit un peu à ſon avancement; car ſes ennemis & ſes concurrents s'en prévalurent. S'il n'avoit eu que des talents médiocres, on ne lui auroit peut-être jamais reproché ces égarements du premier âge : mais ſon éloquence, ſon ſavoir, & la réputation éclatante dont il jouiſſoit, l'expoſerent aux diſcours malins & ſatyrique des envieux. Ayant diſputé au Concours un Canonicat dans l'Egliſe Métropolitaine de Seville, un de ſes compétiteurs l'attaqua perſonnellement ſur l'irrégularité de ſa premiere conduite, & lui objecta en particulier certains mariages contractés avant qu'il fût prêtre

(*b*). Il feroit bon que les jeunes gens, qui ont des talents & quelques prétentions, fe fouvinffent bien de pareils exemples. Cela pourroit leur fervir de frein : ils craindroient qu'on ne fouillât un jour dans leur conduite, & que des fautes de jeuneffe ne devinffent dans la fuite la matiere de plufieurs reproches humiliants, auffi capables de nuire à leur fortune qu'à leur réputation. Un adverfaire releve toujours ces honteufes foibleffes, & fait bien les faire valoir.

Conftantin revint de bonne heure de tous fes égarements, & mena une vie très-finguliere. Il n'y eut qu'un petit défaut dont il ne fe corrigea point : c'eft qu'aiant l'efprit extrêmement enjoué, & prompt dans fes faillies, il s'abandonna un peu trop à la licence de plaifanter. Il courut un affez grand nombre de fes bons mots, dont les Tartufes & les mauvais Prédicateurs de fon temps furent l'objet le plus ordinaire. Ce fut peut-être l'inimitié de ces gens-là qui contribua principalement à fa perte. Il eft certain qu'il eut de grands démêlés avec les Moi-

(*b*) Hifpanicæ Inquifitionis & Carnificinæ fecretiora, Amberg. 1611.

nes & avec les Eccléſiaſtiques, ſurtout avec Waldeſſe, Archevêque de Seville, & Préſident du Tribunal de l'Inquiſition. Les uns & les autres étoient fort animés contre lui: mais Conſtantin éludoit adroitement toutes leurs attaques, & avoit pour lui le peuple qui couroit en foule à ſes Sermons. A peine pouvoit-on trouver des places commodes, trois ou quatre heures avant qu'il montât en chaire. Conſtantin prêchoit avec zele, mais ſans jamais faire une confeſſion ouverte de ſes ſentiments; de maniere qu'il ne donnoit point priſe à ſes ennemis. Mais il ſe dédommageoit en particulier de cette contrainte, & il couchoit par écrit les penſées qu'il n'oſoit publier dans ſes Sermons. Le malheur voulut que ſes papiers tomberent entre les mains de l'Inquiſition, quelque ſoin qu'il eût pris pour les cacher. (On y trouva; entre autres *pieces*, un grand Livre *où* il traitoit des points ſuivans. . . . . de la vraie Egliſe, & de celle du Pape, *qu'il appelloit* l'Antechriſt: du Sacrement de l'Euchariſtie, & de l'invention de la Meſſe, de laquelle il diſoit le monde eſtre enſorcellé à cauſe de l'igno-

rance de la sainte Escriture : de la justification de l'homme : du Purgatoire, qu'il appelloit *teste de loup*, *& invention monachale pour le ventre* : des Bulles & Indulgences du Pape : des mérites des hommes : de la Confession, & de plusieurs autres points. Ce Livre veu & produit. les Inquisiteurs luy demandans s'il recognoissoit son escriture, il leur respondit touché à bon escient sans plus tergiverser, que tout estoit escrit de sa main, & le soustenoit estre véritable : & leur dit, ne travaillez plus à chercher des tesmoins contre moy. Vous avez ample déclaration de la foy que je tiens ; faites de moy ce qu'il vous plaira. Il demeura depuis en prison deux ans entiers, où il devint malade à cause du mauvais traitement. . . . . & de la véhémente ardeur du soleil qui eschauffoit sa prison comme une fournaise : si que finalement un flux de ventre avec escorchement de boyaux le fit mourir, & rendre une ame bien heureuse au Seigneur. . . . . . Ils firent semer des bruits qu'il s'estoit fait mourir lui-mesme, en se coupant une veine avec une piece de verre rompu, pour éviter l'ignominie du supplice qui lui

eſtoit tout appreſté. Les enfants en chantoient auſſi des chanſons.... qui avoient eſté compoſées par les ſuppoſts de l'Inquiſition. Au jour de l'exécution on préſenta ſon corps déterré en un fantoſme de paille accouſtré d'habillemens, mis en une chaire au lieu du mort, tenant une des mains levée, & l'autre ſur ladite chaire, le plus artificiellement qu'ils le peurent contrefaire au naturel.) (e)

Si ce que Cardan raconte eſt vrai, notre Conſtantin étoit fort crédule ſur l'article des ſpectres, & il en parloit, non ſur des *oui-dire*, mais comme témoin oculaire. Il m'aſſura un jour, dit Cardan, que logeant à Vailladolid dans la Maiſon d'un Libraire, qui étoit en mauvaiſe renommée à cauſe des bruits nocturnes qu'on y entendoit, il eut dès la premiere nuit le cauchemare. Mais comme il avoit mangé à ſon ſouper des olives noires, & que d'ailleurs on met le cauchemare au rang des maladies, il regarda cela comme un événement naturel. La nuit ſuivante il vit & il entendit des

(e) Martyrologe des Proteſtants, *liv.* VIII.

chats qui se battoient sur son lit: quoique la chose fût extraordinaire, il la crut pourtant naturelle, parce qu'elle pouvoit l'être. Mais la troisieme nuit, ne dormant pas encore, & réfléchissant sur les visions précédentes, il entendit comme un bruit de trompette fort près de son oreille, & prenant cela pour un sifflement de l'air agité, il vit une troupe d'enfans, qui rioient: ensuite ce bruit se répandit autour de sa chambre, & finit par se concentrer sous le lit, où il se fit entendre long-temps, sans que rien parût (*d*). *

Exemple d'Adultere puni de mort en France.

Théodore de Beze raconte un fait qui peut passer pour singulier dans notre Jurisprudence. Le vingt-sixieme de Mars 1563 le sieur de Saint-Cyre. . . . . Gouverneur de la Ville d'Orleans *pour les Huguenots*. . . . . homme de bien, & grand ennemi

(*d*) Cardan, de subtilitate, *lib.* XIX. p. m. 691.

* Art. Peace.

du

du vice, fit une exécution nouvelle & notable *dans la* personne *du sieur* Deslandes, Seigneur du Moulin, autrefois Sécrétaire du Roi, & de *la nommée* Godard, femme de Jean Godin, Lieutenant du Prevôt des Maréchaux de Blois; . . . *laquelle* du Moulin, suborna à Orléans, *tandis que son mari étoit à l'armée* : pour lequel crime d'adultere il fut pendu & estranglé avec elle en la place du Martroy. *Ce qui* ayant esté rapporté à la Cour fut trouvé si estrange, que plusieurs n'eurent point de honte de dire que quand il n'y auroit que ce point en la Religion Réformée, ils n'en seroient jamais] (*a*). La réflexion est très-naïve : & en effet comment se sauver dans une Religion qui traite si sévérement les usurpateurs du droit matrimonial, & qui les livre dans ce monde au bras séculier. Il n'en faut pas davantage à bien des gens pour les dégouter d'une communion. C'est pis que la proscription de la Polygamie, qui détourna autrefois tant d'infideles d'embrasser le Christianisme.

(*a*) Beze, Hist. Ecclef. Liv. VI. M. de Thou, liv. VXXV, raconte la chose de la même maniere.

Si le témoin que j'ai allégué est suspect, qu'on lise l'Histoire de M. de Thou, sur l'année 1563 ; on y trouvera le fait rapporté à-peu-pres dans les mêmes termes, avec cette remarque, que, selon le témoignage du fameux jurisconsulte Faber, la Jurisprudence Françoise n'a point décerné de peine contre l'adultere. Ainsi il n'est pas difficile de concevoir l'étonnement que cette exécution excita à la Cour de France. Peu de gens étoient capables de ne pas dire à cet égard comme le bon Sous-prieur de Saint Antoine, dont parle d'Aubigné, *gardons nous des Novalités* (*b*).

Au reste il faut convenir que cette févere Jurisprudence ne dura guere parmi les Protestants : elle suivit la maxime, *nullum violentum durabile.* Geneve l'a conservée plus long-temps qu'aucune autre ville : mais enfin cette discipline y a disparu. On peut dire en général, à la honte des Chrétiens, que de temps immémorial ils ont laissé abolir les Loix pénales que plusieurs nations payennes avoient établies contre l'adultere. Celles qui subsistoient dans

(*b*) Confession de Sanci, Liv. I, chap. 8.

l'empire Romain avant Théodose, avoient quelque chose d'horrible & même d'extravagant. On enfermoit les femmes adulteres dans une petite cellule, où elles étoient obligées de se prostituer à tout venant; & afin que personne n'ignorât cette exécution, elle se faisoit au son de plusieurs clochettes (c). Théodose abolit cette infâme coutume.

Barnabé Brisson, dans l'Epitre dédicatoire de son Livre *Ad legem Juliam de adulteriis*, Epitre adressée à Christophe de Thou, pere de l'Historien, prétend que c'est un préjugé populaire & ridicule de penser qu'il n'y a point dans la Jurisprudence Françoise de Loi contre l'adultere. Il loue le Président de Thou d'avoir fait revivre à cet égard les anciennes Loix, & d'avoir puni plusieurs personnes coupables de ce crime: *spectacle*, dit Brisson, *qui fut applaudi de tous les honnêtes gens.* Il n'est pas aisé de concilier cet éloge avec ce que dit M. de Thou l'Historien, touchant l'impunité de l'adultere. Je ne vois qu'un seul moyen d'accorder ces choses: c'est que Christophe de Thou

(c) Socrate, Hist. Eccles. liv. V, chap. XVIII.

ne persista pas long-temps dans cette sévérité, & que se sentant incapable d'arrêter la corruption, il fut contraint de laisser aller les choses selon le train ordinaire. De-là vint peut-être que son fils n'eut aucun égard à cette courte interruption. Il est certain que les Loix s'endorment ici, moins par la connivence des Magistrats, que par la grandeur du mal, qui n'est plus susceptible de guérison. D'ailleurs les délateurs de ce crime sont rares, 1o. parce qu'il est difficile de réussir dans ces sortes d'actions ; 2o. parce qu'un homme qui en sort victorieux est l'opprobre & la fable de toute une ville. Voilà pourquoi l'adultere jouit, plus qu'aucun crime, du bénéfice de l'impunité *.

Anecdote galante.

Valérie, sœur de l'Orateur Hortensius, devint femme de Sylla d'une maniere assez curieuse. Elle étoit belle & de grande qualité : place vuide d'ailleurs ; car elle avoit fait divorce depuis peu avec son mari. Sylla venoit de perdre sa femme : on assistoit à un grand

* Art. *Saint-Cyr*, rem. B.

combat de Gladiateurs : les femmes s'asseyoient alors pêle-mêle avec les hommes. Valérie s'étant placée derriere Sylla, lui mit doucement la main sur la robe, & en arracha quelques poils. Il la regarda avec surprise ; *ce n'est rien*, lui dit-elle, *Seigneur, je veux seulement me ressentir un peu comme les autres de votre bonne fortune.* Ce discours, bien loin de déplaire à Sylla, le chatouilla agréablement. Il s'informa sur le champ du nom, des qualités, & de la réputation de cette Dame. Content du rapport qu'on lui en fit, il fixa les yeux sur Valérie, qui de son côté le regarda fort tendrement. Ce ne furent de part & d'autre qu'œillades amoureuses, & petites agaceries de même nature. On se parla ensuite, & enfin on en vint à la promesse de mariage (*a*).

L'Historien de qui j'emprunte ce récit, n'exprime pas bien précisément si les propositions de mariage, & l'acceptation, se firent ce même jour, à la sortie des jeux. Il y a de l'apparence que l'affaire ne traîna point, & qu'après avoir assez joué de la prunelle, pour se faire des déclarations d'amour par

(*a*) Plutarque, vie de Sylla.

signes, pendant que les Gladiateurs se battoient, on se parla en sortant de l'Amphitéâtre. Sylla avoit pris feu fort promptement, & Valérie n'avoit pas fait la précieuse. Il est donc fort apparent qu'elle ne se le fit pas dire deux fois, & qu'aussi-tôt qu'elle vit jour à participer à l'étoile fortunée de Sylla, non pas par le simple attouchement de sa robe, ou par quelques brins de laines enlevés de ses habits, mais par l'union conjugale, elle s'abandonna à cette bonne fortune. Ce fut prendre l'occasion au poil : des regards on passa au téte-à-tête, & du tête-à-tête au corps-à-corps; tout cela en un jour, encore que Plutarque ne le dise pas en autant de termes.

Cet Historien ne trouve rien à reprendre dans la conduite de Valérie. Il l'appelle même *la plus honneste, la plus sage & la plus vertueuse* femme *du monde.* Pour ce qui est de Sylla, c'est toute autre chose. Plutarque assure que *l'occasion, qui l'esmeut à espouser* Valérie, *ne fut ni belle ni bonne, pour ce qu'il fut incontinent espris par un regard & un parler affété, comme si c'eust esté quelque jeune garçon : & ce sont ordinairement*, ajoute Plutarque, *les plus laides & les plus honteuses passions de*

l'amour qui s'émeuvent *de telles choses* (*b*).

N'en déplaise à l'Historien Grec, il me semble qu'il auroit pû réserver une partie de sa censure pour Valérie: & quand, au lieu de blamer l'effronterie de cette Romaine, il l'appelle très-*sage* & très-*honneste*, je crois entendre Brantome, qui donne les mêmes Epithetes à ses Dames Galantes, après nous avoir conté leurs avantures. Il ne paroit pas au reste que Sylla ait eu de grands égards pour sa nouvelle épouse puisqu'il entretenoit des Comédiennes & des Baladines dans sa maison (*c*). Il la laissa pourtant enceinte d'une fille, qui fut nommée Posthumia, parce qu'elle naquit après la mort de son pere *.

Si les peuples Septentrionaux de l'Europe ont raison de reprocher le vice de l'impudicité aux peuples du Midi: & si ce vice est un effet plus commun chez les Italiens que chez les Allemands.

On ne peut nier que les Chrétiens de l'Europe ne soient sujets à deux grands vices; à l'ivrognerie, & à l'impudicité. L'ivrognerie semble regner

(*b*) Ibid. Version d'Amyot.
(*c*) Ibid. * Art. *Valérie.*

davantage dans les pays froids ; l'autre vice domine dans les pays chauds. C'eſt ainſi que Bacchus & Venus ont partagé le monde. De-là vient que l'Italie & l'Eſpagne ſont fort alertes pour décrier l'ivrognerie, & pour en faire un grand crime aux nations du Nord. C'eſt une conſolation pour ces peuples accablés de mille brocards ſur le péché de luxure, d'oppoſer leur ſobriété à l'ivrognerie des pays ſeptentrionaux, d'où leur viennent les tempêtes ſatyriques : comme ſi cela pouvoit ſervir de compenſation à l'égard des crimes d'impudicité, & empêcher que l'une des Religions ne réduiſe l'autre au ſilence par les reproches de mauvaiſe vie ; car la Religion s'eſt quelquefois mêlée dans ces reproches mutuels.

Un homme d'eſprit, qui a fait de grands voyages dans toute l'Europe, m'a communiqué là-deſſus quelques idées dans une Lettre, dont je vais rapporter la ſubſtance, & à laquelle j'ajouterai un petit commentaire. Il m'a écrit que voyageant dans les endroits de l'Europe les plus dévoués au catholiciſme, il ſe plaiſoit à faire des railleries ſur l'énorme laſciveté qui

regne. Comme on s'apperçut qu'il prétendoit en tirer des conséquences à l'avantage des Protestants, on ne manqua pas de lui dire qu'il s'abusoit; qu'il ne faut point intéresser la Religion dans cette cause; que les vices dont il s'agit, sont des vices de climat, & non pas des vices de Religion; que si l'Italie étoit protestante elle seroit sujette aux mêmes défauts que l'on y voit aujourd'hui; & qu'il faut penser la même chose touchant les couronnes du Nord, si elles étoient catholiques. On ajoûtoit que les Catholiques d'Allemagne ont autant de penchant à l'ivrognerie que les Protestants du même pays, & que la diversité de Religion entre les Polonois & les Moscovites n'empêche pas que les uns & les autres ne soient également adonnés au même vice; qu'en tous cas il falloit user de compensation. Passez-nous nos galanteries en faveur de notre sobriété, lui disoit-on, & nous vous passerons l'ivrognerie. Vous gagnerez au change, car ce ne sera point en faveur de la chasteté des pays froids que nous laisserons passer les déréglements bachiques, Cette chasteté est une chimere. On est aussi

impudique dans les pays du Nord que dans les pays Méridionaux, & tout l'avantage qui pourroit appartenir aux Nations septentrionales, ne regarde tout au plus que le péché de non-conformité: car l'autre débauche est aussi commune dans le Nord que dans l'Italie.

Pour prouver ce paradoxe, on alléguoit les effets de l'ivrognerie, & des autres excès de table. On convenoit que les aliments sont plus succulents dans les pays chauds, & qu'ainsi ils répandent dans les membres un plus grand nombre de parties spiritueuses : ces parties-là se dégagent aisément des flegmes & des terrestréïtez par la digestion, & par la circulation: le soleil a déjà fait la moitié de l'ouvrage, avant que l'estomac commence d'agir. Mais ce qui manque à la qualité des aliments dans les pays froids, on le supplée par la quantité. On y mange beaucoup, & on y boit encore davantage. Au contraire les habitants des pays chauds mangent peu, ne boivent pas beaucoup de vin, & font un grand usage des liqueurs rafraichissantes, qui sont plus propres à exténuer le tempérament qu'à le fortifier.

Enfin on renvoyoit notre voyageur à l'expérience. Interrogez, lui disoit-on, ceux qui ont fait quelque séjour dans les pays froids : ils vous diront qu'ils y ont trouvé le sexe beaucoup plus fragile, & d'une plus petite résistance qu'aux pays chauds. Ils s'étonnoient de la promptitude & de la rapidité de leurs conquêtes : ils rencontroient l'heure du berger au bout de la premiere demande. Quelques-uns prétendent, ajoûtoit-on, que cette facilité d'accorder les dernieres faveurs vient moins d'un grand fond de tempérament, que d'un naturel simple, paresseux, & débonnaire : c'est un abus ; si vous leur vouliez ôter la bourse, vous les trouveriez d'une fermeté, & d'une vigueur extraordinaire.

Voilà le précis de la Lettre de mon voyageur, & voici mes compilations, ou mes remarques : appellez-les comme vous voudrez.

I. Je citerai en premier lieu un passage de Sorbiere, où la tolérance qu'on a dans Rome pour les lieux de prostitution est comparée avec celle qu'on a dans le Nord pour l'ivrognerie. [Le défaut de quelques particuliers, dit-il, „ ne doit point nuire au public, ni lui

licence de certaine police, à la févérité qui est gardée dans les tribunaux de la conscience, où l'on condamne ce que les raisons d'un sage gouvernement ne permettent pas de punir.... *On ne sçauroit douter que les déréglemens dont je parle n'ayent été pesés & balancés attentivement par des hommes sages & expérimentés*, qui n'avoient point d'intérest à cette connivence; & que si les choses humaines eussent esté capables de la perfection que *l'on a raison* d'y souhaiter, on eût tâché de la leur donner. Mais en chaque pays les hommes ont de vicieuses inclinations, & de particulieres intempérances, qu'il est bien mal aisé de corriger, sans se mettre au hazard de gaster quelques autres choses qui demeurent en leur entier. Et c'est pour cela, à mon advis, que dans tout le Septentrion la sobriété est estimée une petite vertu, ou que du moins l'ivrognerie y est tolerée, si mesme elle n'y passe pour une galanterie, & pour l'effet d'une indispensable civilité.... Je sçai bien que les Prédicateurs Protestants déclament à l'encontre: mais cependant le Magistrat la tolere, & croit avec quelque apparence, que sans la permission de

ce défaut, les hommes y demeureroient dans l'insociabilité, comme ailleurs on craint des vices pires que celui que l'on y soufire.]

II. Il est certain qu'il y a des voyageurs qui ont assuré que les femmes du Nord sont d'une fragilité extrême. Je ne citerai qu'un Gentilhomme François, dont la Relation vient d'être réimprimée à Amsterdam. *Il n'est pas extraordinaire*, dit-il, *de voir de belles personnes en Dannemarck. Les villageoises y sont communément fort jolies, & les jeunes filles ont presque toutes un air dégagé, des manieres égrillardes, & une physionomie fine...... Elles étalent leurs cheveux sur de grands bourrelets...... Ce sont des tresses blondes, propres à faire dire mots nouveaux à un Poëte amoureux. La vertu des Danoises semble estre faite pour leur beauté; c'est-à-dire, qu'elle en permet l'usage, & ne souffre pas que ce soit un trésor inutile: ce n'est point toutefois en elles une inclination vicieuse; c'est une facilité nonchalante, & je suis persuadé qu'elles pèchent seulement pour n'avoir pas la force de se défendre de laisser pécher les hommes* (*a*).

(*a*) Mémoires du Chevalier de Beaujeu, *liv.* I, *chap.* 2.

On peut oppofer à cela le témoignage d'un autre François, qui affure que les Danoifes font fi graves & fi modeftes, qu'elles ne laiffent rien efpérer à ceux qui les voyent. Elles ne tendent, dit-il, aucun piége aux yeux; elles ne montrent ni la gorge ni les cheveux; elles n'ont rien de coquet dans leur maintien, ni dans leurs geftes (*b*). Cet Ecrivain eft en cela d'autant plus digne de foi, qu'en d'autres rencontres il s'eft plû à repréfenter l'incontinence des gens du Nord. Il en veut fur-tout aux Eccléfiaftiques. Il conte qu'un vieux Miniftre Suédois fe mit tellement en belle humeur, après avoir vuidé plufieurs fois fon grand gobelet, qu'on l'entendit chanter des chanfons très-obfcenes. Ce Miniftre étoit marié, & ne laiffoit pas de voir d'autres femmes. L'Auteur obferve à cette occafion que Luther s'eft bien trompé, lorfqu'il a cru que le mariage des Prêtres feroit capable de réprimer leur incontinence. Il ajoûte que l'ivrognerie & l'impudicité font des vices très-communs parmi les Eccléfiaftiques du Nord. Le fait eft notoire, dit-il, quant

(*b*) Ogerius, in itinere Danico, p. 34 & 35.

au premier point, *de potu manifestum est* : & j'ai remarqué, quant au second, qu'il n'y a rien qu'on inculque davantage aux jeunes Théologiens, que la nécessité du mariage, s'ils veulent vivre chastement. Les Régents insinuent cette doctrine dans les basses classes à des Ecoliers, qui étant encore au-dessous de l'âge de puberté, ne songent point à l'amour. Il s'est même répandu parmi le peuple un faux bruit que le Pape Urbain VIII a dessein de se marier, & que tous les Cardinaux ont la même envie (*c*). N'est-ce pas insinuer, qu'au dire de ces Docteurs, la Réformation de l'Eglise se feroit sous de malheureux auspices, si elle ne commençoit pas par l'abrogation du célibat, & par la célébration du mariage du Souverain Pontife, & de tous les membres du sacré Collége ? Et n'est-ce pas prétendre que ces mêmes Docteurs éprouvent en leur personnes des tentations si violentes, qu'ils ne croient pas qu'on puisse vivre chastement hors du mariage.

Continuons d'entendre M. Ogier. Un autre Ministre, dit-il, s'excu-

(*c*) Idem in itinere Suecico, p. 209 & suiv.

ſant de ce qu'il ne pouvoit pas nous loger chez lui auſſi commodément qu'il l'auroit ſouhaité, allégua pour ſes raiſons que ſa fortune étoit preſque renverſée, & que la vie lui étoit à charge. On lui en demanda la raiſon. Je n'ai plus de femme, répondit-il. Peut-être, reprit M. Ogier, ne vous eſt-il pas permis d'en épouſer une ſeconde. Cela m'eſt permis, répliqua le Paſteur en gémiſſant, mais il faut attendre que l'année du deuil ſoit expirée. L'Auteur ajoûte qu'en réfléchiſſant ſur ce qu'il a vû, il juge que la loi du célibat eſt le ſeul obſtacle qui les empêche de ſe réunir à la Communion de Rome.

Quand on parle ſi déſavantageuſement des Suédois, par rapport à la continence, n'eſt-on pas bien digne de foi à l'égard des choſes que l'on avoue ſur la chaſteté des Danoiſes ? On eſt donc en droit d'oppoſer M. Ogier au Chevalier de Beaujeu. Mais quel parti prendre ſur des récits ſi différents ? Je ne vois qu'un ſeul moyen de les concilier : c'eſt de dire qu'Ogier parle de ce qu'il a vû l'an 1634, & Beaujeu de ce qu'il a vû l'an 1679. C'eſt un intervalle

plus que suffisant pour changer toute la face des affaires dans la République des bienséances. Les modes qui tendent à la suppression des loix de l'austérité & de la modestie, font un progrès si surprenant, qu'un voyageur qui va deux fois au même Pays, se croit souvent transporté dans un nouveau monde. En effet, quand il compare à la conduite des filles & des jeunes femmes, celle que leurs meres avoient tenue, il observe que presque tout a passé du blanc au noir.

III. Généralement parlant on n'a rien de bon à dire contre ce que les Italiens objectent, que le vin & la bonne chere excitent à l'impureté : c'est une vérité constante, qui se trouve confirmée par l'autorité des Ecrivains prophanes, par la décision des Saints Peres, & par l'expérience de tous les temps & de tous les Pays. Il n'y a rien que les Auteurs Ascétiques recommandent avec plus de force aux personnes consacrées au célibat, que le jeûne & les abstinences. Tertullien, qui outroit la plûpart des choses, vint enfin jusqu'à condamner plusieurs aliments, & à presser plus qu'il

ne falloit les Xérophagies (*d*). Néanmoins on ne sauroit l'accuser d'avoir eu recours à l'hyperbole ; quand il a marqué la liaison de la gourmandise & de l'impudicité, en nous faisant prendre garde à la proximité des organes destinés à la digestion des aliments, & à la génération. Il vaut mieux représenter cela dans son latin, que je ne pourrois traduire honnêtement. *Specta corpus*, dit-il, ... *pro dispositione membrorum ordo vitiorum: prior venter, & statim saginæ substructa lascivia est: per edacitatem salacitas transit* (*e*). Clement Alexandrin observe que l'abstinence des viandes est un préservatif très-utile contre les tentations vénériennes, & il cite un certain Androcyde, qui a dit que *le vin & la bonne chere rendent le corps plus robuste & l'ame plus foible* (*f*). Les Anciens Romains étoient bien persuadés de ces maximes ; car ils défendirent très-sévérement aux femmes l'usage du vin, qu'ils regar-

(*d*) Ce qu'on appelloit anciennement *Xérophagie*, étoit un temps d'abstinence durant lequel on ne vivoit que *d'aliments secs*.

(*e*) Tertullian. de jejun. *cap.* 1.

(*f*) Clemens Alexandr. Stromat. lib. VII.

doient comme le premier degré vers l'adultere.

Tout cela favorise l'opinion de ceux qui prétendent que l'impudicité n'a pas moins de vogue dans les pays froids que dans les pays méridionaux; car il est certain que chez les Habitants du Nord, il se fait une bien plus grande consommation d'aliments grossiers, & de liqueurs fortes, que par-tout ailleurs. Voilà sans doute de grands obstacles à la chasteté. Quelle opinion peut-on avoir de ces jeunes filles de Flandre, qui terrassent le verre à la main des Officiers d'une Garnison; je veux qu'elles ayent la tête assez forte pour se préserver de l'ivresse : est-ce à dire qu'elles seront assez maîtresses d'elles-mêmes pour résister aux impressions amoureuses. Si elles avoient lû Ovide, elles sauroient que l'intempérance est souvent l'écueil de la pudicité. . . .

Dant etiam positis aditum convivia mensis :
Est aliquid, præter vina, quod inde petas

. . . .

. . . .

Illic sæpe animos juvenum rapuere puellæ;
Et Venus in vinis, ignis in igne fuit.
Ovid. de Arte Amandi *lib.* 1.

IV. Mais, voici une chose qui ne favorise pas la prétention des Italiens. On boit outre mesure dans les Pays froids, & par cet excès on détruit ce que le vin, pris avec modération, auroit produit : le remede naît du sein du mal. L'expérience apprend qu'un buveur qui n'est qu'en gaieté, est dans la disposition prochaine de succomber aux tentations impures, au lieu qu'un homme tout-à-fait yvre n'est pas même tenté. Ovide sera encore ici mon témoin : ses aphorismes en cette matiere sont tout aussi sûrs que ceux d'Hypocrate.

Vina parant animum veneri, ni plurima sumes;

. . . .

Lenis alit flammam, grandior aura necat.
Ovid. de remedio amoris.

Montagne ayant observé que de son temps on commençoit en France à boire beaucoup moins, se fait à lui-

même cette question : *Seroit-ce qu'en quelque chose nous allassions vers l'amendement ? vrayement non. Mais c'est peut-être que nous nous sommes beaucoup plus jettés à la paillardise que nos peres. Ce sont deux occupations qui s'entr'empêchent..... La sobriété sert à nous rendre plus coints, plus damerets pour l'exercice de l'amour* (g). Athenée attribue l'indifférence d'Alexandre pour les plaisirs de Vénus au penchant excessif qu'il eut pour le vin ; & il cite à ce sujet le Prince des Philosophes, qui assure dans ses questions physiques que l'effet ordinaire de l'yvresse est de tourner en eau le germe de la génération (*h*).

V. Quelque attention que méritent ces observations des Naturalistes, il est pourtant vrai de dire que les vices du Midi font incomparablement plus de progrès au Septentrion, que les vices du Septentrion n'en font au Midi ; & par conséquent il faut convenir que Bacchus n'empiéte pas sur Vénus, au-

(g) Montagne. Essais, *liv.* 2. *ch.* 2*ap.*

(*h*) Athenée, *liv*, X. *chap*. X.

tant que celle-ci ſur Bacchus. L'ivrognerie eſt en horreur dans la plûpart des pays chauds ; elle y paſſe pour une infamie. L'injure la plus atroce qu'on puiſſe dire à un Eſpagnol eſt de l'appeller ivrogne ; & l'on aſſure qu'un Laquais à qui ſon Maître auroit fait un tel reproche, eſt en droit d'en porter ſa plainte aux Magiſtrats, & qu'il ne le fait pas inutilement. On ne voit pas que le même opprobre ſoit attaché à la débauche des femmes dans aucun pays du Nord. Que dis-je ? il n'arrive que trop ſouvent qu'on en faſſe trophée & qu'on en tire gloire. Concluons que ce ſeroit être fort mauvais Géographe, que de diviſer l'Empire de l'Amour, comme la Terre, en cinq Zones, une torride, deux tempérées, & deux froides. Toutes les Zones y ſont torrides, avec la ſeule différence du plus ou du moins. Jamais Monarchie ne fut plus univerſelle que celle-là ; aucun coin du monde n'en a évité le joug. Quelques particuliers, je l'avoue, aſpirent à l'indépendance, & s'engagent même par vœu à ne pas recon-

noître le Souverain ; mais on voit plusieurs de ces rebelles s'apprivoiser à l'obéissance, & donner ensuite aux autres l'exemple de la soumission. *.

Caractere singulier d'une Courtisanne.

LOUISE LABBE, Courtisanne Lyonnoise, se piquoit de faire des Livres (*a*). C'est pourquoi la Croix du Maine, & du Verdier Vau-Privas l'ont mise au rang des Auteurs François. Elle vivoit sous Henri II. Cette fille ne ressembloit pas en toutes choses aux Courtisannes ; car si d'un côté elle étoit de leur humeur, en ce qu'elle vouloit être bien payée de ses faveurs, elle avoit de l'autre certains égards qu'elles n'ont pas pour les hommes doctes ; car elle leur donnoit la passade gratuitement. Rien n'est plus propre à faire connoître son caractere, que ce passage de du

* Art. Ermite *rem.* I.

(*a*) Ses Oeuvres furent imprimées à Lyon, l'an 1555. Elles comprennent un Dialogue en prose, intitulé *le débat de Fole & d'Honneur*, & plusieurs Poësies de sa composition ; avec un Recueil de quelques vers Grecs, Latins, Italiens, & François, composés à la louange de cette Lyonnoise.

Verdier : je ne changerai rien au vieux ſtyle de cet Ecrivain. (Loyſe Labbe.... autrement nommée *la belle Cordiere*, pour eſtre mariée à un bon homme de Cordier, piquoit fort bien un cheval, à raiſon dequoy les Gentishommes qui avoient accès à elle l'appelloient le Capitaine Loys. Femme au demeurant, de bon & gaillard eſprit, & de médiocre beauté, recevoit gracieuſement en ſa maiſon Seigneurs, Gentishommes, & autres perſonnes de mérite, avec entretien de devis & diſcours, Muſique tant à la voix qu'aux inſtrumens, où elle eſtoit fort duicte, lecture de bons Livres Latins & vulgaires, Italiens & Eſpagnols, dont ſon Cabinet eſtoit copieuſement garni, collation d'exquiſes confitures ; enfin leur communiquoit privément les pieces plus ſecretes qu'elle euſt, & pour dire en un mot faiſoit part de ſon corps à ceux qui fonçoient : non toutesfois à tous, & nullement à gens méchaniques & de vile condition, quelque argent que ceux-là luy euſſent voulu donner. Elle ayma les ſçavants hommes ſur tous, les favoriſant de telle ſorte que ceux de ſa cognoiſſance

cognoiſſance avoient la meilleure part en ſa bonne grace, & les euſt préféré à quelconque grand Seigneur, & fait courtoiſie à l'un pluſtot gratis, qu'à l'autre pour grand nombre d'eſcus; qui eſt contre la coutume de celles de ſon meſtier & qualité] (*b*). Demoſthene eût été bien aiſe que la Courtiſanne Laïs eût reſſemblé à Louiſe Labe : il n'auroit pas fait inutilement le voyage de Corinthe, ni éprouvé

Qu'à tels feſtins un Savant comme un ſot,
A prix d'argent doit payer ſon écot.

On peut dire que la Courtiſanne de Lyon honoroit & deshonoroit en même-temps les Muſes. Elle les honoroit par les diſtinctions qu'elle accordoit aux Savants : elle les deshonoroit par ſa vie libertine *.

Zele outré de quelques Dévots. Suites dangereuſes de leurs indiſcrétions.

Jean *Cartagena*, Théologien Eſpagnol, premierement Jéſuite, & enſuite Cordelier, a fait des ſuppoſitions bien

(*b*) Du Verdier Vauprivas, Biblioth. F. p. 822.
* Art. *Labe.*

outrées touchant les graces de Dieu sur quelques saints. Il a prétendu que S. Joseph, & plusieurs autres, ont été sanctifiés avant que de naître (*a*). Le même Auteur a débité une impertinence très-malhonnête dans un Ouvrage Mystique, intitulé, *Arcana Deiparæ ac Josephi Mysteria.* Il y soutient que S. Joseph peut tenir rang parmi les Martyrs, attendu les cruels tourments que lui causoit la jalousie, à la vue de son épouse (*b*). A quoi n'expose-t-on pas nos mysteres, & quelle porte n'ouvre-t-on pas aux railleries prophanes, quand on ose faire des Martyrs de cette nature ?

Un Professeur en Théologie de l'Université de Louvain a poussé les choses plus loin que Cartagena. Car un jour qu'il discouroit en chaire sur le même

(*a*) Cette Doctrine de Cartagena se trouve dans ses *Homiliæ, tum Catholicæ, tum morales de Religionis Christianæ arcanis.*

(*b*) *Profecto hujusmodi perplexitas, & plusquam civile bellum inter sensum & rationem, non poterat non immaniter viscera Josephi disrumpere & excarnificare.... Cogitatio illa non potuit non esse illi grave* MARTYRII *genus.* Cartagena *Homil* III, *lib.* IV. (Si l'accusation de Bayle n'est fondée que sur ces dernieres paroles, on peut dire qu'elle est fort injuste. Car dans ce cas elle ne rouloit que sur un mot équivoque, dont le sens n'est nullement fixé à la signification que Bayle lui donne.)

ſujet, il oſa dire que ſi Saint Joſeph eut la penſée de faire divorce avec la Vierge, ce fut *à cauſe que ce grand Saint eut peur de paſſer pour C....*, timebat vocari C...., *la pudeur m'empéche de dire ce qu'il n'a pas rougi de nommer en pleine claſſe.* (c).

La *Conception* à perſonnages, Comédie qui s'eſt repréſentée long-temps en France, fait ainſi parler S. Joſeph.

Mon ſoulcy ne ſe peut deffaire.
De Marie mon eſpouſe ſaincte
Que j'ai ainſi trouvé ençainte
Ne ſçai s'il y a faulte ou non.

. . . .

De moy n'eſt la choſe venuë
Sa promeſſe n'a pas tenuë.

. . . .

. . . .

Elle a eſté troys mois entiers
Hors d'ici, & au bout du Tiers
Je l'ay toute groſſe reçeuë,
L'auroit quelque paillard deceüe,
Ou de faict voulu efforcer ?
Ha ! brief, je ne ſcay que penſer.

(c) Tiré d'un Livre imprimé à Cologne, ſous ce titre : *Hiſtoire de l'intruſion du ſieur Dubois dans la chaire de l'Ecriture Sainte.* (C'eſt apparemment le Profeſſeur dont il eſt parlé ici.)

On voit que S. Joſeph n'oſe à la vérité condanner abſolument ſon épouſe ; mais pourtant il ſe réſout à la quitter, & l'auroit quittée en effet, ſi l'Ange Gabriel ne l'eût averti de n'en rien faire. Cela prouve que les impertinences de l'Eſpagnol Jean Cartagena en queſtion, avoient été déja précédées par de vrais blaſphêmes en bon François. *

Variations du Juif ACOSTA. *Combien il eſt dangereux de philoſopher en matiere de Religion.*

URIEL ACOSTA, Gentilhomme Portugais, nâquit à Porto, vers la fin du XVIe. ſiecle. Il fut élevé dans la Religion Romaine, dont ſon pere faiſoit ſincérement profeſſion quoiqu'iſſu de l'une de ces familles Juives, qui avoient été contraintes par la force à recevoir le batême. Il fut élevé de la maniere que le doivent être des enfants de bonne famille. La nature lui avoit donné de bonnes inclinations, & la Religion le pénétra de telle ſorte, qu'il ſouhaita ardemment de pratiquer tous

* Art. *Cartagena*.

les préceptes de l'Eglise, afin d'éviter la mort éternelle, qu'il craignoit beaucoup. C'est pourquoi il s'appliqua soigneusement à la lecture de l'Evangile, & des autres Livres spirituels, & à consulter les sommes des Casuistes. Mais plus il s'attachoit à cela, plus il sentoit croître ses difficultés. Elles l'accablerent à un tel point, que n'y pouvant trouver aucun dénouement, il se livra à des inquiétudes mortelles. Il ne voyoit pas qu'il fût possible de s'acquitter ponctuellement de son devoir, à l'égard des conditions que l'Absolution demande, selon les bons Casuistes, & il désespéra de son salut, en cas qu'il ne le pût obtenir que par cette voie. Mais, comme il lui étoit difficile d'abandonner une Religion, à laquelle il étoit accoutumé depuis son enfance, & qui s'étoit profondément enracinée dans son esprit par la force de la persuasion, tout ce qu'il put faire fut de chercher s'il ne seroit pas possible que ce que l'on dit de l'autre vie fût faux, & si ces choses là sont bien conformes à la raison. Il lui sembloit que son esprit lui suggéroit incessamment de quoi les combattre. Il flotta pendant quelque temps dans cet état d'incertitude : mais comme rien n'étoit

capable de calmer ses agitations, il décida que dans la route où l'éducation l'avoit mis, il ne sauveroit jamais son ame. Or, comme il ne vouloit point être sans Religion, & que la profession du Christianisme ne lui donnoit point de repos, il lut Moïse & les Prophetes, y trouva mieux son compte que dans l'Evangile, & finit par se persuader que le Judaïsme étoit la véritable Religion. Mais, ne pouvant pas le professer dans le Portugal, il se résolut à sortir de son Païs. Il résigna un Bénéfice qu'il possédoit, & il s'embarqua pour Amsterdam, avec sa mere & ses freres, qu'il avoit eu le courage de catéchiser, & qu'il avoit effectivement convertis au Judaïsme. Dès qu'ils furent arrivés dans cette Ville, ils s'aggrégerent à la Synagogue, & furent circoncis selon la coutume.

Peu de jours lui suffirent, pour reconnoître que les mœurs & les observances des Juifs n'étoient pas conformes aux Loix de Moïse. Il ne put garder le silence là-dessus : mais les principaux de la Synagogue lui firent entendre qu'il devoit suivre de point en point leurs dogmes & leurs usages, & que s'il s'en écartoit tant soit peu, on l'excommu-

nieroit. Cette menace ne l'étonna point: il trouva qu'il ſiéroit mal à un homme, qui avoit quitté les commodités de ſa patrie pour la liberté de conſcience, d'obéir ſervilement à des Rabins, qui n'avoient aucune Juriſdiction. Il ſavoit qu'il y a une grande différence entre les Tribunaux Eccléſiaſtiques de Lisbonne, & le Tribunal de la Synagogue d'Amſterdam; celui-ci ne peut infliger que des peines canoniques, mais l'Inquiſition des Chrétiens peut faire mourir: car elle livre au bras ſéculier ceux qu'elle condamne. Il crut donc qu'ayant eu aſſez de courage pour ne trahir pas ſa Religion dans le Portugal, il devoit à plus forte raiſon parler ſelon ſa conſcience parmi les Juifs, duſſent-ils l'excommunier; car c'eſt la ſeule choſe que pouvoient faire des gens qui n'avoient point de Magiſtratures.

Mais il arriva à notre Juif ce qui arrive à preſque tous ceux qui jugent des maux combinés. Ils s'imaginent que c'eſt dans l'union de deux ou trois peines que conſiſte l'infortune, & qu'on n'eſt pas fort à plaindre, lorſqu'on n'a à endurer que l'un de ces maux. Ils éprouvent le contraire, quand la Providence les fait paſſer par une de ces

Qu'on ſe trompe quelquefois dans le jugement des maux combinés.

peines, & ils la trouvent beaucoup plus rude qu'ils ne l'avoient imaginé. Acosta avoit méprisé l'autorité des Rabins, parce qu'il ne la voyoit pas jointe avec le pouvoir de torturer, de brûler les gens. Il ne regardoit l'excommunication que comme une peine canonique, dont la rigueur n'avoit rien d'effrayant pour un esprit ferme. Mais il connut par expérience que la simple faculté d'excommunier est bien terrible, lors même qu'elle est entiérement dénuée des fonctions du bras séculier. Les Rabins eurent à peine fulminé leur arrêt contre lui, qu'il se vit abandonné de tout le monde. Ses propres freres n'osoient le saluer dans les lieux publics. Les enfants s'attroupoient devant sa maison, y jettoient des pierres, le suivoient dans les rues avec des huées, lui crachoient au visage, & le chargeoient de malédictions. Ses parents mêmes se joignirent à ses persécuteurs (*a*).

(*a*) Les *Indépendants* trouvent mauvais que l'Eglise s'arroge le droit d'excommunier, c'est-à-dire, d'infliger des peines, qui sont aussi infamantes que la fleur-de-lys, & qui exposent même quelquefois à plus de malheurs temporels, que les peines afflictives auxquelles les Juges condamnent. Les arrêts des Juges ne suppriment point les devoirs de la parenté ; au lieu que l'excommunication

Acoſta compoſa un ouvrage pour ſa juſtification ; & il y fit voir, que les obſervances & les Traditions des Phariſiens, ſont contraires aux écrits de Moïſe. Peu de temps après il embraſſa hautement l'opinion des Saducéens qui aſſurent que les peines & les récompenſes de l'ancienne Loi ne regardent que cette vie. Il ſe fonda principalement ſur ce que Moïſe ne fait aucune mention, ni du bonheur du Paradis, ni du malheur de l'Enfer.

Dès que ſes Adverſaires eurent appris qu'il étoit tombé dans cette héréſie, ils en eurent une extrême joie ; parce qu'ils prévirent que cela leur ſeroit d'un grand uſage pour juſtifier auprès des Chrétiens la conduite que la Synagogue avoit tenue à ſon égard. Là-deſſus ils engagerent un Médecin à compoſer un Livre ſur l'immortalité de l'ame, dans lequel il déchira cruellement Acoſta, n'oubliant rien pour le faire regarder comme un Athée. Acoſta écrivit contre le Livre du Médecin, &

arme ſouvent les peres contre les enfants, & les enfants contre les peres. Elle étouffe tous les ſentiments de la nature : elle rompt les liens de l'amitié & de l'hoſpitalité : elle réduit les gens à la condition des peſtiférés, & même à un abandon encore plus grand.

débita une doctrine qui renverſoit de fond en comble l'immortalité de l'ame. Les Juifs le dénoncerent aux Magiſtrats d'Amſterdam, qui le firent mettre en priſon. On le relâcha ſous caution au bout de huit ou dix jours ; mais les exemplaires de ſon Livre furent confiſqués, & l'on condamna l'Auteur à payer une amende de trois cent florins.

Acoſta ne s'arrêta point en ſi beau chemin. Le temps & l'expérience le pouſſerent beaucoup plus loin. Il examina ſi la Loi de Moïſe venoit de Dieu, & il crut trouver de bonnes raiſons, pour ſe convaincre qu'elle n'étoit qu'une invention de l'eſprit de l'homme. Mais, au lieu d'en tirer cette conſéquence, *je ne dois pas rentrer dans la Communion Judaïque*, il en tira celle-ci, *pourquoi m'obſtinerois-je à en demeurer ſéparé toute ma vie, avec tant d'incommodités, moi, qui ſuis dans un Païs étranger, dont je n'entens point la langue ? Ne vaut-il pas bien mieux faire le ſinge entre les ſinges ?* Ainſi quelque mépris qu'il eût pour cette Religion, il aima mieux y rentrer par une réconciliation ſimulée, que de ſe voir en butte aux perſécutions & aux inſultes de la Synagogue. Il rétracta donc ſes ſenti-

ments, & au moyen de cette abjuration, il fut réintégré dans la Communion Judaïque, après en avoir été séparé durant quinze ans.

Comme cette réconciliation n'étoit pas sincere, elle dura peu. Un de ses neveux, qu'il avoit retiré chez lui, s'apperçut qu'il n'observoit point les Loix Judaïques, ni dans son manger, ni sur d'autres points. Il le dénonça à la Synagogue. On apprit dans le même-temps qu'il avoit détourné du Judaïsme deux Chrétiens qui étoient venus de Londres pour l'embrasser. Il fut cité au grand Conseil, & on lui déclara qu'il seroit encore excommunié, s'il ne subissoit certaines satisfactions qu'on lui prescrivit. Acosta les trouva si dures, qu'il refusa de s'y soumettre. Cette révolte le fit chasser de la Synagogue, & l'exposa à de nouvelles persécutions, dont il seroit difficile de représenter toute la rigueur.

Il passa sept années dans cette malheureuse situation, & au bout de ce temps, il déclara qu'il étoit disposé à se soumettre à la Sentence des Rabins. On lui avoit fait entendre qu'au moyen de cette déclaration il appaiseroit aisément la Synagogue, & que les Juges satisfaits

de sa soumission, tempéreroient la sévérité de leur arrêt. Mais il y fut trompé : on lui fit subir à toute rigueur la pénitence qu'on lui avoit prescrite sept ans auparavant ; & voici comme la chose se passa. Le jour de l'Abjuration ayant été arrêté, une multitude infinie d'hommes & de femmes se rendit à la Synagogue, pour voir ce spectacle. Acosta parut dans une Tribune, & lut à haute voix une protestation par écrit, dans laquelle il déclaroit qu'il avoit mérité mille fois la mort, pour n'avoir point observé le jour du Sabat,. pour avoir violé ses serments, pour avoir détourné du Judaïsme des gens qui vouloient l'embrasser ; que pour l'expiation de tous ces crimes, il étoit prêt de se soumettre à la pénitence qui lui seroit ordonnée, & qu'il promettoit de ne retomber jamais dans des pareilles fautes.

Etant descendu de chaire, il reçut ordre de se retirer dans un coin de la Synagogue. Il se deshabilla jusqu'à la ceinture, & se déchaussa : Le Portier de la Synagogue lui attacha les mains à un pillier, & le premier Chantre lui donna trente-neuf coups de fouet, ni plus, ni moins, suivant le Rituel de

Moïse. Le Prédicateur parut ensuite, & l'ayant fait asseoir à terre, il le déclara absous de l'excommunication.

Voilà ce que j'ai tiré d'un petit Ecrit, composé par Acosta même (*b*). J'en ai rapporté le précis sans déguisement, sans altération, & sans prétendre garantir les faits. On croit qu'il le composa peu de jours avant sa mort, & depuis qu'il eut formé la résolution de s'ôter la vie. Avant que d'accomplir cet étrange dessein, il voulut se venger d'un de ses parents, qui étoit son principal ennemi. Un jour qu'il le vit passer devant sa maison, il tira sur lui un pistolet, qui fit long feu, & qui ne partit point. Acosta ayant manqué son coup, prit un autre pistolet, avec lequel il se tua (*c*).

J'ai trouvé dans l'Ecrit dont je viens de parler une réflexion qui m'a paru remarquable. Elle a pour objet une imputation que lui faisoient les Juifs, qui pour le rendre plus odieux affec-

(*b*) Il a pour titre *Exemplar vitæ humanæ*. M. Limborch a publié cet ouvrage à la fin de son *Amica collatio cum Judæo de veritate Religionis Christianæ*, imprimée à Amsterdam en 1637, in-4to.

(*c*) Limborch *Amica collatio cum Judæo*.

toient de dire qu'il n'étoit ni Juif, ni Chrétien, ni Mahométan. Acosta prétend qu'il y avoit autant de malice que d'ignorance dans cette accusation. Si j'eusse été Chrétien, dit-il, ils m'auroient considéré comme un infâme idolâtre, destiné à être puni du vrai Dieu avec le Fondateur du Christianisme. Si j'eusse embrassé la Religion Mahométane, ils n'eussent point parlé de moi moins odieusement. Je ne pouvois donc en aucune maniere me garantir des coups de leur langue, à moins que je ne m'attachasse dévotement aux traditions Pharisaïques. Il ajoute à cela une autre réponse. Il demande à ses adversaires s'ils reconnoissent quelqu'autre Religion que les trois qu'on vient de nommer, & il suppose qu'ils admettent la Religion naturelle, & qu'ils la croyent suffisante pour sauver toutes les Nations, excepté les Juifs. C'est celle, dit-il, que Noé & ses descendants observerent jusqu'à Abraham, & qui contenoit sept préceptes. Or voici la conséquence qu'il tire de cet aveu. S'il y a une Religion naturelle, qui est véritable, & qui est un moyen de plaire à Dieu, & de se sauver, qui vous empêche de croire que j'ai embrassé cette

Religion. Car quoique je descende des Juifs, j'ai toujours le droit de me mêler dans la foule des autres peuples; & si mes prieres ne peuvent pas vous engager à me permettre de m'agréger à eux, je ne laisserai pas de me donner cette licence (*d*).

La premiere de ces réponses prouve que les Juifs lui faisoient une objection peu solide, & où il entroit même un peu de supercherie. Mais elle avoit de l'éclat, & si elle n'étoit pas conforme aux loix du raisonnement & de l'équité, elle avoit du moins l'avantage de fournir aux ennemis d'Acosta un moyen infaillible de le décrier. L'esprit de l'homme est tellement fait, que selon les premieres impressions, la neutralité en matiere de Religion le scandalise plus que la profession d'une Religion fausse; & ainsi dès qu'on entend dire qu'un homme a abandonné le culte de ses peres, sans en prendre un autre, on se sent saisi de plus d'horreur, que si l'on apprenoit qu'il a passé d'une bonne Religion à une mauvaise. Cette premiere impression éblouit, & remue de

Combien l'idée de neutralité, en matiere de Religion, choque & souleve tous les esprits.

(*d*) Uriel Acosta, Exemplar vitæ humanæ, p. 351, apud Limborch, ubi suprà.

telle ſorte, qu'on ſe régle là-deſſus pour juger de ces gens-là; & c'eſt à quoi l'on proportionne l'averſion qu'on a pour eux. On ne ſe donne point la patience d'examiner profondément, ſi en effet il vaut mieux ſe ranger ſous les étendarts du Diable dans quelque fauſſe Religion, que de garder la neutralité. On peut donc croire que les Juifs, qui perſécutoient Acoſta, ne faiſoient valoir leur objection, que parce qu'ils la trouvoient propre à effaroucher le peuple, & à intéreſſer les Chrétiens dans ce procès. J'avoue qu'ils auroient fait moins de vacarme, s'il eût embraſſé le Chriſtianiſme à Amſterdam, ou le Mahométiſme à Conſtantinople; mais ils ne l'euſſent pas trouvé effectivement moins perdu, moins damné, moins apoſtat. Leur ménagement n'auroit été qu'une retenue de politique, & l'effet d'une juſte crainte du reſſentiment de la Religion dominante. A juger des choſes ſelon les premieres impreſſions, il n'y a guere de Proteſtants, qui, ſur la nouvelle qu'un homme auroit quitté la profeſſion de l'Egliſe Réformée ſans entrer dans aucune autre Communion, ne prétendiſſent qu'il ſeroit plus criminel, que s'il s'étoit

fait Papiste. Mais je demanderois volontiers à ces Protestants, *vous êtes-vous bien fondés? Avez-vous bien examiné ce que vous diriez, en cas qu'il fût devenu un grand Dévot du Papisme, qu'on le vît, chargé de Reliques, courir à toutes les processions, & pratiquer tout ce qu'il y a de plus outré dans l'idolâtrie, & dans les superstitions des Moines? pourriez-vous répondre que vous ne changeriez pas de langage, si vous appreniez qu'il s'étoit fait Juif, ou Mahométan, ou Adorateur des Pagodes de la Chine?* Encore un coup, c'est ainsi que l'esprit de l'homme est tourné: La premiere chose qui le frappe est la regle de ses passions; il profite de l'état présent & ne cherche point ce qu'il diroit sous une autre conjoncture. Ce particulier nous a quittés, & na point pris ailleurs; c'est par-là qu'il faut l'attaquer: son indifférence doit être son plus grand crime: s'il s'étoit fait Payen, nous l'attaquerions par-là, & nous dirions, où pour le moins nous le penserions, *encore s'il s'étoit tenu neutre, & attaché au gros de la Religion naturelle, passe; mais, &c.*

Par la seconde réponse Acosta ôtois

à ſes adverſaires un grand avantage. Il ſe mettoit à couvert de cette forte batterie, il vaut mieux avoir une fauſſe Religion, que de n'en avoir aucune. Nonobſtant cela nous conclurons que ce Portugais étoit un perſonnage digne d'horreur, & un eſprit mal tourné, qui ſe perdit miſérablement par ſes travers.

L'exemple de ce Juif favoriſe ceux qui condamnent la liberté de philoſopher ſur les matieres de Religion: car ils s'appuyent beaucoup ſur ce que cette méthode conduit peu à peu à l'Athéiſme, ou au Déiſme. Acoſta ne voulut point acquieſcer aux déciſions de l'Egliſe Catholique, parce qu'il ne les trouva point conformes aux lumieres naturelles; & il embraſſa la Religion Judaïque, parce qu'elle lui parut plus raiſonnable. Il rejetta enſuite une infinité de traditions Judaïques, parce qu'elles n'étoient pas contenues dans l'Ecriture; & il oſa même attaquer l'immortalité de l'ame, ſous prétexte que la loi de Moïſe n'en parle point. Il finit par nier la divinité des Livres de Moïſe, parce qu'il jugea qu'il n'étoit pas poſſible de concilier avec la Loi natu-

relle certaines ordonnances de ce Législateur, par exemple celle qui prescrit aux freres, aux peres, & aux maris, de verser sans scrupule le sang de leurs freres, de leurs enfants, & de leurs femmes, en cas de révolte contre la Religion (*e*) (*f*). Si Acosta eût encore vécu six ou sept ans, il auroit peut-être nié la Religion naturelle, parce que sa misérable raison lui eût fait trouver des difficultés dans l'hypothése de sa Providence, & du libre arbitre de l'Etre éternel & nécessaire. Cela nous montre qu'il n'y a personne, qui en se servant de sa raison, n'ait besoin de l'assistance de Dieu : car sans cela on court risque de s'égarer. La Philosophie réfute d'abord les erreurs ; mais si on ne l'arrête point là, elle attaque les vérités ; semblable à ces poudres corrosives, qui après avoir consumé les chairs mortes, rongeroient aussi les chairs vives, si l'on n'avoit la précaution d'arrêter leur activité. Il faut imputer cela à la foiblesse de l'esprit de l'homme, ou au

(*e*) Deuteronome, ch. XIII.

(*f*) Exemplar vitæ humanæ, p. 352. apud Limborch, ubi suprà.

mauvais uſage qu'il fait de ſes forces prétendues. Par bonheur, ou plutôt par une ſage diſpenſation de la Providence, il y a peu de gens qui ſoient en état de tomber dans cet abus. *

* Art. *Acoſta.*

Fin du premier Tome.



Bayle, Pierre
Analyse raisonnée de Bayle